



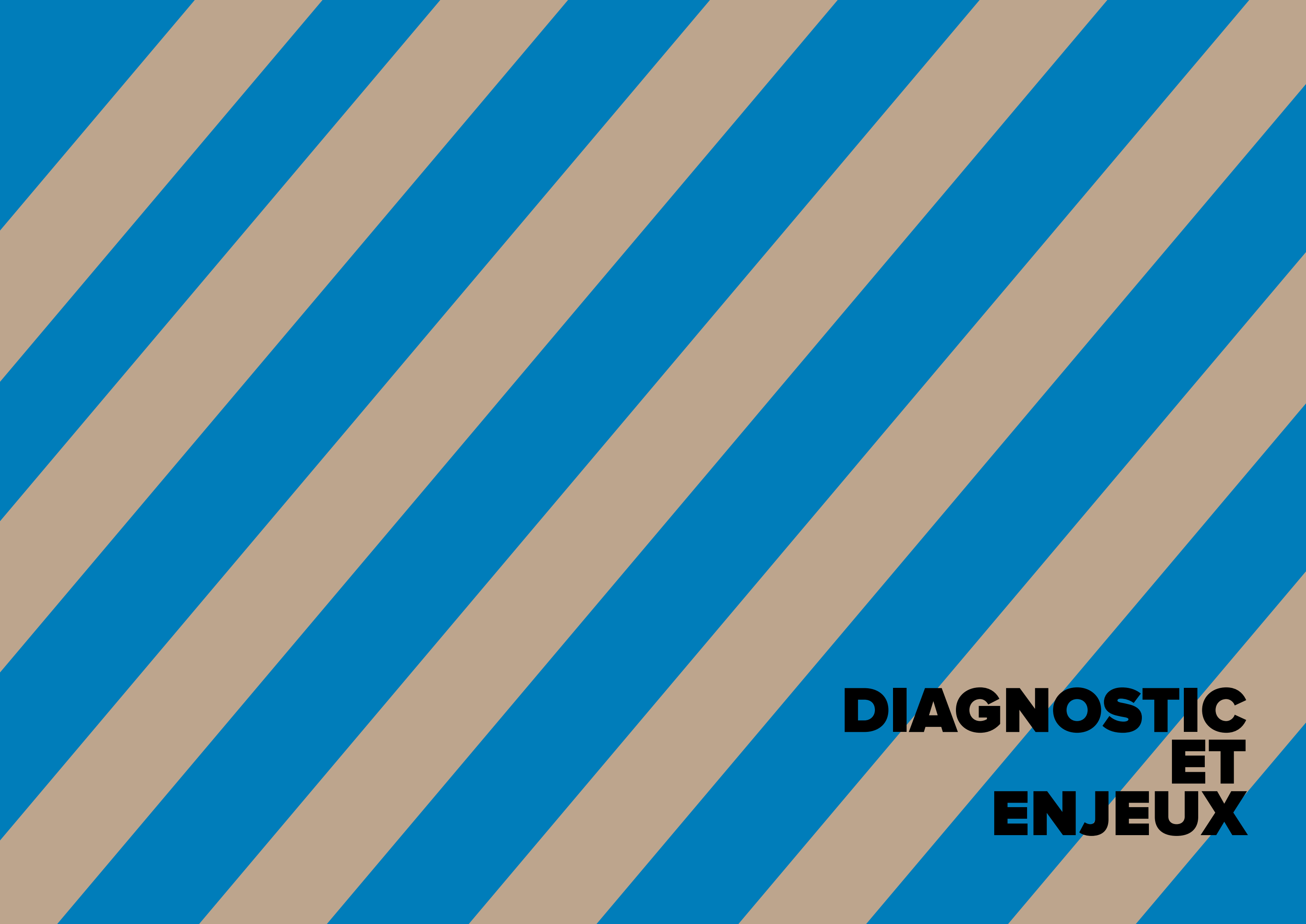
Maître d'ouvrage

AGAM
PNCaI

**Maître d'oeuvre
coloco**

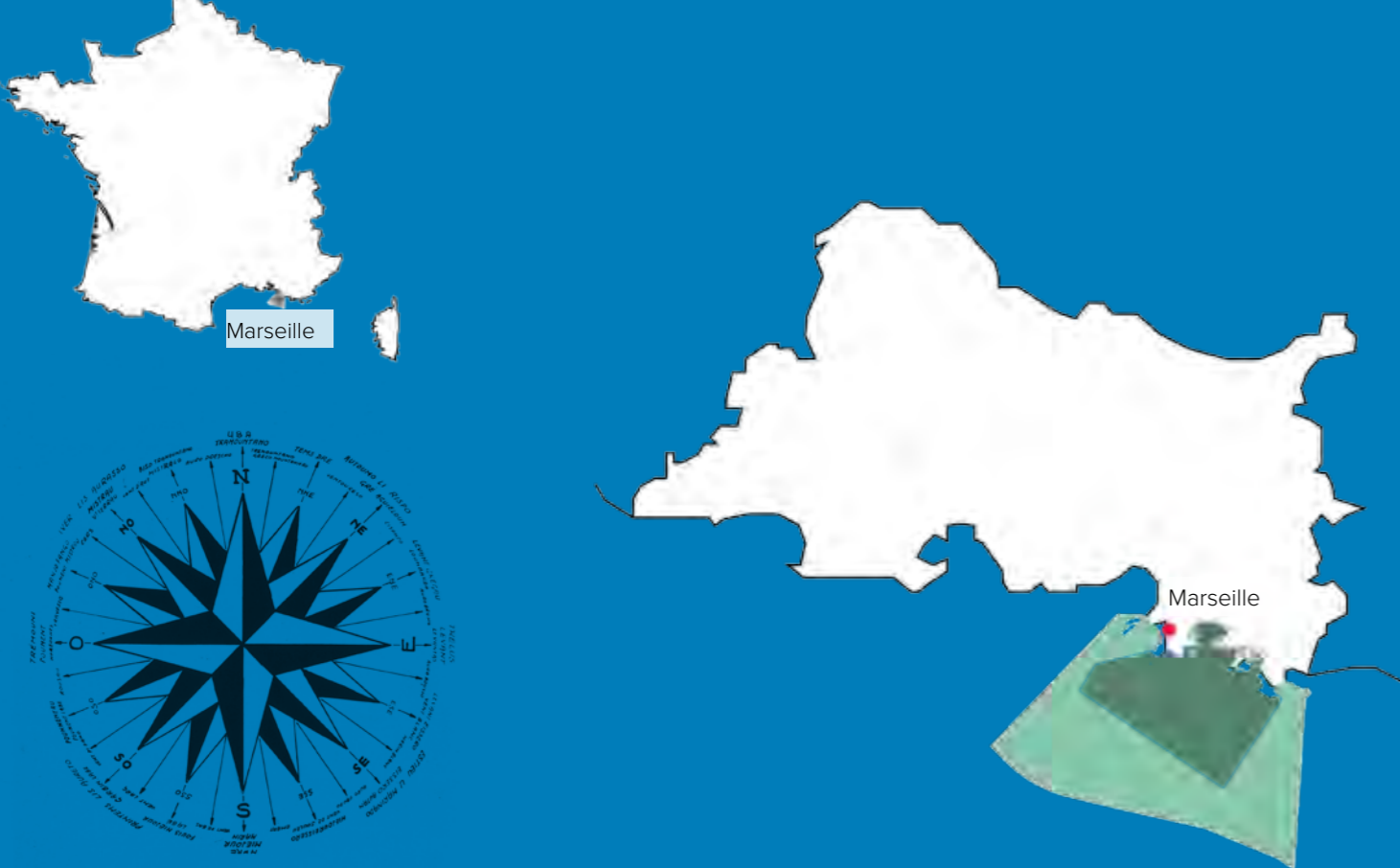
+
Gilles Clément
+
ONF
+
Stéphane Bosc

Parc national des Calanques
plan de paysage

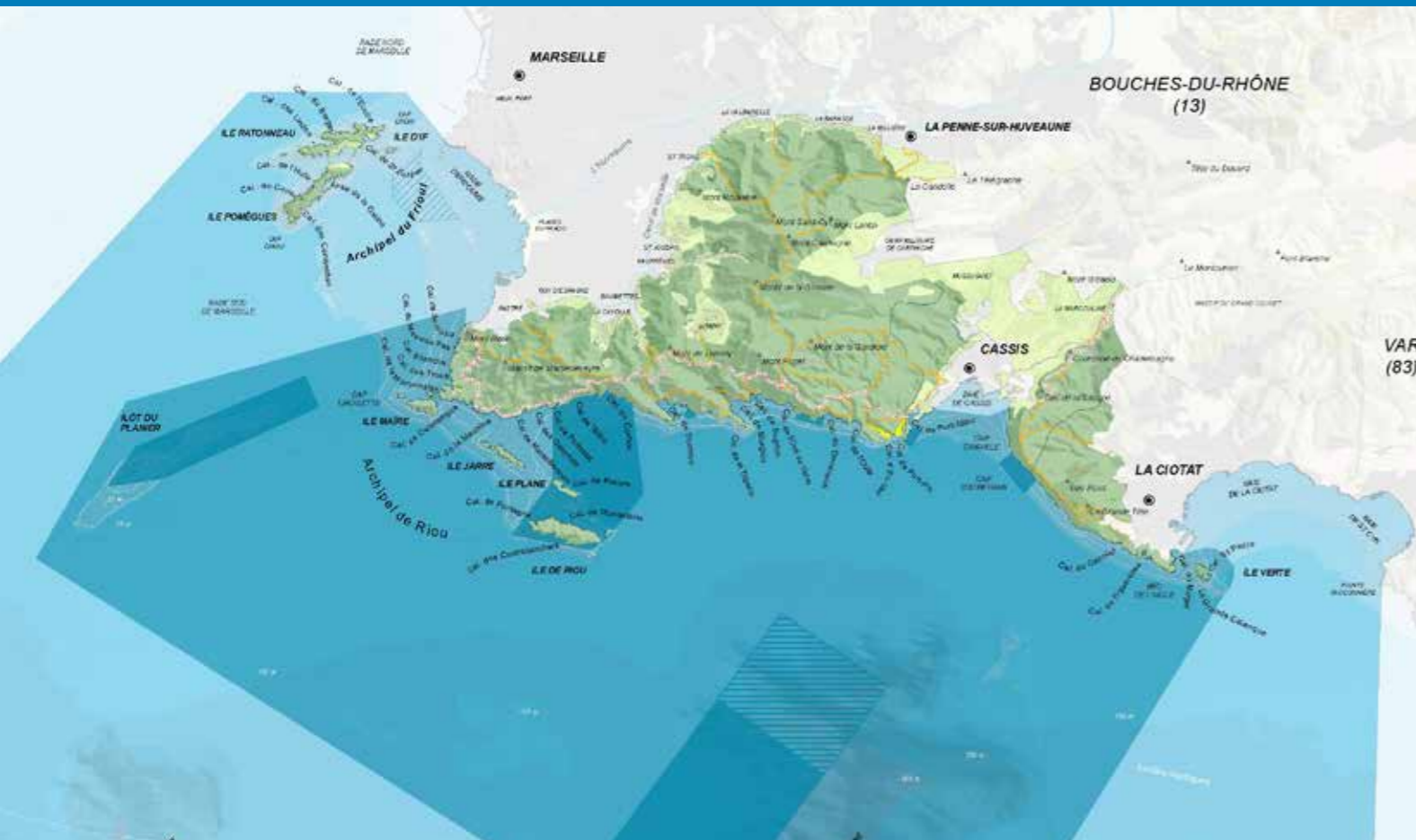


**DIAGNOSTIC
ET
ENJEUX**

PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES
coloco + gilles clément + onf + Stéphane Bosc



Localisation du PNCal en France et Localisation du PNCal dans les Bouches-du-Rhône



Les périmètres de protection - carte coloco

Introduction

Afin d'établir les principes d'un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques, il paraît nécessaire d'en saisir l'unicité : ce qui, à travers le monde, le différencie de tous les autres.

Le Parc national des Calanques figure parmi les parcs urbains reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le caractère *urbain* ou *péri-urbain* constitue en soi le point qu'ils partagent en commun. Les caractères qui les distinguent les uns des autres sont assurément nombreux mais dans quel registre de constitution du paysage faut-il puiser pour trouver les éléments de singularité qui signent l'unicité de l'un ou de l'autre ?

La signature

Tous les parcs concernés sont marqués par la ville ou sa proximité c'est-à-dire par la dimension culturelle du territoire concerné. C'est donc au sein du *marquage culturel* ou de l'*anthropisation du territoire* que se trouve, possiblement, l'une des dimensions de l'unicité du Parc. Tous se situent sur un point remarquable du paysage. C'est à la *conformation paysagère* ou au *relief* qu'apparaît une autre dimension de l'unicité du Parc. Tous se positionnent sous des climats différents, sur des continents distincts porteurs de richesses biologiques, à chaque fois originale. C'est l'*endémisme animal et végétal* qui constitue donc une troisième dimension importante de cette unicité. Cet ensemble combiné représente une sorte de *signature* qui n'appartient qu'à un site à la fois.

Il existe d'autres critères susceptibles de forger une identité mais nous évoquons surtout les trois données suivantes dans la mesure où elles contribuent à la fabrication du paysage au fil du temps.

La spécificité géologique

Sans l'érosion d'un karst homogène formé par les millénaires sur la base de relictives périglaciaires du quaternaire, les

Calanques n'existeraient pas. La montée des eaux aurait dessiné une côte homogène sans noyer d'innombrables grottes demeures mystérieuses. Le géo-design, socle majeur, constitue la base sur laquelle s'écrit l'histoire d'un paysage de surface aux aspects changeants sous la pression du vivant et du climat. Il existe d'autres reliefs de falaises karstiques dans le monde : un seul en bord de mer forme les Calanques.

La spécificité biologique

Inscrite dans l'histoire du climat méditerranéen, la biodiversité de garrigue - passée avec le temps d'une chênaie aux boisements de pins - forge une identité paysagère végétale de sols secs. Les méplats, dolines et sédiments marneux laissent rarement venir une végétation plus exigeante, d'où une apparente unité de végétation frugale où la couleur blanche de la roche fait ressortir les plantes. Endémisme faible par ailleurs, la spécificité vient plus d'une scénographie végétale accrochée au calcaire que d'une forte biodiversité in situ. Comme d'autres parcs, celui des Calanques a inscrit dans son aire de protection, un territoire maritime important. Cette richesse et cette fragilité du monde marin est soumise aux éléments climatiques. Rechercher les bio-indicateurs précis de ces milieux ferait ainsi apparaître à la fois l'écart et leur convergence biologique.

La spécificité culturelle

C'est sans doute sur ce point que les Calanques ne ressemblent à aucun autre paysage karstique de garrigue méditerranéenne du monde. L'usage qu'on en fait depuis toujours est celui d'un parc sans pour autant jamais avoir été reconnu sous ce nom là. En effet,

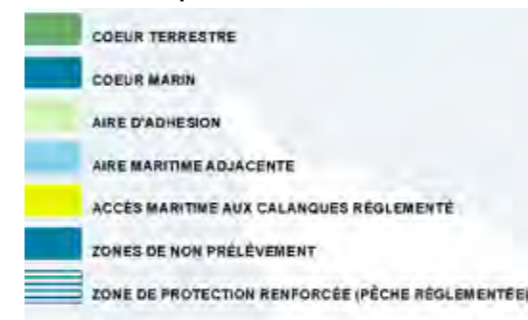
depuis le XIX^e siècle, c'est pour son terroir aux ressources industrielles que les Calanques sont ancrées dans les moeurs de la région. Aujourd'hui dépassées, ces pratiques sont la raison ultime de l'activité humaine dans ce massif. Les cheminées rampantes en sont le témoin entre autres traces de l'anthropisation des lieux. Enfin, les cultures traditionnelles en Méditerranée dont il reste quelques surfaces actives, sont les reliques d'un usage autrefois plus répandu. Une approche en surface des Calanques donne le sentiment d'un site occupé par la seule nature - d'où son succès. Les problèmes posés par l'anthropisation sont de deux nature : pollution et arasement naturel - le deuxième concernant l'ensemble des parcs urbains mondiaux.

Les limites

Il est souvent question des limites du Parc. Côté mer, on peut estimer fixer les limites du Parc terrestre à la ligne de côte. Cependant, il continue sous le niveau de la mer rendant la délimitation floue. Côté terre, il semble évident de s'en tenir à l'*originalité du socle karstique* à l'ouest et à la forme du géo-design indépendamment des partitions cadastrales, axes de circulations ou présence du bâti qui sont soumises à l'évolution versatile des politiques humaines. A l'est, les formations de poudingues, très originales dans la géologie locale, forment un massif homogène et marquant une limite très franche et directe avec les espaces urbains de La Ciotat.

D'un point de vue paysager, le Parc national des Calanques est une *crique en creux*. Le mot Calanque est donc un révélateur historique de l'unicité des lieux.

Les limites de protection du Parc



DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Fiche d'identité

1. Un plan de paysage pour le Parc national des Calanques

- 1.1 Le premier Parc national métropolitain de France : une commande singulière
- 1.2 Les spécialités des zones de protections en milieux urbanisés
- 1.3 L'importance des zones de protection urbaines à l'échelle planétaire
- 1.4 Une rencontre inédite entre Parc national et métropole
- 1.5 La préséance du vivant
- 1.6 Un Parc national naissant
- 1.7 La création du bien commun
- 1.8 La démarche d'analyse du territoire
- 1.9 Une typologie de gestion par structure paysagère

2. Le Parc national des Calanques actuel

- 2.1 Emboitement des échelles
- 2.2 Paysages en mutation, une synergie à développer
- 2.3 Des dynamiques morcellées
- 2.4 Des dynamiques -sous pression
- 2.5 La pollution, un problème majeur
- 2.6 Des paysages soumis au feu
- 2.7 Des paysages protégés
- 2.8 Rassembler les acteurs : des visions à partager pour un projet commun dynamique

3. Les dynamiques à l'oeuvre

- 3.1 L'évolution des richesses minérales et végétales
- 3.2 Les cycles de transformation des paysages : l'avenir forestier dans le Parc des Calanques
- 3.3 Le cas spécifique des forêts
- 3.4 Les interfaces entre espaces urbains et naturels
- 3.5 Franges urbaines : limites et épaisseurs
- 3.6 Le paysage des franges
- 3.7 Approche du Parc et accessibilité
- 3.8 Parcours et fréquentation
- 3.9 La cacophonie des strates d'information
- 3.10 Des décisions à orienter

4. Des perspectives de gestion

- 4.1 Des entités paysagères vecteur de pratiques exclusives
- 4.2 Planification et évolution des franges urbaines
- 4.3 Des continuités structurantes à affirmer
- 4.4 Des liens et des connexions à retrouver
- 4.5 Loisirs urbains : de l'interdiction à l'incitation
- 4.6 Les vecteurs de pratiques
- 4.7 Des projets en cours ou à venir
- 4.8 De la définition des enjeux vers un plan d'actions

PAGE 5

page 13

page 45

page 71

page 93

Sommaire

STRATÉGIES PAYSAGÈRES

PAGE 123

1. Cahier de recommandations

page 125

Orientations pour affirmer les objectifs de qualité paysagère
Les ambitions du plan de paysage

2. Objectifs de qualité paysagère et plan d'action

page 133

Proposer des objectifs de qualité paysagère à partager et à défendre par l'ensemble des participants du plan de paysage

- Enjeu Qualité et excellence des paysages
- Enjeu Conservation de la biodiversité
- Enjeu Environnement et développement durable
- Enjeu Gestion des dynamiques paysagères
- Enjeu Aménagement et pratiques contemporaines
- Enjeu Développement social et humain
- Enjeu Gouvernance du plan de paysage

ORIENTATIONS PAYSAGÈRES

PAGE 187

1. Les unités de gestion paysagère

page 189

- UGP 1 – Massif de Marseilleveyre
- UGP 2 – Les Goudes / Mont Rose
- UGP 3 - Le Frioul
- UGP 4 – Pastré / Roy d'Espagne – Cayolle / Baumette
- UGP 5 – Massif de St-Cyr
- UGP 6 – Les Cirques / Mont Puget
- UGP 7 – Plaine de la Gineste
- UGP 8 – Luminy
- UGP 9 – Terroir de Cassis
- UGP 10 – Cap Canaille / Bec de l'Aigle
- UGP 11 – Bordure littorale des Calanques et archipel de Riou

2. Ateliers de paysage

page 251

L'organisation des ateliers

- Atelier 1 : La Cayolle
- Atelier 2 : Les Goudes
- Atelier 3 : Le Frioul
- Atelier 4 : Port Miou
- Atelier 5 : Massif de Saint Cyr
- Atelier 6 : Luminy
- Atelier 7 : Approche maritime
- Atelier 8 : Carrière du Loin
- Atelier 9 : Espaces agricoles de Cassis
- Atelier 10 : Saint Marcel

Remerciements aux participants à l'élaboration du Plan



Le territoire des calanques - carte coloco



La calanques vue du ciel, les goudes au premier plan - photo Monique Poilpré

Fiche d'identité



Parc national des Calanques

Création du parc : 18 avril 2012

Situation

Département : Bouches-du Rhône

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communes : 3 en coeur (Marseille, Cassis et La Ciotat) et 3 en aire d'adhésion (Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune)

Coeur de parc

Coeur terrestre : 8 500 ha

Coeur marin : 43 500 ha

Aire d'adhésion

Superficie : 2 630 ha

Aire Maritime Adjacente (AMA)

Superficie : 97 800 ha

Zone de Non Chasse

Superficie : 4 342 ha soit 51% du coeur terrestre

Zone de non prélèvement (ZNP)

Superficie : 4 626 ha soit 10,6 % du coeur marin

Nombre de visiteurs : entre 1,5 et 2 millions de visiteurs par an à terre et en mer.

Biodiversité : 140 espèces terrestres animales et végétales protégées ; 60 espèces marines patrimoniales.

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques



L'horizon du Massif des Calanques vers l'Est, depuis les îles du Frioul - photo coloco

1.1 Le premier Parc national *métropolitain* de France : une commande singulière

Le Plan de paysage est un outil de création de projets de territoire lancé par le Ministère de l'Ecologie, à travers les DREAL comme relais opérationnel. Document de programmation non opposable, il permet d'appréhender une vision dynamique du paysage. La transversalité de la démarche et la concertation doivent traduire en actions concrètes une volonté partagée et concertée de son

Dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie 'Plans de paysage' 2013, la vocation de prospective ou d'action du Plan Paysage est définie comme étant un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire, afin de préserver son identité et de valoriser ses atouts. Ce Plan a la volonté de ne plus opposer urbanisme et protection de l'environnement en les regroupant avec un regard partagé. Au travers de sa conception concertée, le plan de paysage a pour objectif d'amener un nouveau regard sur le territoire, afin que ses habitants puissent y exprimer leurs perceptions, les atouts et les faiblesses de celui-ci, ainsi que leurs désirs d'évolution.

Le Plan de paysage a pour but de partager avec les acteurs une compréhension du territoire afin de proposer des projets concertés au sein d'un programme d'actions. Il permet une synergie entre les projets et les acteurs présents et futurs, alliant les enjeux urbains et naturels. Au

vu de la particularité du site et des enjeux, la méthodologie s'adapte au contexte particulier du Parc national des Calanques - premier Parc national urbain d'Europe.

Une fois le diagnostic et les enjeux paysagers partagés, il convient de hiérarchiser ces enjeux et de formuler des objectifs de qualité paysagères, qui traduisent de manière stratégique les aspirations des acteurs en matière d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ce sont ces objectifs de qualité paysagère qui constitueront la base du projet de paysage du territoire. Le projet de paysage s'attache ainsi à définir un ou plusieurs objectifs de qualité paysagère, sur lesquels s'accordent les acteurs du territoire et les populations et qui seront ensuite traduits concrètement en un programme d'actions.

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de paysage. Sa réussite, pour sa mise en œuvre, est en effet fortement liée à l'implication et la participation de tous les partenaires.

La traduction concrète des objectifs de qualité paysagère doit nécessairement aboutir à des actions qui ancrent le Plan de paysage dans l'opérationnalité. Les actions définies peuvent aussi bien être opérationnelles ou réglementaires que correspondre à

des recommandations, des actions de sensibilisation ou d'information.

Ces actions peuvent être d'ampleur très diverse, avec une mise en œuvre rapide (telles que la résorption de points noirs paysagers, ou des actions de communication) ou une mise en œuvre plus complexe nécessitant des montages et financements spécifiques.

L'essentiel est d'obtenir un document opérationnel, partagé avec la population et l'ensemble des acteurs, contenant :

- des plans précis
- des cartes localisant les enjeux
- des actions à mener.

La dimension marine du Parc national des Calanques est un des traits majeurs de son caractère. Il est en effet impossible de dissocier le paysage marin dans la lecture du paysage local. Cette dimension est prise en compte dans certains ateliers ci-avant mais nécessite un plan de paysage à elle seule. Le plan de paysage marin et sous-marin, élaboré prochainement par le Parc national des Calanques dans le cadre de la programmation du contrat de baie, viendra compléter ce premier document sur cette dimension.

Construire ensemble une résilience, faire face à l'incertitude et trouver de nouveaux moyens de tirer profit des interactions entre acteurs nécessite une implication de la société, dans son sens le plus large, dans un changement de culture afin de bâtir une collaboration plutôt qu'une simple interaction entre la société et l'environnement.

- Ernst Leenw et al., 2010, p.538 -

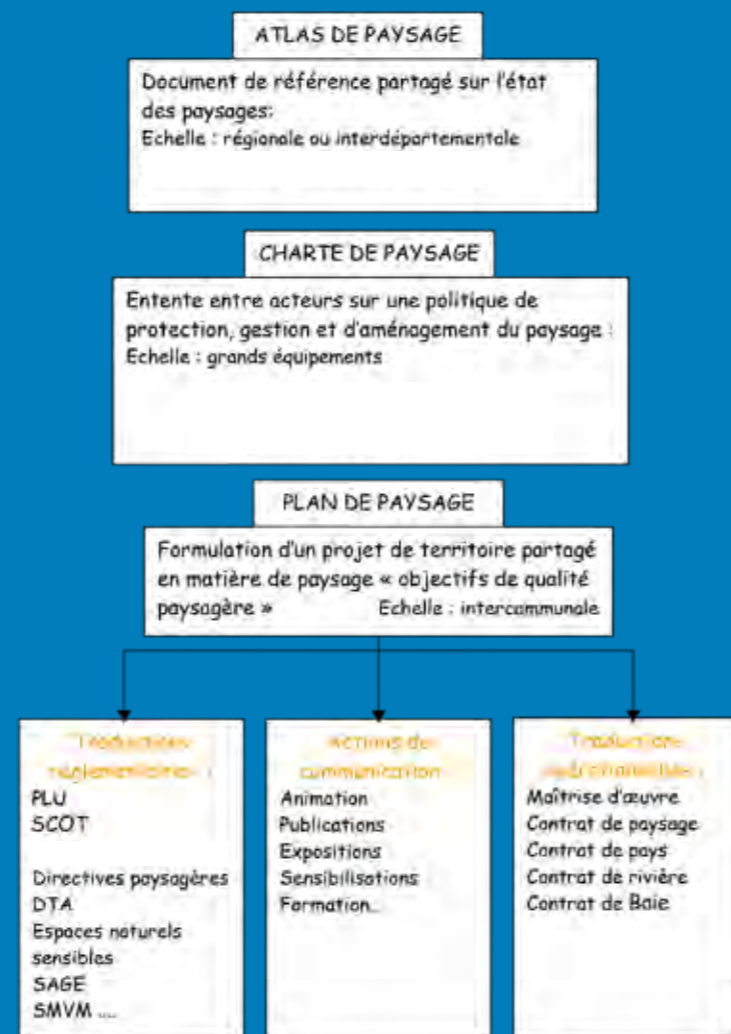
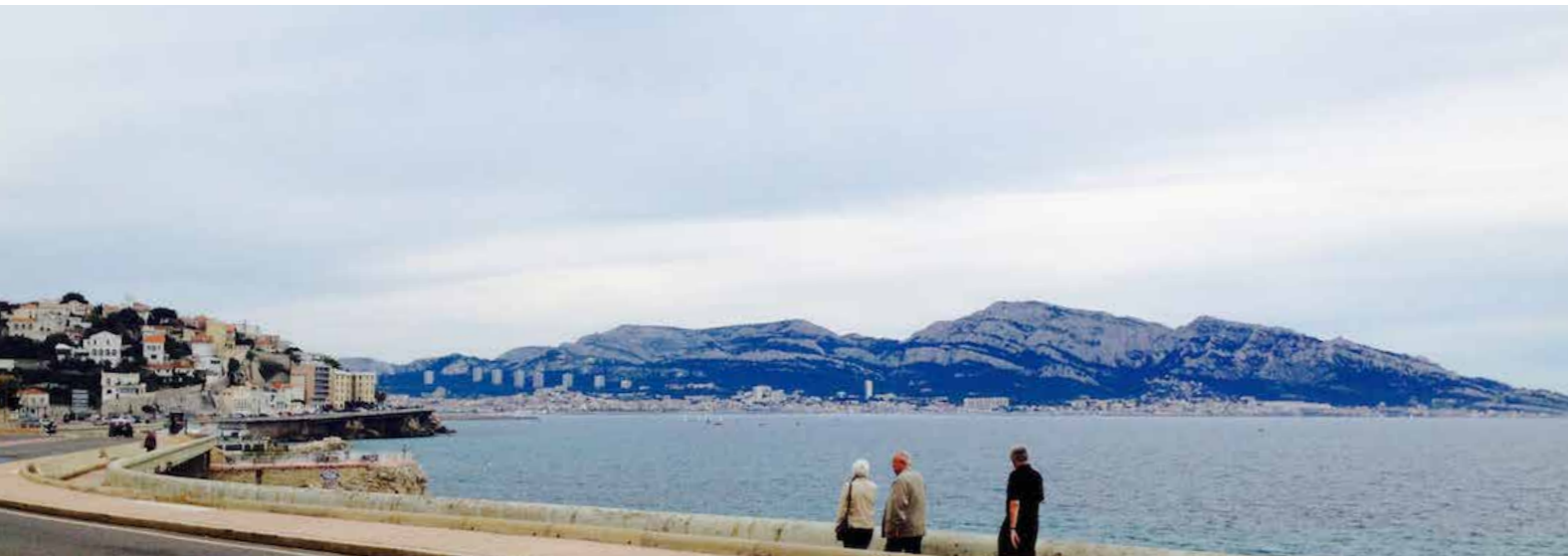


Fig.n°2: Tableau des démarches : atlas, charte, plan de paysage



L'horizon du Massif des Calanques vers le Sud, depuis la plage du prophète - photo coloco

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de Paysage. Sa réussite, pour sa mise en oeuvre, est fortement liée à l'implication de tous les partenaires (élus et responsables des différentes collectivités concernées, techniciens, propriétaires fonciers, associations, usagers, résidents et visiteurs...)

Une vision prospective à partager

Les espaces agricoles et les espaces au cœur du Parc sont protégés. En revanche, par la présence même du Parc national et le renouveau général de la ville de Marseille, la pression foncière sur les espaces urbains est très forte. À cette demande s'ajoute une problématique liée aux risques (incendie, inondation,...). Lancer un dialogue sur la base du paysage est une opportunité majeure pour conduire l'action des acteurs locaux dans un partenariat entre le Parc national et les collectivités territoriales.

Le SCoT de Marseille Provence Métropole, puis les PLU de Marseille et de La Ciotat ont été réalisés parallèlement à la création du Parc national. L'aménagement de grandes structures viaires (Bus à haut niveau de service, Boulevard Urbain Sud, gares, développement des modes de circulation douces...) prévu sur le territoire du Plan de Paysage est également une opportunité pour améliorer les mobilités et l'accessibilité entre les portes d'entrée du Parc national et le tissu urbain alentour. D'autres projets de remise en valeur du patrimoine émergent au sein du Parc et de son aire d'adhésion actuelle.

Les conventionnements réguliers entre le Parc national et les collectivités pour l'application de la charte offrent de fortes opportunités pour traduire,

opérationnellement et réglementairement parlant, le Plan de Paysage.

La convention européenne du paysage

Ratifiée en 2006 par la France, la convention européenne du paysage constitue le cadre des politiques publiques en matière de paysage. Elle donne une définition juridique du paysage : « *partie du territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Les objectifs de qualité paysagère établis par les Plans de Paysage correspondent aux « aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Ils incitent à ne pas se limiter aux paysages remarquables mais à intégrer également les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

1.2. Les spécificités des zones de protections en milieux urbanisés

A l'échelle de la planète, le Parc national des Calanques fait partie des parcs urbains reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Depuis une dizaine d'années cet organisme s'intéresse aux zones géographiques à forts enjeux écosystémiques et aux valeurs culturelles à proximité des milieux urbains. On est passé d'une protection à l'échelle de réserve naturelle d'un pays à celle des aires de protection urbaine. En ce sens, les enjeux de protection visent dorénavant des sites en contact direct à l'urbanisation croissante.

Le classement du massif des Calanques en Parc national change la vision commune de ce territoire. La reconnaissance de l'exception de cet espace naturel et culturel définit une ligne de conduite de l'excellence concernant la gestion et la vision commune du Parc national en interface avec des milieux. Afin d'établir les principes d'un Plan de Paysage pour un Parc national il paraît nécessaire d'en saisir l'unicité : ce qui, à travers le monde, le différencie de tous les autres.

géologique et simple d'un point de vue cartographique. Il semble donc judicieux de s'appuyer sur ce tracé naturel et historique neutre.

Les zones de protection

Les zones de protection en milieu urbanisé reçoivent un grand nombre de visiteurs, y compris ceux qui se rendent fréquemment, voire tous les jours. Nombre de visiteurs n'ont pas l'expérience des zones protégées ou d'activités en zones naturelles protégées, d'où des difficultés de cohabitation des activités.

envahissants, la perte de l'habitat d'alimentation pour la faune mais aussi les conflits entre les humains et les animaux sauvages. Les aires protégées urbaines représentent des zones métropolitaines dans différentes régions du monde, avec des climats et des situations socio-économiques extrêmement variées. Elles comprennent quatre des quinze plus grandes agglomérations urbaines du monde, avec Séoul, São Paulo, Mumbai, Los Angeles et six des villes ayant subi les plus importantes urbanisations.

L'identité du Parc

Le Parc national des Calanques figure parmi les 15 parcs urbains reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Les éléments qui les distinguent les uns des autres sont assurément nombreux mais le caractère urbain ou péri-urbain constitue, en soi, leur principal point commun. Ainsi, dans quel registre de constitution du paysage faut-il puiser pour trouver les éléments de singularité qui signent l'unicité de l'un ou de l'autre ?

En effet, ces zones accueillent des populations urbaines généralement beaucoup plus diversifiées ethniquement et économiquement que les populations rurales ou autochtones qui vivent près ou dans d'autres zones protégées. Elles sont également reliées à de nombreux acteurs de la scène urbaine tels que : les collectivités nationales, régionales ou locales avec les élus ou les autorités de planification, d'utilisation des terres et les institutions éducatives et culturelles.

Les limites du Parc

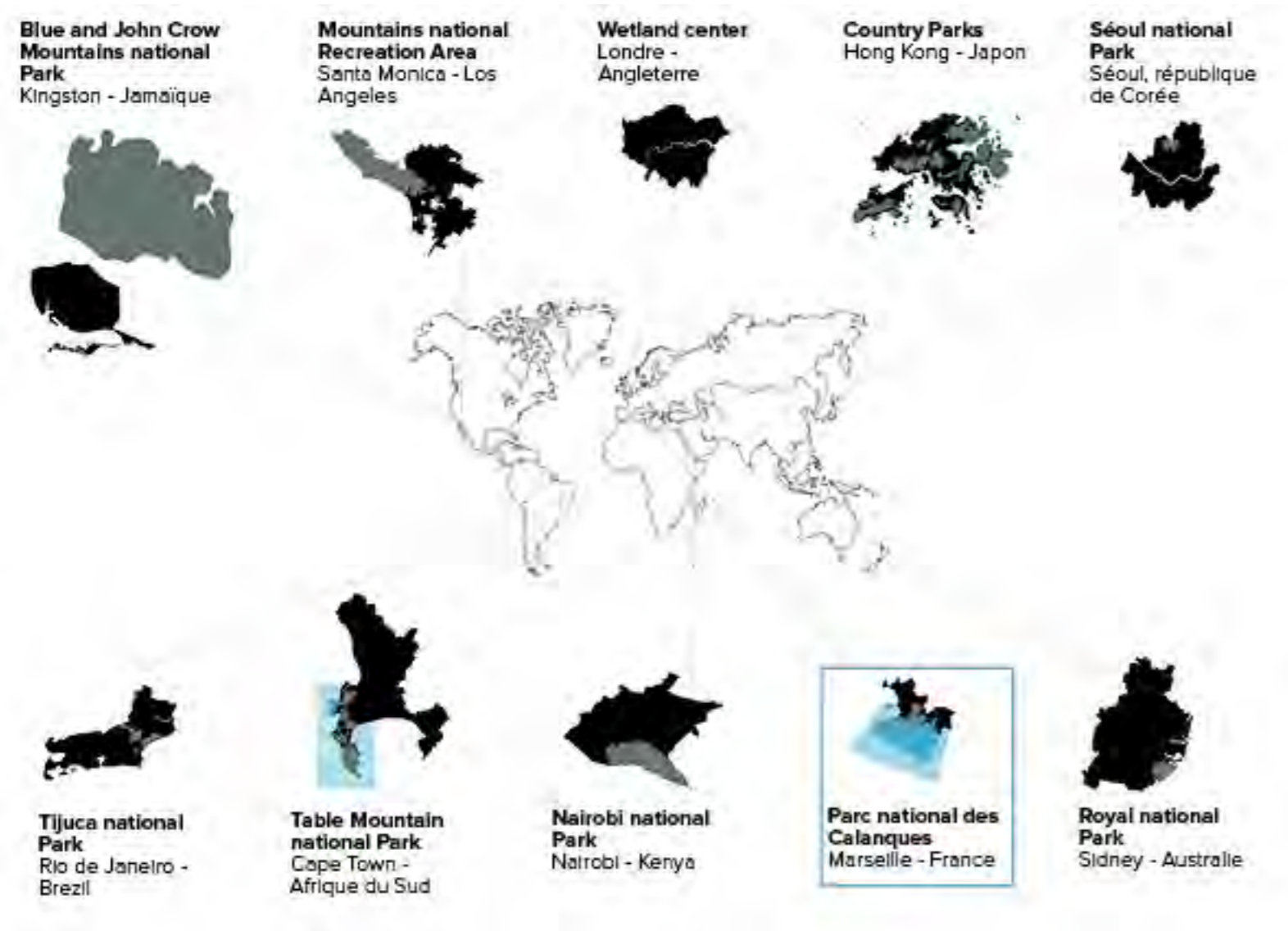
Il est souvent question des limites du Parc. Celles-ci pourraient constituer, en partie ses singularités.

- Coté mer, on peut estimer fixer les limites du parc terrestre à la ligne de côte. Cependant le parc continue sous le niveau de la mer. La possibilité d'une délimitation, ici, est complexe à moins qu'elle ne se détermine à partir de l'arbitraire administratif.
- Coté terre, plutôt que de s'en tenir aux partitions cadastrales ou aux fonctions de circulation et présences du bâti - qui sont des éléments soumis à l'évolution des politiques humaines - la force du géo-design créée par l'originalité du socle karstique constitue un ensemble homogène rare d'un point de vue

Exposées à la médiatisation, elles sont menacées par l'étalement urbain et l'intensification du développement urbain. Les aires protégées sont souvent la cible des infrastructures telles que les routes, les édifices gouvernementaux, les décharges d'ordures...

Elles sont disproportionnellement touchées par la criminalité, le vandalisme, les décharges, la lumière ou la pollution sonore qui proviennent des zones urbaines adjacentes. En raison de cette proximité, elles sont soumises à des effets de bords urbains tels que les incendies plus fréquents et plus graves, la création et l'utilisation des sentiers non désignés, la pollution de l'eau, l'introduction de plantes et d'animaux exotiques

Les aires protégées urbaines ont une forte diversité de pratiques et de régimes de gestion.



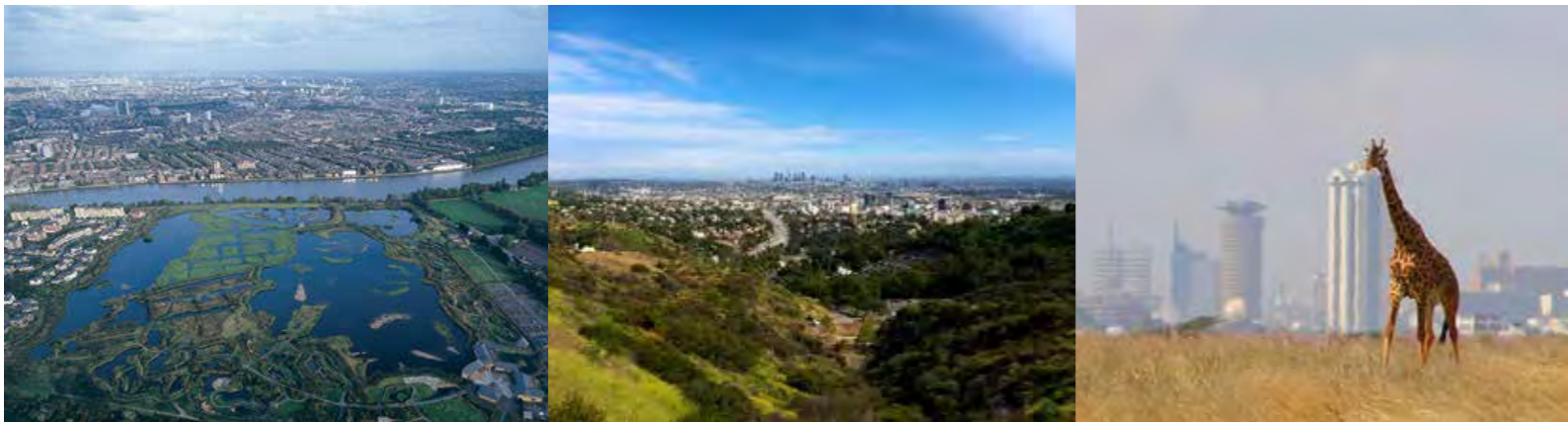
1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

«Les zones naturelles urbaines protégées accueillent environ 17 millions de visites par an (Golden Gate National Recreation Area dans la région de San Francisco). Ils varient en taille de 42 hectares (London Wetland Centre) à 62 300 hectares (Santa Monica Mountains National Recreation Area à Los Angeles). Certains ont des systèmes naturels qui sont relativement intacts, tandis que l'un est un habitat restauré (Parc National de Tijuca à Rio de Janeiro) et un autre est une «re-création» de la nature (London Wetland Centre). La plupart comprennent des sites historiques, préhistoriques ou culturels.»

D'après Urban Protected Areas : Profiles and best practice guidelines, UICN 2014



Table Mountain National Park, Cape Town - South Africa **Country Parks**, Hong Kong **Blue and John Crow Mountains National Park**, Kingston - Jamaïque



Wetland center, London **Mountains National Recreation Area**, Santa Monica - Los Angeles **Nairobi National Park**, Nairobi



Tijuca National Park, Rio de Janeiro - Brésil **Nairobi National Park**, Séoul, république de Corée **Royal National Park**, Sydney - Australie

La zone doit contenir des exemples représentatifs des grandes régions naturelles où les espèces végétales et animales indigènes, les habitats et les sites géomorphologiques ont une importance spirituelle, scientifique, éducative, récréative ou touristique singulière.

La zone doit donc être de taille et de qualité écologique suffisante pour maintenir les fonctions et les processus écologiques permettant aux espèces et aux communautés indigènes de survivre à long terme avec une intervention minimale de gestion.

Ces territoires offrent des possibilités de conservation à grande échelle où les processus écologiques peuvent se poursuivre indéfiniment, laissant de l'espace pour l'évolution continue. Ils sont souvent des tremplins clés pour la conception et le développement de corridors biologiques à grande échelle ou d'autres initiatives de conservation de la connectivité requises pour ces espèces qui ne peuvent être conservés entièrement dans une seule aire protégée.

Les paysages environnants peuvent avoir différents degrés de gestion avec des logiques de consommation ou de non consommation servant de zone de transition à la zone protégée.

Category	Description
I (a and b)	Strict nature reserve, wilderness protection area, or wilderness area managed mainly for science or wilderness protection
II	National park, managed mainly for ecosystem protection and recreation
III	National monument, managed mainly for conservation of specific natural features
IV	Habitat/species management area, managed mainly for conservation through management intervention
V	Protected landscape/seascape, managed mainly for landscape/seascape conservation or recreation
VI	Managed resource protected area, managed mainly for sustainable use of natural resources

D'après l'IUCN, les zones classées par catégorie doivent conserver un fonctionnement à l'échelle de «l'écosystème».

L'intention de paysage se fonde sur la persistance des éléments primordiaux donnant au paysage son équilibre et sa dynamique biologique : la mer, le massif et ses aires de contact avec la ville.

Les enjeux :

- Protéger les processus écologiques de grande envergure marqués par les petites zones protégées ou dans les paysages culturels;
- Protéger les services écosystémiques compatibles
- Protéger les espèces et les communautés particulières qui nécessitent une vaste zones d'habitat non perturbé
- Fournir un «pool» de ces espèces pour aider à peupler les zones adjacentes
- Informer et intéresser les visiteurs sur la nécessité et le potentiel des programmes de conservation
- Soutenir un développement économique durable



1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.3. L'importance des zones de protection urbaines à l'échelle planétaire

Dans un monde qui s'urbanise rapidement, les aires protégées urbaines sont importantes d'une manière qui les distingue des autres zones protégées. Soit parce qu'elles exercent des fonctions que les aires protégées loin des centres de population ne peuvent effectuer ou parce qu'elles font à un degré beaucoup plus élevé ce qui est possible dans d'autres zones protégées

- **Offrir des occasions d'apprendre sur la nature et l'écologie**

Les aires protégées en milieu urbain sont souvent fortement utilisées pour l'étude de la nature par les écoles, les groupes de jeunes et des groupes d'adultes. Les universités locales les utilisent pour l'enseignement et la recherche. Ils offrent d'excellentes possibilités, accessibles pour démontrer et promouvoir un bon comportement environnemental.

- **Fournir des services écosystémiques** Les zones urbaines protégées fournissent généralement une gamme de services écosystémiques tels que la fourniture et le stockage de l'eau ; la conservation des pêches marines et d'eau douce ; la réduction de la pollution de l'air ou en modérant l'effet d'îlot de chaleur.

- **Promouvoir la santé et le bien être** en développant des activités liées au sport, activités de plein air et écotourisme.

- **Aider à donner un sentiment d'appartenance**

Les zones de contact avec la nature relient les gens à leur environnement immédiat, dans leur région. Ils définissent souvent l'identité d'une ville. Ainsi, les gens ne vont apprécier la nature que si ils la connaissent. Les endroits les plus sauvages et les plus reculés de la planète, les espèces les plus en péril sur Terre seront protégés que si les gens ne se soucient de la nature urbaine où ils vivent.

- **Développer la résilience au changement climatique** «Résilience» dans ce contexte se

réfère à la capacité d'un écosystème à maintenir ses fonctions biologiques, chimiques et physiques dans un contexte de perturbation. Protéger et restaurer les zones naturelles dans et autour des villes peut renforcer la résistance aux tempêtes, les inondations, la montée des eaux, ondes de tempête océaniques et des coulées de boue, protégeant ainsi des millions de personnes.

- **Contribuer à l'infrastructure verte dans les villes**

Aujourd'hui, de nombreux plans d'urbanisme prévoient un réseau d'espaces verts pour améliorer la qualité de la vie urbaine. Les zones protégées peuvent être des «points d'ancrage» essentiels à ces réseaux, pièces clés d'une infrastructure verte qui se révèle à travers les espaces et les surfaces dures du tissu urbain.

- **Soutenir l'économie locale** Notamment avec les revenus du tourisme. De nombreuses aires protégées urbaines attirent un nombre important de touristes nationaux et internationaux.

- D'après la traduction de: *Urban Protected Areas : Profiles and best practice guidelines, UICN 2014 -*

Considérer le vivant comme une priorité

Faire connaître les dynamiques végétales à l'oeuvre

Associer la vision de protection et d'intervention



Une échelle de nature régionale - les massifs naturels dans les Bouches-du-Rhône (Bouches-du-Rhône Tourisme)



INSCRIRE LE PAYSAGE COMME ÉLÉMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE

- Assurer la préservation des grands versants formant les horizons
- Assurer la préservation des crêtes des massifs
- Assurer la préservation des cours d'eau et du Canal de Marseille pour réaffirmer leur importance paysagère
- Pratiquer une agriculture respectueuse des paysages (surfaces agricoles non visibles à l'échelle de la carte)

FAIRE PÉNÉTRER LA NATURE EN VILLE

- Préserver les parcs et jardins en milieu urbain tout en permettant l'évolution de leurs aménagements

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.4. Une rencontre inédite entre Parc national et métropole

L'entrée du massif des Calanques dans le réseau des Parcs nationaux urbains change la vision commune de ce territoire. La reconnaissance de l'exception de cet espace naturel et culturel définit une ligne de conduite de l'excellence concernant la gestion et la vision commune du Parc national en interface avec des milieux urbanisés.

La proximité du site exceptionnel des Calanques en frange de la deuxième plus grande ville de France qu'est Marseille (selon INSEE 2013) doit faire émerger une stratégie conjointe pour aborder des solidarités territoriales. Le Parc n'est plus à coté de la métropole Marseillaise, mais devient une entité complémentaire, un «objet» métropolitain de première importance.

Cette analyse devra dialoguer avec les éléments structurants et projets voisins tels que le canal de Marseille, le Boulevard Urbain Sud, les vignobles cassidains, les espaces en développement (ZAC Athélia), les zones ANRU... D'autre part, la connaissance du site auprès du grand public en France et en Europe a considérablement fait augmenter la fréquentation du site.

Le territoire proposé pour l'étude du Plan de paysage prend appui sur les franges urbaines terrestres du coeur de parc, favorisant des lectures de part et d'autres de ce linéaire. Il intègrera les entités qui constituent le coeur de parc terrestre tout en conjuguant ces approches avec une vision paysagère pensée depuis la mer et les îles.

Le parc est quelque peu victime de son succès. Ce paysage, devenu plus «touristique» doit trouver une voie de développement entre les vecteurs de pratiques et la préservation du site. Ce sont les réflexions sur ces évolutions futures qui vont donner lieu à quatre dynamiques dessinant les axes du Plan de paysage :

L'objectif est d'identifier les paysages des différentes zones, les dynamiques d'évolution à l'oeuvre, et les problématiques qui s'y rattachent dans le contexte particulier de contact entre ville et nature. Une comparaison multiscale de la prise en compte du paysage peut être un atout pour la compréhension des enjeux et, plus particulièrement, si elles se réalisent sur des zones littorales ou dans des systèmes morphoclimatiques comparables, ou encore sur des territoires où le gradient entre ville et nature est fort.

Le Parc faisant parti intégrante d'un tout devra appuyer son analyse sur un dialogue entre les différentes entités.

Dynamiques d'une vision commune entre les acteurs du territoire

Dynamiques d'interface ville-nature

Dynamiques écologiques et de gestion

Dynamiques de pratiques et de sensibilisation



1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.5. La préséance du vivant

«Au cours de son évolution la ville s'organise à partir de critères privilégiant la commodité d'habitat d'un seul composant du vivant : l'humain, raison pour laquelle elle semble lui devoir la totalité de son existence. Imaginer une ville se développant à partir de l'ensemble du monde vivant - considéré comme un tout, complexe et interdépendant, au sein du jardin planétaire - , constitue un bouleversement susceptible de modifier en profondeur les principes à partir desquels s'élabore l'urbanisme. Proposer que la «nature non humaine» se présente en équivalence d'importance avec l'humain dans son droit à l'habitat constitue une vision révolutionnaire en ce qu'elle invite à mettre en balance – dans les faits et non seulement de façon théorique – l'humanité et son environnement. Si, pour les esprits rodés à l'écologie, cette attitude ne relève que du bon sens, elle se présente pour beaucoup comme une inversion des ordres de préséance dans la gouvernance du monde. Pourquoi tant de place à l'oiseau, l'insecte et l'herbe sauvage alors qu'il pourrait en manquer pour les habitants de la ville ? Depuis longtemps les réponses à cette question ont été données par ceux qui, au début du siècle passé, avaient établi l'indissociable lien unissant l'homme au reste du vivant et ceci de façon telle que l'altération de l'un ne peut aboutir qu'à l'altération de l'autre. Mais c'est une nouveauté de considérer que cette urgence à ne pas détruire ce qui nous fait vivre dans la plus généreuse des gratuités se positionne désormais comme une règle fondamentale du projet de l'occupation des sols. Mettre à l'épreuve cette vision en la confrontant au terrain nous oblige à revisiter la notion même de nature en amenuisant la distance à laquelle nous la tenions jusqu'à envisager de nous y confondre. Dans le même temps elle oblige à cerner « l'identité naturelle » de l'espace.»

- Gilles Clément -

"Le territoire n'existe pas par nature.

Le territoire n'est pas une chose mais un ensemble de relations.

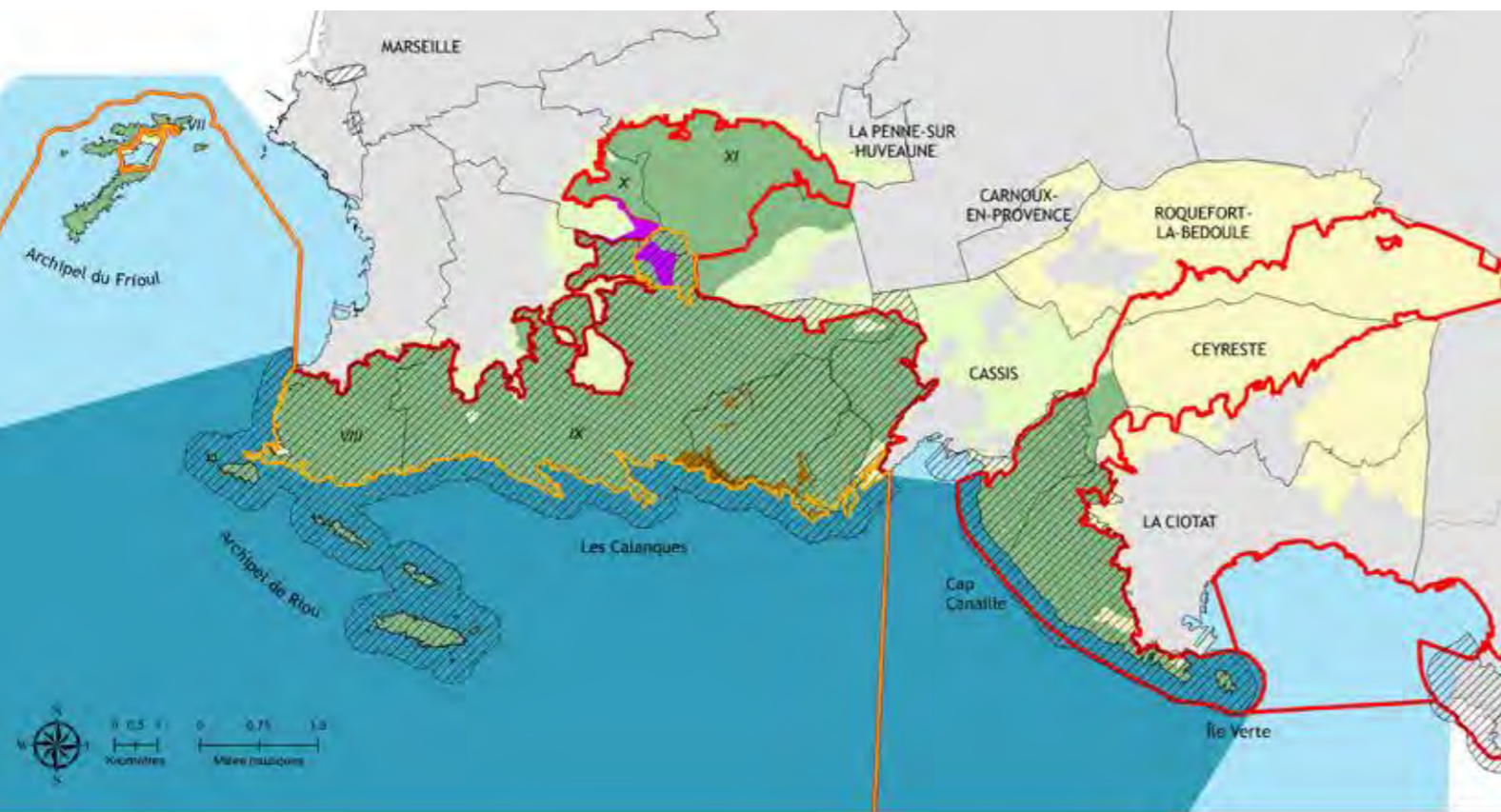
Le territoire est le résultat matériel d'un processus de coévolution entre les établissements humains et le milieu ambiant."

Alberto Magnaghi - La biorégion urbaine, eterotopia. 2010.

PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

coloco + gilles clément + onf +Stephane Bosc

Partie terrestre	Cœur terrestre : 8 500 ha
	Aire optimale d'adhésion : 8 300 ha
	Soit 3 % du département des Bouches-du-Rhône
	Total terre : 16 800 ha
Partie maritime	Cœur marin : 42 500 ha
	Aire maritime adjacente : 97 800 ha
	Total mer : 141 300 ha



1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.6. Un Parc national naissant

Le territoire concerné, terrestre et marin, urbain et naturel, présente des zones très différentes et parfois en opposition. Il se caractérise par de nombreux espaces de contact telles que les zones littorales et les interfaces ville-nature. Ces zones devront être au centre du projet car ce sont en ces zones que s'expriment souvent les problématiques actuelles. Les paysages naturels remarquables font déjà l'objet d'une réglementation forte. Dans le cadre de ce Plan de paysage, l'objectif de protection devient la conservation de dynamiques d'évolution des paysages et une reconnaissance de ces qualités par les différents publics.

Le territoire du Parc se compose de grandes entités paysagères très différentes :

- Le massif des Calanques et les îles de l'archipel du Riou
- La rade de Marseille
- Les îles du Frioul
- Le massif de Saint-Cyr
- La vallée de l'Huveaune
- L'anse de Cassis
- La baie de la Ciotat
- La plaine de la Gineste et le plateau de Carpiagne

Ces grands ensembles sont eux mêmes composés de sous-unités indépendantes ou pas aux limites marquées où la notion d'interface se décline alors à des échelles plus réduites.

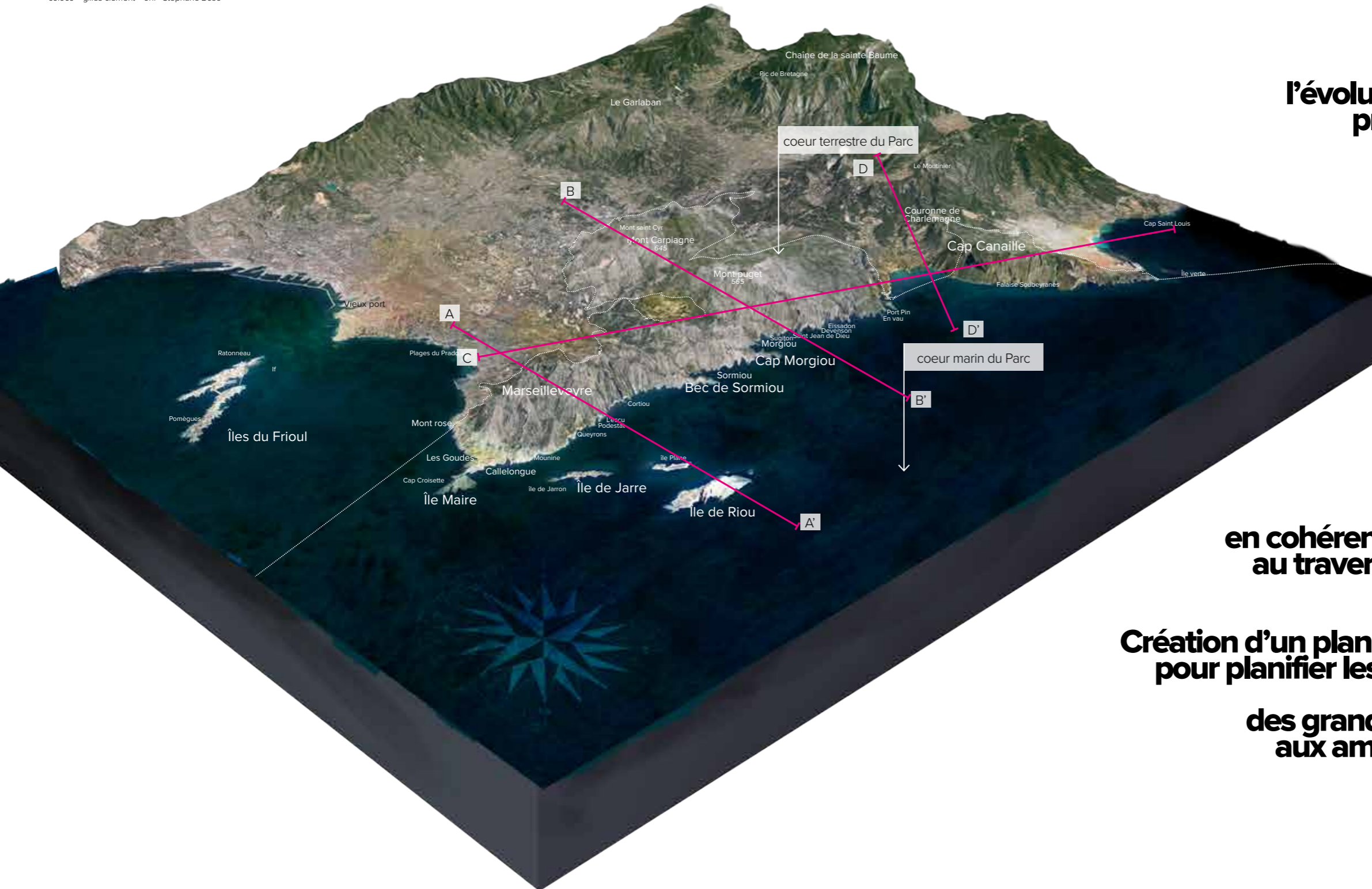
Les dynamiques écologiques à l'oeuvre sur l'ensemble du Parc doivent correspondre à une vision de l'excellence en matière de gestion. Les calanques devenant un Parc en milieu urbanisé, les typologies de gestion sont à programmer dans une vision partagée des objectifs à long terme.

Les enjeux seront mis en exergue afin de pouvoir être appropriés par les partenaires. Le premier concernant es franges constitue un axe fort avec en particulier un réseau viarie particulier (en peigne très peu maillé, des voies en impasse étroites et dénivelées, desservant une urbanisation à flanc de coteau, fortement soumise aux risques incendies). Les transitions, aujourd'hui souvent brutales entre ville et nature, devront être requalifiées afin de trouver un équilibre entre risques naturels, usages anthropiques et préservation / mise en valeur des espaces naturels. De même, le partage des espaces en coeur de nature devra être rendu plus lisible, y compris dans ses limites et restrictions, afin de créer un équilibre entre biodiversité, paysages et usages. Le traitement des accès constitue entre autres un point majeur de reconquête du territoire en terme de qualité paysagère.

Le seul parc national à la fois littoral et périurbain d'Europe

Un des sites les plus remarquables de France en lisière sud de Marseille

Un Parc national urbain en limite sud de la deuxième plus grande ville de France



**Appréhender
l'évolution des paysages de manière
prospective et définir les cadres
d'évolution**

**Fabriquer
un outil de prise en compte
du paysage
dans
les politiques sectorielles
d'aménagement
du territoire (protection,
gestion, aménagement)**

**Conforter une
démarche de projet qui met
en cohérence des dynamiques à l'oeuvre
au travers d'un dialogue entre les acteurs**

**Création d'un plan d'actions à plusieurs échelles,
pour planifier les interventions concrètes dans
les temps de projet :
des grandes orientations au long terme
aux aménagements urgents à opérer**



Les calanques, un des emblèmes métropolitain - carte coloco



1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.7. La création d'un bien commun

La proposition de regarder le Parc national comme lieu des questions centrales d'évolution du territoire conduit à définir trois axes de lecture thématiques en terme d'objectifs :

Connaissance et transmission
Aménagement et protection
Gouvernance et participation

Le massif des Calanques se dessine et se lit à partir du système géomorphologique : monts, falaises, crêtes, gorges. Les dynamiques du vivant s'expriment ouvertement et de façon remarquable au travers de la roche. Le relief escarpé, calcaire, incroyablement diversifié donne immédiatement des indications importantes quant :

- à la nature des usages
- au choix des aménagements possibles
- au choix des techniques de gestion
- à l'usage général du site accolé à la deuxième ville de France

La seconde particularité tient dans une rencontre à établir entre contexte urbain et zones naturelles : elle opère majoritairement entre l'aire d'adhésion et le cœur du parc. C'est la définition des limites de l'enclos et son aire d'influence, à la fois vers la ville et vers le cœur de nature qui servira à la compréhension globale et locale du paysage des Calanques. Cet impératif à lui seul détermine le paysage :

- sa fabrication
- sa gestion
- ses pratiques
- son aspect
- son respect

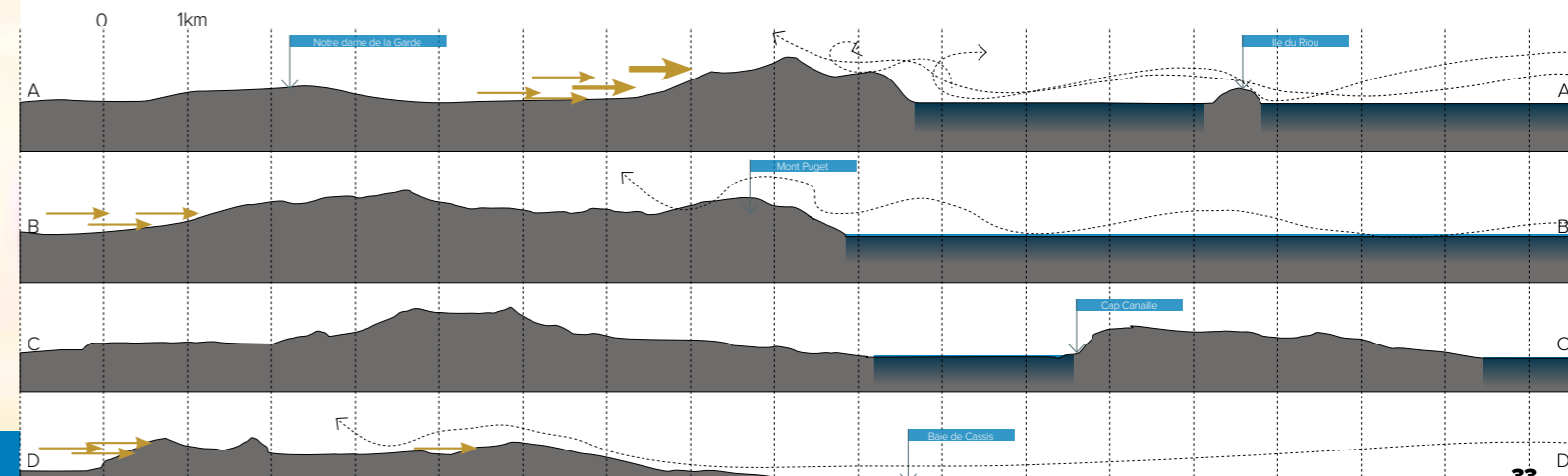
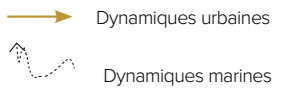
Il donne immédiatement un gradient nécessaire quant aux :

- emplacements des aménagements
- choix des techniques de gestion
- logiques touristiques et usages locaux
- hiérarchie du système viaire

L'ordonnement et la richesse de ce paysage sont deux composantes fondatrices de l'espace dans lequel l'homme prolonge son habitat et où il n'est pas encore en cœur de nature : le jardin. D'emblée, se pose la question des actions de gestion et d'aménagement de l'homme dans son paysage domestique qui n'est ni de la ville ni une nature extraordinaire que véhicule le Parc National. Dès lors que le jardinier interviendra sur ce paysage il facilitera la lecture de la succession des paysages de la ville aux calanques.

Sur le territoire des Calanques la part laissée à la nature est vaste. A l'inverse, l'étrécissement des zones d'interface, exceptionnellement diverses et riches à la fois (lieux délaissés, remblais, friches, patrimoine industriel) n'accroissent pas – du moins pas encore - la grande valeur paysagère des approches terrestres au Parc. Il faut définir des logiques d'intervention hybrides entre urbanisme et gestion environnementale pour trouver les bonnes intensités d'intervention. Cette orientation doit trouver les synergies d'approches pour améliorer les conditions de vie et d'utilisation du Parc sur ses abords.

L'objectif est de valoriser les dynamiques paysagères, d'y associer un tourisme compatible et d'intégrer les habitants via un regard transversal.



Les 5 défis de la charte du Parc national des Calanques

1
Considérer les espaces marins et terrestres comme un seul territoire indépendant

2
Permettre la bonne coexistence de la métropole et de l'espace naturel exceptionnel

3
Inscrire les usages dans le développement durable

4
Réduire les risques incendie

5
Valoriser et faire perdurer dans le temps un territoire de qualité

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.8. La démarche d'analyse du territoire

Exploration / Stratégie / Action / Construction / Transmission

Les étapes qui suivent s'insèrent dans un cycle qui est le moteur de la vision et de la transformation collective d'un espace. Il s'agit donc d'un processus évolutif. Chaque étape se nourrit de la précédente et préfigure l'étape suivante.

Ce processus s'articule dans le temps et dans l'espace pour coordonner une série d'actions dans une même dynamique globale. Le mode opératoire se décline en cinq étapes principales :

Exploration

C'est l'observation des espaces et des modes d'appropriation, des arpentages et des relevés de terrain, du diagnostic collectif en marchant, de l'analyse des forces en présence et des potentialités du territoire. Ce sont également les rencontres avec les commanditaires, élus et gestionnaires au long de l'étude.

Stratégie

L'élaboration d'une stratégie territoriale d'ensemble permettant de coordonner dans le temps et dans l'espace les actions à entreprendre. Cette phase tient compte des projets du territoire et des perspectives d'évolution actuelles et futures.

Actions

La mise en place d'actions simples et immédiates à la suite du lancement d'une dynamique de projet, d'une invitation à l'oeuvre, d'activation d'un territoire par des actions collectives ciblées et d'une implication citoyenne.

Construction

L'aménagement avec la maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère ou la définition de modalités de projets participatifs ou collectifs à monter avec les habitants. Ces démarches nécessitent le temps et la présence des acteurs impliqués avec assiduité.

Transmission

La communication du projet et les actions de sensibilisation, de travail de pédagogie, de passage de témoin aux jardiniers des lieux, d'évènements festifs...

Ces étapes sont le fruit d'une démarche éprouvée en commun à travers différents projets d'échelles comparables. Elles permettent d'établir un dialogue clair et confiant avec la collectivité pour faire évoluer le projet et sa vision au fur et à mesure qu'évoluent les expériences et points de vue des multiples acteurs.

Les modes de gestion conditionnent la pérennité des aménagements. Ils peuvent opérer autant sous le volet réglementaire que dans la répétition d'actions de jardinage. Le mode de gestion est défini par les intentions de projet. Il est du ressort des acteurs présents sur le terrain : élus, services techniques, associations ou résidents. C'est dans ce cadre que la transmission devient l'un des maillons indispensables pour une bonne articulation entre la gestion et les intentions.

Trois éléments fondent l'approche du plan de paysage :

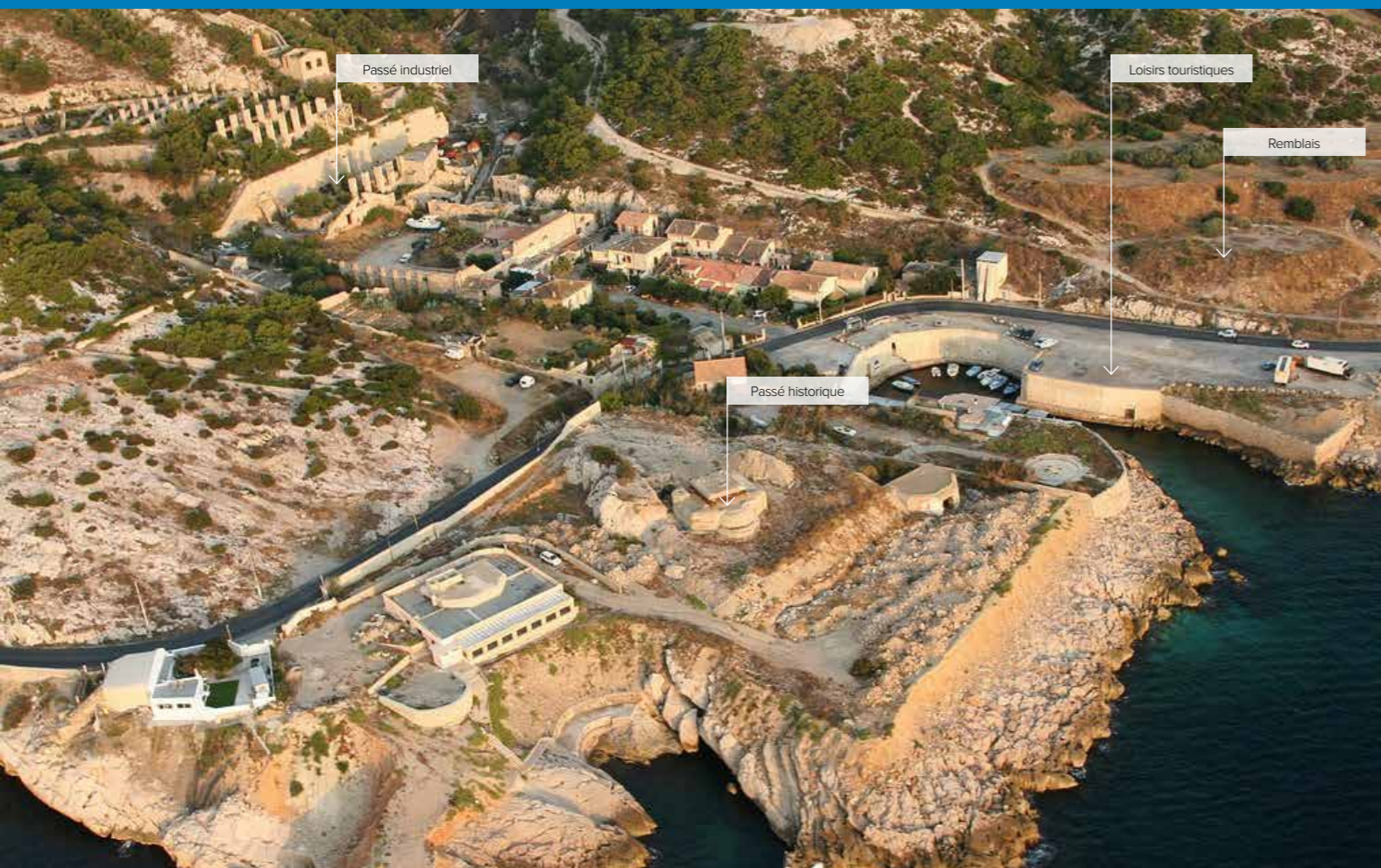
1
La compréhension globale des paysages et des dynamiques vivantes à l'oeuvre

2
La connaissance par l'arpentage des espaces étudiés, le développement in situ des hypothèses

3
La cohérence entre les différentes échelles, de la parcelle au territoire



Callelongue - photo Guy Quéral



L'Escalette - photo Guy Quéral

1. Un Plan de paysage pour le Parc national des Calanques

1.9. Une typologie de gestion par structure paysagère

Il est important de rappeler que le coeur de parc terrestre est constitué par trois structures paysagères majeures à partir desquelles doivent découler des typologies de gestion en fonction des singularités. Ces structures caractéristiques sont les suivantes :

- La lisière urbaine
- Le massif
- La frange littorale

La gestion doit oeuvrer dans le renforcement des dynamiques végétales spécifiques à partir desquelles les questions réglementaires se posent.

Aujourd'hui la plupart des propriétaires tentent d'assurer la gestion des espaces dont ils ont la charge. Cependant, les moyens financiers ou techniques manquent parfois et des actions conjointes, en cohérence d'ensemble, comprenant à la fois des itinéraires techniques et financiers seraient souhaitables.

Interface entre la ville et le massif, la lisière urbaine

Elle se compose d'une flore caractérisée par l'influence de l'homme. Cette lisière ressemble à un jardin linéaire composée d'une somme de typologies végétales. Protégé des feux de forêt, des peuplements forestier introuvables dans le coeur de parc. La spécificité du Parc national urbain tient avant tout dans la transition entre le paysage horticole et naturel. De ce fait, la gestion doit prendre en compte la spécificité morphologique et botanique formant sa singularité.

Le massif forestier

Il répond, quant à lui, à des logiques à la fois de gestion sylvicole méditerranéenne et de gestion propre aux caractères d'un Parc national. Ce massif est le trait d'union fondamental des flux d'espèces entre les habitats littoraux et les habitats continentaux évitant ainsi l'isolement du littoral. Cette végétation présente des enjeux et des traitements différenciés de celle du littoral avec une forte sensibilité aux fréquents incendies, en particulier dans sa proximité à la lisière urbaine.

La frange littorale

Elle concentre la biodiversité la plus remarquable tant en termes de présence d'espèces que d'association d'espèces, depuis le bord de mer jusqu'aux sommets des falaises littorales. Sur cette bande de quelques centaines de mètres, la particularité du milieu tient aux influences de la salinité et du vent formant des habitats rares à l'échelle de la Méditerranée.

L'impact dû au piétinement et à la surfréquentation sur les espaces naturels est géré de manière disparate sur les différentes structures.

Aujourd'hui les travaux en lien à la DFCI sont parmi ceux qui modèlent en partie le paysage du massif et de sa frange urbaine. L'enjeu est à la fois d'avoir une réflexion sur les actions mises en oeuvre afin d'adopter les mêmes lignes de conduite mais aussi de pouvoir associer ces travaux à d'autres enjeux, comme la biodiversité et le paysage dans une logique de gestion intégrée jouant sur l'ensemble des enjeux en place.

Cependant, les milieux et les espèces sont très variables et n'ont pas les mêmes degrés d'enjeu sur l'ensemble du massif, en termes de représentativité, d'exceptionnalité et de patrimonialité. Les habitats naturels remarquables les plus représentés sont les milieux ouverts, d'éboulis ou de falaises. Ils abritent souvent une flore et une faune très particulière avec quelques espèces protégées. Cependant, s'ils restent sensibles, ils ne sont pas forcément rares à l'échelle du massif.

Les mosaïques d'habitats représentent souvent les milieux les plus riches, à

la fois en termes de biodiversité et de paysages. Ce sont ces mosaïques qui sont à privilégier lorsque cela est possible dans l'esprit d'une gestion durable du territoire. Aujourd'hui certaines zones sont concernées par de grandes étendues mono-spécifiques (jeunes pinèdes à Pins d'Alep ou garrigues à chênes kermès par exemple).

Dans ces milieux pionniers, souvent résultant du passage des incendies, on peut parler de « pyro-paysages ». Leur enjeu écologique actuel peut être considéré comme faible, cependant, la gestion et l'accompagnement de leurs dynamiques naturelles sont importants et permettront d'enrichir les milieux à venir, en créant des espaces plus ou moins ouverts où une diversité pourra s'installer. En effet, la qualité écologique de ces formations croît avec leur maturité, en accueillant dans leurs stades âgés les cortèges très rares d'espèces saproxyliques. Elles peuvent permettre à terme l'installation d'autres végétaux par le bénéfice qu'ils offrent en procurant un couvert boisé où le micro-climat en place, favorise par exemple la venue du chêne et de feuillus divers sur les meilleures stations. De plus, en termes de paysages, elles apportent des ambiances riches et uniques à l'échelle du Parc.

«L'intérêt exceptionnel du patrimoine naturel terrestre est largement reconnu par la France (nombreuses ZNIEFF) et l'Europe (plusieurs sites Natura 2000). En effet, les conditions de vie relativement difficiles ont entraîné une réelle adaptation des espèces aux milieux, résultant en un fort taux d'endémisme, notamment sur les îles. Le territoire est une référence pour les milieux méditerranéens, présentant tous les habitats depuis le littoral jusqu'aux pelouses de crêtes. Les 30 habitats remarquables sont d'intérêt communautaire et abritent 138 espèces animales et végétales protégées au niveau national ou régional dont 44 sont reconnues d'intérêt communautaire.»

- Charte du Parc national des Calanques /
Volume 1 -





Mont Carpiagne

Mont Lantin

Falaises Soubeyranes

La Fontasse

Ravin de Gorgue Longue

Route de la Gineste

Bois du Mussuguet

Port de Cassis

Anse de l'Arène

Cap Canaille



2. Le Parc national des Calanques actuel



Les lisières du parc - photo coloco



Les lisières du parc - photo coloco

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.1. Emboîtement des échelles

Métropole / Villes / Quartiers

Armand Frémont le définit comme «l'opposé de l'espace aliéné né de la révolution industrielle. Il pointe du doigt le dépouillement des valeurs et des repères de cet espace opéré par des fonctionnements de plus en plus mécanisés. Cela s'accompagne d'une perte de lien entre l'homme et l'espace du quotidien. A contrario, en le réinvestissant, en se le réappropriant de par sa perception et sa pratique, l'homme et son espace s'harmonisent. L'espace vécu vise à l'épanouissement et au bonheur des individus.»

- Armand Frémont, géographe à l'origine du concept "d'espace vécu" -

Un premier travail de lecture du territoire nous oriente vers une approche de la relation ville nature à partir de trois grandes échelles :

L'échelle métropolitaine

Ici, la question du Parc national des Calanques se pose à travers celle des grands systèmes géographiques, ensembles naturels, leurs continuités et discontinuités, et leurs relations aux espaces urbains, aux infrastructures. A cette échelle, la question de l'unité du Parc semble une problématique majeure, mais aussi un objectif.

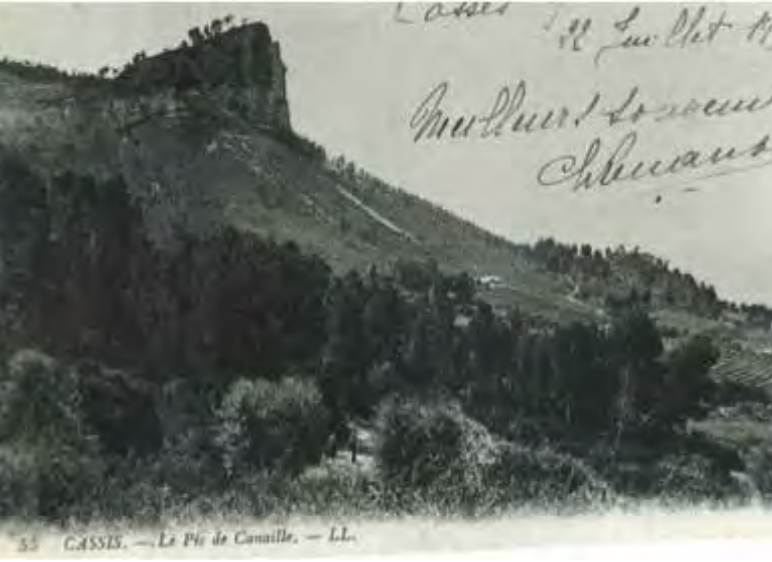
Il y a aujourd'hui une difficulté de lecture de cette unité entre les deux grands ensembles de Marseille-Cassis et de Cassis-La Ciotat; la géographie expliquant cette difficulté, mais aussi la présence de l'espace urbain de Cassis. Trouver des éléments de continuité entre ces deux ensembles pourrait améliorer cette lisibilité. Se pose également la question de la relation de l'ensemble naturel des Calanques aux autres grands ensembles du territoire, comme le massif de l'Etoile ou la Sainte Baume par exemple. Les grandes infrastructures jouent ici un rôle de barrière très difficilement franchissable, comme par exemple les voies ferrées et l'autoroute (A50), dans la vallée de l'Huveaune ou plus à l'Est au nord de la Ciotat.

L'échelle urbaine

Elle renvoie aux concepts de limites et de 'portes', évoqué dans de nombreux documents; certains tissus urbains pouvant constituer des limites qui empêchent l'accès au Parc, et réduisent cette relation à l'espace des 'portes'. Les études, notamment celle de l'AGAM, ont permis de mettre à jour les lieux où la pression urbaine sur le Parc est plus intense, avec une plus ou moins grande profondeur selon la géographie et l'accessibilité. La structure urbaine et les usages dirigent vers certains lieux cette fonction de portes d'accès au Parc; l'ensemble de LUMINY dans le prolongement du boulevard Michelet, axe urbain majeur de Marseille, en est un exemple évident. L'aménagement de ces portes est un enjeu majeur pour la maîtrise de ces espaces. La géographie des lieux a aussi une incidence forte sur l'accessibilité à l'espace du Parc. La relation ville/nature n'est évidemment pas la même selon si l'on se trouve dans une géographie de vallon ou de flanc de collines abrupt, voire de falaises. A partir de ces éléments, il est possible d'établir une hiérarchie dans la proximité entre tissus urbains et milieux naturels, et donc dans le niveau d'accessibilité au Parc.

L'échelle locale

Celle du quartier - constitue une lecture plus quotidienne et confidentielle de la relation entre ville et espaces naturels du Parc. Elle se décline tout au long de cette limite, en une série de micro-espaces : places, jardins, équipements sportifs, bois... existants, sous-jacents ou à aménager, qui représentent des entrées très limitées dans le Parc des Calanques mais avec un pouvoir très fort de valorisation de ces quartiers. La nature de ces lieux est aussi étroitement liée à la géographie et aux formes urbaines: les lieux rencontrés au sein de grands ensembles comme la Valbarelle ou les Néréides sont très différents de ceux rencontrés dans le vallon de la Panouse.



2. Le Parc national des Calanques actuel

2.2. Paysages en mutation, une synergie à développer

«Une végétation héritée d'une longue histoire humaine Les Calanques ont très tôt été occupées et utilisées par les hommes, comme en témoignent les vestiges préhistoriques et antiques. L'utilisation du site s'est intensifiée à partir du XVIIIème et surtout au XIXème siècle, avec le développement du pâturage, des industries puis de la villégiature cabanonnière. La fréquentation a explosé au cours du XXIème siècle, en raison du développement de l'excursionnisme (début du siècle), puis de l'institution des congés payés (1936), et enfin de la civilisation des loisirs (à partir des années 1970-80).»

- extrait du Docob Natura 2000 Volet I - Secteur Calanques et Archipel de Riou 2007.

L'histoire industrielle et culturelle du Parc national des Calanques est la singularité qui le différencie des autres Parcs nationaux. Le Parc vise à protéger les systèmes écologiques superposés à une utilisation quotidienne du site par les acteurs locaux (pêcheurs, chasseurs, sportifs, promeneurs...) Contrairement à d'autres parcs qui protègent une nature peu anthropisée, les Calanques sont à la fois un territoire morphologiquement et écologiquement extraordinaire où des pratiques humaines et urbaine existent et cohabitent d'ores et déjà. L'aire de protection arrive à la suite de l'anthropisation massive du territoire et non en prévention comme dans la plupart des autres parcs

Le patrimoine culturel du Parc national reflète la longue histoire des côtes méditerranéennes autour de Marseille. S'y mêlent vestiges préhistoriques de niveau mondial (grotte Cosquer), vestiges antiques dont de nombreuses épaves, bâtiments militaires et un potentiel archéologique encore mal connu. S'y ajoutent légendes (fondation de Marseille...), traditions (chasse, pêche pour la bouillabaisse, cueillette...), art de vivre (« au cabanon »...). C'est aussi un lieu d'inspiration artistique, de recherche scientifique, l'un des berceaux de pratiques sportives de plein air (randonnée, escalade, plongée...).

- Charte du Parc national des Calanques / Volume 1 -

L'étude " Comprendre les Calanques sur les usages et les usagers du massif des Calanques" de Mme MASSENA-GOURC (Université Aix-Marseille II -1991), est une source d'information précieuse pour comprendre l'évolution des milieux naturels des Calanques

«Le massif était dénudé dès le XVIIIème siècle, en raison de la surexploitation du bois et de l'abrutissement par les chèvres. Son exploitation a été croissante jusqu'au XIXème siècle. En effet, même si les zones cultivées sont restées limitées à l'intérieur du massif, en lien à la présence de l'eau, le pâturage des chèvres et des moutons y a été

une activité importante. Les activités agricoles étaient centrées sur des fermes et pratiquées en restanques (oliviers, figuiers, amandiers, pois chiches), le pâturage était par contre très étendu, à l'ensemble des collines. Cette exploitation est surtout la conséquence du rôle important qu'ont joué le bois, les broussailles, et les essences de la garrigue (chêne kermès pour la cochenille notamment), pour des industries locales variées (fabrication de la chaux et du charbon de bois, approvisionnement des boulangers de Marseille, ébénisterie, tanin, gemmage pour la fabrication d'essence de térébenthine).

De nombreuses carrières sont aussi ouvertes en bord de mer (carrière de Cassis) mais aussi en bordure marseillaise de massif, pour répondre à une demande en pierres, granulats et chaux.

Des industries chimiques et métallurgiques s'implantent aussi en périphérie de la ville : majoritairement à l'est et au nord. L'usage du massif se modifie à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle.

En parallèle, le massif et notamment sa bande côtière a toujours représenté un enjeu militaire fort en lien à la protection de Marseille, depuis le XVIIème siècle. A la fin du XIXème siècle, le domaine de Carpiagne est acquis par l'Armée

Française pour tenir lieu de camp d'entraînement.

C'est à la même époque, en 1897, que l'Etat se porte acquéreur des 841 hectares de la forêt domaniale de la Gardiole, en application des lois relatives à la restauration des terrains en montagne.

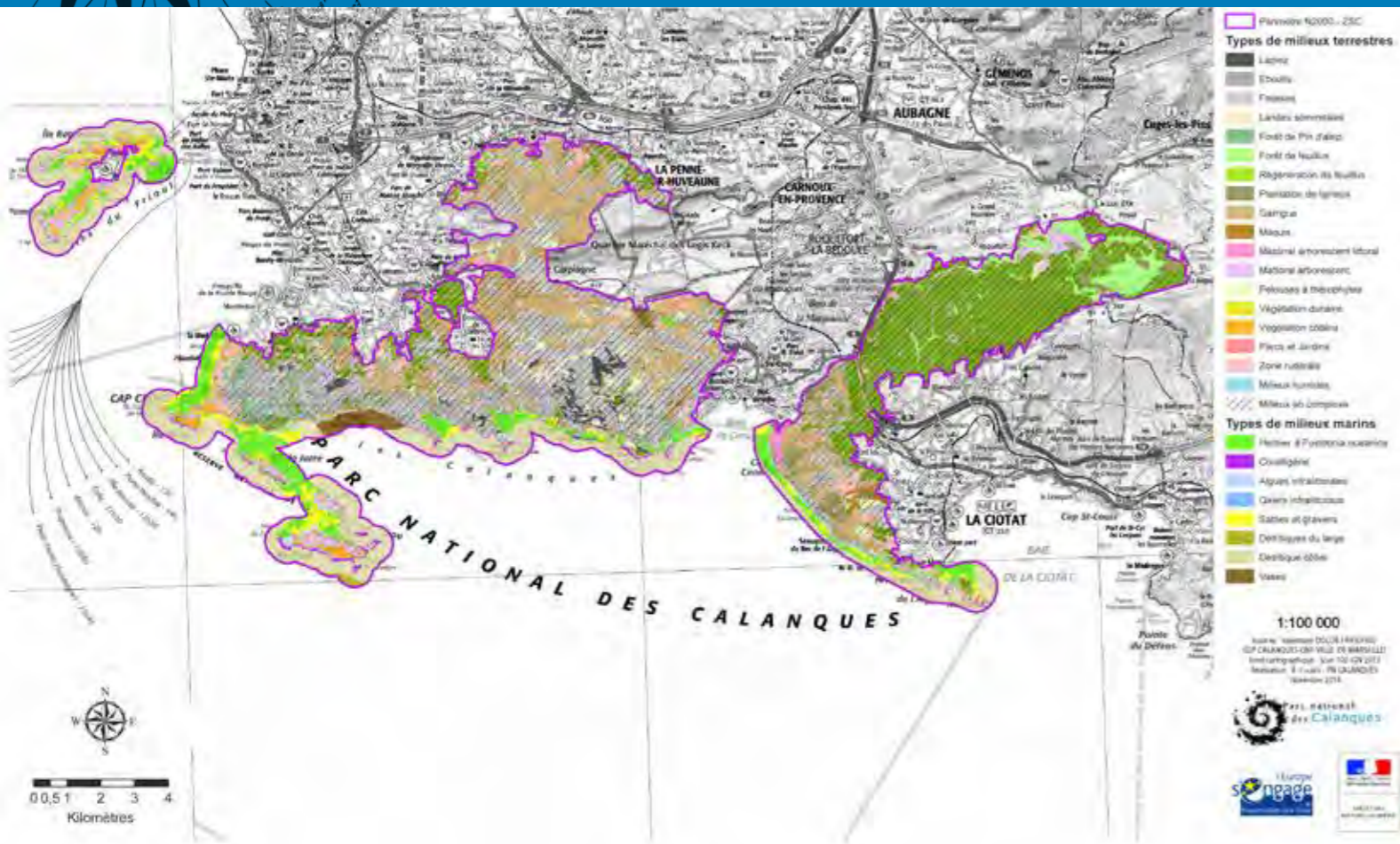
Il s'ensuit l'interdiction du pâturage et la mise en place de reboisements à grande échelle sur le domaine, tandis qu'on pratique encore le gemmage sur les pins du domaine forestier de La Fontasse. Le début du XXème siècle est donc le moment charnière où ces grands espaces de nature entre Marseille, Aubagne, Cassis et La Ciotat reprennent une dynamique d'évolution naturelle, accompagnée, dans les espaces forestiers par des plantations d'arbres à l'image des grandes campagnes de reboisements des terrains en montagne de l'époque. La colonisation par le Pin d'Alep a accompagné ces changements d'usages car elle semble dater du début du XXème siècle, même si certains clichés anciens montrent qu'il était déjà préexistant en peuplements constitués par endroit.

Depuis cette époque, c'est avant tout le passage d'incendies plus ou moins successifs qui ont influé sur cette reprise de dynamique naturelle.»

La valeur ethnobotanique du paysage méditerranéen est un enjeu majeur. Il ne s'agit pas d'être dans une logique nostalgique des paysages sylvo-cultureux-pastoraux mais de mettre en place un terrain d'expériences qui positionne l'écosystème non pas uniquement comme un emblème écologique mais aussi comme un paysage vécu où l'homme et son territoire sont intimement liés.



Les milieux naturels du parc



2. Le Parc national des Calanques actuel

Milieux naturels / Entités paysagères / stations et habitats

Le Parc national des Calanques illustre un panel de paysages représentatifs des milieux naturels qu'il abrite. Il est possible d'y trouver des milieux ouverts voire essentiellement rocheux. C'est le cas de la plupart des espaces verticaux et des espaces d'éboulis. Ceux-ci peuvent héberger quelques espèces végétales rares, parfois des espèces protégées comme la Sabline de Provence. Ces milieux ont généralement leur fonctionnement propre, la dynamique naturelle y est assez lente, et peut selon les cas, être fortement influencée par la fréquentation du massif.

Les milieux de garrigue sont également bien représentés, souvent sur les hauteurs, les espaces tourmentés à l'Ouest du massif de Marseilleveyre ou les espaces ayant subi un incendie récent. Ils peuvent, quant à eux, être relativement stables et rester en l'état, ou connaître des dynamiques de fermeture et de colonisation par des espèces arborées - généralement le pin d'Alep comme l'est en grande partie la surface du massif. Tantôt sous la forme de pinèdes climaciques en bord de mer tantôt par la présence de futaies assez âgées comme celles de Luminy ou de jeunes futaies, comme celles issues de la régénération post- incendie de 1990, le pin d'Alep possède une dynamique forte sur le massif.

Sur certaines stations, souvent en vallon, il est possible de rencontrer des peuplements de chênes, verts et blancs, plus ou moins denses. Ceux-ci sont généralement présents dans les espaces ayant été préservés par les incendies depuis plusieurs décennies. Ces milieux, si ils ne sont pas perturbés évoluent lentement.

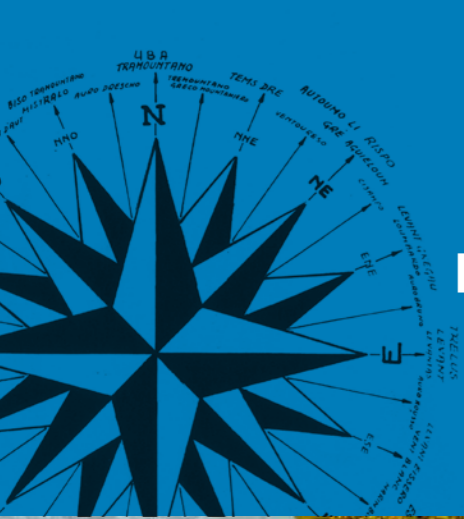
Des milieux naturels artificiels :

Certains milieux du massif ont été et restent encore actuellement très influencés par l'homme. C'est le cas des fronts de taille des carrières mais aussi des zones d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) qui le sont tous les trois ans. Les plantations, généralement consécutives à un incendie sont également des milieux qui peuvent être considérés comme artificiels. Elles sont parfois composées d'essences non autochtones comme le Cèdre de l'Atlas ou le Cyprès de l'Arizona.

Les milieux naturels à enjeu :

La plupart des milieux naturels décrits présentent des enjeux de conservation importants. Ce sont ceux dont la dynamique est la plus importante ou ceux particulièrement menacés par les incendies (garrigues, pelouses, chênaies) et par la fréquentation (éboulis) qui présentent le plus d'enjeux de préservation.





Le Parc national des Calanques illustre un panel des milieux naturels qu'il abrite - hébergeant des espèces végétales rares ou protégées qui répondent à un processus lent.



Les entités paysagères du territoire



Les limites et pressions

-  limite du Parc national des Calanques
-  limite de l'aire d'adhésion du Parc national des Calanques
-  Principales infrastructures routières sur le territoire
-  Impact et pressions urbaines sur l'emprise du Parc

Les entités paysagères

-  Entité paysagère du massif des Calanques
-  Entité paysagère urbaine du rade de Marseille
-  Entité paysagère du massif de Saint Cyr
-  Entité paysagère de l'anse de Cassis
-  Entité paysagère de la baie de la Ciotat
-  Entité paysagère de la plaine de l'Huveaune
-  Entité paysagère du massif de sainte Beaufort
-  Entité paysagère de l'Etoile Garlaban
-  Entité paysagère du Plateau de Carpiagne et de la plaine de la Gineste
-  Entité paysagère des îles du Frioul

Carte des entités paysagères du Parc national des Calanques - carte coloco

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.3. Des dynamiques morcellées et sous pression

Milieus naturels / Entités paysagères / stations et habitats

Le territoire du Parc national est un recueil de paysages offerts où s'observent et se ressentent la nature et son lien à l'homme et à la mer. Il en est de même en limite de Parc national, aux franges et aux indentations avec la ville, où les paysages en place doivent trouver leur connexion avec la ville, inventer une mosaïque ville – nature qui participe aussi à cette richesse, à l'image de ce que pouvait être ce territoire aux époques passées où le lien entre colline et ville passait par une logique vivrière et d'usages. Aujourd'hui ce lien doit être réinventé et affirmé.

Échelle territoriale

Le terme de « vaste complexe naturel » constituant les zones du Parc des Calanques s'entend dans une approche territoriale de désignation des massifs de l'extrême sud-est des Bouches-du-Rhône : entre Marseille, Aubagne et la limite avec le Var. D'un point de vue géographique et topographique, ces espaces naturels préservés forment un ensemble aux reliefs mouvementés, dont l'altitude varie du niveau de la mer à plus de 640 m d'altitude. Les pentes sont abruptes en bord de mer, formant ces falaises caractéristiques et ces systèmes de calanques pour s'adoucir globalement vers des situations plus tabulaires vers le nord-est. C'est un massif à la fois homogène de par ses faciès très minéraux, ses espaces ouverts et très variable, d'un vallon à un plateau, du côté Ouest beaucoup plus tourmentée sur la partie Est, qui se reboise plus rapidement. Le Parc national, globalement, représente cet espace de nature, faisant bloc entre les villes de Marseille, d'Aubagne et La Ciotat.

Échelle géomorphologique, une diversité géologique

Au niveau géologique, on distingue bien deux entités dans cet ensemble. Un vaste ensemble karstique qui compose l'unité de massif Ouest composé des massifs de Marseilleveyre et du Puget au Sud, du plateau de Carpiagne en position centrale et du massif de Saint-Cyr au Nord. Cette unité se caractérise par ses calcaires éclatants et immaculés érigés au-dessus des eaux mais aussi en des points hauts internes tenant lieu de repères visuels dans les paysages. L'ensemble du Cap Canaille venant mourir sur les Trois Secs entre les baies de Cassis et La Ciotat, caractérisé par des alternances entre calcaires et poudingues issus d'une érosion fluviale ancienne. Ces poudingues donnent à la roche ces tons orangés à bruns, qui donnent des reflets, des couleurs et une végétation caractéristiques. Cet ensemble disjoint par la baie de Cassis du vaste ensemble calcaire des Calanques apporte sa diversité spécifique. Cette dualité ouvre l'échelle du Parc à un territoire large, embrassant la diversité de formes et de couleurs des reliefs structurants.

Échelle visuelle, une palette de paysages

A cette notion de vaste complexe naturel, correspond une grande variété de paysages offerts. Pour autant, les plus spectaculaires, en transition maritime - formations de calanques érigées et sous-marines, îles et vues sur mer - tendent à supplanter dans l'imaginaire collectif et le discours porté, la richesse paysagère liée au gradient paysager des massifs : de la mer à la colline. La diversité des paysages présents constitue, à n'en pas douter, la grande richesse du Parc national : de la situation de frange côtière, à celle de « montagne » provençale des massifs du nord, avec une palette d'ambiances très particulières. Cette mosaïque paysagère concentre toutes les images de cette nature provençale, grandement façonnée par l'homme : des sommets rocailleux et secs associées à des pelouses écorchées, des garrigues fleuries à la présence plus ou moins dense d'arbres « ponctuels », des restanques cultivées, de langues d'oliviers et d'amandiers, et de ces paysages boisés donnant aux vues lointaines ce moutonnement végétal et ce soulèvement du relief.

La palette est riche, la mosaïque est omniprésente, les associations et les gradients se combinent et créent cette identité spécifique.

Où que soit l'observateur dans le Parc national ou dans sa périphérie, il embrassera cette mosaïque de paysages et cette diversité. La situation topographique des massifs lui apportera en plus, la qualité de vues panoramiques terrestres et maritimes donnant une profondeur d'espace et révélant l'échelle surfacique de ce vaste ensemble naturel.



2. Le Parc national des Calanques actuel

Milieus naturels / Entités paysagères / stations et habitats

A l'échelle de chaque entité paysagère, le cahier de recommandations constitue une boîte à outils permettant d'apporter une lecture des dynamiques à l'œuvre et les questionnements à avoir en amont de tous les projets. Il contient également des recommandations en termes de vocabulaire paysager à privilégier suivant les entités paysagères étudiées.

Entité paysagère du massif des Calanques

Espace littoral ouvert sur la mer abritant les paysages grandioses qui portent l'attractivité et l'imaginaire du territoire. C'est le terrain d'aventure par excellence où vit la biodiversité la plus riche et la plus fragile.

Entité paysagère urbaine de la rade de Marseille

L'urbanisation a gagné les espaces agricoles autour de noyaux villageois du 19^{ème} siècle confrontant, toujours plus fortement depuis une quarantaine d'années, la ville avec les espaces naturels forestiers.

Entité paysagère de l'archipel du Frioul

Point focal de la rade de Marseille, il est le territoire le plus visible du Parc national. Archipel au patrimoine militaire et sanitaire majeur dont le projet immobilier inachevé des années 70, dans des espaces militaires et d'extraction de roches surdimensionnés, donne un aspect d'abandon.

Petites îles de grande richesse écologique, de grand patrimoine historique, de grande fréquentation : un concentré de parc national

Entité paysagère des monts de Saint Cyr

Point culminant du parc national. Colline provençale à la végétation appauvrie par un passage trop fréquent du feu, il offre un arrière-plan d'ubac à la vallée de l'Huveaune.

Entité paysagère du plateau de Carpiagne

Espace de garrigue sur un sol calcaire karstique duquel la mer et la ville ne sont pas visibles. L'exploitation des ressources (pâtures, chaux...) et les incendies ont appauvri les sols. Les dynamiques de reconquête forestière y sont fortes.

Entité paysagère de l'anse de Cassis

Baie étroite glissée entre le massif des Calanques et les falaises de l'ubac de Roquefort-la-Bédoule au Cap Canaille. Le sol marneux et le climat plus protégé rendent le territoire propice pour la vigne. Le vignoble, du littoral jusqu'aux forêts en pied de falaises, caractérise le paysage.

Entité paysagère de la baie de la Ciotat

Cirque, calcaire au nord et de grès et de poudingue au sud, ouvert au sud-est sur la baie et la ville de la Ciotat qui occupe maintenant toute la plaine. Espace de garrigue et de forêt sous influence littorale.

Entité paysagère de la plaine de l'Huveaune

Une des deux voies terrestres d'accès à Marseille. Plaine agricole nichée entre la Sainte Baume, le Garlaban et les Calanques, elle s'est largement urbanisée depuis une cinquantaine d'années.

Entité paysagère de l'Etoile Garlaban

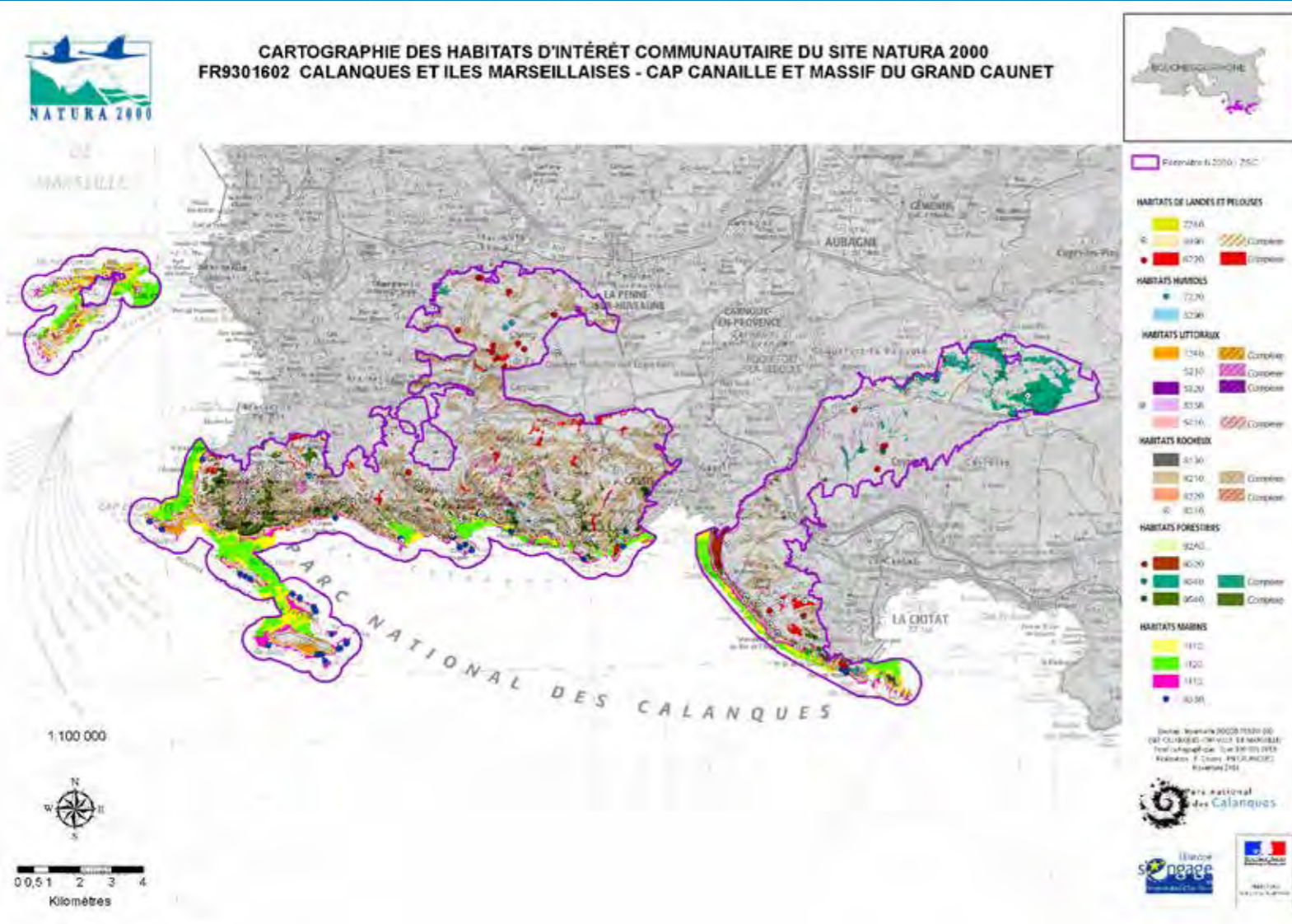
Massif de collines provençales délimitant le nord-est de Marseille

Entité paysagère du massif de Sainte Baume

Point culminant du territoire poursuivant le paysage montagneux vers l'Est. Cœur de nature dont le lien direct avec le Parc national est à conserver.



Les habitats du parc



2. Le Parc national des Calanques actuel

Milieux naturels / Entités paysagères / stations et habitats

Il ne s'agit pas de délivrer dans le Plan de paysage une synthèse exhaustive des habitats et des espèces, dont les répartitions, les dynamiques et les enjeux de conservation sont détaillés dans les DOCOBs Natura 2000 du site « Calanques, îles Marseillaises, Cap Canaille et massif du Grand Caunet ».

Il s'agit ici plutôt d'apporter une vision globale à l'échelle du territoire de ce qui fait la richesse des mosaïques d'espaces en présence, créant les paysages d'aujourd'hui et d'anticiper une vision dynamique, si tant est qu'elle puisse être faite, sur leur évolution future.

En fonction des habitats, l'évolution naturelle des milieux (c'est-à-dire la dynamique naturelle sans intervention de l'homme ni de l'incendie), peut être sans ou avec effet sur les habitats naturels, leur état de conservation et donc leur imbrication mutuelle et leur répartition dans l'espace et dans le temps.

Très globalement, la particularité des habitats naturels du parc des Calanques tient dans l'exceptionnalité de montagnes provençales qui se jettent en mer, leur continuité en espaces sous-marins présentant une richesse tout aussi exceptionnelle. Dans sa partie terrestre, le territoire du Parc National contient un gradient écologique continu des habitats méditerranéens, globalement du sud au nord, avec une organisation en mosaïques de milieux des franges littorales jusqu'aux milieux forestiers plus frais des ubacs des collines typiquement provençales, en passant par les habitats squelettiques des sommets calcaires.

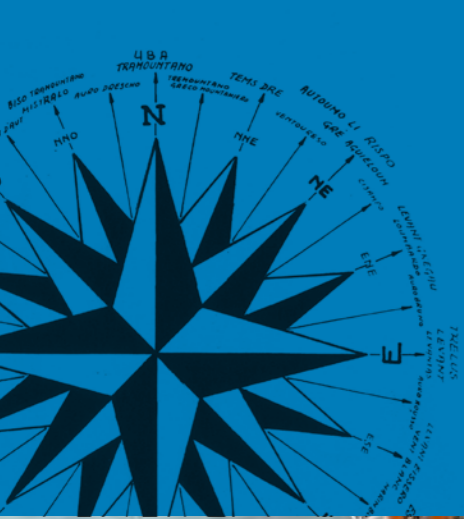
D'un point de vue paysager, c'est l'organisation de ces habitats entre eux qui donne le caractère aux sites du Parc National, ce sont les composantes de texture, de couleur, de hauteur de végétation, soulignant la topographie des lieux qui vont apporter un caractère, une typicité, une identité. Pour parler d'habitats naturels et de paysage, il est important de rappeler que




les enjeux sont distincts.

Certains habitats naturels à fort enjeu écologique de par leur rareté et leur patrimonialité, pourront ne pas représenter d'enjeux paysagers, car leur perception spécifique est quasi impossible, alors que d'autres habitats très présents dans le paysage ne présenteront que peu d'enjeu écologique car ils sont très communément présents.

Aussi, c'est la vision paysagère qui ici guide le propos, en distinguant globalement les formations végétales par ce qu'elles apportent au paysage par leurs formes, leurs couleurs, leurs textures et leurs géométries (hauteur, épaisseur...).

A cette équation, l'humain doit trouver un consensus entre ville et nature quant à l'usage général des franges et du cœur de nature.



-  Nuisances des infrastructures routières
-  Pollutions industrielles
-  Pollutions des eaux d'origines industrielles

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.5. La pollution, un problème majeur

Certaines parties des Calanques sont polluées soit par des industries du siècle dernier, soit par des pollutions actives encore rejetées aujourd'hui.

Les pollutions des siècles derniers sont liées aux activités industrielles éloignées de la ville pour y assurer une meilleure hygiène.

Elles s'installaient de la Madrague de Montredon à Morgiou sur la commune de Marseille, avec des activités liées à la soude et à l'acide sulfurique, au plomb et à l'argent, au soufre, à l'acide tartrique, à la raffinerie du pétrole ou à la fabrication du verre. Pas moins de 10 installations sont dénombrées dans les Calanques de 1810 à 1939.

A Cassis et La Ciotat, les industries sont majoritairement liées à l'exploitation du calcaire, en pierre à bâtir ou en pierre à chaux. Les dernières ont exploité ce matériau jusque dans les années 1980.

A l'inverse des pollutions passées, faisant parti du patrimoine industriel, l'émission des pollutions actives doit être supprimée au plus vite. Tout facteur de pollution, même les pollutions des eaux doivent trouver, dans le Parc un traitement exemplaire.

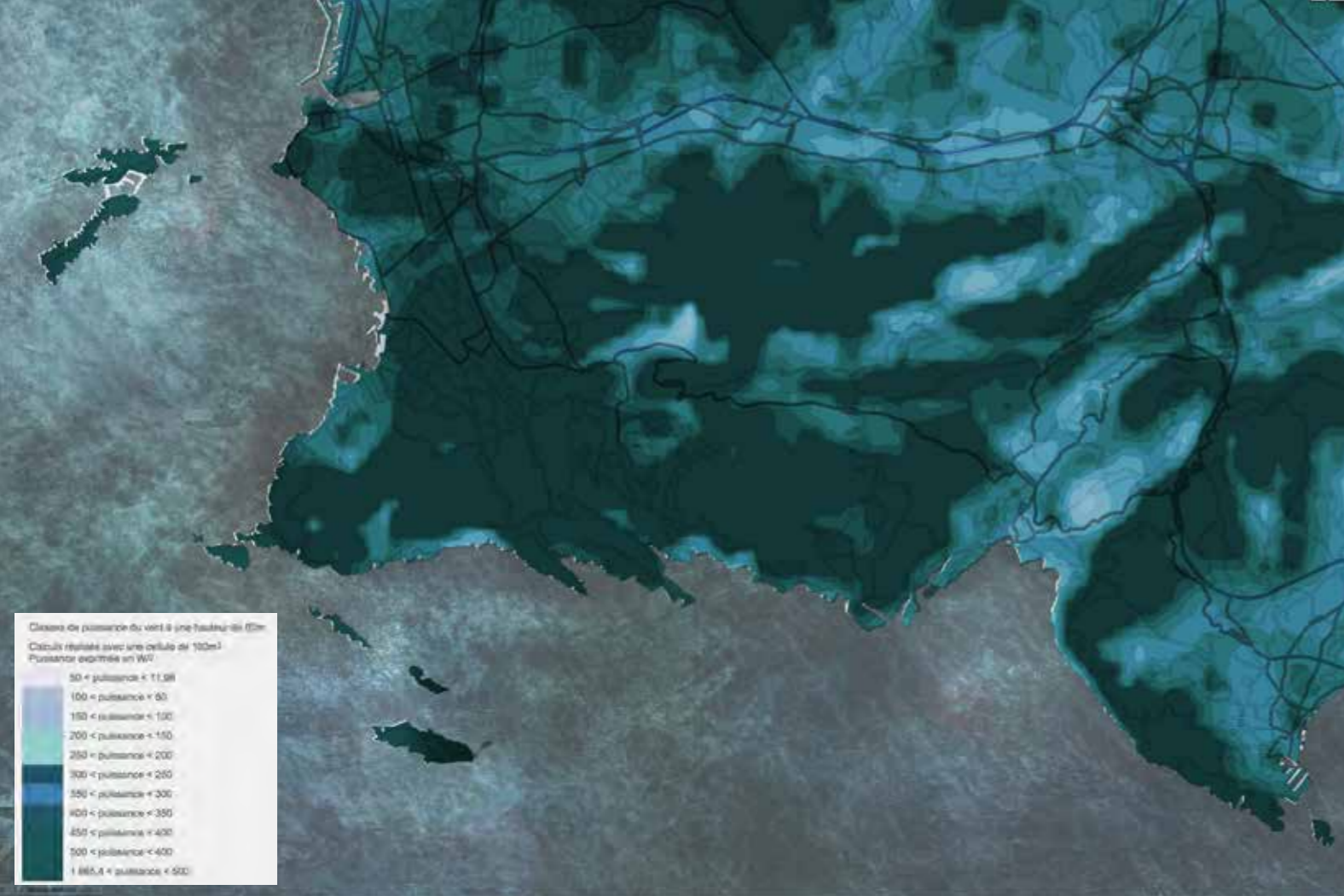
Cet enjeu de pollution marque le paysage contemporain et la connaissance de sa finitude écologique. Aujourd'hui le Parc a volontairement intégré ces zones polluées dans son périmètre de protection. Ainsi, il considère que la protection du vivant passe également par une science de l'écologie concernée par ce sujet pour trouver des solutions viables.

Le Parc doit prendre position face à ce problème en l'inscrivant dans le Plan de paysage à long terme. Les pollutions passives et actives ne doivent pas être cachées au public mais au contraire

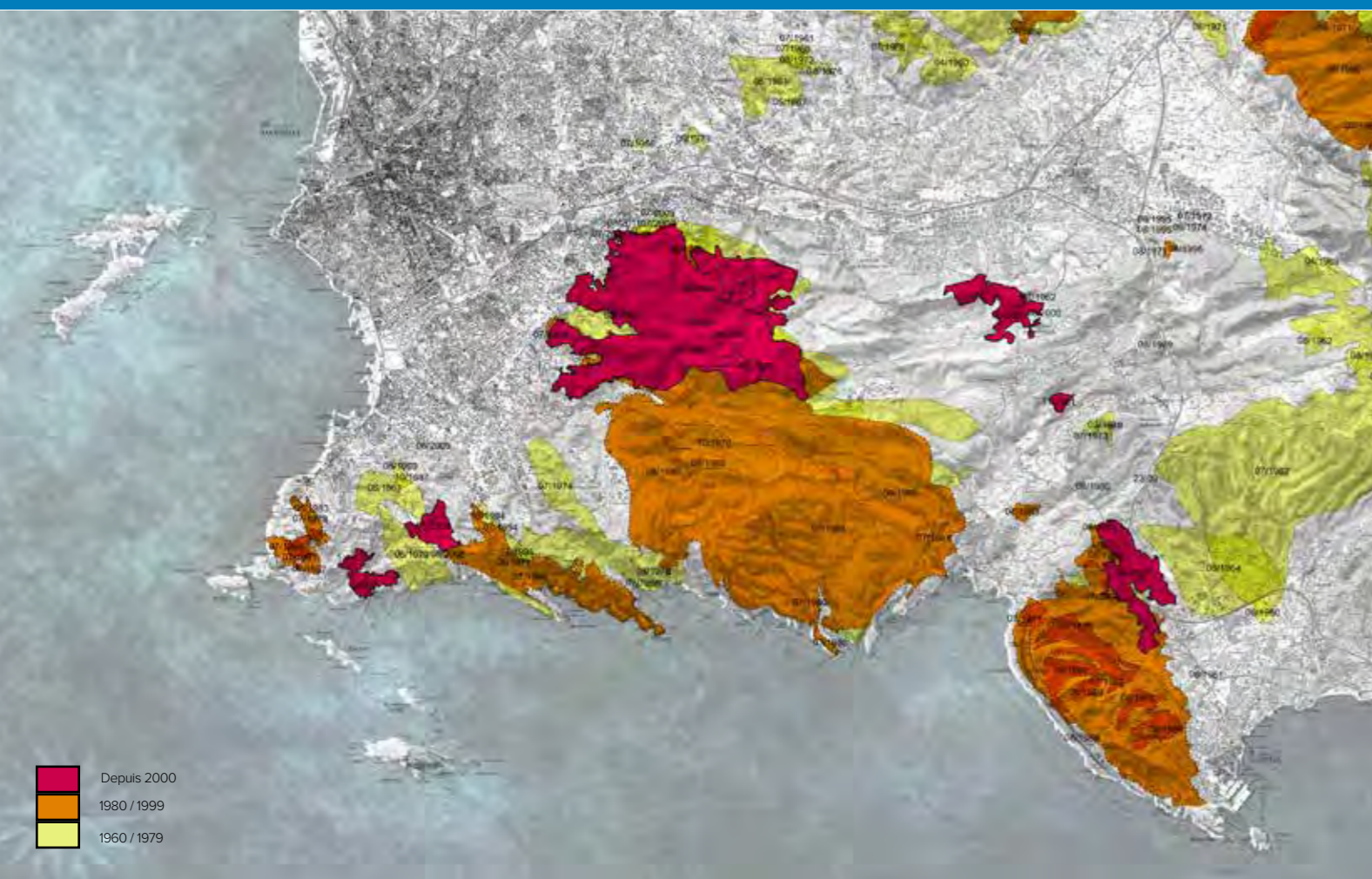
révélées comme des éléments faisant partie intégrante du Parc national. Assumer et traiter ces zones polluées, marqueur de la connaissance contemporaine et de la responsabilité de tous, doit être un des objectifs principal du Parc.

En tant que Parc national métropolitain, la problématique de conservation doit être étendue à la restauration de certains milieux pollués où le Parc doit agir de façon exemplaire.

En tant que Parc national, la problématique de conservation doit être étendue à la restauration de certains milieux pollués, où le Parc doit agir de façon exemplaire.



Le facteur vent comme dynamique naturelle forte et la crainte du feu - cartes coloco & onf



Carte du passage des feux entre 1960 et 2000 - carte coloco et ONF

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.6. Des paysages soumis au feu

Le feu modèle de manière naturelle le paysage méditerranéen, il est même essentiel dans le cycle de vie de certaines espèces. Cependant, si le passage d'un incendie réouvre des milieux et permet parfois d'apporter une certaine richesse en termes de biodiversité, le passage renouvelé de l'incendie sur un même espace a tendance à appauvrir le milieu. En effet, les espèces « s'épuisent » et l'on arrive à des garrigues monospécifiques de chênes kermès voire à des milieux nus. Sur les Calanques, le feu est passé partout dans les 60 dernières années et jusqu'à 6 fois au même endroit, cette fréquence bien trop importante est source d'appauvrissement du milieu et le risque doit être géré.

Aujourd'hui, les équipements de DFCI (notamment (pistes, citernes, poteaux incendie) peuvent être décriés par une vision très « nature » du parc où l'homme doit arrêter d'équiper. Le Parc doit se positionner, qui dit abandon des équipements, dit qu'on accepte la part du feu et le fait qu'on décide consciemment que certaines zones ne soient pas défendues. C'est une question majeure sur le territoire du Parc. Le feu apparaît aujourd'hui comme un facteur inévitable à long terme. Il faut peut être l'intégrer comme acteur de la gestion des paysages, en acceptant que son passage est parfois nécessaire, et parfois tragique à l'approche de la ville.

Quelle que soit la stratégie adoptée en termes d'équipements et de DFCI, la lutte contre l'incendie s'appuiera généralement sur des équipements. Entre les deux équipements, où la lutte n'est pas possible, l'incendie passe, c'est la « part du feu ».

Pour une meilleure gestion du risque incendie : le Plan de massif

Un Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie est un document permettant, à l'échelle d'un massif d'établir une stratégie de lutte contre

l'incendie. Ce document, établi en concertation avec l'ensemble des acteurs de la DFCI sur le territoire et, en particulier, les services de lutte, permet de prioriser et de chiffrer les actions à mettre en oeuvre sur le massif. Ainsi, chaque équipement est qualifié de par son rôle dans la stratégie et entretenu en conséquence.

Une telle démarche a été déjà engagée pour le massif des Calanques, mais n'a pas abouti. Aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs à l'échelle du Parc national est de conduire un tel Plan pour le massif afin de limiter le risque incendie en adoptant des mesures cohérentes.

La protection des biens et des personnes :

Lorsqu'un incendie se déclenche, la priorité est la protection des personnes et des biens. Les OLD visent à faciliter cette protection par une relative auto-protection des biens. Si celles-ci sont réalisées de manière conforme, elles remplissent ce rôle et les services de secours peuvent se concentrer également sur la protection de l'espace naturel. Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt vise à mieux protéger les personnes et les biens contre ce risque.

La gestion :

La protection des forêts contre l'incendie est essentielle pour éviter l'appauvrissement des milieux et la cicatrice paysagère du passage du feu. Afin de gérer ce risque, une stratégie de prévention et de lutte à l'échelle du massif par une hiérarchisation des équipements et de leur entretien est nécessaire : c'est le rôle du Plan de massif. Ce Plan de massif, prévoira des zones de coupures de combustibles, des zones à entretenir à minima ainsi que les modalités d'entretien en prenant au maximum en compte l'ensemble des enjeux du territoire.

Les enjeux :

- Gérer la part du feu
- Protéger les biens et les personnes
- Limiter les risques d'incendie au travers d'un «Plan de Massif»
- Intégrer les pistes DFCI dans une vision paysagère en définissant les modalités d'entretien au sein du Parc National

Un Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie



MASSIF DES CALANQUES

Les limites de protection



Les zones de protections - carte PnCal



LES VOCATIONS POUR LE SOCLE		LES VOCATIONS POUR L'USURE D'ADHESION		LES VOCATIONS POUR L'USURE MARITIME ADJACENTE		LA PROTECTION DES PEYRIGNONS	
TYPE	COULEUR	TYPE	COULEUR	TYPE	COULEUR	TYPE	COULEUR
C1	Protections à caractère de réserve naturelle	A1	Protections à caractère agricole	M1	Protections à caractère marin	P1	Protections à caractère paysager
C2	Protections à caractère patrimonial	A2	Protections à caractère agricole	M2	Protections à caractère marin	P2	Protections à caractère paysager
C3	Protections à caractère d'habitat	A3	Protections à caractère agricole	M3	Protections à caractère marin	P3	Protections à caractère paysager
C4	Protections à caractère d'habitat	A4	Protections à caractère agricole	M4	Protections à caractère marin	P4	Protections à caractère paysager
C5	Protections à caractère d'habitat						

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.7. Des paysages protégés

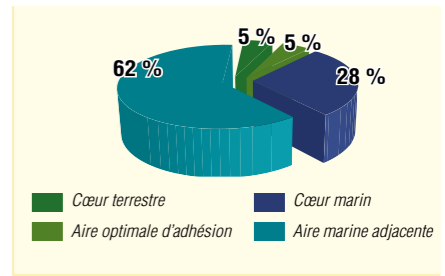
Un territoire à proximité immédiate des villes, aux paysages contrastés, tourmentés, où la platitude maritime se dispute aux hautes falaises blanches ou ocre et dont les Calanques constituent la caractéristique la plus singulière. Un paysage fait d'îles, de falaises et de collines visibles depuis les villes qu'elles semblent isoler du monde extérieur. Sous la mer, les paysages diversifiés continuent.

- Charte du Parc national des Calanques / Volume 1, 2012 -

Les différentes aires de protection sont arrivées à la suite de l'anthropisation du territoire et non en prévention, comme dans la plupart des autres parcs nationaux urbains.

Aujourd'hui, ces espaces de nature ont de pittoresque la variété et l'imbrication des mosaïques de paysages en place : mosaïques autant liées à la géomorphologie des lieux et aux situations d'étagement par rapport à la mer, qu'à l'empreinte des hommes qui ont de tout temps parcouru, utilisé, et vécu dans ces massifs.

» et d'une logique de protection des lieux déjà amorcée par le passé sur ces territoires via d'autres outils réglementaires (sites classés Loi 1930, Régime forestier, Domaines du Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles...), mais aussi historiquement par un fort attachement des populations locales (la communauté des Calanquais), à cet espace et à son patrimoine.



Poids des territoires du Parc National des Calanques

Le pittoresque du coeur de Parc résulte d'une histoire « naturelle et humaine

Coeur de parc (52 000 hectares)

Les objectifs de protection en coeur :

- Concourir à la protection des patrimoines naturels du coeur
- Apaiser les interactions Homme nature.
- Préserver les paysages et la quiétude des lieux
- Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Aire optimale d'adhésion à terre, le parc du quotidien (env. 2630 hectares)

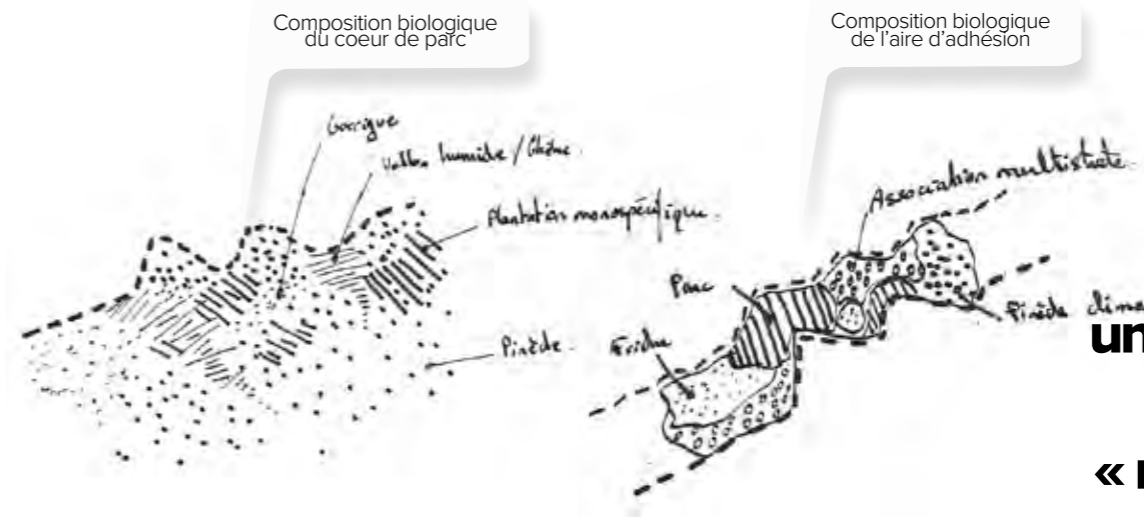
L'aire d'adhésion s'inscrit dans la logique d'espaces naturels en réseau avec le coeur. Elle doit devenir un espace de « délestage du coeur de parc »

- Rester en accord avec les politiques qui régissent le coeur de parc
- Continuer au développement durable
- Servir d'espace «tampon» entre la ville et la nature

Aire maritime adjacente (97 800 hectares)

L'aire maritime adjacente exprime également des orientations de développement durable :

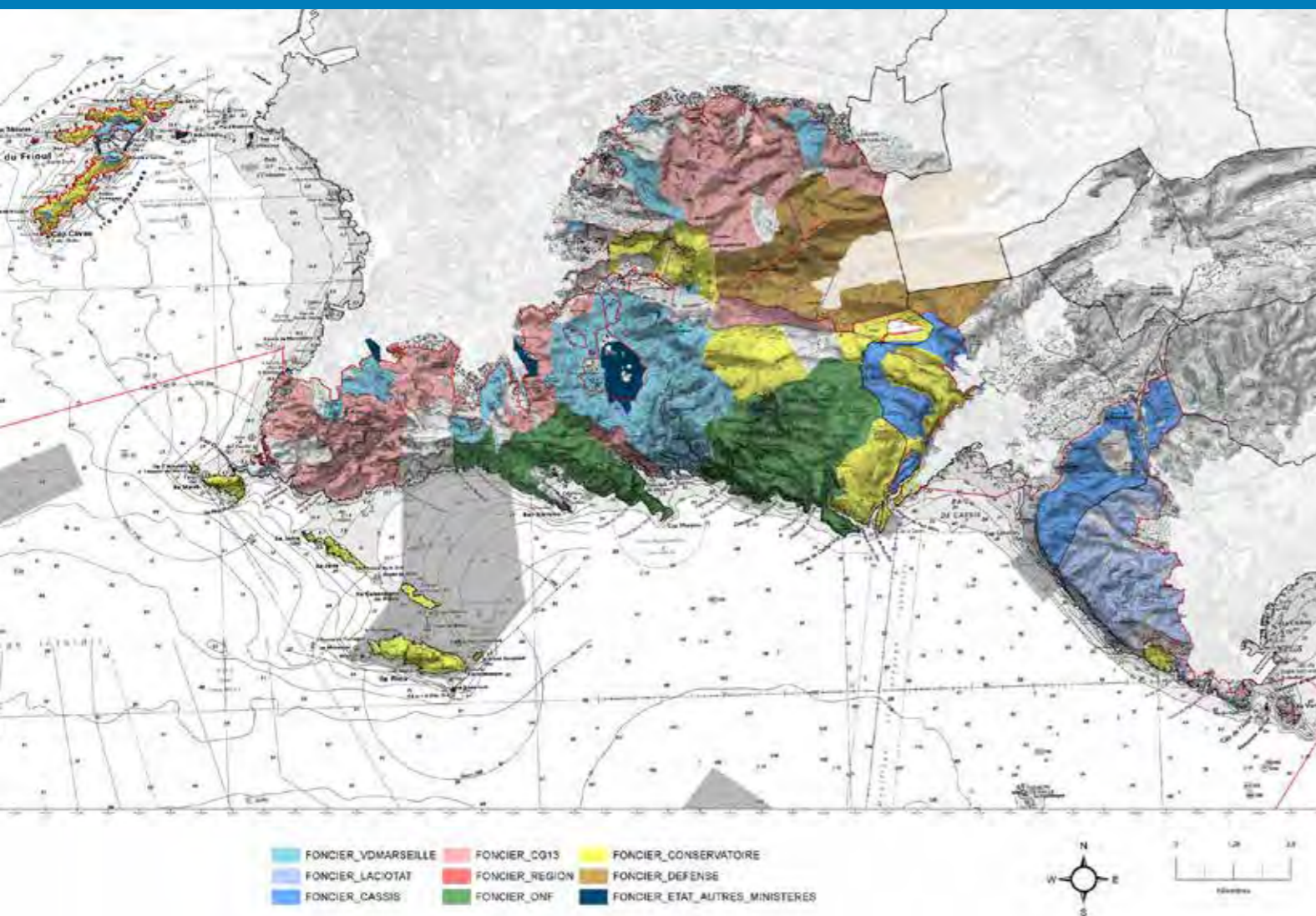
- Contribuer à protéger le patrimoine maritime du coeur
- Soutenir le développement durable des activités maritimes



C'est un massif aux reliefs plus doux, parfois tabulaires, avec une impression dominante de « mer de pins »



Une somme d'uniformes pour un objectif commun - Photos coloco



Répartition des propriétaires fonciers - Carte PnCal

2. Le Parc national des Calanques actuel

2.8. Rassembler les acteurs : des visions à partager pour un projet commun dynamique

Les différents acteurs en présence sur le territoire, notamment publics, ont toujours majoritairement œuvré à la préservation de ce massif qui plonge en mer, dans une logique d'unité indissociable terre-mer.

Pour autant, les différentes protections en place, qui peuvent donner l'impression d'un mille-feuille administratif, ne permettaient pas une préservation unique, cohérente et globale de ce grand

Le projet commun du Parc national des Calanques est inscrit dans sa charte. Il se concentre avant tout sur l'espace de cœur et dans la définition de son « caractère » spécifique. Le caractère spécifique du Parc national des Calanques tient avant tout à l'intégrité d'un espace naturel cohérent composé d'espaces terrestres et maritimes indissociables, et à l'exceptionnalité de ses milieux naturels et de ses paysages situés aux portes de la seconde agglomération Française. C'est aussi un espace qui bénéficie largement et de longue date d'un engagement en faveur de sa préservation.

Avant le classement effectif en Parc national, de nombreuses initiatives de l'Etat et des collectivités locales, ont depuis longtemps témoigné du caractère exceptionnel de cet espace de nature, et de la volonté de le préserver.

Dès le début du XXème siècle, et plus particulièrement dans sa seconde moitié, les communes (Marseille, Cassis, La Ciotat) acquièrent des territoires à des fins de préservation, et il en est de même pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui acquiert de grands domaines au titre des Espaces Naturels Sensibles. L'Etat poursuit aussi son action via le Conservatoire du Littoral et l'Office National des Forêts avec de nouvelles acquisitions ou l'affectation du camp

militaire de Carpiagne au régime forestier. Les classements du massif des Calanques au titre des sites classés (loi 1930), en 1975 et du massif de Cap Canaille en 1989 témoignent de la volonté de l'Etat de protéger la grande qualité paysagère de ces massifs. En parallèle, les premiers inventaires ZNIEFF au début des années 1980 reconnaissent l'exceptionnalité géologique et écologique de cet ensemble naturel. Les années 2000 verront la transcription européenne de cette richesse via l'inscription du massif des Calanques, de ses îles, du Cap Canaille et du Grand Caunet au réseau Natura 2000.

La majorité de la zone de cœur terrestre et maritime est classée en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive Habitats et une grande partie de la zone terrestre de cœur est classée en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux.

L'Etat classe l'Archipel de Riou en Réserve Naturelle Nationale en 2003.

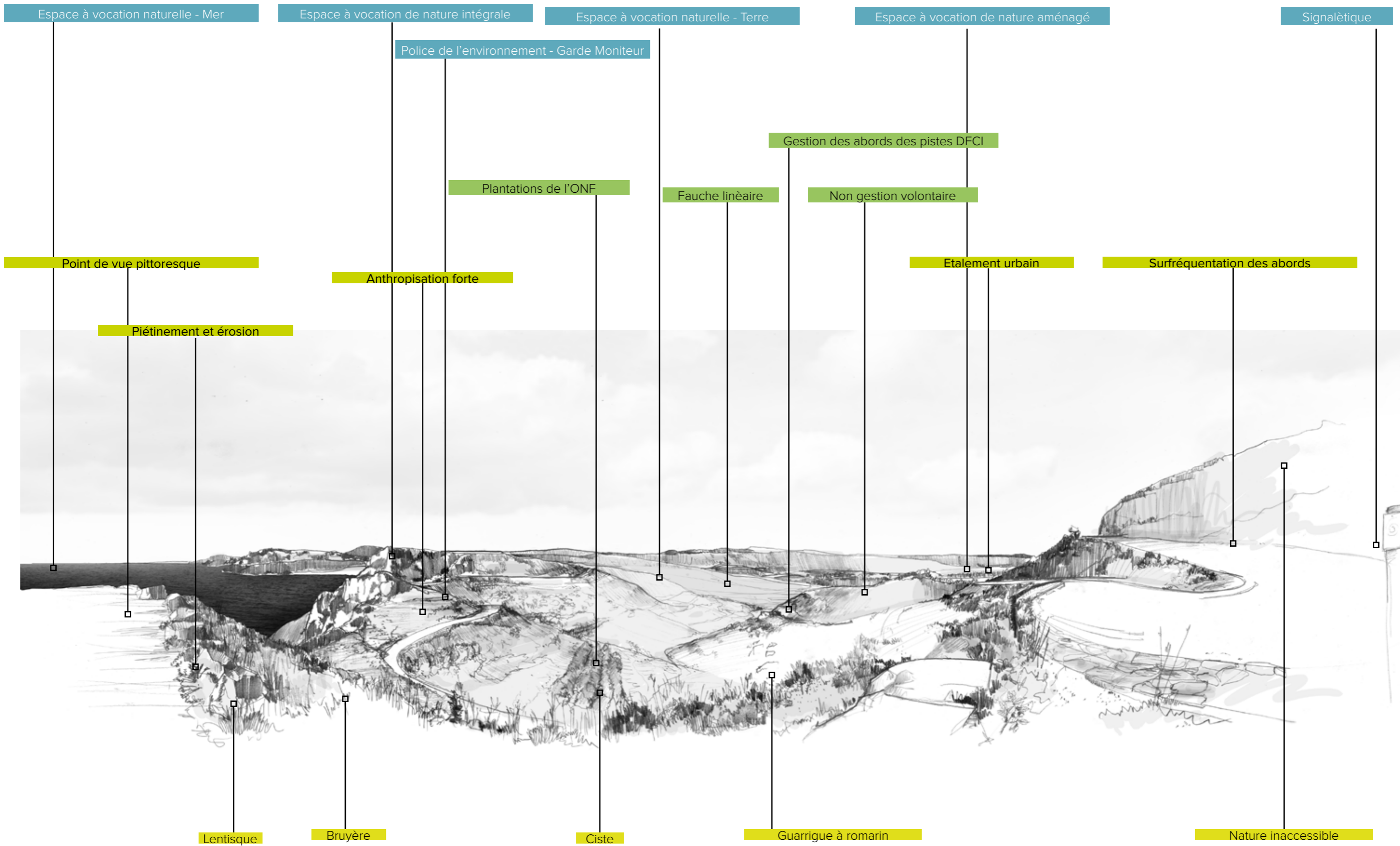
Ces éléments de contexte historique sont essentiels pour comprendre la logique de création du Parc national des Calanques et le projet commun qui en résulte. Le Parc national apparaît donc comme l'outil essentiel de préservation, apportant les mêmes règlements à tous les espaces publics et privés et permettant une lisibilité essentielle à ce grand territoire, en réaction aussi aux enjeux forts en franges : enjeux fonciers mais aussi enjeux en termes d'accès et de fréquentation, pour lesquels une structure « tête de pont » s'avère nécessaire.

Aujourd'hui, le Parc national des Calanques est la structure évidente de mise en application d'une politique de préservation efficace de l'ensemble de ce territoire, disposant d'une autorité sur l'ensemble du périmètre de manière cohérente, au-delà du foncier, en bénéficiant dans son action du partenariat des gestionnaires en place.

Le Parc national des Calanques apporte aujourd'hui une unité essentielle sur un espace à la fois homogène et disparate. Cette unité va permettre une meilleure lisibilité du territoire et de ses enjeux pour toutes les personnes concernées.

Le Parc national de par son échelle, permet aux différents gestionnaires d'adopter une conduite unique au sein de ce territoire. Ainsi, les mesures de gestion, de protection, d'accueil de public sont unifiées sur le territoire.

Pour les usagers de ce Parc, qu'ils soient occasionnels ou quotidiens, résident ou touriste de passage, cette homogénéité est importante pour la compréhension du territoire, de ses règles et de ses enjeux.



VOCATIONS
PNcal

Propriétaires
gestionnaires

Riverains, touristes

Faune Flore

3. Les dynamiques à l'oeuvre



Les habitats des milieux littoraux rocheux , des optimums écologiques quasi-stables - photo Guy Quenard



Les habitats des milieux rocheux : des enjeux paysagers cruciaux aux dynamiques lentes - photo coloco



Les habitats ouverts de pelouses, des forts enjeux écologiques et patrimoniaux - photo ONF



Les habitats de garrigues, un enjeu de diversité paysagère - photo ONF

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.1. L'évolution des richesses minérales et végétales

Les habitats des milieux rocheux littoraux : des falaises et des caps

C'est dans cet ensemble côtier que se concentre une grande partie des habitats naturels à forts enjeux écologiques du territoire du Parc national : complexes de rochers, falaises et grottes, formations en touffes de phryganes, pinèdes climaciques plus ou moins anémomorphosées.

Pour autant, les principaux marqueurs de paysage sont essentiellement les formations de pinède climacique et les phryganes qui vont ponctuer ces paysages majoritairement minéraux.

Ces formations ont atteint leur optimum écologique et leur dynamique est quasi stable. Les menaces qui portent sur elles sont essentiellement d'origine anthropique : piétinement, pollution via les embruns ou par nitrification du sol.

Leur préservation dynamique, tant en terme paysager qu'écologique, passe par une mise en défend autant que possible.

Les habitats des milieux rocheux : minéralité et ouverture des vues

Les habitats concernés regroupent des formations minérales de lapiaz, d'éboulis, de falaises, de grottes et d'avens dont les enjeux écologiques sont forts en terme de présence d'espèces végétales comme la Sabline de Provence, mais aussi pour les populations de chiroptères et d'oiseaux rupestres.

Ces habitats sont soumis à des conditions écologiques très extrêmes et leur dynamique d'évolution reste très faible, voire bloquée. En dehors de phénomènes d'ampleur comme les éboulements, ces milieux restent stables.

En terme paysager, ces espaces se caractérisent par leur minéralité et leur ouverture de vue. Eu égard à leur stabilité, il y a peu d'enjeu paysager dynamique. Sur les milieux d'éboulis, de par le piétinement et la création de sentiers sauvages, la fréquentation a parfois un effet néfaste sur la stabilité de ces habitats.

La protection à adopter passe alors par une mise en défend ou par un effacement des sentiers sauvages et un rebalilage unique et identifié. Les habitats ouverts de pelouses : des respirations essentielles

Ils constituent les témoins d'une histoire pastorale. Les pelouses sont des habitats prioritaires à fort enjeu écologique, caractérisées par la présence d'un cortège de graminées et de plantes annuelles et à bulbes, fleuries au printemps. Ces espaces apportent au paysage végétal des Calanques des zones ouvertes aux taches de couleurs parfois très vives. Certaines d'entre elles sont en équilibre écologique, mais globalement, elles pâtissent d'une dynamique naturelle qui tend à l'embroussaillage et à leur disparition.

C'est également les milieux d'accueil privilégié des espèces envahissantes comme l'Agave ou le figuier de Barbarie, qui se développent souvent aux abords des jardins où elles ont été plantées.

C'est surtout dans leur envahissement par des ligneux bas, en situation de haut de plateau ou de rebord de versant qu'il est important de pouvoir préserver cet habitat en mosaïque sous peine d'une banalisation des paysages.

Les habitats de garrigues : larges espaces de transition

Les espaces comportant des garrigues résultent majoritairement d'une dynamique évolutive des espaces ouverts vers la forêt, que ce soit naturellement ou en lien à une recolonisation d'espaces ouverts incendiés par le passé. Plusieurs physionomies, textures et couleurs caractérisent les garrigues en place sur le territoire du Parc national des Calanques, leur variation dépendant surtout de leur composition floristique. Dans ce cas précis, elles sont majoritairement constituées de chêne kermès, de romarin, d'ajonc de Provence, de cistes mais aussi de différentes espèces de bruyères, dont la bruyère multiflore avec sa couleur rose éclatante.

Les garrigues, dans leurs diversités, peuvent aussi comprendre ponctuellement des arbres : pins d'Alep et chênes verts, apportant ainsi un relais graduel vers les espaces forestiers plus denses.

En termes paysagers, ces formations apportent une diversité intéressante, des variations de couleurs et de textures, et elles permettent aussi, par leur ouverture la mise en scène des autres éléments végétaux et minéraux.

La particularité de ces formations réside dans leur dynamique, soit bloquée par la pauvreté du substrat, la sécheresse ou la dégradation successive des sols suite aux passages répétés d'incendie, mais aussi évolutive vers des stades de boisement. L'image idyllique de ces garrigues variées, fleuries, changeant de couleur avec les saisons, ne doit pas occulter la présence de formations beaucoup moins intéressantes au point de vue tant paysager qu'écologique, lorsqu'elles se résument à un tapis exclusif continu et bloquant de chêne kermès.

Dans ce cas, des interventions sont parfois nécessaires (réouvertures, débroussailllements préalable ou non au pâturage) pour permettre de leur redonner une certaine diversité.

Cette question est à évoquer avec acuité dans le Plan de Paysage pour croiser et optimiser l'expérience des gestionnaires



3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.2. Les cycles de transformation des paysages : l'avenir forestier dans le Parc des Calanques

Le Parc national des Calanques, cerclé par une urbanisation de plus d'un million d'habitants combiné à des paramètres climatiques et écologiques favorables aux incendies, fait que les espaces naturels sont fortement exposés aux feux. Ce *pyro-paysage* anthropique associé aux dynamiques de gestion spontanées et à l'abandon progressif des usages pastoraux, crée des risques d'incendies majeurs. Les dynamiques de gestion gagneraient à s'associer afin de trouver un consensus entre "nature protégée" et gestion du patrimoine végétal. Superposer plan de fauches des chasseurs pour maintenir les milieux ouverts, plan de débroussaillages de la DFCI, plan de gestion de l'ONF, Plan de Massif et activités pastorales en lisière de Parc et espaces à vocations de réserves intégrales.

Comment dessiner un consensus entre acteurs en faveur des dynamiques naturelles à long terme?

Il est important de considérer les Calanques comme une somme de territoires aux valeurs écologiques diverses.

Les stations paysagères à valeur écologique prioritaire représentent une petite partie de la totalité du site. La diversité s'exprime par le nombre des espèces et par la variété des comportements. Il serait mal venu d'opposer des "degrés de qualité" de faune et de flore sur un même territoire. Le paysage quotidien des Calanques représente, d'un point de vue floristique, une végétation commune et représentative du paysage méditerranéen dans l'imaginaire collectif.

Il est essentiel de communiquer aussi sur cette flore extraordinaire par son amplitude biologique et de souligner que l'importante couverture de cette flore sur le territoire du Parc est associée aux passages répétés du feu.

Le feu est un élément naturel des écosystèmes méditerranéens mais la problématique de ces dernières années est la fréquence de ses passages qui fragilisent les écosystèmes et les dynamiques de régénération naturelle.

Le temps de retour moyen des incendies sur le territoire du Parc national des Calanques est très faible : certaines parties du territoire ont brûlé : 4 voire 5 fois (cas du massif de Saint-Cyr) au cours des 50 dernières années. On note un risque très important en périphérie de l'agglomération marseillaise, mais aussi autour de la commune de Cassis (feux se développant en direction de La Ciotat).

La dynamique des feux est très rapide notamment en lien à deux éléments : un fort Mistral et des végétations de garrigues qui lui permettent de se maintenir (forte inflammabilité et

combustibilité combinées) en avançant très vite en couvert dégagé.

La grande majorité des feux ont lieu entre juin et septembre puisque 80% des feux recensés depuis les années 1960 ont eu lieu à cette période pour le massif. C'est aussi la période où la dangerosité est la plus élevée, avec un pic en août. Ce qui est particulier à ce territoire par rapport à d'autres au niveau départemental ou régional, est le nombre toujours important de départs de feu constatés en moyenne, mais surtout leur forte et très rapide extension en termes de surface. C'est pourquoi, la stratégie de défense des forêts contre l'incendie doit prioritairement se concentrer sur les franges sensibles pour favoriser l'intervention sur feux naissants.

Il semble qu'aujourd'hui, contrairement au passé où la colline abritait encore des usages vivriers (cultures, pâturage) la part des grands feux soit plus prégnante de par la végétalisation des milieux, mais aussi de l'explosion des facteurs de risque en frange en lien à une population qui s'est fortement développé.

En termes d'incidences, la végétation présente dans le Parc national des Calanques peut se reconstituer après un incendie grâce au potentiel de régénération exceptionnel des espèces méditerranéennes, de pelouses, de garrigues et du pin d'Alep, notamment. Néanmoins, lorsque la fréquence des feux s'accroît (plus d'un tous les 15 ans), la végétation évolue, avec prédominance des espèces pyrophytes inflammables et diminution de la diversité biologique, voire même un blocage des dynamiques naturelles, et donc un risque de banalisation des habitats et des paysages

La somme des entités écologiques fabrique différents paysages qui peuvent être considérés comme plusieurs jardins où les pratiques, à la fois du laisser-faire et de l'intervention, constituent l'action conjointe vers une gestion commune du territoire



Régénération des paysages pyrophytes de plus en plus difficile par la fréquence des feux – photo coloco



Pratique ancestrale. Une oliveraie, un coupe feux végétal - Auberge de Jeunesse de La Guardiole – photo coloco



Peuplement forestier de fond de vallon, une lentille dans le paysage - Vallon d'En Vau – photo coloco



Peuplement forestier issue de plantations - un patrimoine arboré artificiel à prendre en compte – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.3. Le cas spécifique des forêts

Les habitats forestiers : entre événement paysager et immersion dans la sylvie

La notion d'habitats forestiers au sens large dans le territoire du Parc des Calanques semble parfois anachronique, tant ces milieux semblent secondaires, dans les documents de communication sur les Calanques, où la roche, la mer et les grands espaces ouverts tiennent lieu de marqueurs majeurs d'identité. Pourtant, l'histoire nous enseigne le rôle majeur que la forêt (peuplements bas associés à la garrigue) a pu jouer par le passé sur ce territoire, avec les activités de charbonnage, de gemmage et de fabrication de chaux, qui nécessitaient l'utilisation de grandes quantités de bois.

D'un point de vue écologique, les formations forestières mises en avant, notamment pour leur rareté se résument à des « lentilles » dans le paysage, concentrées en fond de vallon ou dans des situations spécifiques de sous-bassement de falaises et de relief, bénéficiant de conditions stationnelles plus favorables. C'est là que se retrouvent notamment les formations de chênaies relictuelles, majoritairement à chêne vert mais aussi à chêne pubescent.

Ces formations font partie d'une

dynamique d'évolution très lente. La principale menace qui pèse sur elles reste le passage de l'incendie. Leur intérêt réside surtout dans le fait qu'elles sont des reliques d'états de maturation forestière plus avancés, qui existent peu dans ce grand territoire.

Plus majoritairement, la pinède à pin d'Alep constitue l'essentiel du manteau boisé présent sur le territoire, avec une diversité liée à son âge et à sa composition. La gestion des peuplements de pin d'Alep reste, en termes de paysage « naturel » du territoire du Parc national, un enjeu majeur. Ces espaces sont gérés, et les actions que mettent en oeuvre les forestiers aujourd'hui, orienteront de façon déterminante les paysages de demain qui pourront trouver une gestion intégrant le risque incendie.

Par ailleurs, le territoire contient aussi par secteurs des peuplements forestiers issus de plantations (pins pignons, cèdres de l'Atlas, Cyprès, pins Brutia, pins noirs...), d'une époque – notamment dans la première partie du XXème siècle- où des essais d'acclimatations de végétaux était un acte prôné par l'Administration des Eaux et Forêts. Jusqu'aux derniers grands incendies des années 1980, il était aussi coutumier de planter après le sinistre dans une logique tant technique que psychologique de «

réaction » de l'homme face aux grands aléas de la nature.

Ces formations forestières héritées, ne présentent pas d'enjeu écologique dans une logique de dynamique d'habitats naturels, mais elles s'imposent ou vont s'imposer dans les paysages de demain et leur gestion pose aussi question.

Dans certains vallons frais n'ayant pas subi d'incendies récents, des peuplements de chênes existent. Ils constituent alors des éléments particuliers tant d'un point de vue paysager que naturaliste et leur maintien est essentiel.

Adopter une vision partagée de nature confrontée aux réalités des risques incendies



STADE 1
Pins d'Alep jeunes avec, dessous, un sous bois dense (chêne kermès, bruyère arborescente, bruyère à balais, ciste, filaire, pistachier lentisque).

STADE 2
Chênes verts s'élevant à l'ombre des pins d'Alep dominants (et bruyère arborescente, filaire, pistachier lentisque).

STADE 3
Pins d'Alep arrivant à maturité. C'est le stade observé aujourd'hui où les pins âgés de 120 ans commencent à mourir (et Chêne kermès, filaire, fragon, pistachier lentisque).

STADE 4
Chênes verts dominants avec un sous bois clair (bruyère arborescente, filaire, fragon, pistachier lentisque).

Les enjeux :

- Limiter les risque de banalisation des paysages pyrorésistants en régulant la fréquence des feux
- Mettre en place une co-gestion entre acteurs (chasseurs, DFCI, ONF, PNCaI)
- Porter un projet agro-sylvo-pastoral consacré à l'expérimentation et à l'enseignement
- Accompagner le renouvellement de ces espaces lorsque des peuplements arrivent à maturité
- Définir un traitement sylvicole des peuplements plus jeunes



Une ville à distance du cœur de parc - photo @P.BLOT



La ville et le parc, des lisières qui s'influencent, La Cayolle - photo @P.BLOT



Une zone de contact ville-nature, le parc dans la ville, Roy d'Espagne – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.4. Les interfaces entre espaces urbains et naturels

Le paysage du Parc national des Calanques est marqué par une forte imbrication entre les espaces naturels et urbains. Ainsi, la prise de recul sur la ville offerte par les points hauts depuis le Parc montre qu'il est un parc urbain. Il est la constante qui organise tous les horizons du sud de la ville. Il devient ainsi un bien commun dans l'imaginaire collectif.

Bien que les agglomérations soient fortement imbriquées dans les espaces naturels, elles peuvent totalement disparaître au détour d'un chemin. Quelques minutes suffisent parfois depuis la ville pour se retrouver en des territoires apparemment vierge de toute activité humaine. Malgré cette nature de proximité, la confrontation ville / parc est souvent frontale. Ce "mi-lieux" demande une attention particulière. Cette étroitesse de la lisière entre ville et nature dessine l'enclos à jardiner entre ville construite et nature mystifiée à partir de laquelle l'homme prolonge son habitat.

Les lieux où se pose cette question précise et complexe de l'interface ville nature caractérisent clairement la dimension multiscale de cette thématique. En effet, celle-ci renvoie tant aux ensembles territoriaux et géographiques du Parc national des Calanques et des espaces urbains, qu'aux lieux précis de rencontre et de porosité entre ces deux grands ensembles. La nature de cette limite est parfois brutale, correspondant à une ligne sur un plan de zonage, départageant des tissus urbains plus ou moins denses et une nature 'brute', non aménagée, mais qui subit les influences, non maîtrisées de la ville. Dans les usages et pratiques quotidiennes, cette ligne de partage n'est pas si nette, et une réflexion sur la nature ou les caractéristiques de

cette interface, sur son épaisseur, sur son niveau 'd'urbanité', nous semble être une ligne de réflexion intéressante dans le cadre de cette étude.

Il nous semble essentiel de dépasser une focalisation sur la limite elle-même, pour se pencher sur un territoire plus large, une sorte de bande qui s'étend dans la profondeur des tissus urbains et des milieux naturels qui constituent cette limite. Il faut pour cela comprendre les caractéristiques de chacun d'entre eux.

Les enjeux du Plan de paysage sur le sujet bien précis de la frange urbaine sont étroitement liés aux enjeux de ce Plan d'une façon globale. Ces enjeux peuvent être déclinés suivant les trois échelles vues en début d'analyse : métropolitaine, urbaine et locale, de quartier.

A l'échelle métropolitaine ou territoriale

Il nous semble que les objectifs qui doivent guider les actions sont d'une part, l'unité du Parc dans sa perception, unité qui est fortement liée à la continuité de parcours au sein du périmètre, et notamment entre les séquences Marseille/Cassis et Cassis/La Ciotat, et d'autre part l'insertion du Parc dans son environnement géographique qui est lui étroitement liée à la continuité des corridors écologiques, notamment

avec le massif de l'Etoile,

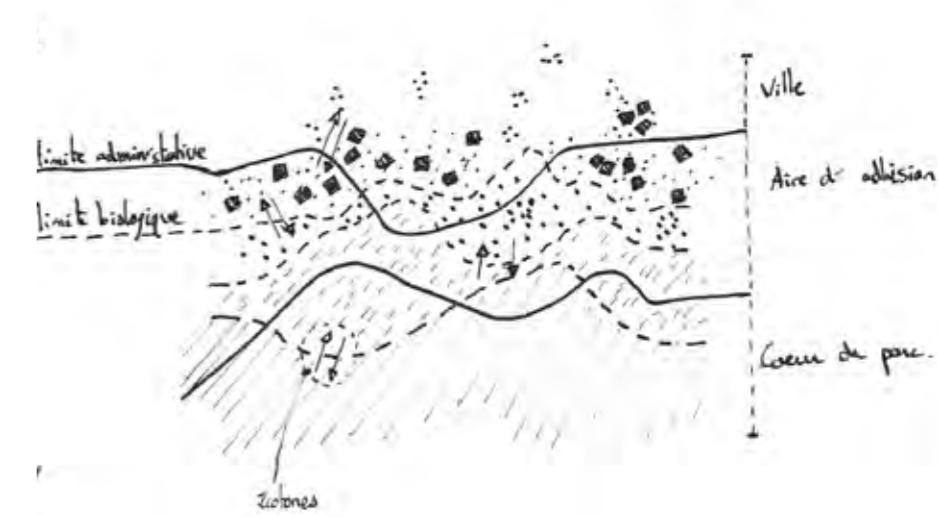
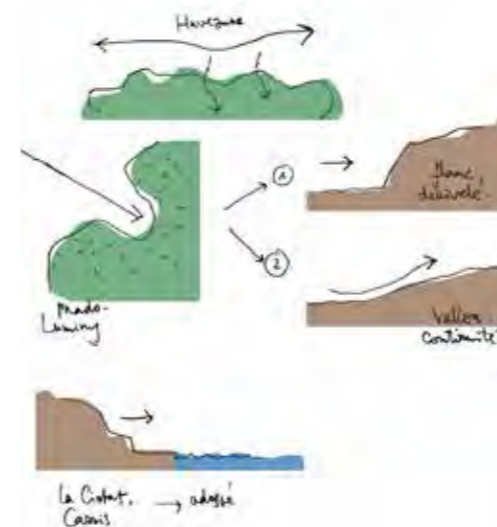
A l'échelle urbaine

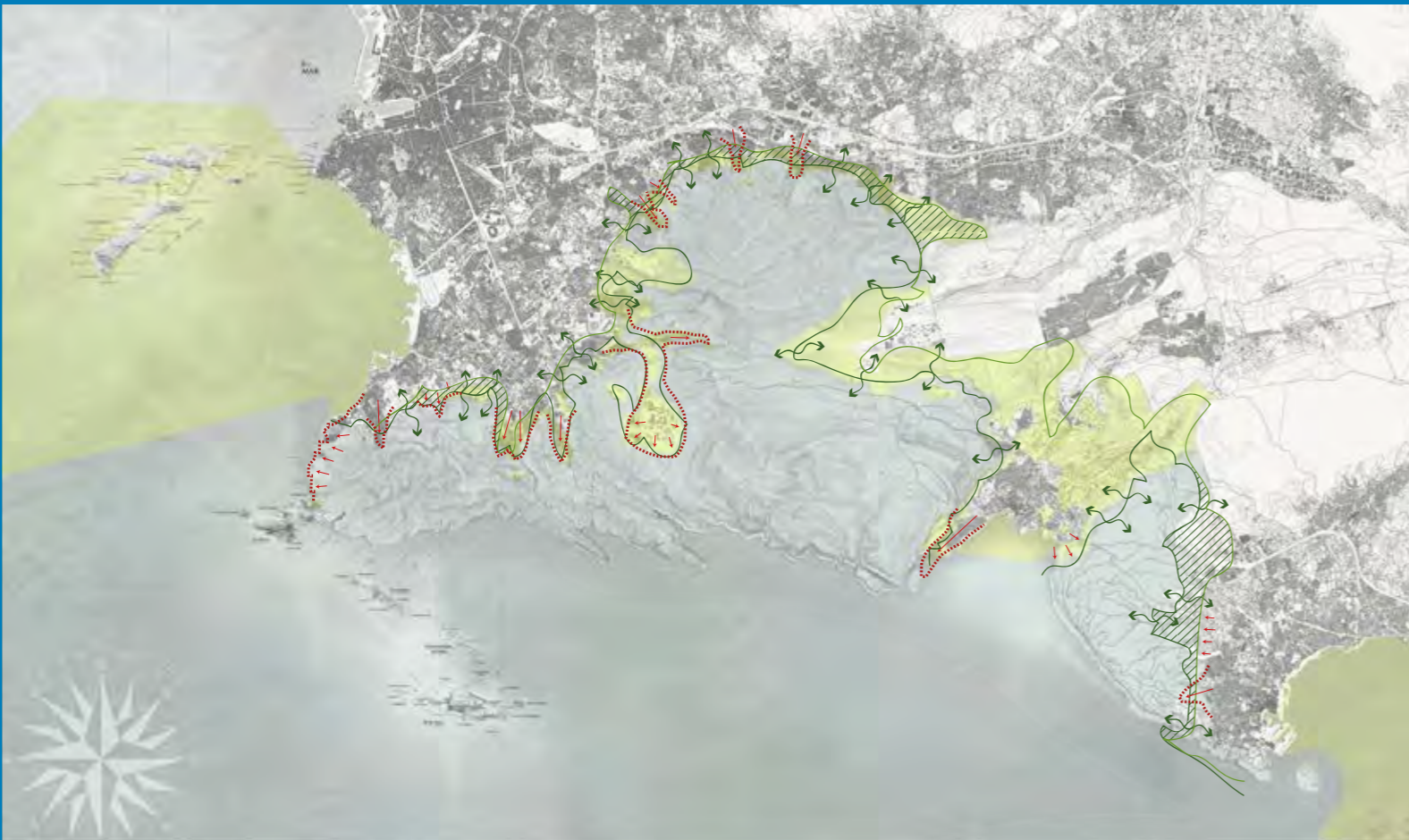
L'objectif majeur est de maîtriser les accès et usages du Parc liés à son environnement urbain proche. La nature de ces espaces serait liée à sa situation en interface entre milieux urbains et naturels, et doit permettre une pratique maîtrisée du Parc par une population importante. En conséquence, leur localisation est capitale, l'accessibilité par les transports en commun représentant un critère majeur pour ce type de programme.

Ce projet possède un double enjeu : canaliser et organiser des accès et pratiques urbaines du Parc en sa limite et apporter une qualité paysagère et urbaine pour les villes qui le bordent.



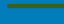



A l'échelle des quartiers

Il s'agit d'organiser la création de places, jardins, équipements sportifs pour les quartiers qui bordent cette limite entre ville et nature. C'est un enjeu urbain important, notamment pour certains quartiers de grands ensembles des années 60 et 70 qui possèdent une surface importante d'espaces libres, souvent peu aménagée ; c'est un enjeu de renouvellement urbain et de valorisation des quartiers qui se situe à la croisée entre le quotidien de la ville et l'échelle plus globale du Parc.





Les franges urbaines

-  Zone de transition
-  Limite aire d'adhésion
-  Limite coeur de Parc
-  Franges soumises à la pression urbaine
-  Porosités
-  Pression urbaine

0 5 km

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.5. Franges urbaines : limites et épaisseurs

Cette question des typologies de nature nous apparaît comme une question essentielle. Elle n'implique pas obligatoirement une progressivité, mais nécessite une réflexion spécifique, circonstanciée, prenant en compte le type de 'ville' qui constitue la limite urbaine du Parc. Une des questions essentielles qui est soulevée par l'étude de la relation ville-nature est celle des échelles avec lesquelles nous abordons cette relation ; chacun des deux ensembles doit être lu à partir du terrain afin d'en avoir une perception fine.

Dans le cadre du Plan de paysage, la question de la frange urbaine renvoie à la limite entre espaces urbains et naturels. L'analyse menée sur les différentes situations, à Marseille, Cassis, et La Ciotat, met en évidence que cette limite peut être plus ou moins claire ou plus ou moins diffuse selon la trame urbaine ou la géographie, les deux étant étroitement liés. En termes de paysages, nous avons vu que cette interface pouvait être lue dans les deux sens : comme offrant un cadre géographique à la ville, un panorama, mais cette limite se révèle être aussi un belvédère qui met en scène la ville dans son site géographique, site particulièrement impressionnant, fort dans le cas du territoire des Calanques.

Il s'agit ici d'une approche statique du paysage, vu depuis la ville / vu depuis les crêtes ou belvédères. Dans le cadre du Parc des Calanques, une autre lecture de ce paysage de l'interface est possible, plus dynamique, faisant ressortir les séquences d'entrée et de sortie entre milieux urbain et naturel, les séquences de passage.

«Les massifs, qui se trouvent sur la limite ville-nature, constituent de potentiels lieux de points de vues sur la ville. La toponymie renvoie parfois à cette identité, Marseilleveyre signifie tout simplement «voir Marseille» en occitan provençal. Le second sommet du massif, légèrement à l'Ouest du premier, s'appelle Bèouveyre, littéralement beauvoir, soit tout simplement belvédère (forme italienne importée en français).»

- Extrait Document de synthèse. Aménagement et gestion du bassin versant de l'Huveaune. Conseil de Développement du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, 2011 -

Peu de lieux sont toutefois aménagés, et ces vues restent assez confidentielles, à l'exception de celles sur Marseille et Cassis qu'offre la route de la Gineste ou celles sur Cassis et la Ciotat qu'offre la route des Crêtes. Au sein des tissus urbains des différentes villes, il existe certains points de vue de ce type. La frange urbaine est aussi le milieu qui, du fait de la géographie, offre des vues sur la ville. Qu'ils soient au sein du tissu urbain ou plus à l'intérieur des espaces naturels, sur les flancs des collines ou plus en hauteur sur les belvédères, ces lieux représentent une mise en scène de la ville qui est un atout, et une identité pour un parc urbain. Certains de ces lieux pourraient recevoir des aménagements simples, sobres, mais qui permettent de les mettre en valeur. Les traverses historiques ainsi que certains points géographiques clés pourraient ainsi être valorisés. Ces lieux sont importants, ils constituent l'imaginaire des villes qui bordent le Parc des Calanques et mettent en scène cette relation toute particulière entre ville et nature.

Les franges urbaines de Cassis et de La Ciotat possèdent des caractéristiques très distinctes de celles de la commune de Marseille. Les deux villes ont en commun d'être 'adossées' aux reliefs et tournées vers la mer, leurs ports respectifs étant en quelques sortes, leur centre de gravité, mais aussi leur origine.

La frange de Cassis

Les franges urbaines de Cassis sont à l'Est et à l'Ouest définies très fortement par la géographie qui fixe des limites très claires et brutales. La ville s'est ainsi développée sur la pointe qui aboutit au Cap Cable, de façon linéaire et en très grande partie orientée vers le port et le Cap Canaille. Seules la crête et la limite de l'urbanisation ouvrent des vues vers le territoire du Parc national des Calanques situé à l'Ouest.

Toutefois, trois secteurs urbains ont franchi cette limite géographique: les Terrasses, Les Gorguettes et le Mussuguet, même si ceux-ci se

trouvent plus au Nord, en discontinuité avec le tissu urbain existant de Cassis.

La frange urbaine Nord et Est de Cassis est plus diffuse, car en partie située dans un vallon agricole. La présence de cette activité marque le paysage, et la géographie plus douce génère des limites plus diffuses entre urbanisation et espaces agricoles et naturels. Cette frange se caractérise par un entrelacement plus complexe entre paysages agricoles, boisés et urbanisation.

La frange de La Ciotat

La Ciotat possède une organisation urbaine proche de celle de Cassis, organisée autour du port, la ville est orientée vers la baie (à l'Est). La frange urbaine y est cependant différente car la géographie moins brutale. La ville tend à s'étendre vers l'Ouest sur les pentes. La limite entre espaces urbain et naturel est très nette, à l'image d'un zonage PLU. L'espace urbain se compose de tissus urbains de lotissements de maisons individuelles, ainsi que quelques ensembles de barres et de tours, issus de l'urbanisme moderne.



Lisière urbaine arborée

Montagne de l'Aigle

La canopée de la lisière urbaine, un patrimoine arboré exceptionnel – photo coloco



port de La Ciotat



Remblais dans le vallon

île Maire



Montagne de l'Aigle



3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.6. Le paysage des franges

La lisière se caractérise par une association de typologies végétales horticoles associées aux dynamiques végétales méditerranéennes. Cette frange jardinée, protégée des feux, a taillé la forêt marseillaise. La somme des jardins traversables et des grands parcs urbains disposés en chapelets le long du canal de Marseille constitue l'ossature paysagère de la lisière urbaine.

Les franges contiennent une flore rudérale accompagnée d'un patrimoine arboré majestueux qui dessine une vacuole végétale protégée des feux. Ce bord n'est pas constitué de parcours clairs et d'usages spécifiques à ce pincement entre nature et ville.

La lisière urbaine est constituée des milieux suivant :

- Friches
- Parcs urbains
- Boisements méditerranéens
- Boisements horticoles (arboretum)

Ce consensus esquisse la transition entre ville et nature à partir duquel les trames vertes et bleues de proximités s'associent aux parcs urbains et au coeur de parc. Ces points de contact fonctionnent comme des parcs de quartiers. Cette vacuole arborée doit tenir compte des conditions d'accès au massif en cas de risques incendies.

Des typologies d'aménagement et de gestion propre à l'aire d'adhésion manquent.

De ce fait, la lisibilité entre aire d'adhésion et coeur de parc reste flou. La somme des propriétaires a fabriqué une diversité de gestion qui donne une trame végétale hétéroclite méconnue qui participe pleinement à la diversité paysagère du Parc.

De part les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), la forêt en frange ne doit pas être présente au plus près des maisons mais c'est la place où elle a été le mieux protégée des incendies. Depuis les points haut du massif, on constate facilement la limite entre canopée forestière urbaine protégée des feux et massif forestier du coeur de parc. Dans ce consensus, une bande forestière a survécu aux multiples assauts du feu. Aux yeux des habitants, ce patrimoine arboré

est précieux mais il n'ont pas toujours conscience de l'étendu de celui-ci à l'échelle de la frange sud de Marseille. A l'inverse, on trouve de nombreux espaces sans affectation qui nuisent à l'image du Parc. Il est important d'associer à la lisière des pratiques urbaines cohérentes. Cette bande doit trouver des logiques d'accès associé à des logiques paysagères singulières.

« Dans les communes du coeur, les espaces naturels sont en contact de zones urbaines. Les espaces à caractère ruraux ou agricoles, voire industriels, sont souvent remplacé par de l'habitat et parfois par des zones « délitées », ils terminent souvent la ville. La protection des espaces naturels ou agricoles d'interface, la restauration ou la réhabilitation de ces interfaces, sur les espaces en coeur est un objectif clé du Parc national. Ceci doit permettre à la fois de limiter les risques d'incendie et d'assurer une transition de qualité entre ville et nature. La fonction écologique de certaines friches doit être valorisée le cas échéant. Outre le respect de la réglementation sur les travaux, constructions et installations, les mesures permettant d'atteindre cet objectif doivent s'efforcer de retrouver des pratiques historiques du territoire ou d'initier un usage respectueux et durable de ces espaces. Elles ne doivent cependant pas dégrader le patrimoine naturel du coeur, et demanderont une gestion fine à la parcelle. En outre, un contraste fort entre la ville et la nature, s'il est franc et bien géré comme tel, peut parfois être un élément fort de valorisation réciproque des deux types d'espace. »

- Charte du Parc national des Calanques / Volume 1 -

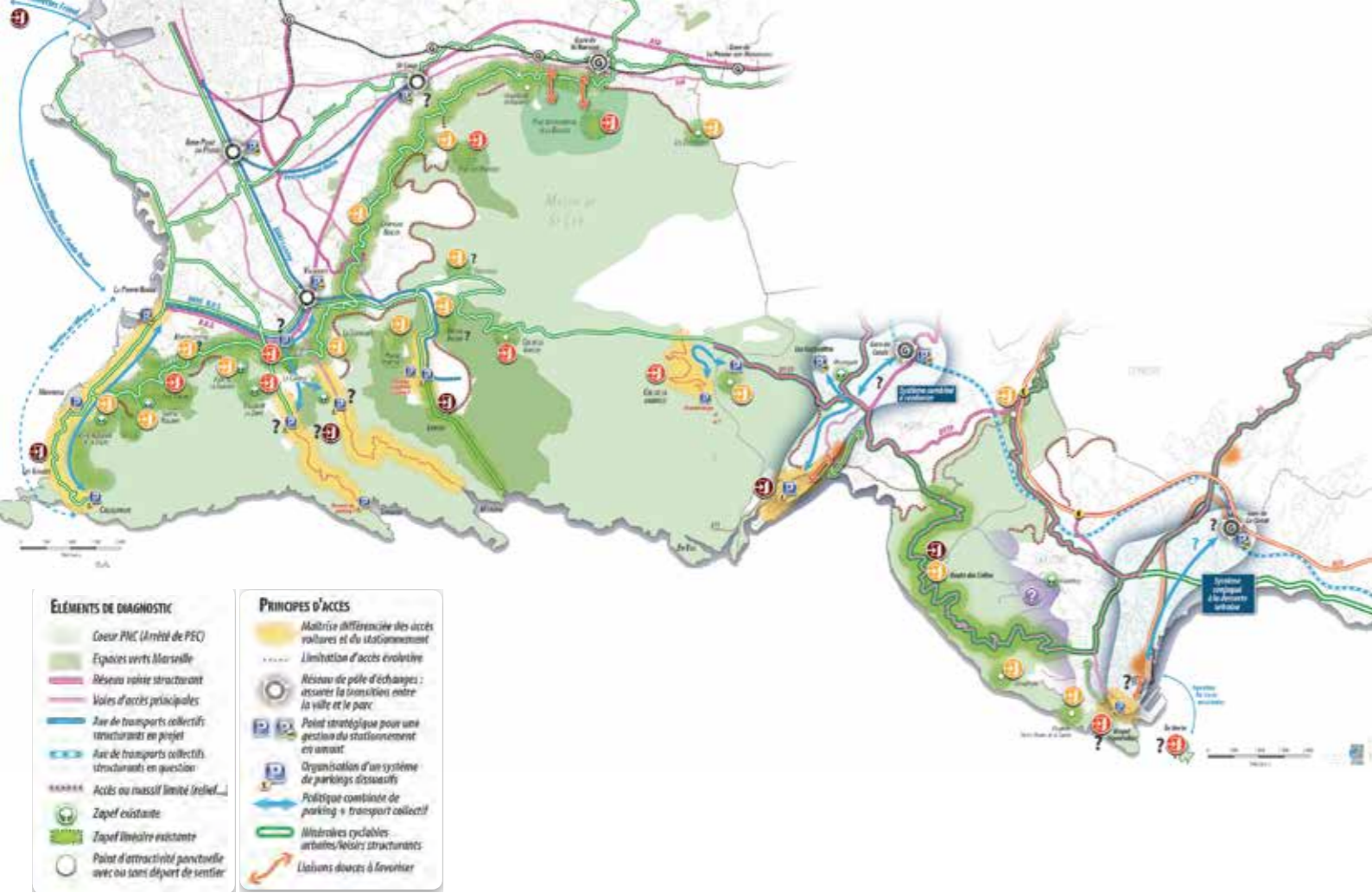
Le paysage des franges

Les différents massifs qui constituent les limites de la frange urbaine forment un cadre de paysage de qualité pour les quartiers situés sur ces limites; un horizon souvent monumental qui apporte une grande valeur à la ville. Au-delà de la valeur de paysage visuel, certains de ces espaces qui composent la frange urbaine ont développé un couvert végétal dense, souvent de type pinède, qui contraste avec le caractère aride et sec des hauteurs des massifs.

Considérer la frange comme un réseau de jardins constituant l'ossature de la lisière urbaine

Les enjeux :

- Considérer les typologies végétales comme autant de jardins constituant l'aire d'adhésion
- Rendre lisible cette singularité propre au Parc national urbain des Calanques
- Associer les acteurs gestionnaires de la frange et créer un laboratoire d'expérience
- Développer des niveaux d'attractivité différents le long de la lisière



3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.7. Approche du Parc et accessibilité

La lisière du Parc se caractérise par trois grandes typologies de portes d'accès à partir desquels s'organise des degrés d'accessibilité, d'aménagement et de fréquentation. A ce jour, ces portes ne sont pas clairement matérialisées sur le terrain. Il en résulte une limite impalpable entre le coeur de Parc et l'aire d'adhésion qui donnent des limites floues et une difficulté majeure à s'orienter à la fois sur les pénétrantes ville-parc et le long de la lisière urbaine.

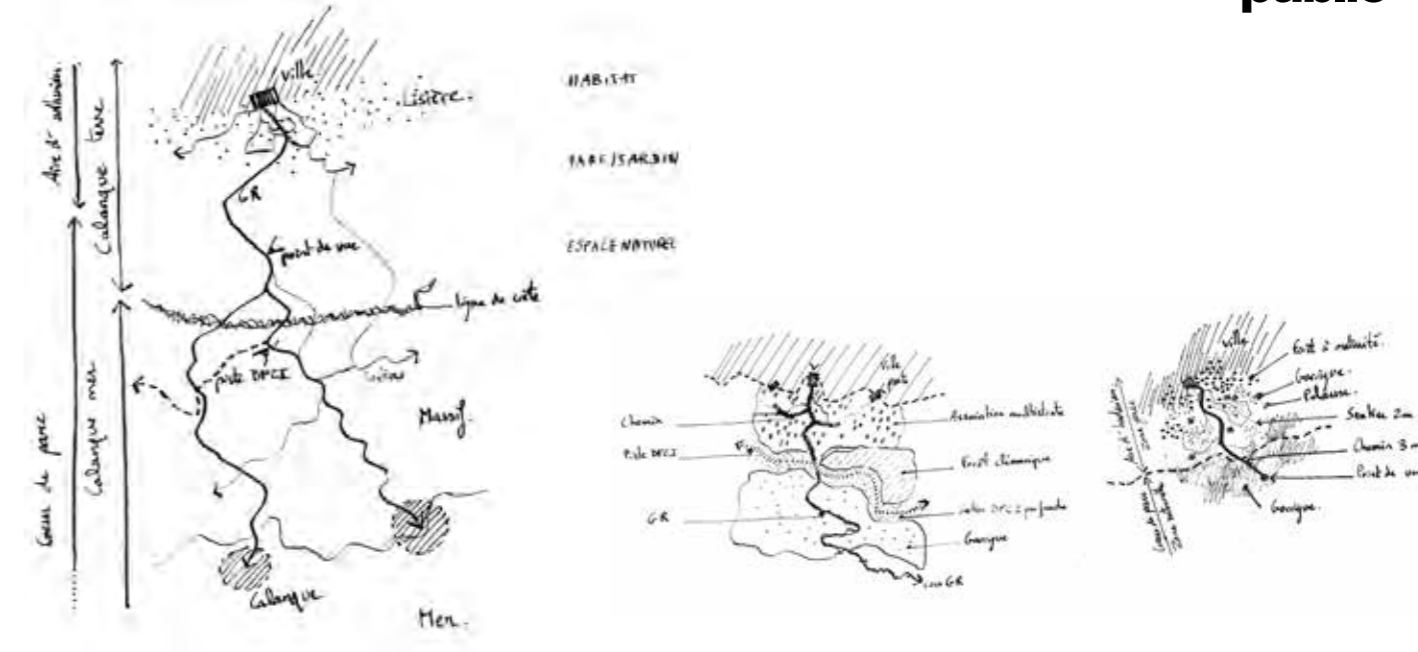
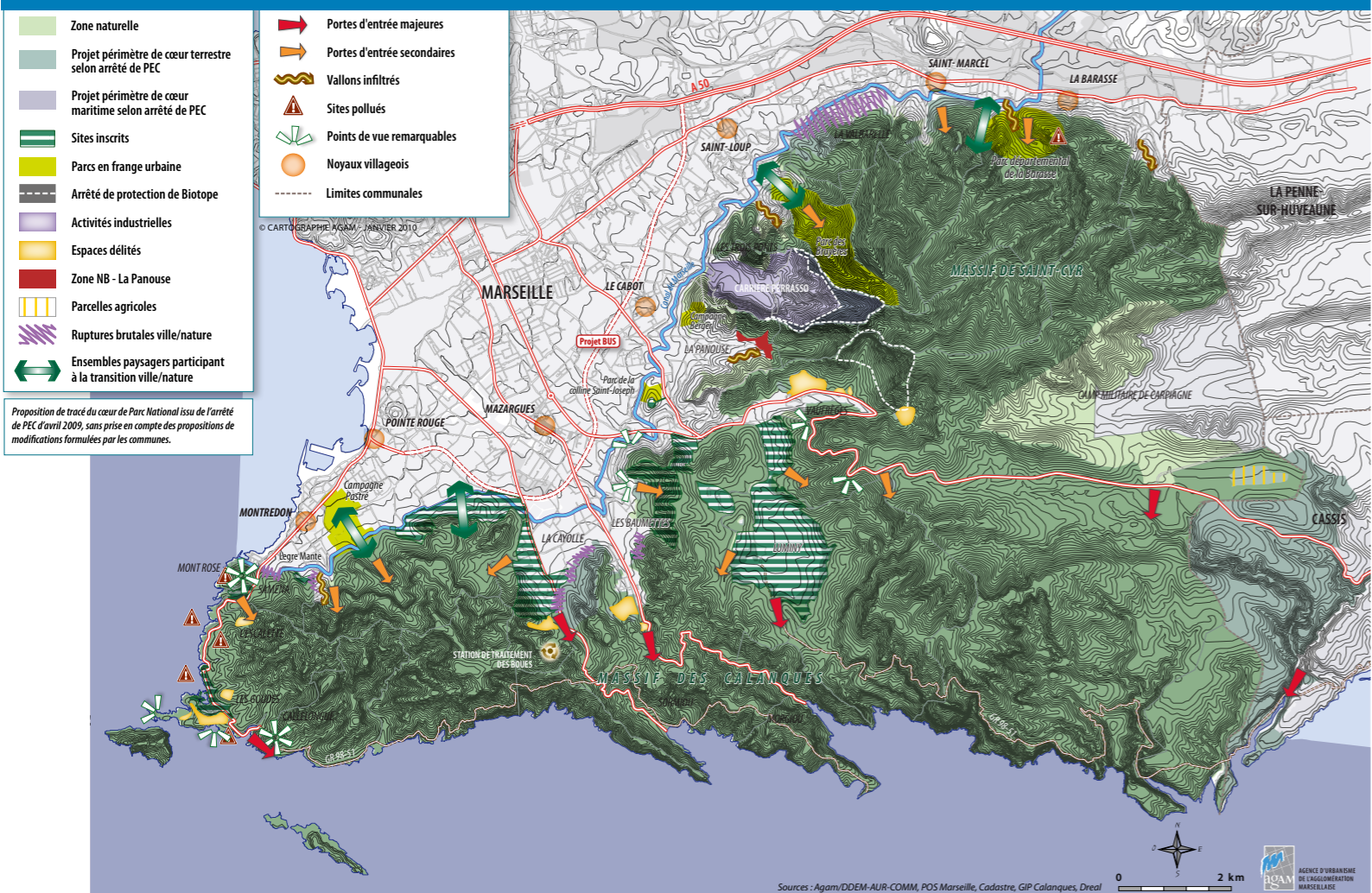
Le Parc doit accueillir les flux de visiteurs à travers des infrastructures qu'il doit savoir bien «réceptionner» : c'est-à-dire savoir conduire au ralentissement et au stationnement puis, à l'entrée du Parc un «mode lent» de visite doit induire cette dynamique.

La stratégie de stationnement, les capacités ainsi que les rythmes d'ouverture doivent être plus clairement énoncés. Le manque de présence et de cohérence de l'information nuit à la facilité de pratique ainsi qu'à la visibilité du Parc comme

structure d'accueil. Plusieurs projets ponctuels d'aménagement ont vu le jour ou sont actuellement en construction pour faciliter les accès au public. La coordination des opérations dans le temps, ainsi que des recommandations ou guides de gestion sont à mettre en place par le Parc. La cohérence de ces projets viendra de l'intégration des décisions dans les moments opérationnels.

Le Parc doit gérer le flux de visiteurs grâce à une stratégie clairement énoncée et visible par tout public

Stratégie de mise en oeuvre des portes d'accès au massif - AGAM, Proposition pour une stratégie durable d'accessibilité., 2015



Les portes d'entrées remarquables

Elles correspondent aux "portes touristiques" où la fréquentation est la plus importante. On définit 5 portes :

- Luminy, la porte centrale
- Montrose Les Goudes, la porte du littoral
- Sormiou et Morgiou, les portes des Calanques
- La Gardiole, porte forestière
- Port-Miou

Elles concentrent plusieurs éléments d'attractivité. L'idée majeure proposée est de maîtriser l'accessibilité en voiture et de favoriser un report modal vers les autres modes de transports.

Les portes d'entrées d'équilibre

Elles se caractérisent par un espace d'accueil élargi au sein duquel des ballades courtes sont possibles. Ces seuils d'entrée prennent place principalement aux emplacements des parcs urbains existants :

- Parc départemental de la Barasse
- Parc des bruyères
- Parc Pastré
- Parc Adrienne de La Vigne...
- Le Mugel

Elles ont une capacité à contenir un large public au même moment. Les usages urbains et de loisirs y sont largement répandus.

Les portes d'entrées locales

Elles sont des zones destinées à répartir la fréquentation sur les franges du massif, en alternative au coeur du massif. Elles répondent à un besoin de nature de proximité et peuvent supporter une fréquentation itinérante (touristique ou locale) et par conséquent, une pression moins élevée en termes de stationnement.

La somme des entrées locales fabrique un maillage viaire le long de la frange urbaine.



Des actions d'aménagement peu suivies dans le temps – Photo coloco



Une carte IGN indispensable, réservée à un public de randonneurs et détaché de la logique globale de signalétique – Photo coloco



Des aménagements astucieux pour pallier à la surfréquentation – Photo coloco

3. Les dynamiques à l'œuvre

3.8. Parcours et fréquentation

Il ne s'agit pas d'être exhaustif sur un plan de parcours de l'ensemble du massif avec les temps de parcours, distances, dénivelés, typologies végétales traversées mais de montrer une stratégie globale. Mettre en place une hiérarchisation et une organisation du système viaire du parc existant. Cette hiérarchie à l'échelle du Parc prend en compte les structures paysagères majeures, les typologies d'itinéraires en fonction des densités de fréquentation.

Accès du Parc et perméabilité

Les entrées du Parc national des Calanques, bien qu'assez facilement identifiées sont aujourd'hui dépourvues de caractéristiques communes et parfois d'aménagements adaptés. Certaines entrées possèdent des routes d'accès pénétrant assez loin en avant dans le massif : Calanques, Sormiou, Port Miou, Morgiou et La Gardiole.

Aujourd'hui, les problématiques de dimensionnement des routes mais aussi des parkings sont prégnantes. D'autres entrées ne possèdent pas les mêmes problématiques d'accès, c'est le cas de Luminy et de Cassis, qui sont mieux desservis, cependant les problématiques de stationnement mais aussi de signalisation sont bien présentes.

L'accès aux falaises Soubeyrannes se fait par la route des crêtes, les problématiques de stationnement existent également et s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une porte mais d'un accès transverse, les enjeux y sont similaires.

Les signalétiques sont également assez disparates et des panneaux indiquant l'entrée dans le Parc National et les réglementations en vigueur seraient souhaitables.

Dominance de la carte IGN

Aujourd'hui la carte de loisirs de plein air IGN au 1/15000ème fait foi sur l'ensemble des sentiers et boucles proposés sur le territoire du Parc national. Sans cette carte, il est généralement assez compliqué de connaître les temps de parcours et les boucles suivies. Si les sentiers sont bien balisés, des panneaux indiquant les temps de parcours et les destinations suivies font cruellement défaut sur l'ensemble du Parc. Il serait aussi opportun de préciser les types de paysages et d'ambiances offerts en fonction des boucles ou des parcours avec des hiérarchies allant de la promenade familiale à l'itinéraire sportif.

L'un des enjeux aujourd'hui est d'adopter une signalétique unique et homogène sur le territoire du Parc qui permette au promeneur, au randonneur, au VTTiste de savoir où il s'engage, son temps de parcours et ses obligations par rapport au respect du territoire dans lequel il s'immerge. Si les premiers points relèvent simplement d'un signalétique réfléchi et efficace sur le massif, le dernier peut passer par plusieurs médias à envisager, depuis des panneaux d'information sur place à une application multimédia en passant par un livret guide proposés en office du tourisme et présentant les différentes «offres» possible avec un bref descriptif des paysages et ambiances rencontrés.

Un topo-guide «Les Calanques à pied» édité par le Comité départemental de la randonnée pédestre répond à certains de ces besoins.

Aménager pour accompagner plutôt que pour restreindre

Plusieurs espaces du Parc National sont fortement marqués par la fréquentation du massif. Différentes mesures ont pu être adoptées sur le périmètre, depuis les «casses-pattes» à l'entrée des sentiers jusqu'à l'effacement des parcours sur les éboulis, des mesures des plus visibles au plus discrètes sont proposées. Selon le type et l'importance de la fréquentation, chaque mesure peut être justifiée. Il importe aujourd'hui d'apporter une réflexion sur l'ensemble du Parc pour que les mesures mises en place permettent au promeneur de connaître son environnement, le cheminement adopté et de le respecter en connaissance de cause. Pour ce faire, un bon balisage sur des cheminements pratiques, couplé avec une information adéquate chaque fois que nécessaire permet un accompagnement du visiteur. Lorsque cela est fait de manière réfléchi, les restrictions sont moins visibles et généralement mieux respectées.



Ville de Marseille - photo coloc



Excursionnistes marseillais - photo coloc



Office National des Forêts - photo coloc



Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

- photo coloc

Parc national des Calanques

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.9. La cacophonie des strates d'information

La morphologie accidentée et l'austérité du territoire exige des parcours et des informations claires. La juxtaposition des informations entre acteurs rend difficile la lecture globale et échantillonnée du territoire

Le Parc véhicule un paysage sauvage avec une faune et une flore extraordinaire. Effectivement, cette partie du vivant existe, mais elle reste difficilement accessible et communicable sur le terrain.

Le Parc national est invisible dans la signalétique depuis la ville. Il est donc très difficile de s'orienter pour l'atteindre. Les lignes de bus et de métro n'indiquent pas les arrêts au parc. Il en va de même pour les infrastructures touristiques comme la gare maritime du vieux port

Une charte à hiérarchiser

A ce jour, l'ensemble des panneaux de signalétiques présents sur le terrain est impressionnant. Ainsi, s'est produit un *musée de la signalétique* pour l'un des sites les plus emblématiques de France.

La juxtaposition des informations perdent le visiteurs à la fois dans une lecture globale et par ensemble paysager.

Les conseils et recommandations n'apparaissent pas.

La morphologie accidentée et l'austérité du territoire exige des parcours et des informations claires. Le visiteur est souvent surpris face à ces éléments en frange urbaine accessible avec un simple ticket de bus.

La ville occultée

Les liaisons et les parcours possibles entre le système viarie urbain et le parc n'existent pas, ce qui renforce la confrontation et le rapport brutal entre la ville et le parc.

D'un point de vue du paysage, les typologies de panneaux ne correspondent pas à la morphologie des lieux. Ce manque d'intégration participe à la pollution visuelle.

Les gardes moniteurs conseillent les touristes mais viennent aussi pour verbaliser. Ces gardes, la police de l'environnement doivent recevoir des formations complémentaires pour informer le public sur le vivant

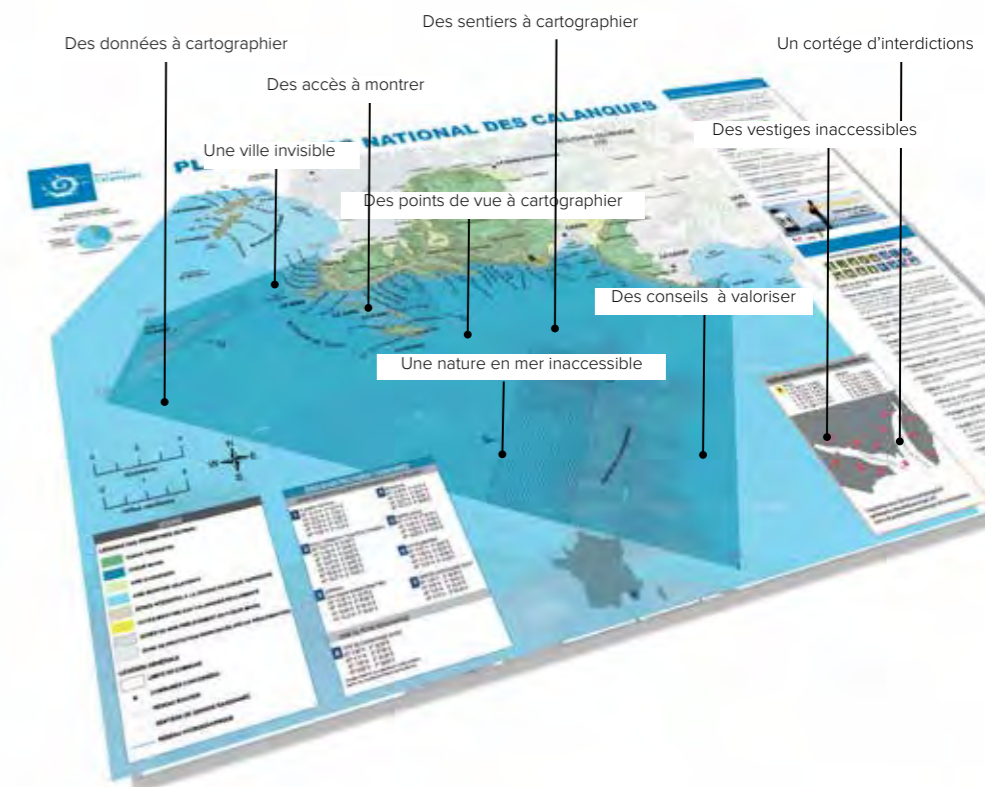
Une monodépendance de la carte IGN

Aujourd'hui la seule et unique façon de se repérer dans les calanques est la carte IGN sur laquelle, d'ailleurs, n'apparaît pas le logo du PnCal.

Il existe une véritable mosaïque de parcours qui ont été mis en place, notamment, par l'association des excursionnistes marseillais. Malgré ce réseau de marche, il est difficile de s'orienter, et de comprendre les distances entre calanques et ville.

Cette carte, au 15 000ème, est un itinéraire de randonnée qui ne suffit pas à la diversité des usages, des parcours possibles et de la diversité des lieux.

Rendre lisible et compréhensible le Parc depuis les villes adjacentes





Gestion des pistes DFCI - Un travail manuel précis des jardiniers du feu – photo coloco



Un coeur de parc pittoresque, des dynamiques végétales forestière – photo coloco



Un littoral aux dynamiques végétales spécifiques – photo coloco

3. Les dynamiques à l'oeuvre

3.10. Des décisions à orienter

Depuis la création du Parc, l'ensemble des acteurs gestionnaires sont sensibles aux objectifs du Parc mais demandent le cap à suivre pour pouvoir agir de manière réfléchie avec une logique globale. L'ensemble des gestionnaires travaillent encore trop souvent de leur côté alors qu'une gestion mise en commun pourrait répondre et faciliter les objectifs de nature et de protection de chacun.

Des actions conjointes entre gestionnaires sont à mettre en place. Aujourd'hui la plupart des propriétaires tentent d'assurer la gestion des espaces dont ils ont la charge. Cependant, les moyens financiers ou techniques manquent parfois et des actions conjointes, en cohérence d'ensemble, comprenant à la fois des itinéraires techniques et financiers seraient souhaitables.

La prise de position du "Laisser faire" ou de l'intervention à l'échelle d'un Parc national anime l'avenir du Parc national des Calanques.

Des gestions en attente à l'échelle du Parc national

Le Parc national est actuellement divisé en différentes propriétés, traitées de manière assez individuelle par chacun des gestionnaires, en attente d'orientations de gestion plus globales.

Dans trois domaines spécifiques, le Parc est légitime et attendu sur le portage d'orientations de gestion :

- Sur l'animation Natura 2000 (habitats et espèces du territoire)
- Sur la gestion du risque incendie avec le Plan de massif Calanques (document d'orientation et d'action en faveur de la défense des forêts contre l'incendie)
- Sur la mise en oeuvre d'un schéma d'accueil en faveur du public et sur une signalétique associée, commune, apportant une unité d'intervention à l'échelle du territoire.

Des propriétés foncières au sein du Parc national qui ne sont pas découpées en lien avec les unités écopaysagères

Cela souligne que les partis pris de gestion et d'aménagement en place ne sont pas forcément en accord avec la grille de lecture paysagère du territoire. Sur les franges urbaines, la gestion s'est généralement limitée aux aspects réglementaires de DFCI.

Dans le massif, la gestion demeure variable selon les propriétaires mais sans logique d'ensemble, ni visibilité à l'échelle du territoire entier. Sur la frange littorale, la gestion consiste majoritairement à des interventions en lien à l'accueil du public. Les enjeux étant principalement de limiter les impacts de la forte fréquentation afin de limiter les dégradations sur l'espace naturel et en particulier sur les milieux fragiles.

Dépressage, coupe forestière, fauche pour les oiseaux nicheurs, débroussaillages des bords de pistes, fabrication sur le terrain un paysage jardiné.

Les dynamiques de gestion des différents acteurs sont acceptées par le Parc dans la mesure où elles ne nuisent pas au site. Par contre, le manque de complicité entre acteurs et une vision claire du cap à suivre engendrent sur le terrain une logique au coup par coup.

Une vision à long terme sur l'ensemble du massif doit constituer le cap à suivre pour les prochaines décennies.

Dans un Parc il est essentiel de faire rentrer en dialogue les acteurs de terrains pour un objectif commun sans s'arrêter aux limites administratives qui ne correspondent pas à des logiques paysagères mais à des contextes fonciers.

Il est primordial d'établir des avancées réglementaires sur l'entretien et l'aménagement afin d'établir des logiques entre arrêté réglementaire et réalité de terrain. La DFCI et les OLD dictent la gestion et les dynamiques paysagères des chemins. Les chasseurs quant à eux, pratiquent une gestion pour favoriser le maintien de certaines espèces.

Ainsi, pour l'accueil du public, une harmonisation des signalétiques autour et intra-massif constitue une réelle attente, tant des gestionnaires que des publics. Enfin, l'impact dû au piétinement et à la surfréquentation sur les espaces naturels est géré de manière disparate, des solutions homogènes dans l'espace et le temps sont nécessaires.

L'ensemble de ces pratiques, associées, valoriserait la notion de Parc national métropolitain.

Les enjeux :

- Écrire le cap à suivre
- Mettre en place les conditions de l'expérience
- Allier protections écologiques et dynamiques de gestion
- Associer les pratiques de gestion entre acteurs et fabriquer un plan de gestion commun

4. Des perspectives de gestion



4. Des perspectives de gestion

4.1. Des entités paysagères vecteur de pratiques exclusives

«Le coeur marin regroupe quasiment toute la diversité des biocénoses méditerranéennes, compte tenu d'une courantologie et d'une topographie particulièrement complexes, depuis les canyons profonds parsemés de coraux d'eaux froides, jusqu'aux encorbellements à Lithophyllum en surface. Outre l'herbier à Posidonie, en tant qu'habitat « pivot », prioritaire au titre de Natura 2000, 14 biocénoses sont d'intérêt communautaire, et plus de 60 espèces considérées comme patrimoniales dont les 2/3 protégées. De nombreuses autres espèces restent à découvrir ou à mieux connaître, notamment dans les grottes ou les canyons.»

- Charte du Parc national des Calanques / Volume 1 -

Le massif

Le coeur du massif est l'espace sauvage du Parc national des Calanques. C'est là que se trouvent de grandes étendues, de milieux ouverts ou plus forestiers.

A l'Ouest, un certain continuum boisé existe autour de Marseilleveyre et des balades sous le couvert des pins sont une immersion dans un monde éloigné de la ville. Au Nord et à l'Est, les espaces sont plus ouverts et dégagent souvent des vues lointaines, à la fois sur la ville ou sur la mer. Cependant, certains vallons plus frais replongent le visiteur dans une atmosphère confinée et éloignée de la fréquentation.

Si certaines parties du massif sont assez fréquentées, les usagers demeurent la plupart du temps sur les sentiers balisés. Ceux-ci ne sont pas répartis de manière homogène et là où il existe peu de sentiers, le coeur de Parc peut être un espace désert.

De plus, la plupart des sentiers qui parcourent le coeur du massif sont sur des axes transverses, qui permettent de rallier la ville ou les entrées du Parc à la frange littorale.

Le coeur de massif reste le domaine de certaines activités comme le VTT sur les pistes DFCI qui la parcourent ou les coureurs qui le fréquentent aussi bien que le bord de mer. C'est également le domaine prisé des chasseurs, qui parcourent l'ensemble des zones chassables du massif.

Le littoral

C'est la zone emblématique du Parc national des Calanques, celle qui est vue et relayée à travers les médias. Les falaises se jetant dans la mer, le blanc du rocher, le vert des pins et le bleu de la mer constituent l'icône paysagère de ce Parc national.

De par l'attrait particulier en termes de paysages mais aussi de par les nombreuses activités qui peuvent y être pratiquées, c'est cet espace qui est le plus fréquenté. Ainsi de nombreuses activités aquatiques sont pratiquées : plongée, snorkeling, paddle, plaisance, pêche, baignade...

Sur la terre également c'est sur cette partie que se concentrent les visiteurs. Les escalades en bord de mer sont les plus prisées. Il en va de même pour les sentiers pédestres qui sont particulièrement nombreux en bord de mer et en particulier la présence du GR qui la borde de Marseille à Cassis.

La frange littorale du Cap Canaille est également fréquentée de par la présence de la route des crêtes. C'est sur cet espace que la pression sur l'espace naturel est la plus forte.

L'archipel marin

L'archipel du Riou et sa réserve naturelle, avec le Frioul constitue la partie insulaire du Coeur de Parc national.

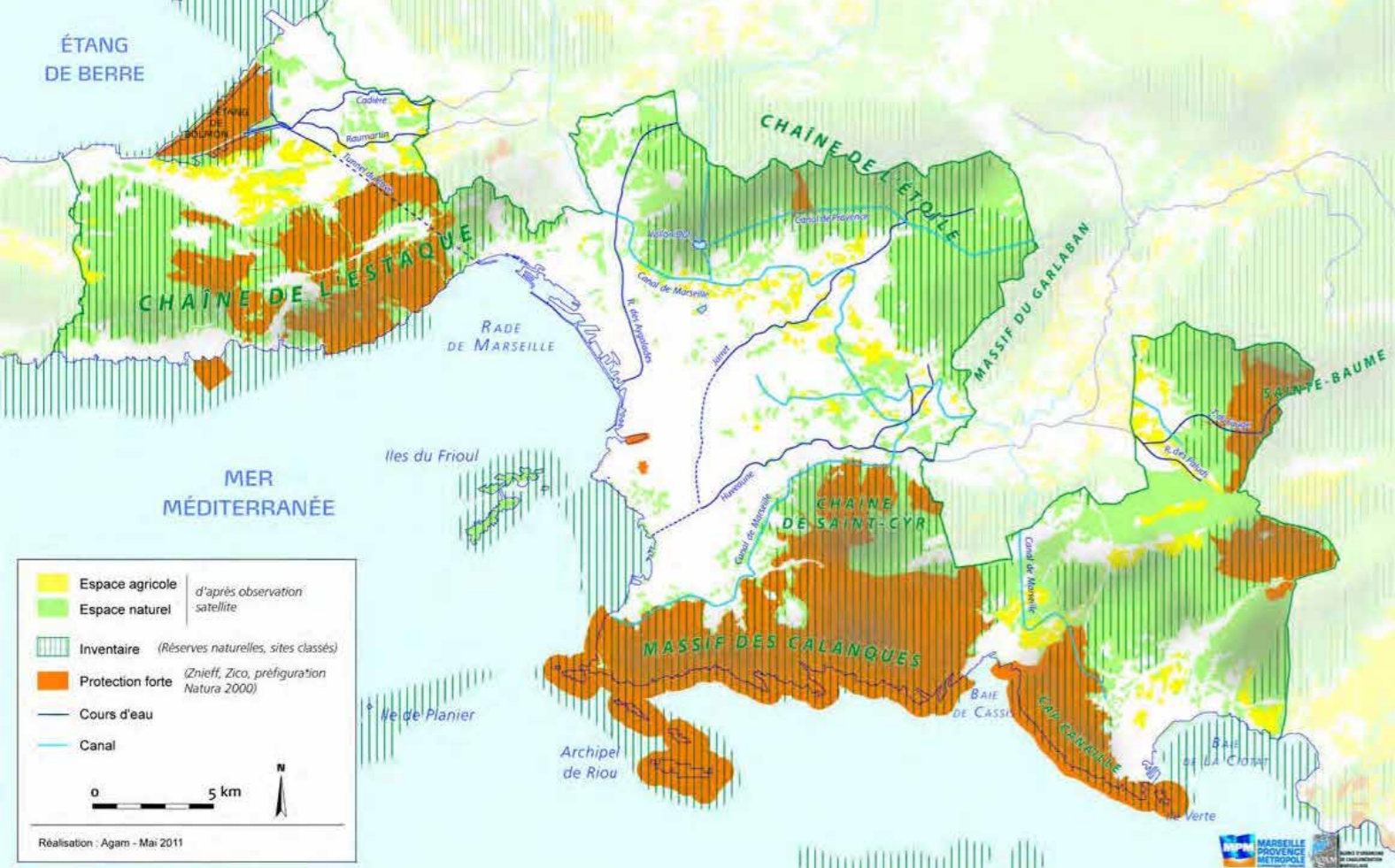
L'archipel est composé de 5 îles : Maire et l'îlot Tiboulén, Jarre, Jarron, Plane et Riou. Il s'agit de paysages très ouverts, seule quelques Tamaris sont présent à l'état arboré. Ces îles sont le refuge de nombreuses espèces d'oiseaux, en particuliers de migrateurs.

L'activité y est fortement réglementée, et interdite la nuit. Il n'existe pas de navette permettant de se rendre sur ces îles. Aussi, seules les personnes possédant ou louant un bateau peuvent s'y rendre, ce qui limite également la fréquentation. Aux alentours, les activités aquatiques évoquées sur la frange littorale sont également pratiquées.

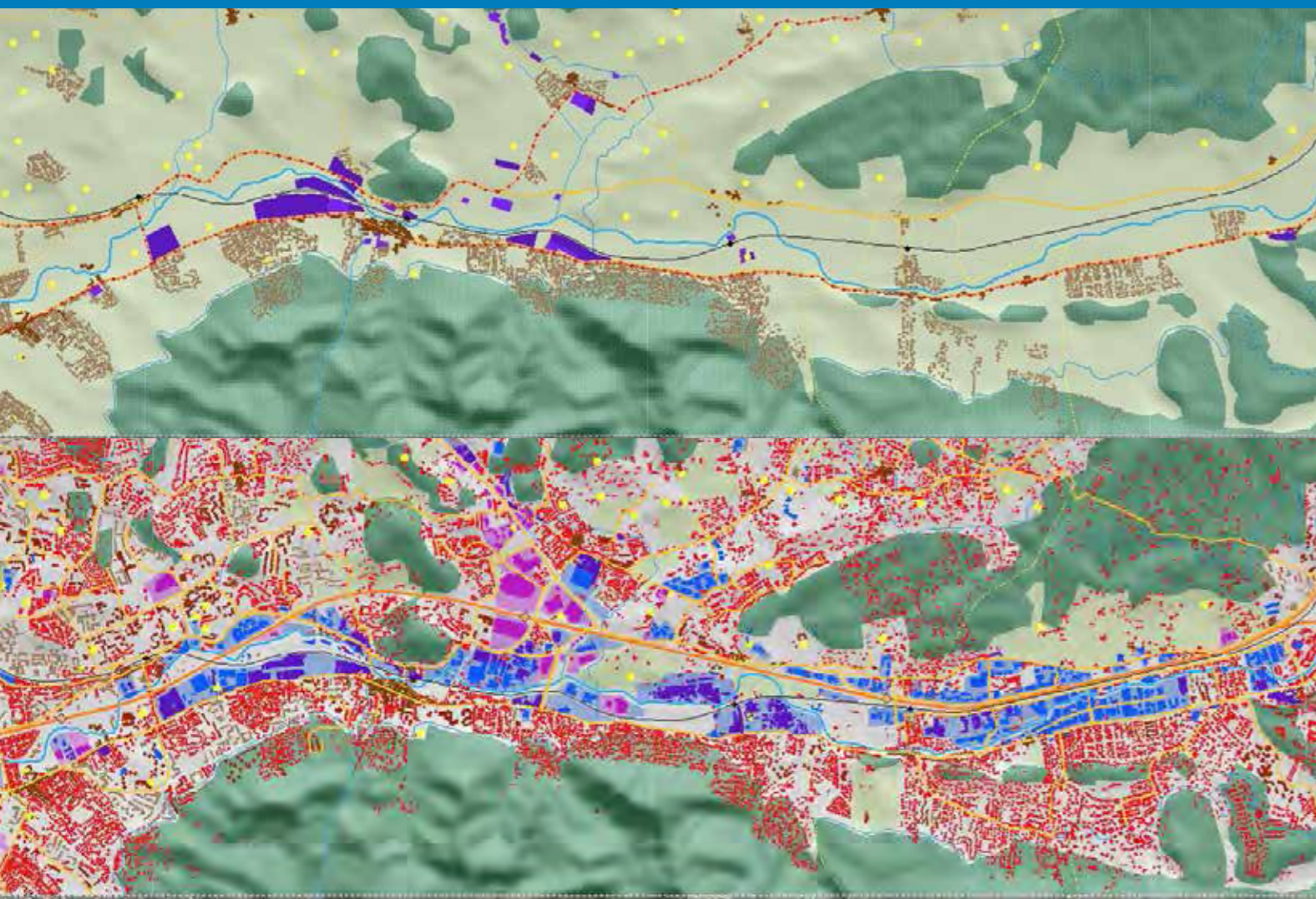
Les franges urbaines

Elles constituent un espace à la fois unitaire et pluriel. Il est souvent possible d'y trouver un paysage très forestier, du fait de la préservation de cette frange des incendies.

L'accès au massif est très variable et dépend principalement de l'organisation urbaine. Ces espaces sont parfois totalement inaccessibles même pour les habitants des quartiers voisins. Lorsque l'accès est possible, ces franges peuvent jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des accès au massif, ou de lieu de regroupement et de balades pour les locaux. Elles sont rarement parcourues par d'autres utilisateurs.



Les espaces naturels de la métropole – Source : étude noyaux villageois / BOSC-BORRUEY



1936 / 2000, en rouge le tissu individuel construit au cours du 20e siècle – Source ; étude noyaux villageois / BOSC-BORRUEY

4. Des perspectives de gestion

4.2 Planification et évolution des franges urbaines

La problématique actuelle de la frange urbaine du Parc des Calanques n'est pas à proprement parler celle de l'extension urbaine, ou de la maîtrise de cette extension. En effet, la limite est à travers les Plans Locaux d'Urbanisme, relativement stabilisée, même si certains lieux spécifiques font encore l'objet de pressions urbaines intenses, notamment à proximité du littoral. Ce sont sur ses zones que la pression devient la plus forte et qu'il faut porter une attention.

Une trame bâtie entre aire d'adhésion et coeur de parc

Cela n'a pas toujours été le cas comme le montrent avec clarté les cartographies du développement urbain dans la vallée de l'Huveaune présentées ci-dessous. Au cours du siècle passé, le développement urbain a progressivement gagné les versants des massifs qui composent la limite ; Marseilleveyre et Saint-Cyr pour la commune de Marseille.

Les formes urbaines dans les franges urbaines

La nature des formes urbaines qui constituent la limite définit très fortement la relation entre ville et nature. Il existe un contraste très fort entre les grands ensembles, où les espaces extérieurs sont très ouverts et fluides, en contact facile avec l'espace naturel, et les tissus pavillonnaires du début du siècle ou récents, plus resserrés et fermés, où cette relation au support géographique est nettement moins lisible. Certaines situations urbaines au sein de la ville de Marseille sont assez spectaculaires dans la relation entre forme architecturale et topographie.

Ce contraste entre les deux formes de tissus urbains conditionne très clairement une plus ou moins grande perméabilité entre les deux milieux, ville et Parc des Calanques. Dans les deux cas, la nature est présente dans le tissu urbain : de façon privée pour les tissus pavillonnaires et dispersée (à travers les jardins) ou de façon publique et ouverte, continue et homogène pour les formes modernes, bien que les espaces ouverts au sein des grands ensembles ne soient pas tous 'naturels'... Cette épaisseur de la limite constitue un

aspect intéressant et qualitatif pour les tissus urbains qui composent l'interface. Dans le cadre d'une étude précédente sur les noyaux villageois anciens (notamment celui de Saint-Marcel), nous avons ainsi proposé que le PLU préserve cette qualité en maîtrisant mieux, voire limitant fortement la densification dans ces secteurs.

Du point de vue du paysage urbain, les formes modernes des grands ensembles se détachent clairement et ont une présence parfois radicale par rapport au support géographique. Bien que peu aménagés, ces ensembles possèdent généralement de grandes surfaces d'espaces libres ouverts, dont beaucoup sont en contact ou en continuité avec les espaces naturels du Parc des Calanques. Le passage entre ville et nature est ici direct, parfois brutal. Ces emprises importantes, publiques ou collectives, représentent des opportunités en termes de projets d'espaces publics en relation avec le Parc des Calanques. Au delà de la dimension 'Parc', il s'agit d'enjeux forts de renouvellement urbain pour ces quartiers.

Les tissus pavillonnaires couvrent diverses périodes, depuis le début du 20e siècle (les années 20 notamment, en relation avec l'activité industrielle dans la vallée de l'Huveaune ou dans une logique de loisirs de type cabanon), jusqu'à aujourd'hui où la construction de maisons individuelles et parfois de lotissements reste relativement forte. Ces constructions s'implantent dans un réseau de rues et de chemins très anciens, qui met en relation le fond de vallée avec les différents massifs. Les traverses constituent la base de ce système, elles possèdent une grande qualité de paysage, parfois malmenée aujourd'hui, notamment par les constructions récentes de maisons

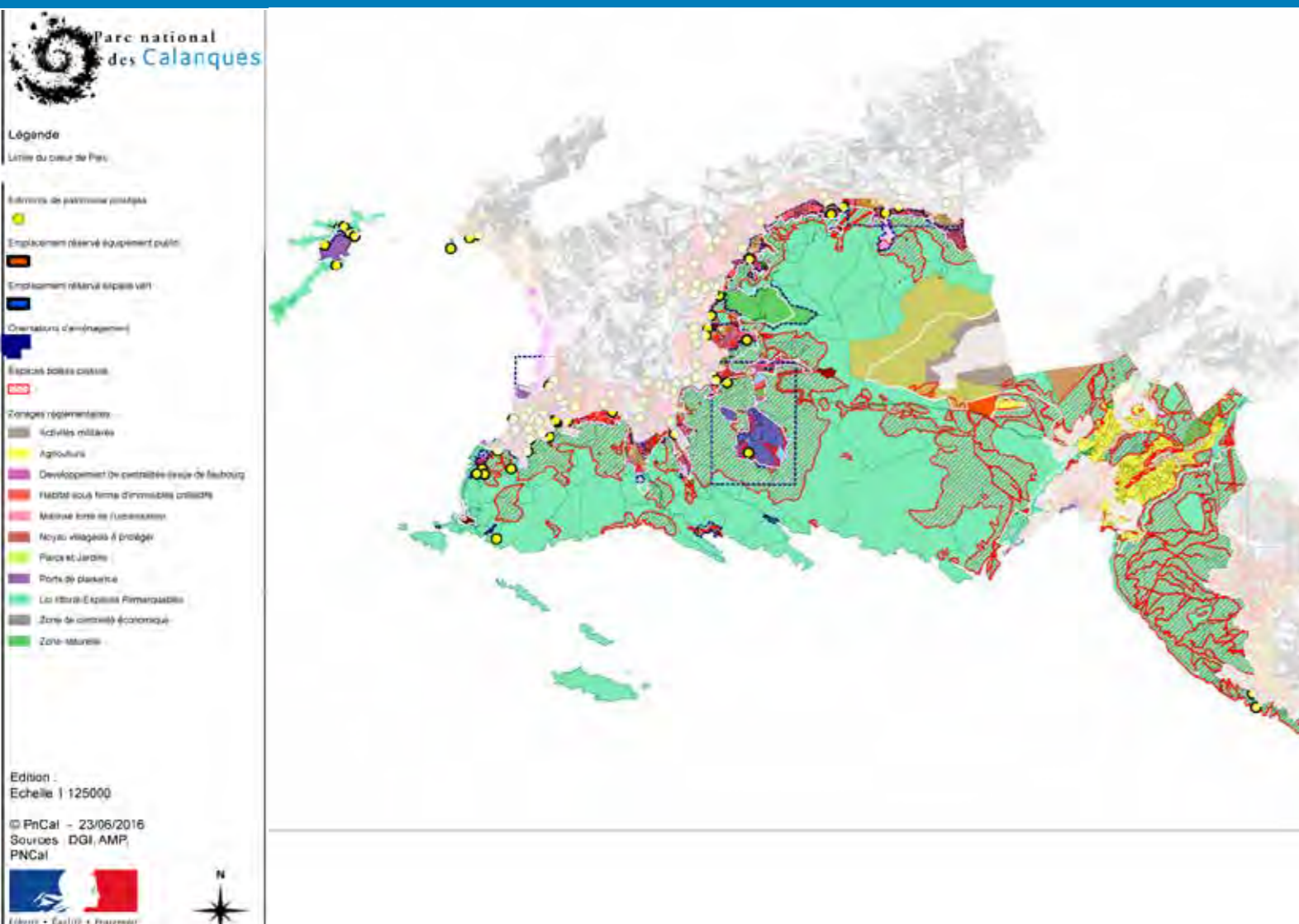
individuelles. L'urbanisation, lorsqu'elle s'est faite sous la forme d'opérations homogènes (grands ensembles modernes ou lotissements de maisons individuelles), a eu tendance à effacer les traces du territoire, traces principalement représentées par les traverses qui mettaient en relation la plaine ou la vallée avec les collines. A l'inverse, quand les constructions individuelles se sont progressivement implantées au sein de ce réseau de chemins et de traverses, les utilisant comme support du développement, le bouleversement a été moindre et la continuité entre ville et nature est alors plus facile.

«La démographie des communes à proximité du parc national est globalement à la hausse, la communauté urbaine MPM notamment est redevenue un territoire attractif auquel ses espaces naturels y contribuent. La recherche de foncier se fait principalement par densification des villes mais les espaces agricoles et naturels non strictement protégés restent sous pression urbaine. PACA est la première région touristique de France, sa notoriété et l'amélioration des facilités d'accès (TGV, avion, automobile, paquebot...) entraînent une fréquentation en hausse depuis plusieurs années.»

- Charte du Parc national des Calanques / Volume 1 -



Territoires de l'orientation d'aménagement «Franges» dans le PLU de Marseille - Source : Ville de Marseille



4. Des perspectives de gestion

4.3. Des continuités structurantes à affirmer

La relation ville nature se vit beaucoup plus depuis le sol urbain que depuis le Parc. Les limites du parc cadent l'extension urbaine mais favorisent la densification de l'aire d'adhésion. Cette densification de la lisière urbaine formée par les limites du cœur du parc et l'aire d'adhésion donnent souvent un rapport frontal entre l'enceinte urbaine et le milieu naturel. Cet entre-deux, flou, dessine un maillage de parcelles en attente.

Les franges urbaines dans le PLU de Marseille

Au sein du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille, une orientation d'aménagement porte spécifiquement sur les franges urbaines, qui sont définies comme une "limite de la ville constituée".

La frange est une «limite imprécise entre deux états». Ces franges assurent une transition à réussir entre la ville et la nature. Les franges urbaines ont donc des caractéristiques qui relèvent de la géographie physique (topographie, boisements, risques, paysages) et/ou de géographie humaine (formes urbaines, équipements voiries et réseaux).

Les franges urbaines sont donc par définition des espaces ambivalents : à la fois espaces où la ville s'étend pour répondre à ses besoins en habitat, en activités, équipements et infrastructures, la ville leur donne aussi pour rôle d'assurer la présence de la nature en ville, de témoigner de son histoire, de son patrimoine, d'assurer les entrées/ sorties de ville vers les massifs ou la mer...

Pour le Plan Local d'Urbanisme, l'objectif, concernant les franges urbaines, est principalement orienté vers une préservation. Quelques possibilités de construction existent, mais elles ne constituent pas un volume très important en termes de capacités.

Les franges urbaines de la ville de Marseille ont fait l'objet de différentes

études urbaines. Au regard de celles-ci, il convient de souligner que les franges participent de façon marginale aux objectifs quantitatifs du PADD (+60000 habitants et +60000 logements à l'horizon du PLU). En effet, le potentiel constructible des franges représente au maximum 2000 logements soit 3% de l'objectif de production de logements du PADD. Il s'agit donc d'espaces dont la vocation «stratégique» est plus d'assurer la qualité de la vie des Marseillais et la préservation des espaces naturels que de concourir aux objectifs de développement de la ville.

Le PADD de Marseille compte parmi ses objectifs «d'arrêter l'urbanisation diffuse des territoires de franges, en interface entre ville et massifs»

L'orientation d'aménagement s'attache à formuler des préconisations pour accompagner l'évolution de ces espaces, dans le respect des composantes, notamment paysagères du site et améliorer la qualité des projets dans les franges urbanisées. L'objectif de cette orientation d'aménagement est de donner aux pétitionnaires de projets de construction ou d'aménagement dans les zones de frange les éléments à prendre en compte pour préserver les composantes paysagères, écologiques des espaces non aménagés et tenir compte des éléments environnementaux des risques naturels dans les espaces déjà occupés.

D'un point de vue réglementaire, le zonage du PLU prend en compte la diversité des situations de franges

urbaines et les traduit sous la forme de qualifications diverses; les zones NH, UM, UR et parfois UT sont toutefois celles qui sont le plus présentes.

Une orientation d'aménagement dans le PLU de Marseille pour la préservation des franges urbaines



Patrimoine arborée
singulier inexistant en
coeur de parc

Des lieux de nature géré
en aire d'adhésion

Sur le chemin de l'école
Des pratiques urbaines

Casses-pattes inutiles

Copropriété privée

Domaine public

4. Des perspectives de gestion

4.4. Des liens et des connexions à retrouver

Le canal de Marseille est une formidable promenade à ouvrir au public et associer aux systèmes d'entrées du Parc. En plus d'un déplacement en mode doux, il permet de traverser le système cadastral pour y découvrir la diversité paysagère de la lisière urbaine et de l'aire d'adhésion. Ce lien ville-parc forme un continuum écologique urbain en attente, formidable vecteur d'accès et d'usages en seuil du Parc national urbain des Calanques.

Si le canal est là, c'est que le Parc n'est pas loin.

Le canal de Marseille, c'est l'opportunité d'associer le parc à la ville et de rendre lisible l'aire d'adhésion comme une structure paysagère majeure à partir duquel se déploierait l'ensemble du réseau viaire de déplacement doux de la ville au massif.

Le canal de Marseille serait une promenade patrimoniale et naturelle singulièrement différente de ce qu'on trouve en coeur de Parc.

Aujourd'hui, fermé, segmenté et souvent grillagé, le canal est vécu comme une frontière alors que nombre de marseillais l'empruntent à pied comme lien inter-quartier.

Le canal de Marseille longe les franges du Parc national sur une grande partie. C'est un élément structurant continu qui pourrait constituer à la fois une promenade linéaire en aire d'adhésion et à partir duquel serait signalé les

entrées au Parc. Aujourd'hui inexploité, une étude sur la faisabilité de son aménagement est programmée (AGAM).

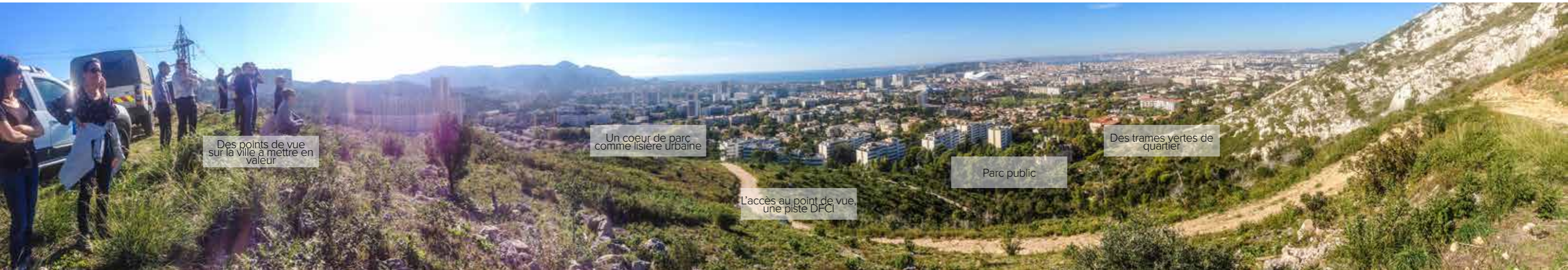
La création d'un aménagement modes doux (piéton ou promenade cyclable) le long du canal (avec certaines incursions dans la ville lorsque les aménagements ne sont pas possible) pourra permettre un axe agréable de promenade, entre ville et parc, et qui plus est alternative d'entrée au sein du massif (même en journée noire). De plus, gardant à l'esprit les conditions de sécurité nécessaire, cet aménagement pourrait permettre de maintenir en eau la dérivation Sud du Canal (jusqu'à maintenant maintenue grâce à la présence de l'usine Legré Mante, aujourd'hui menacée avec la fermeture de cette usine).

Un lien entre les portes en franges de Parc

Aménagé de la sorte, le canal pourra, en plus de sa fonction de promenade à part entière, assurer une fonction de desserte fine des portes d'entrées du parc (portes remarquables mais aussi réseau de portes locales évoqué ci-dessus) en modes alternatifs à la voiture individuelle.



- Aménager le canal comme vecteur de pratiques urbaines exclusives en lisière du massif et point de desserte aux différentes entrées en coeur de parc
- Associer les pratiques de gestion à la diversité des sites traversés
- Rendre lisible l'aire d'adhésion via le canal comme une structure paysagère majeure
- Concevoir avec l'eau



Des points de vue
sur la ville à mettre en
valeur

Un cœur de parc
comme lisière urbaine

L'accès au point de vue,
une piste DFCI

Parc public

Des trames vertes de
quartier

Le cœur de parc vecteur de pratiques urbaines possibles - photo coloco



La lisière, s'immerger rapidement dans la nature - photo coloco



Des pratiques sportives nombreuses en lisière de parc - photo coloco

4.5. Loisirs urbains : de l'interdiction à l'incitation

Le parc est confronté à l'augmentation des pratiques urbaines se chevauchant entre l'aire d'adhésion et le cœur de parc. Il est essentiel de rendre lisible les "degrés de pratiques" à l'échelle du parc associés aux valeurs paysagères et écologiques pour inciter des pratiques respectueuses du vivant. Le meilleur moyen de respecter un milieu c'est de le connaître.

La consommation de loisirs sportifs et de détente dans l'espace pittoresque des Calanques compte l'essentiel des pratiques.

On dénombre peu de loisirs liés à la pédagogie et à la découverte des milieux.

Il est primordial de faire découvrir ce site au delà de la contemplation. On pourrait imaginer des programmes annuels qui associent le parc, les citoyens, écoles, scientifiques, associations.

Le parc est un terrain d'expériences et de connaissances.

A chaque milieu doit correspondre une pédagogie singulière incitant à adopter des pratiques respectueuses.

«A terre, des « espaces de quiétude » doivent permettre à la faune de s'y perpétuer naturellement. Ces zones de quiétude doivent globalement être accessibles à l'Homme lorsque les activités exercées respectent le caractère des lieux. De nombreux habitants sont riverains du cœur de parc et forment un tissu social et associatif dense. Sur les habitations à l'interface entre les espaces naturels et urbains se concentrent les risques incendie et d'inondation et également certaines sources de dérangement pour l'espace naturel. Les riverains et les collectivités qui les représentent doivent être au cœur des projets visant à réduire les risques et à faire de ces « fins de ville » des lieux agréables et valorisés. L'Établissement public du Parc national doit, dans le cadre de ses prérogatives, être moteur dans le traitement de ces interfaces.»

- Charte du Parc national des Calanques / Volume 1 -



Des partenariats possibles - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - photo @ <http://www.domainedurayol.org>



Conservatoire du Pistachier de La Ciotat, Maurice Chaudière et les jardins de l'Espérance - La Ciotat - photo @ <http://www.jardinesperance.org>



4. Des perspectives de gestion

4.6. Les vecteurs de pratiques

Le territoire des Calanques doit trouver une stratégie de communication porteuse d'un projet pédagogique signifiant l'ensemble du vivant et sa valeur ethnobotanique. Le Plan de paysage du Parc national des Calanques est l'occasion de construire un projet porteur des pratiques possibles et des connaissances du paysage méditerranéen.

A l'échelle du Parc

Il est primordial de développer des partenariats ou de s'appuyer sur des expériences transmettant la valeur du paysage des calanques comme un ensemble.

La communication papier ne suffit pas. La transmission doit aussi se faire sur le terrain. Aujourd'hui, l'image exceptionnelle des calanques se traduit par des pratiques essentiellement touristiques. Le paysage de loisirs ne suffit pas à fabriquer une vision du vivant. La sensibilisation passe par la pratique.

Il existe d'ores et déjà des expériences de chantier d'insertion mais elles ne font pas écho avec un projet global à long terme. Entre les écoles, lycées agricoles et associations, la ville (ici Marseille) recèle de nombreuses structures qui pourraient s'appuyer sur le Parc, et prendre exemples sur les autres communes.

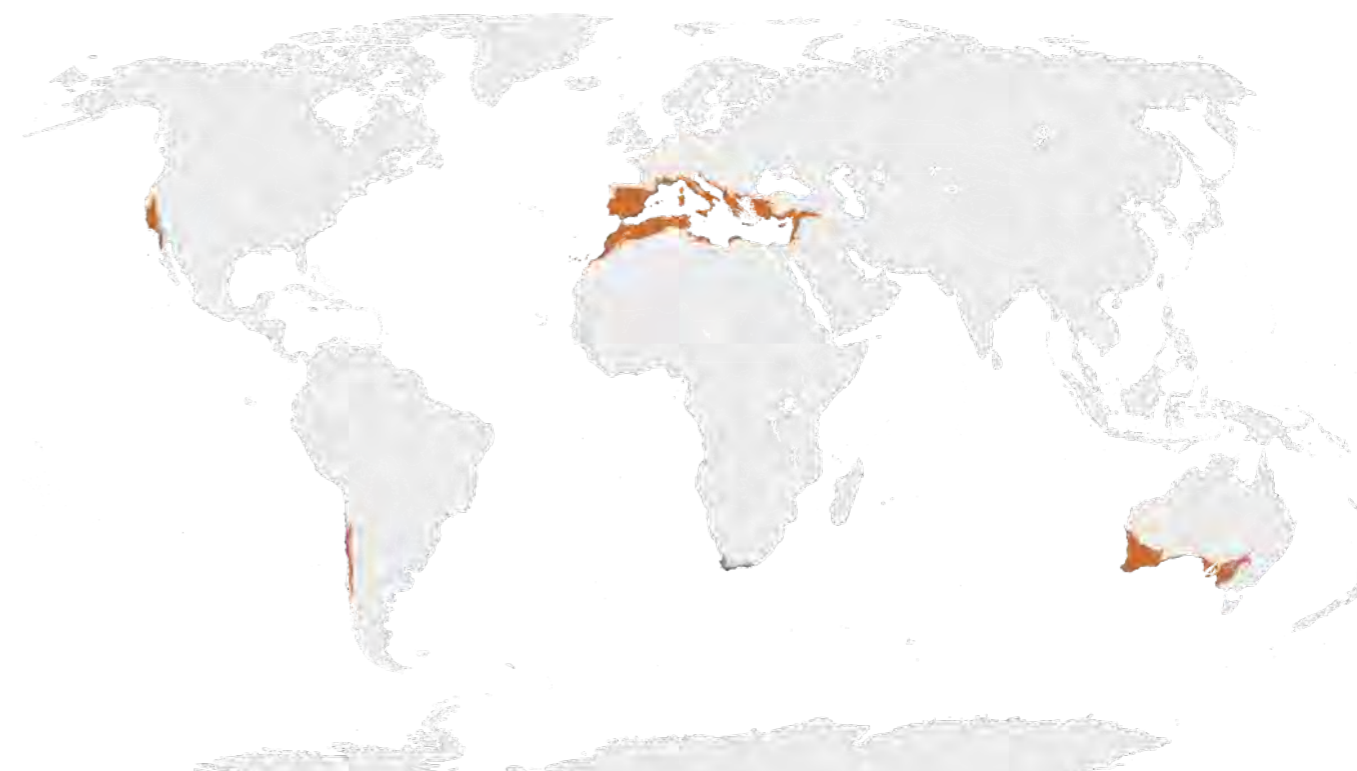
A l'échelle du biome

Le biome est un ensemble d'écosystèmes caractéristique d'une aire biogéographique et nommé à partir de la végétation et des espèces animales qui y prédominent et y sont adaptées. Il est l'expression des conditions écologiques du lieu à l'échelle régionale ou continentale.

Il est fondamental de comprendre les contextes du Parc afin de transmettre les caractéristiques paysagères qui lui sont propres.

La valeur ethnobotanique du paysage méditerranéen

Il ne s'agit pas d'être dans une logique nostalgique des paysages sylvo-culturels pastoraux mais de mettre en place un terrain d'expériences qui positionne l'écosystème non pas uniquement comme un emblème écologique mais aussi comme un paysage vécu où l'homme et son territoire sont intimement liés.



Le biome méditerranéen à l'échelle mondiale - carte Google image

4.7. Des projets en cours ou à venir

Une multiplicité de projets portés par une grande diversité d'acteurs constelle le territoire du Parc national. Depuis la création du Parc, l'ensemble des acteurs gestionnaires sont sensibles aux objectifs de préservation des milieux mais demandent le cap à suivre pour pouvoir agir en suivant une logique globale. L'ensemble des gestionnaires travaillent encore trop souvent de leur côté alors qu'une gestion mise en commun pourrait faciliter les objectifs de valorisation et de protection de chacun. C'est l'un des atouts majeurs de ce plan de paysage.

Quelques projets sur le territoire :

- 1 Plan de rénovation urbaine Hauts de Mazargues
- 2 Allée des Calanques
- 3 Théâtre du Centaure – parc de la Jarre
- 4 Dépollution Littoral Sud
- 5 Navette maritime Vieux port - les Goudes
- 6 Projet Life littoral Cap Croisette et Frioul
- 7 Espace d'accueil Villa Marine
- 8 Boulevard Urbain Sud
- 9 BHNS Luminy
- 10 Plan Campus
- 11 Schéma de référence de la vallée de l'Huveaune
- 12 Requalification fond de calanque Sormiou
- 13 Restauration capitainerie Port Miou
- 14 Mise en sécurité sémaphore Callelongue
- 15 Aménagement escalade ZAPEF Roy d'Espagne
- 16 Devenir des sites du Montrose et de Legré-Mante
- 17 Citernes DFCI
- 18 Restauration du four à chaux du vallon de la Panouse
- 19 Mur de soutènement d'accès à la calanque de Figuerolles
- 20 Restauration de l'impluvium du Mugel
- 21 Transformateur électrique et citernes DFCI tunnel des Jannots
- 22 Démolition d'une maison vallon de la Louve
- 23 Transformateur et enfouissement des lignes électriques Cap Croisette
- 24 Restauration de l'ancien hôpital Caroline
- 25 Gare de la Barasse
- 26 Transformateur et enfouissement des lignes électriques Morgiou



4.8. De la définition des enjeux vers un plan d'actions

En conclusion

1/ Objectifs de qualité paysagère

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Formulés et portés par cette autorité publique, à l'issue d'une large concertation, ils visent :

- à faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé,
- à orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein du territoire considéré.

Formuler des «objectifs de qualité paysagère» c'est comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps et tenter de réfléchir ensemble à son évolution. Alors que le paysage est souvent considéré comme le miroir de notre société, formuler des objectifs de qualité paysagère, c'est se donner les moyens de construire un projet de territoire partagé, dans lequel chacun individuellement et la société dans son ensemble, puisse se reconnaître.
extrait de méthodologie des plans de paysage, MEDDE, 2012.

2/ Vers des orientations générales en matière de paysage

>Facteurs d'évolution

Le Parc doit devenir un levier d'actions en faveur de la nature à plus large échelle. Son rôle actif dans l'animation des politiques de communication est essentiel.

Distinguer deux zones clés du Parc :

1// Cœur de Parc :

- Désaménager et conserver le cœur de Parc
- Gestion patrimoniale de conservation des richesses des milieux : accueil du public extensif et gestion du risque incendie

2// Zone de contact urbaine :

- Aménager les franges : accueillir le public et anticiper la gestion des milieux : aménager et protéger les franges urbaines

3/ Axes et priorités d'intervention

- Utiliser le Plan de Paysage comme levier des politiques publiques pour l'excellence des interventions sur le territoire
- Potentiels pédagogiques à l'échelle de la Métropole : rôle d'activation de la logique de massifs et littoral à mettre en place.
- Rechercher de nouveaux rapports entre demande de «nature» des citoyens et respect de la biodiversité

4/ Enjeux

L'enjeu fondamental du Parc national : «la protection du cœur de Parc devra être une référence nationale et internationale, à la hauteur de sa valeur patrimoniale tout en prenant en compte les activités locales existantes» (Acout 1, 2009)

- **Qualité et excellence des paysages :** Engagement de qualité au niveau des instances internationales
Responsabilité de conservation et de laboratoire

- **Environnement et développement durable :** Influences du Parc dans l'espace et la vie du territoire, diffuser le respect du vivant dans tous les milieux anthropisés : changement de comportements urbains? Diminution des pollutions

- **Conservation de la biodiversité :** Engagement pour la préservation/conservation
Engagement pour la renaturation/réimplantation

- **Aménagement et pratiques contemporaines :** Limiter les pressions urbaines, constructions en limite de Parc et la circulation automobile
Renaturer les franges et gérer les transitions avec la ville
Aménager des portes, structures d'accueil et d'information dans les zones d'attraction majeure : services, aménités, signalétique, orientation et communication
Cartographier une nouvelle vision du Parc avec les acteurs

impliqués

- **Gestion des dynamiques paysagères**
Définition des méthodes et plans de gestion par unités paysagères
Gérer les dynamiques du paysage naturel jusque dans les espaces urbains La part du feu : incendies et rôle du feu (positiver le risque)
Développer le rôle de la gestion agricole et implanter des gestions jardinières
Interroger les nouveaux usages des sols possibles

- **Développement social et humain**
Education à l'environnement et au développement durable
Changement du regard social
Gestion de la fréquentation et des activités
Patrimoine culturel, les habitants et les usagers,
Vision et image du Parc et changement de regard historique (en ville, aux portes, dans le Parc)
Développement économique soutenable

- **Gouvernance du plan de paysage**
Le devenir d'un plan d'actions : définir une structure qui gère les processus de projets multi-acteurs
Construire un calendrier commun d'intervention
Créer une plateforme d'information commune actualisée

Un patrimoine naturel à préserver

Un territoire à manager

Un Parc à aménager



LEGENDE

1- NATURE ET BIODIVERSITE

- Enjeux de biodiversité
- Maintenir des zones agricoles
- Noyau faunistique
- Préserver des continuités écologiques

2- PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS

- Fractures de biodiversité
- Protéger des motifs paysagers prédominants
- Pollutions et nuisances

3- URBANISATION ET FRANGES

- Vallons infiltrés par l'urbanisation
- Calanques sous pression anthropique
- Extension du coeur de Parc vers la ville
- Pressions urbaines
- Nature en ville
- Création du Boulevard Urbain Sud
- Pénétrantes et tangentes au Parc

4- ACCUEIL DU PUBLIC ET USAGES

- Enjeux d'accueil du public
- Grande Randonnée
- Forte fréquentation terrestre
- Accès/portes
- Améliorer l'accueil du public
- Améliorer l'information
- Parking

Enjeux maritimes

- Forte fréquentation maritime
- Navettes maritimes
- Ports
- Loisirs aquatiques
- Aire de mouillage

5- GESTION DU FEU

- Aléas induits des feux de forêt
- Aléas subits des feux de forêt
- Citernes DFCI
- Point d'eau HBE
- Poteaux incendie
- OLD : Obligation légale de débroussaillage



Carte des enjeux

Nature et biodiversité



LEGENDE

1- NATURE ET BIODIVERSITE

0- COMMUN

- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canal
- Axes routiers majeurs
- Pistes DFCI

- Factures de biodiversité
- Protéger des motifs paysa-

0 1 2 3 5km

Carte des enjeux

Paysages et milieux naturels



LEGENDE

2- PAYSAGES ET MILIEUX NATURELS

0- COMMUN

- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canal
- Axes routiers majeurs
- Pistes DFCI

2- PAYSAGE ET MILIEUX

- Fractures de biodiversité
- Enjeux de biodiversité
- Maintenir des zones agricoles
- Noyau faunistique
- Préserver des continuités écologiques

0 1 2 3 5km

Carte des enjeux

Urbanisation et franges



LEGENDE

3- URBANISATION ET FRANGES

0- COMMUN

- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canal
- Axes routiers majeurs
- Pistes DFCI

3- URBANISATION ET FRANGES

- Vallons infiltrés par l'urbanisation
- Calanques sous pression anthropique
- Extension du coeur de Parc vers la ville
- Pressions urbaines
- Nature en ville
- Création du Boulevard Urbain Sud

0 1 2 3 5km

Carte des enjeux

Accueil du public et usages



LEGENDE

4- ACCUEIL DU PUBLIC ET USAGES

0- COMMUN

- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canal
- Axes routiers majeurs
- Pistes DFCI

4- ACCUEIL ET USAGES

Enjeux d'accueil du public

- Grande Randonnée
- Forte fréquentation terrestre
- Accès/portes
- Améliorer l'accueil du public
- Améliorer l'information
- Parking

enjeux maritimes

- Forte fréquentation maritime
- Navettes maritimes et visites nautiques
- Ports
- Loisirs aquatiques
- Aire de mouillage





LEGENDE

5- GESTION DU FEU

0- COMMUN

- Coeur de Parc
- Aire d'adhésion
- Coeur marin
- Aire maritime adjacente
- Site classé
- Axes aquatiques et canal

- Citernes DFCI
- Point d'eau HBE
- Poteaux incendie
- OLD : Obligation légale de débroussaillage





**STRATÉGIES
PAYSAGÈRES**

1. Cahier de recommandations

*La montagne qu'il faut déplacer pour libérer le processus vers une éthique, c'est tout simplement ceci : cessez de penser au bon usage de la terre comme à un problème exclusivement économique. Examinez chaque question en termes de ce qui est éthiquement et esthétiquement juste autant qu'en termes de ce qui est économiquement avantageux. **Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse.***

Almanach d'un comté des sables, Aldo Leopold, éd. Aubier, 1995

2.1 Cahier de recommandations

Les ambitions du plan de paysage

Le défi majeur du Parc national des Calanques est de placer le vivant comme préalable à toutes les interventions sur les espaces concernés par le plan de paysage.

L'Homme a imposé pendant des décennies ses choix d'organisation et d'aménagement au regard unique de la commodité d'usage et au mépris de la communauté du vivant.

Le changement de regard passe par un changement de paradigme, en réintégrant que toute décision à un endroit et à un moment donnés, aura des répercussions sur l'ensemble de son environnement, immédiatement ou dans les temps à venir.

Placer le vivant comme donnée essentielle à prendre en compte et à protéger impose de l'intégrer comme un préalable à toutes les interventions sur le territoire. Chaque choix doit être mesuré et évalué à court et moyen terme en prenant en compte l'ensemble de ses répercussions sur l'ensemble que compose l'environnement du Parc national des Calanques.

Pour cela, plusieurs ambitions sont à poursuivre dans les choix futurs.

Pour chacune de ces ambitions, ce qui pourrait apparaître comme des polémiques ou des controverses entre acteurs, a vocation à trouver une résolution en trouvant de façon concertée et étudiée, où placer le curseur entre protection, gestion et aménagement. En répondant à ces controverses dans leur globalité et non plus en réaction immédiate à un problème donné, en décalant la question aux origines de la problématique, il est possible de revenir aux valeurs défendues par les acteurs du territoire et aux qualités recherchées dans la mise en place des actions.

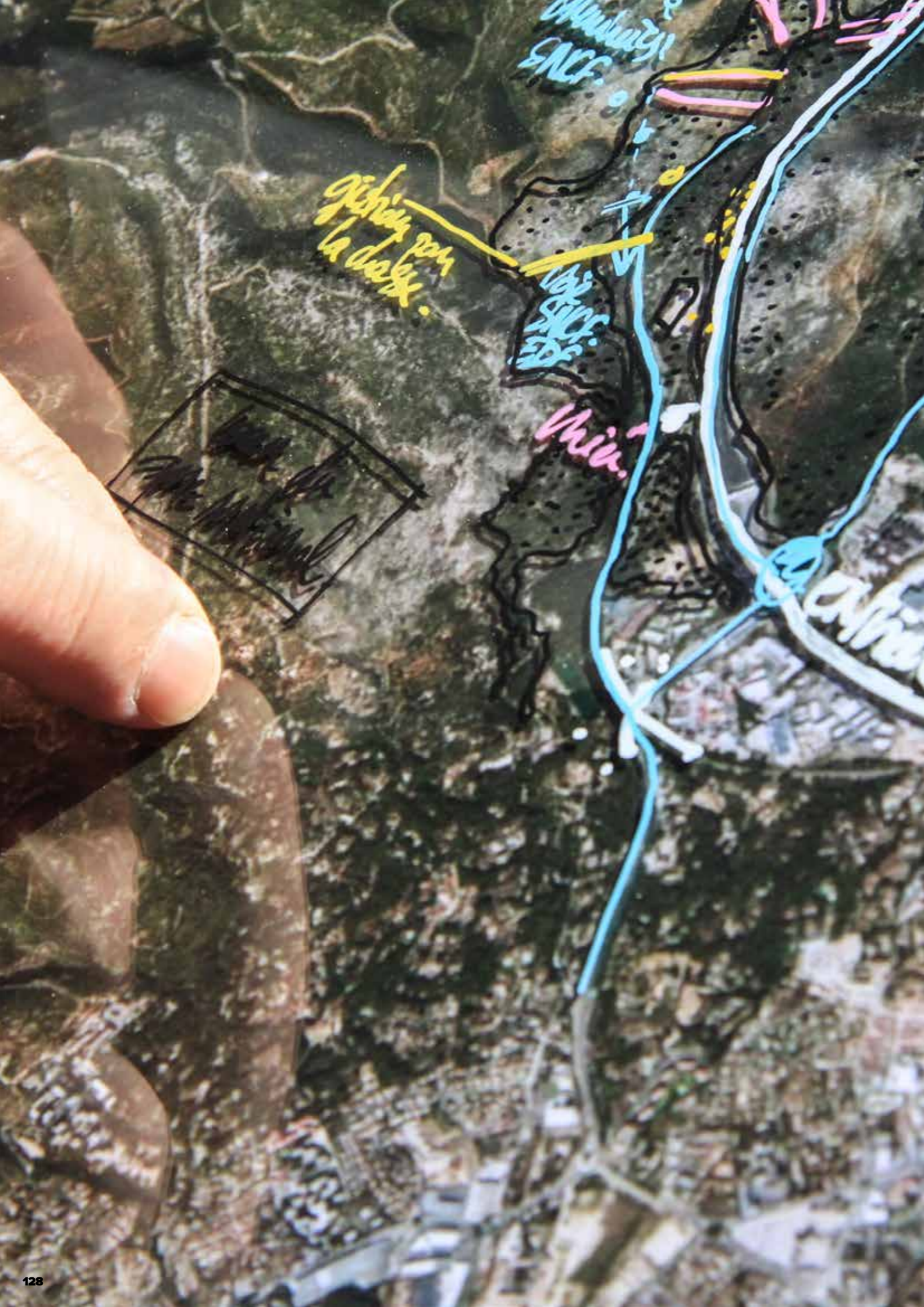
Définissons :

- **Les Valeurs défendues par un projet de territoire**
- **Les Qualités recherchées dans les mises en place des actions**

3 niveaux à intégrer :

- **Territoires : quel territoire?**
- **Perceptions : quel paysage et quelle qualité associée?**
- **Populations : quels acteurs?**

Pour l'ensemble de ces ambitions et des objectifs de qualité paysagère qui en découlent, il sera à chaque fois question de trouver la bonne échelle de projet qui permettra d'apporter la bonne réponse.



Les ambitions du plan de paysage

- 1**
Considérer le vivant
comme une priorité sur
l'ensemble des opérations
sur le territoire

Préserver les dynamiques naturelles

Le Parc national des Calanques est marqué par sa forte minéralité, blanche dans la plupart des lieux, et son rapport intrinsèque à la mer. Ces éléments, marqueurs du territoire, s'imposent aux visiteurs et en font son caractère exceptionnel. Les végétaux ont su s'adapter au milieu marin et minéral pour le conquérir, le plus souvent dans des compositions et des formes si particulières que l'esprit humain n'oserait les imaginer. En cela, la nature est bien plus puissante que l'Homme et les millions d'années d'évolution lui ont permis d'inventer les formes les plus adaptées à chaque lieu. Considérer le vivant comme une priorité revient à croire dans les évolutions naturelles et à garder une certaine modestie dans les capacités de l'Homme. Il est proposé à travers cette ambition de ne pas avoir de regard fixiste ou conservateur, mais au contraire d'assumer qu'on ne souhaite pas maîtriser les évolutions naturelles pour leur laisser leurs dynamiques propres. A ce titre, la carte des vocations du Parc national des Calanques définit des espaces à vocation de réserve intégrale ou à vocation naturelle où le caractère naturel est dominant et où les interventions de gestion ne doivent pas être la règle. En mer, des espaces à vocation de renforcement faunistique correspondent aux zones de non intervention terrestre. La stratégie scientifique du Parc national proposera dans ce cadre des mesures de suivi des évolutions pour mieux les comprendre.

- faire avec et non contre la nature
- connaître et comprendre le vivant
- intégrer les temps biologiques

- 2**
Réduire les impacts des
aménagements superflus
passés et futurs, terrestres
et marins

Désaménager le Cœur de Parc

Cette ambition pourrait aussi s'écrire «faire place à la nature».

L'affirmation nouvelle de la qualité naturelle du cœur de Parc nécessite de se retirer de ces espaces pour conforter leur caractère de grande naturalité et leur fonction de ressourcement pour les visiteurs et pratiquants. En cela, une multitude d'aménagements effectués dans les espaces du cœur de Parc pour l'accueil du public ou la gestion de certaines activités n'ont plus lieu d'être. L'attitude aujourd'hui est de se retirer de ce monument de nature pour en apprécier les qualités naturelles et laisser faire les dynamiques végétales. Cette ambition porte des actions de dépollution, de nettoyage, de démontage d'équipements inadéquats ou obsolètes (glissières le long des routes, suppression des délaissés routiers, des dépôts et du stationnement sauvage, effacement des griffes d'érosion liées à la fréquentation en évitant la multiplication des cheminements ...). Elle propose d'adopter un questionnement systématique avant tout nouvel équipement pour en mesurer l'opportunité et le besoin, et définir les autres possibilités permettant d'éviter d'artificialiser le cœur de Parc. En cela, il convient d'adopter une posture évitant d'équiper le cœur de Parc pour réserver les besoins d'aménagements aux espaces de franges du Parc national.

- imaginer une place non dominante pour l'Homme
- réparer les atteintes aux paysages et à l'environnement
- faire place à la nature dans la reconquête des paysages

- 3**
Aménager les usages des
abords, franges et entrées

Organiser les limites et transitions du Parc

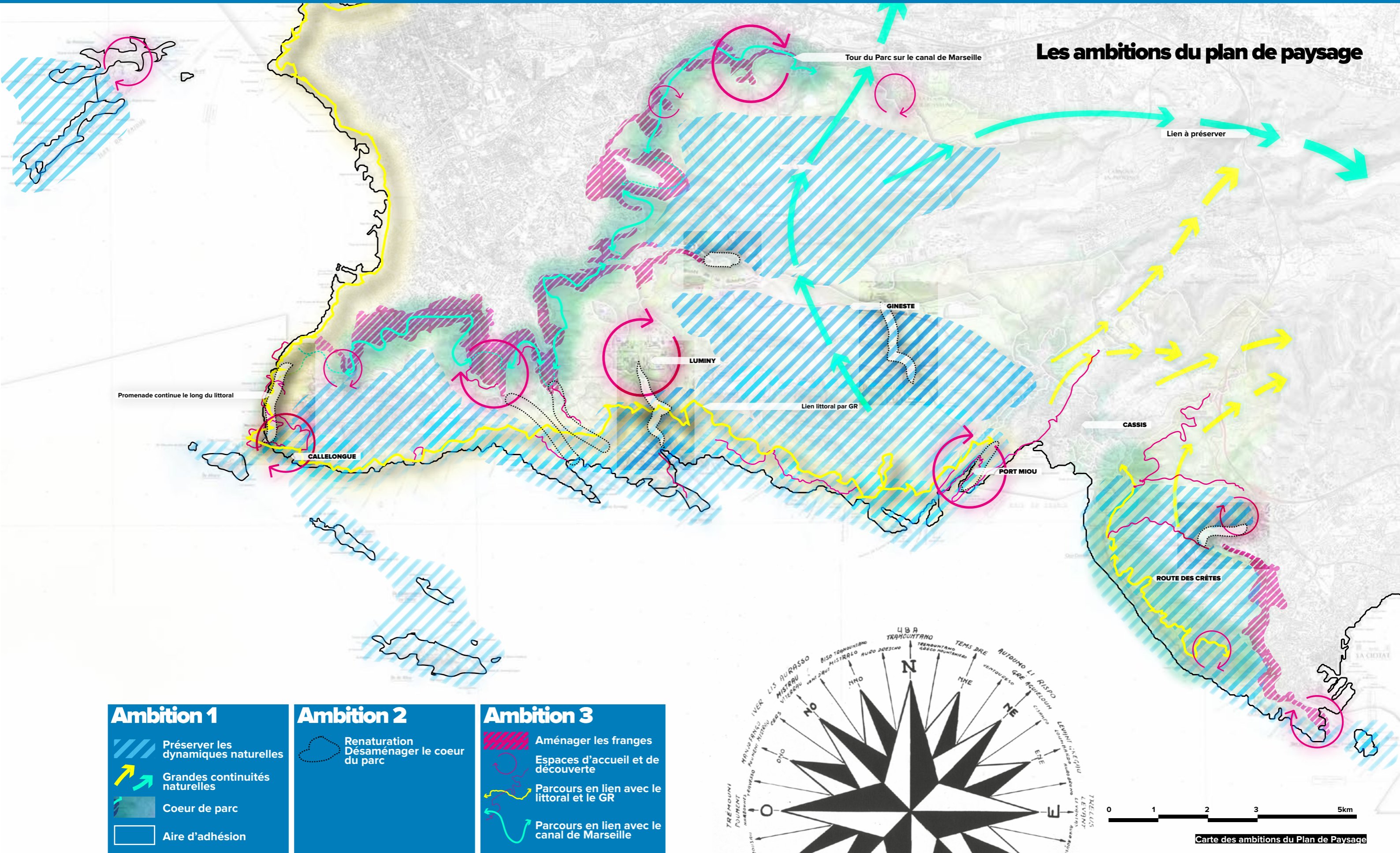
Au vu de l'inscription du Parc national dans un espace urbain et métropolitain de forte densité, il est important en complémentarité des deux premières ambitions, de gérer le voisinage entre les espaces de nature et les espaces urbains.

La carte des vocations du Parc national identifie particulièrement les espaces à vocation d'accueil et d'organisation de la fréquentation, ainsi que les espaces à vocation d'habitat ou d'activité économique. Ces espaces sont marqués par les activités humaines et constituent des abords, des franges, des entrées où un changement de pratiques est nécessaire pour assurer une meilleure transition entre le cœur urbain et le cœur de nature (limiter l'urbanisation, affirmer dans le PLU les limites infranchissables et les typologies souhaitables aux franges, renaturer les espaces dégradés périurbains et industriels, gérer les transitions des parcours aux lisières du Parc, orienter les flux de visiteurs vers des zones aménagées pour faire face à un accueil massif, faciliter les accès en transports en commun et vélos,





A travers la gestion des lisières, il est ici question de créer une série de lieux d'accueil et de définir les messages à communiquer par les aménagements, par les pratiques ou par l'éducation à l'environnement, pour passer d'une visite de consommation à une compréhension des paysages. Et pour les habitants, il est question de maintenir ou de retrouver une qualité de cadre de vie à la hauteur des paysages du Parc.

- assumer et affirmer la singularité métropolitaine
- accueillir les visiteurs et organiser les flux
- combiner les objectifs d'intervention et les échelles de projet (spatialité et temporalité)

Les ambitions du plan de paysage



Ambition 1

-  Préserver les dynamiques naturelles
-  Grandes continuités naturelles
-  Coeur de parc
-  Aire d'adhésion

Ambition 2

-  Renaturation
-  Désaménager le coeur du parc

Ambition 3

-  Aménager les franges
-  Espaces d'accueil et de découverte
-  Parcours en lien avec le littoral et le GR
-  Parcours en lien avec le canal de Marseille

Carte des ambitions du Plan de Paysage

2. Objectifs de qualité paysagère et plan d'action



2.2 Objectifs de qualité paysagère

Proposer des objectifs de qualité paysagère à partager et à défendre par l'ensemble des participants du plan de paysage

Définition : qu'est-ce qu'un objectif de qualité paysagère ?

Ils constituent des caps à poursuivre en matière de protection, de gestion ou d'aménagement des paysages du Parc national des Calanques.

Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure du projet de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leur sont attribuées.

Le point commun de ces objectifs de qualité paysagère est le renforcement d'une politique intégrée du paysage pour s'assurer que le paysage est utilisé durablement.

Dans ce sens, ils constituent le fil rouge formulant et spatialisant les orientations et les recommandations du plan de paysage.

C'est un pacte commun à mettre en œuvre sur les prochaines années.

Répondre aux enjeux du plan de paysage

Les enjeux identifiés préalablement, sur la base des dynamiques en cours dans les paysages du Parc national des Calanques traversent toutes les dimensions d'un projet de territoire (cf p.105).

Les objectifs de qualité paysagère constituent autant de réponses à ces différents enjeux, permettant d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets au sein des territoires considérés.

Recommandation

Tous les programmes mis en œuvre dans le cadre du plan de paysage ou du programme d'action triennal du Parc national des Calanques pourront utilement chercher à qualifier un certain niveau d'excellence et de référence en s'inscrivant dans une démarche de labellisation.

Les labels du réseau des Parc nationaux de France (marque Esprit Parc) ou d'autres structures nationales ou internationales (réserves de Biosphère ou Géoparc de l'UNESCO par exemple) pourront faire l'objet de candidatures dans le cadre des actions mises en œuvre.



Enjeu Qualité et excellence des paysages

La création d'un Parc national sur le territoire des Calanques et du Cap Canaille consacre l'exceptionnalité de ce territoire né de la mer. Le caractère du cœur de parc est fortement marqué par l'impression d'isolement, de « bout du monde », où le caractère sauvage contraste fortement avec l'artificialisation des villes portes. Le cœur de parc est une imbrication à perte de vue de terre, de mer, avec plusieurs dizaines de calanques et de nombreuses îles comportant elles-mêmes des calanques.

L'enjeu de qualité et d'excellence correspond à un enjeu d'image et de positionnement du Parc national des Calanques à un niveau de préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager correspondant à un standard national et international de préservation. Cela nécessite un engagement fort autour de plans de gestion labellisés, intégrés dans des dynamiques de réseau et s'appuyant sur une interrelation fructueuse entre l'action et la recherche.

OQP1.1 Engager le Parc national et ses partenaires dans des démarches de réseau et de qualification

Le Parc national des Calanques va engager des coopérations avec la métropole et les différents acteurs locaux au travers de conventions de mise en œuvre de son programme d'action triennal. Les actions de ce programme correspondent aux objectifs et actions détaillés dans les enjeux suivants.

Classé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme un des 15 parcs urbains de la planète, le Parc national des Calanques a aussi tout intérêt à tirer parti de la coopération internationale pour alimenter ses projets et méthodes d'action, pour développer des projets de labellisation et de coopération valorisant les échanges d'expériences.

Action 1.1.1 Créer des partenariats avec les parcs naturels urbains internationaux

Action 1.1.2 S'engager dans une dynamique de réseau

OQP1.2 Accueillir la recherche scientifique sur le territoire et dans les processus d'aménagement et de gestion

Le Parc national des Calanques a démarré l'élaboration de sa stratégie scientifique considérant les interdépendances écologiques et sociales selon une approche systémique et interdisciplinaire. Cette démarche souligne la spécificité du contexte périurbain et méditerranéen du Parc national, notamment par son partage avec le Parc national de Port-Cros. Elle s'appuie sur la recherche fondamentale mais s'inscrit aussi dans une vision globale et intégrative qui identifie les solidarités écologiques, les approches multi-échelles et interdisciplinaires. Ce premier objectif de qualité paysagère propose de tirer parti des richesses, du foisonnement des projets et de l'accessibilité du territoire pour y accueillir et y favoriser la conduite de recherches fondamentales ou appliquées permettant de créer de la connaissance à partir du territoire. Cette démarche permettra aux instances de gestion du Parc national des Calanques de faciliter les capacités intrinsèques d'évolution par un regard critique « en marchant » et en évaluation. Elle

confirme le positionnement du Parc national dans une volonté d'exemplarité du territoire.

Action 1.2.1 Favoriser la recherche-action

Action 1.2.2 Développer les partenariats avec l'enseignement supérieur

Action 1.2.3 Partager la connaissance

OQP1.3 Etablir les outils de protection et de préservation nécessaires à la qualité des paysages

Pour être un des 10 joyaux de nature de France, le Parc national des Calanques doit protéger et garantir la pérennité de ce monument de nature. Situé à l'interface de la deuxième métropole française, la fréquentation y est forte et les usages nombreux, imposant à beaucoup d'endroit un besoin d'équipements de gestion. Certains espaces cependant ont pu garder une certaine virginité et une force sauvage définissant le caractère du Parc national des Calanques. L'esprit des lieux y est ici lié au silence et à la contemplation, à l'apaisement et au ressourcement dans un territoire né de la mer et marqué par les éléments géomorphologiques. Les mosaïques de milieux naturels, aussi bien sous la mer que terrestres, constituent des éléments naturels d'une telle richesse, qu'il est nécessaire d'établir des plans de gestion adaptés à l'évolution et à la sauvegarde des paysages, des milieux et des espèces.

Action 1.3.1 Etablir les plans de gestion des espaces remarquables

Action 1.3.2 Définir les conditions de fréquentation des espaces naturels

Action 1.3.3 Elaborer un guide du droit à l'image en conformité avec l'esprit des lieux

Créer des partenariats avec les parcs naturels urbains internationaux

Fiche action
n°1.1.1

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Engager le Parc national et ses partenaires dans des démarches de réseau et de qualification

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	<p>Pour être un espace de référence scientifique et écologique, le Parc national des Calanques doit articuler ses activités scientifiques, de gestion et de transfert avec les autres opérateurs et acteurs institutionnels régionaux, nationaux et internationaux. L'UICN regroupe depuis 1948 les professionnels et structures en charge de la conservation de la nature. Elle a identifié au sein de ses membres 15 parcs naturels dont la caractéristique commune est d'être à l'interface d'aires urbaines de grande ampleur.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> partager les connaissances, comparer les résultats des programmes de gestion et construire une typologie des territoires avec le gradient de vulnérabilité aux changements globaux et aux usages, comparer les modes de gestion déjà en place... adapter les expériences acquises par les partenaires dans nos outils de gestion
Contenu de l'action	<p>Poursuivre la démarche engagée par la série de conférences BiodiverCities au travers d'une association informelles entre Parcs nationaux urbain et chercheurs autour de questions précises de gestion.</p> <p>Etablir le cadre permettant des rencontres ciblées et des publications valorisant les démarches engagées.</p>
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	
Phasage	
Critères d'évaluation	Publications scientifiques; participation à des colloques; création de liens privilégiés
Actions liées	

S'engager dans une dynamique de réseau

Fiche action
n°1.1.2

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Engager le Parc national et ses partenaires dans des démarches de réseau et de qualification

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection
Contexte et enjeux	<p>Le statut de conservation des habitats littoraux méditerranéens est préoccupant dans la plupart des pays d'Europe du sud. Ce statut préoccupant justifie la mise en place d'une véritable synergie d'action au niveau européen (pointe sud de la Corse, Archipel Toscan, Baléares, Parc National Cap Creus en Espagne). Cela nécessite une réflexion commune et le partage des expériences afin de réagir rapidement et efficacement en faveur de leur protection. Elle participe à répondre à l'ensemble des menaces.</p>
Objectifs de l'action	<p>Les techniques de gestion des espaces insulaires et littoraux sont spécifiques à ces milieux. Or ces compétences sont détenues par une typologie d'acteurs diverse (institution, université et associations) qui communiquent peu en interne et externe sur ce sujet. Certains guides de bonnes pratiques à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels existent, de même que certains réseaux, mais il subsiste un réel besoin d'échange sur le terrain entre responsables scientifiques et gestionnaires sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> échange de techniques concrètes sur les protocoles d'ingénieries écologiques, aménagement de zones à habitats naturels sensibles en contextes urbanisés, renforcement de la gouvernance locale, augmentation des connaissances générales et appliquées à la conservation des habitats concernés, évaluation des possibilités de transfert aux autres sites ou pays des expériences de suivi et gestion réalisées par le PNCaI, porter à connaissance des résultats des actions réalisées et des expériences acquises durant le programme, les synergies d'action créées.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Inscription du Parc dans des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels Medpan (réseau de 100 gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée, Eurosite (réseau de gestionnaires de sites naturels et d'ONG à travers toute l'Europe, PIM (programme international pour la promotion et l'assistance à la gestion des petites îles de Méditerranée coordonné par le Conservatoire du littoral), RGSF (réseau coordonnant les gestionnaires des sites classés labellisés Grands sites de France), Rivages de France (association nationale pour la protection des rivages lacustres et littoraux) ... Création de liens forts entre les différents gestionnaires et scientifiques des sites littoraux à enjeux similaires pouvant permettre d'aboutir à des échanges ou au montage et développement de projets transfrontaliers.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	
Phasage	2017 et suivantes
Critères d'évaluation	Nombre de rencontres organisées Nombre de protocoles intégrés ou transférés Publications des résultats et des évaluations des échanges
Actions liées	71.2

Favoriser la recherche-action

Fiche action n°1.2.1

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Accueillir la recherche scientifique sur le territoire et dans les processus d'aménagement et de gestion

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	<p>Pour un territoire aussi riche et original en patrimoine naturel et culturel que le parc national des Calanques, il est tentant de souhaiter figer à la fois les éléments de ce site et de son histoire, et de profiter au maximum d'un statut de conservation.</p> <p>Dans un territoire, lieu de vie intense, seule la co-construction d'un projet et d'une stratégie de gestion permet de faire les choix opportuns, d'établir un mode de gouvernance, d'en suivre son application et de la corriger en fonction de l'évolution des circonstances. La mise en œuvre d'une telle démarche, dans une option de développement soutenable, ne peut répondre à de simples jeux de pouvoir qu'il soit scientifique, culturel, politique, associatif. Elle doit être construite à partir d'une stratégie objective mettant en place un mode opératoire et un protocole qui réponde à des questionnements rationnellement posés : doit-on accepter la fermeture des écosystèmes ou l'empêcher ? Quelles seront les évolutions induites par les changements climatiques localement et comment les accompagner ? doit-on accueillir l'augmentation de fréquentation sur tout le territoire, quelles réglementations sur les évolutions des usages ? doit-on accepter une certaine marchandisation liée à l'accroissement des pressions économiques ou la refuser ?... Quels sont les effets dans le temps des stratégies mises en place ? Comment accompagner les changements auprès des publics ?...</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La recherche scientifique doit être conduite dans un parc national : • - pour aider à une bonne gestion car il est nécessaire de mieux connaître les espaces, les espèces, les activités, pour cela elle doit fournir les fondamentaux sur lesquels se baseront les stratégies opérationnelles d'exécution de la Charte... • - pour prévoir et anticiper certains questionnements sur le futur tels que l'évolution des territoires, des processus, des populations, des sociétés et de leurs besoins ; • - pour participer à l'effort national d'accroissement des connaissances et d'information du public sur les espèces et les milieux naturels en général ; • - pour participer au dynamisme du territoire et à son attractivité dans des domaines d'excellence. • Si la mission d'un parc national n'est pas la recherche proprement dite, sa participation en fournissant les moyens pour accéder à des territoires préservés, sa capacité à permettre l'association de thématiques et le partage des connaissances vers le public sont fondamentales.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accueil de recherches en lien avec les dynamiques de transformation ou d'évolution du territoire. • La recherche action implique une participation active des chercheurs et des acteurs dans les expérimentations mises en œuvre et observées pour produire de la connaissance concernant les transformations de l'environnement. • Mise à disposition des données acquises ; co-création d'outils de vulgarisation ; participation active à des colloques et séminaires.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Stratégie scientifique du PNCaI, Conventionnement avec des organismes de recherche Mise en place de l'observatoire de la qualité des eaux Développement d'outils bibliographiques ; incrémentation des bases de données nationales
Phasage	
Critères d'évaluation	Nombre des publications scientifiques en lien avec le territoire du Parc (en considérant les éléments de connaissance nouveaux développés et la diversité des domaines de recherche) Impact des résultats de recherche sur les choix de gestion effectués par le PNCaI Outils de vulgarisation créés ; colloques et séminaires organisés
Actions liées	1.2.3

Développer les partenariats avec l'enseignement supérieur

Fiche action n°1.2.2

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Accueillir la recherche scientifique sur le territoire et dans les processus d'aménagement et de gestion

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Le Parc national des Calanques fait partie du territoire métropolitain et lui offre, par ses paysages d'exception, une visibilité internationale. Le Parc est la vitrine, accessible à tous, de la qualité de notre cadre de vie ; c'est aussi un espace de haute naturalité fragilisé par la pression anthropique de la métropole (pollutions, incendies, sur-fréquentation, urbanisation...). Les menaces issues de cette confrontation radicale entre urbain et nature forme un vaste champ de questionnement dont l'étude est facilitée par la proximité des centres de recherche de la métropole. Ainsi, la façon de concevoir la ville à proximité du Parc est un enjeu majeur qui doit être questionné sans tabou.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Le partenariat engagé avec les établissements d'enseignement supérieur est l'occasion d'un questionnement renouvelé sur des espaces où la règle, l'histoire, la propriété limitent la réflexion, souvent avec fraîcheur et impertinence. • Auprès des partenaires du Parc national, ce travail permet une approche différente, propre à interroger les volontés des acteurs du territoire. • L'objectif de l'action est double : <ul style="list-style-type: none"> • permettre des actions de transfert et de diffusion des connaissances en lien avec les milieux éducatifs et associatifs ; par cette démarche pédagogique agir sur la conscience des futurs professionnels de l'influence de leurs projets sur l'environnement ; • organiser des temps de rencontre entre des étudiants et le territoire du Parc national comme support de recherches et d'élaboration de scénarios.
Contenu de l'action	Au travers de stages, de projets éducatifs, de présentations, animer le lien entre les étudiants et leurs professeurs, les actions menées par le Parc avec les acteurs du territoire avec la volonté d'un bénéfice mutuel.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Convention ENSA-Marseille Convention ENSP-Versailles Convention Lycée des Calanques
Phasage	
Critères d'évaluation	
Actions liées	1.1.3 ; 6.1.1 ; 6.1.2 ; 7.1.2

Partager la connaissance

Fiche action n°1.2.3

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Accueillir la recherche scientifique sur le territoire et dans les processus d'aménagement et de gestion

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection
Contexte et enjeux	L'accueil de recherche fondamentale ou appliquée a vocation à nourrir l'ensemble des acteurs du territoire et des décisions qui y sont prises.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Le partage peut s'entendre à deux niveaux : la communication des résultats des études et des recherches réalisées sur le Parc national, en vue de mettre ces éléments à la disposition de tous et de faire avancer concrètement des travaux de recherche complémentaires la diffusion en vue de porter à connaissance du grand public les résultats de recherches, en particulier à travers des publications spécifiques ou à travers le schéma d'interprétation En parallèle, la création d'observatoires permet de valoriser des données existantes mais manquant de coordination, de clarté ou de lisibilité.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance scientifique (banque de données, bibliographies, publications scientifiques) Observatoire de la qualité des eaux (cf Contrat de Baie opération 1403,T2, p.156) Diffusion, publication
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	
Phasage	
Critères d'évaluation	Etablissement d'une base bibliographique Nombre de publications diffusées
Actions liées	6.1.1 ; 6.1.2 ; 7.1.2 ; 7.1.4

Etablir les plans de gestion des espaces remarquables

Fiche action n°1.3.1

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Etablir les outils de protection nécessaires à la qualité des paysages

Entités paysagères concernées	Massif des Calanques, Baie de la Ciotat
Communes concernées	Marseille, La Ciotat, Cassis
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	La charte du Parc national identifie plusieurs sites d'intérêt patrimonial exceptionnel, pouvant justifier à termes la création de réserves intégrales, en priorité les écosystèmes des falaises littorales et rétro-littorales et des grottes sous-marines, en plus de la réserve naturelle nationale existante sur Riou et des 2 arrêtés de protection de biotope de 1993 pour l'aigle de Bonelli et de 2003 pour l'Helianthème à feuille de lavande. Une réserve biologique dirigée existe sur La Gardiole. Créée par arrêté du 20/10/1983 et gérée par l'ONF, son objectif réside dans la préservation des habitats de falaises et d'éboulis et de leur avifaune associée. Les zones de falaises ou rupestres constituent des zones refuges pour la biodiversité et des zones témoins pour les autres espaces similaires mais perturbés, ainsi que des espaces de référence scientifique pour suivre l'évolution naturelle de la dynamique des écosystèmes et des changements climatiques.
Objectifs de l'action	Les réserves intégrales représentent de véritables « zones de référence scientifique », indispensables pour l'amélioration des connaissances aux différentes échelles écologiques et pour suivre sur le long terme les systèmes naturels en l'absence de facteurs de perturbation anthropiques directs.
Contenu de l'action	Réactualisation du plan de gestion de Riou 2011-2015 Etablissement des dossiers de demande de classement et des plans de gestion suivant un planning à déterminer pour les réserves identifiées par la charte du Parc national (Falaises du Devenson, archipel de Riou, grotte Cosquer, falaises Soubeyranes) Equiper des périmètres pour information du public des enjeux
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Guide d'interprétation du décret et du MARCoeur
Phasage	2016 et suivants
Critères d'évaluation	Nombre de plans de gestion établis et validés Surfaces couvertes par un plan de gestion
Actions liées	1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.2.3

Définir les conditions de fréquentation des espaces naturels

Fiche action
n°1.3.2

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Etablir les outils de protection nécessaires à la qualité des paysages

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion/Protection
Contexte et enjeux	Le fonctionnement des écosystèmes repose sur les liens complexes entre la faune, la flore et leurs habitats. Le bon état de fonctionnement est lié à la protection de ces espaces de la fréquentation inadaptée en termes de volume ou de période.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les flux et limiter l'impact de la fréquentation par des aménagements cohérents Offrir la possibilité de ressourcement dans l'espace naturel à toutes les catégories de population Informé, sensibiliser, éduquer les publics à l'environnement Dans le cadre des objectifs définis par le décret de création du Parc national et de sa charte, cette action consiste à prendre les mesures réglementaires nécessaires à une organisation optimale des milieux en fonction des contraintes écologiques identifiées.
Contenu de l'action	<p>Gestion des mouillages Dans les zones à très fort enjeu, à la fois lié à l'intérêt spécial des herbiers de Posidonie et du coralligène, ou lié au caractère particulier ou spectaculaire de certains paysages emblématiques du Parc national, une politique de mouillage exigeante permettra d'en réduire les impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer un schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins (action 1104 du contrat de baie) Réaliser un diagnostic et établir des préconisations sur l'organisation des mouillages écologiques pour la plongée (action 1106 du contrat de baie) Proposer une réglementation du mouillage des grandes unités dans les espaces marins (action 1107 du contrat de baie) Interdire le mouillage sur ancre sur les zones équipées Limiter la profondeur de pénétration des bateaux dans les fonds de calanque (Frioul, Marseilleveyre, Sormiou, Morgiou, Fontagne, Monasterio, En-Vau, Port-Pin, Figuerolles, île verte) <p>Réglementation des activités de pleine nature Elaborer des actes réglementaires sur les pratiques des usages en lien avec la protection du caractère et des patrimoines du Parc national</p> <ol style="list-style-type: none"> réglementation vélo réglementation parapente réglementation escalade pêche de loisirs <p>Réglementation de la circulation motorisée en coeur de Parc</p>
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Guide d'interprétation du décret et du MARCoeur Contrat de baie
Phasage	2016-2019
Critères d'évaluation	Nombre de documents réglementaires approuvés Nombre de documents de doctrine approuvés Suivi de la fréquentation Nombre d'acteurs impliqués dans une charte de bonnes pratiques
Actions liées	5.2.2

Elaborer une politique de prises de vues en conformité avec l'esprit des lieux

Fiche action
n°1.3.3

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

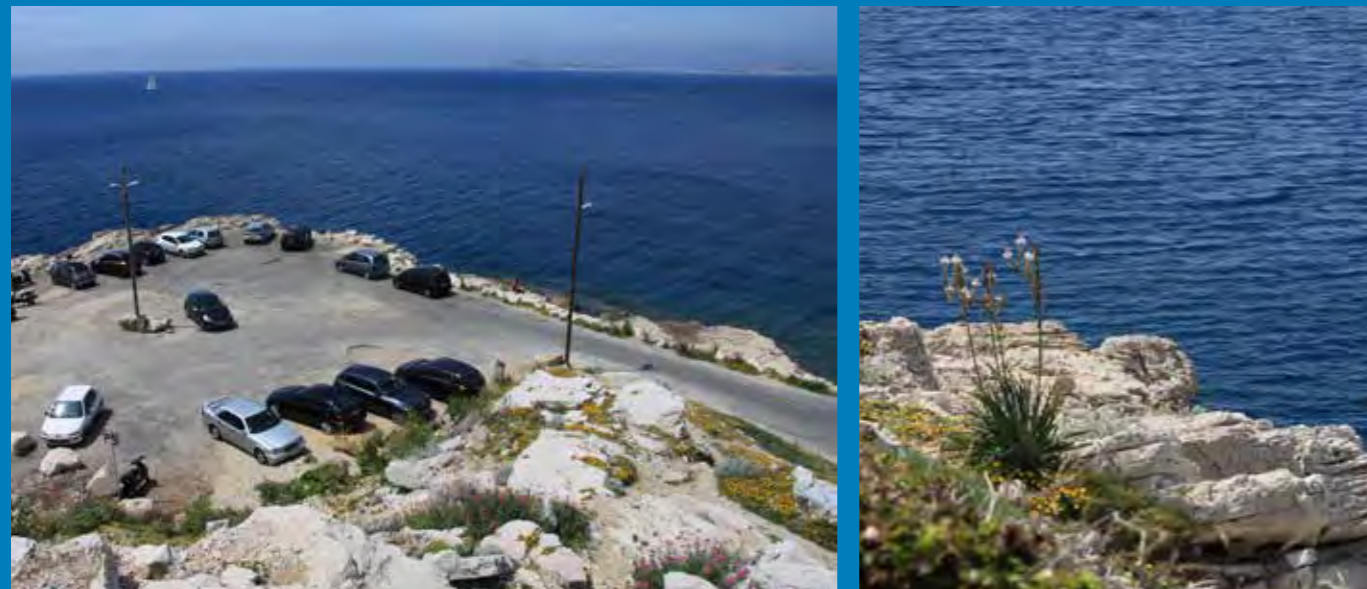
Enjeu

Qualité et excellence des paysages

Objectif de qualité paysagère

Etablir les outils de protection nécessaires à la qualité des paysages

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection
Contexte et enjeux	Un régime d'autorisation est en vigueur pour les prises de vues réalisées dans le cœur du Parc national dans le cadre d'une activité professionnelle ou à but commercial. Cet outil commun aux parcs nationaux a, pour les Calanques, territoire de tournage très reconnu, une résonance particulière. En effet, l'économie du cinéma a une retombée directe sur les communes et les prises de vues constituent un vecteur de communication et d'attractivité important. Le Parc national, quant à lui, porte une attractivité et une visibilité internationale propre issue de l'exceptionnalité de ces patrimoines naturels, culturels et paysagers mais aussi de l'exemplarité des politiques locales en faveur du développement durable qu'il représente et valorise. C'est au travers de la notion d'esprit des lieux qu'une cohérence est à rechercher pour limiter les conflits d'usages, les impacts aux patrimoines et pour valoriser durablement l'image du territoire.
Objectifs de l'action	L'élaboration concertée d'un « guide d'interprétation des prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Calanques » aboutira à un outil opérationnel pour les professionnels de l'image jalonnant le champ des possibles en fonction des projets, précisant les procédures et permettant ainsi de simplifier les instructions. La création du guide donnera un premier temps de dialogue sur l'esprit des lieux et la vocation des sites en relation avec le Caractère tel qu'il est défini dans la charte du Parc national des Calanques.
Contenu de l'action	Préparation du guide sur la base des politiques déjà portées par les propriétaires et gestionnaires publics des espaces naturels. Concertation auprès des professionnels et des collectivités avec le concours de spécialistes. Validation du guide portant la politique de l'image du Parc national par les instances de gouvernance du Parc national.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Guide d'interprétation du décret et du MARCoeur Fiches techniques des sites
Phasage	2016
Critères d'évaluation	Appropriation par les professionnels et les collectivités du guide Nombre et Taux de réalisation de projets Suivis de police administrative et judiciaire sur la réglementation spéciale du Parc
Actions liées	



Recommandations

Développer la place de la nature dans les projets de territoire et d'aménagement

En parallèle des actions de conservation de la biodiversité dans le cœur du Parc national, la reconquête des milieux naturels urbains revêt une importance particulière, tout autant pour la préservation d'une biodiversité spécifique que pour les aménités que ces espaces procurent en matière de cadre de vie, de maintien d'une qualité de l'air et d'un confort thermique en ville. En ce sens, le Parc National sera vigilant au maintien des espaces de nature, autant lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (orientation d'aménagement « Franges » : cf action 5.1.2), que dans le cadre de la définition d'opérations d'aménagement. Le Parc National pourra accompagner les collectivités et les aménageurs et apporter son expertise en la matière.



2.2 Objectifs de qualité paysagère

Enjeu Conservation de la biodiversité

Le Parc national des Calanques illustre un panel de paysages représentatifs des milieux naturels qu'il abrite. Ces milieux ont généralement leur fonctionnement propre, la dynamique naturelle y est assez lente, et peut selon les cas, être fortement influencée par la fréquentation du massif ou par la fréquence trop rapide des incendies. La plupart des milieux naturels présentent des enjeux de conservation importants. Ce sont ceux dont la dynamique est la plus importante ou ceux particulièrement menacés par les incendies (garrigues, pelouses, chênaies) et par la fréquentation (éboulis) qui présentent le plus d'enjeux de préservation.

Les objectifs de qualité paysagère de cet enjeu reviennent à affirmer et assumer la première ambition du plan de paysage, consistant à considérer le vivant comme une priorité dans l'ensemble des actions sur le territoire. La conservation de la biodiversité est par ailleurs un enjeu primordial de la préservation des dynamiques naturelles, détaillé plus avant dans l'enjeu « gestion des dynamiques paysagères ».

OQP2.1 Affirmer la naturalité des paysages

Les paysages présents dans les différentes entités paysagères sont avant tout le résultat du travail de la nature à partir des éléments géomorphologiques, du climat et de l'érosion. L'intervention humaine, déterminante dans l'identité des paysages agricoles tels que les terrasses viticoles de l'anse de Cassis, n'est ailleurs que ponctuelle et a eu tendance à bloquer ou perturber l'évolution naturelle des paysages. De ce fait il est important de remettre en avant cette naturalité des paysages en diminuant l'emprise de l'action de l'homme sur les espaces naturels. Cela passe par une définition nouvelle des modalités d'intervention qui devront se concentrer sur les espaces nécessitant une remise en état et un redémarrage des cycles naturels au regard des usages et de la fréquentation les ayant perturbés. Les recommandations particulières à chaque espace sont faites dans les fiches par unité de gestion paysagère. Cet objectif comporte deux actions particulières nécessitant la mise en œuvre de programmes particuliers.

Action 2.1.1 Réhabiliter les zones d'habitats patrimoniaux ou vulnérables

Action 2.1.2 Réguler le développement des espèces envahissantes

Fiche action n°2.1.3 Réduire l'impact de la fréquentation sur la fragmentation des milieux

OQP2.2 Intégrer la biodiversité dans les projets du parc national et de la métropole

Du fait de la recherche importante sur les espaces de nature du Parc national, une diffusion dynamique du partage de connaissance et des pratiques est à privilégier, aussi bien dans les actions mises en œuvre en cœur de parc que jusque dans les actions portées à l'échelle de la métropole. Mettre en place les conditions pour une réelle prise en compte de la biodiversité dans l'évolution de la métropole passe par un changement de place de la nature dans les projets et la constitution de supports opérationnels à cette biodiversité. En complément des stratégies nationale et régionale pour la biodiversité, ces actions

ciblent les points prioritaires d'intervention dans le Parc national des Calanques et son environnement immédiat.

Action 2.2.1 Favoriser les continuités opérationnelles des corridors écologiques dans les espaces agricoles et urbains en dehors du cœur de Parc

Action 2.2.2 Mettre en place un partenariat pour produire des plantes à partir des génomes locaux et les utiliser localement pour la végétalisation des interfaces

Réhabiliter les zones d'habitats patrimoniaux ou vulnérables

Fiche action n°2.1.1

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Conservation de la biodiversité

Objectif de qualité paysagère

Affirmer la naturalité des paysages

Entités paysagères concernées	Massif des Calanques, Archipel du Frioul, Baie de La Ciotat
Communes concernées	Marseille, La Ciotat
Type d'action	Protection/Gestion
Contexte et enjeux	Le Parc national et l'ARPE (agence régionale pour l'environnement) ont coordonné depuis 2014 un projet « gestion intégrée en Méditerranée : habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le sud Europe » en vue de faire labelliser programme LIFE par la Commission Européenne. D'autres programmes de réhabilitation sur d'autres milieux patrimoniaux dégradés pourront être développés à l'avenir sur d'autres secteurs du Parc national.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire pour retrouver une continuité écologique et leur intégrité biologique. Ces habitats sont en effet impactés • par l'importante fréquentation humaine qui entraîne par son comportement de divagation la fragmentation des milieux et l'érosion du sol • par le développement des espèces végétales exotiques qui entrent en compétition avec la flore patrimoniale • la nitrophilisation des habitats insulaires par les activités des goélands leucophaea au moment de la période de reproduction • les embruns pollués, en particulier par l'impact des tensio-actifs qui nécrosent la végétation, notamment l'Astragale de Marseille
Contenu de l'action	Le projet soumis à la validation de la Commission européenne comporte des actions visant à canaliser la fréquentation en aménageant des sentiers littoraux, à lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes, à restaurer les populations d'astragale par renforcement des stations existantes et introduction d'individus et à sensibiliser le public aux enjeux de protection.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	LIFE « habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques » opération 901 du Contrat de Baie
Phasage	2016 - 2021
Critères d'évaluation	Indicateurs propres à chaque action du LIFE « habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques »
Actions liées	1.1.1 ; 5.3.1

Réguler le développement des espèces envahissantes

Fiche action n°2.1.2

Ambition

Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu

Conservation de la biodiversité

Objectif de qualité paysagère

Affirmer la naturalité des paysages

Entités paysagères concernées	Massif des Calanques, Frioul, Baie de La Ciotat
Communes concernées	Marseille, La Ciotat
Type d'action	Gestion/Protection
Contexte et enjeux	Les espaces du cœur de parc présentent pour la plupart une naturalité importante, peu impactée par les activités humaines, à l'exception de certains secteurs soumis à des fréquentations importantes ou à des usages historiques particuliers. Des propagations d'espèces végétales envahissantes sont observées dans des habitats protégés déjà dégradés par la divagation et en falaise, notamment par le figuier de barbarie (<i>Opuntia</i> sp.). Les espèces végétales envahissantes identifiées sur le littoral (<i>Opuntia</i> spp., <i>Carpobrotus</i> spp., <i>Medicago arborea</i> L., <i>Agave americana</i> L.) sont des plantes cras-sulescentes ou ligneuses et sont très résistantes à la sécheresse, au vent et aux embruns ; leur capacité exceptionnelle de colonisation peut aboutir à un recouvrement total de la végétation autochtone. Sur les îles, l'introduction volontaire du Lapin de garenne vers 1850 a bénéficié, tout comme la population de Rat noir de l'augmentation de la biomasse végétale engendrée par l'explosion démographique des Goélands leucophaea. Le Rat noir est un prédateur avéré pour les oiseaux marins et le Lapin de garenne, en modifiant la physionomie du sol provoque la disparition des gîtes de reproduction des oiseaux.
Objectifs de l'action	Le projet LIFE et les démarches de gestion des îles vise à lutter contre les espèces envahissantes présentes sur le littoral des Calanques en falaises et sur les sites à fort enjeu patrimonial. Il est à noter que la problématique des envahissantes en falaises fait l'objet d'un manque de connaissances et de méthodologies, malgré leur impact significatif et évolutif sur ces milieux considérés comme refuges de biodiversité.
Contenu de l'action	<p>Flore : Arrachage des espèces envahissantes au Montrose (2000m²), à Marseilleveyre (1600m²), à Pomègues (1000m²), sur les falaises de Ratonneau et Pomègues (5000m²), île de Jarre (500m²), Sugiton et entre Ste-Frétoise et le Bec de l'Aigle (stations ponctuelles de figuier de barbarie sur 1ha).</p> <p>Faune : Opérations de piégeage mécanique ou chimique avec éradication complète du Rat noir sur les petites îles et régulation des populations de lapin Suivi et contrôle des populations de sangliers Evaluation des actions de stérilisation des Goélands leucophaea sur la dynamique du peuplement et sur la nitrification des milieux Rappel de l'obligation de la stérilisation des chats en cœur de parc et régulation de la population sur les sites à enjeux pour la reproduction des espèces d'oiseaux</p>
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	LIFE « habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques » action C3
Phasage	2017 - 2018
Critères d'évaluation	Surfaces traitées Volumes de plantes arrachées Suivi de l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) pour les animaux Retour des espèces protégées sur les secteurs traités
Actions liées	

Réduire l'impact de la fréquentation sur la fragmentation des milieux

Fiche action n°2.1.3

Ambition	Désaménager le cœur de Parc
Enjeu	Conservation de la biodiversité
Objectif de qualité paysagère	Affirmer la naturalité des paysages

Entités paysagères concernées	Massif des Calanques, Archipel du Frioul, Anse de Cassis
Communes concernées	Marseille, Cassis
Type d'action	Protection/Gestion
Contexte et enjeux	Plusieurs actions ont déjà été menées sur le territoire pour limiter la fragmentation des milieux en raison de la fréquentation piétonne et automobile Au Frioul : depuis 2002 de nombreux aménagements ont été mis en place pour canaliser la fréquentation et faciliter l'accès des personnes aux points d'intérêts (plages, point de vue, sites de pêche). A Sugiton : des mises en défens par des croisillons de fil ont été réalisées en 2005. Le retour de la végétation sur les sites dégradés a pu être observé, mais le manque d'expérience et d'entretien courant des aménagements a fait perdre une partie du bénéfice de restauration des continuités végétales suite au retour des mauvaises habitudes des usagers. Un travail de sensibilisation des randonneurs par le PNCaI et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre a été engagé au travers de l'édition d'un topoguide « Les Calanques ... à pied ».
Objectifs de l'action	La continuité des actions de mise en défens et de canalisation de la fréquentation est nécessaire pour équiper de nouveaux sites tout au long du littoral ou pour reprendre de manière définitive des projets réalisés de manière provisoire jusqu'à présent. Une attention particulière sera apportée à la qualité des ouvrages, en utilisant les techniques de pierre sèche, et de canalisation ou de fermeture de sentiers par des matériaux naturels.
Contenu de l'action	L'action prévue au programme LIFE « habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques » prévoit la protection de 30 ha environ d'habitats littoraux par des actions d'aménagement ou de réhabilitation de sentiers de fermeture de sentes de divagation de construction de murets en pierre sèche interdisant l'accès aux véhicules de griffage du sol pour faciliter l'expression des espèces héliophiles. Ces actions se situent tout au long du littoral, depuis l'accès au Montrose jusqu'à En-Vau et Port-Pin. Des actions sont également programmées au Frioul et dans la Sablière d'Anjarre.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI et propriétaires fonciers
Outils opérationnels	LIFE
Phasage	2017 - 2018
Critères d'évaluation	Surface d'habitat d'intérêt communautaire bénéficiant d'aménagement de mise en défend Linéaire de mise en défend par canalisation de la fréquentation Suivi de régénération des végétaux sur les sites mis en défend
Actions liées	3.1.4 ; 5.3.2 Action 1101 du Contrat de baie « réalisation d'un suivi des usages et de la fréquentation du parc national des Calanques »

Favoriser les continuités opérationnelles des corridors écologiques dans les espaces agricoles et urbains en dehors du cœur de parc

Fiche action n°2.2.1

Ambition	Préserver les dynamiques naturelles
Enjeu	Conservation de la biodiversité
Objectif de qualité paysagère	Intégrer la biodiversité dans les projets du parc national vers la métropole

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection/aménagement
Contexte et enjeux	De grands ensembles naturels, agricoles et forestiers caractérisent la Métropole Aix-Marseille Provence dont fait partie le Parc National des Calanques. Des interconnexions, qui favorisent le déplacement des espèces, entre ces espaces de nature (massifs du Grand-Caunet et de la Ste-Baume, massif du Garlaban) et le cœur du Parc National sont fragilisées. La fragmentation des espaces par les infrastructures routières, les pressions de fréquentation, le développement urbain et leurs aménagements sont autant de facteurs qui nuisent au maintien des continuités écologiques. Ces aménagements peuvent également constituer des sources de colonisation des espaces naturels par des espèces envahissantes lors de plantation avec des végétaux inadaptés. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité identifient des secteurs prioritaires d'intervention concernant le territoire du Parc national (action prioritaire n°10 « améliorer la transparence des infrastructures linéaires (routières, ferrées, aériennes, canaux ...) existantes » (Aubagne-La Ciotat, La Penne s/Huveaune)). Les SCOT de MPM et de PAE identifient par ailleurs les continuités écologiques fonctionnelles à préserver et celles dégradées.
Objectifs de l'action	L'arrêt de la fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation constitue un préalable. La mise en œuvre opérationnelle des continuités écologiques, en particulier dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement en lien avec le SRCE, s'articulera autour de : Identification et qualification des continuités écologiques existantes, dégradées, potentielles. Utilisation des outils adaptés dans les documents d'urbanisme (zones naturelles, EBC, L 151-19 (ancien art L123-1-7...)) pour préserver et protéger les corridors écologiques A défaut de pouvoir maintenir certaines continuités, une compensation des pertes de solidarité entre massifs sera nécessaire. Définir un plan de compensation du fait soit d'infrastructures linéaires ou autres aménagements urbains (création de passages, suivi écologique, compensation foncière...) à la prise en compte, au respect et au développement de la biodiversité locale. Intégrer dans les projets d'aménagement des espaces naturels permettant de constituer des espaces de biodiversité et des liaisons naturelles entre différents territoires Sensibiliser à la palette végétale permettant d'éviter la colonisation des espaces protégés par des plantes envahissantes ou des cultivars risquant d'hybrider la flore locale Diminuer l'intensité d'éclairage urbain pour favoriser les continuités de territoires de la faune nocturne. => plan lumière dans action
Contenu de l'action	Maintien ou création de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques : précision et application des orientations définies dans le cadre du SRCE, des SCOT, PLUi et futurs documents d'échelle métropolitaine. Guide de recommandation à l'usage des communes et des aménageurs (Guide DREAL : SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ?) Sensibilisation des acteurs de l'aménagement : communes lors de l'étude des projets d'aménagement et de l'élaboration des documents de planification et aménageurs Arrêt de l'urbanisation des espaces identifiés dans le SRCE en tant que corridors écologiques (cf action au-dessus) Étude avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires et aménageurs pour définir un plan d'action de la compensation
Maîtrise d'ouvrage	Parc National, collectivités, Gestionnaires d'infrastructures linéaires et aménageurs
Outils opérationnels	SRCE stratégie régionale pour la biodiversité documents de planification
Phasage	
Critères d'évaluation	
Actions liées	2.2.2

Mettre en place un partenariat pour produire des plantes à partir des génomes locaux et les utiliser localement pour la végétalisation des interfaces

Fiche action n°2.2.2

Ambition
Préserver les dynamiques naturelles

Enjeu
Conservation de la biodiversité

Objectif de qualité paysagère
Intégrer la biodiversité dans les projets du parc national vers la métropole

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Constat a été fait pendant les différents ateliers de paysage que des efforts étaient portés par les différents gestionnaires, aménageurs et propriétaires fonciers pour adapter leurs projets d'aménagement paysager aux caractéristiques végétales locales. Cependant, le relatif manque de connaissance induit encore l'introduction d'espèces issues de cultures en pépinières, majoritairement sur la base de cultivars ayant fait l'objet de sélection pour des caractéristiques particulières. L'introduction de ces plantes dans le milieu naturel peut présenter un risque d'hybridation avec la flore locale.
Objectifs de l'action	Dans le cadre des objectifs de préservation de la biodiversité, de développement durable et de proximité d'approvisionnement, l'action consisterait à organiser en lien avec des organismes de recherche et d'enseignement et des pépiniéristes, la constitution d'un catalogue de plantes et de leur mise en culture afin de fournir les projets d'aménagement des espaces verts périurbains, en contact direct avec les espaces du cœur national.
Contenu de l'action	1- Test de mise en culture de plantes locales Cette action est menée dans un premier temps dans le cadre du LIFE « habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques » pour disposer de plants nécessaires à la restauration des sites d'arrachage des espèces végétales envahissantes très pentus ou sur remblais pour assurer la stabilisation du sol et limiter la concurrence par des espèces indésirables. Les plantes ont fait l'objet de test de mise en culture au Lycée des Calanques. Leur culture sera dans un 2e temps transférée aux pépinières de la ville de Marseille. 2- travailler avec des pépiniéristes sur des contrats de culture avec origine certifiée permettant de certifier le génome local d'une palette d'espèces non protégées à large spectre écologique 3- Favoriser le développement du label « végétal local » portée par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Marseille En partenariat avec le CBN Méditerranée (suivi des protocoles) et le Lycée des Calanques (mise en culture expérimentale)
Outils opérationnels	LIFE « habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques »
Phasage	En cours
Critères d'évaluation	Nombre d'espèces mises en culture Capacité de reprise des plants in situ
Actions liées	2.2.1

Enjeu Environnement et développement durable

Comme tous les acteurs du territoire, le Parc national des Calanques doit s'engager en faveur du développement durable et répondre aux enjeux de protection de l'environnement. Loin d'être un enjeu généraliste et vague, l'amélioration ou la préservation des équilibres environnementaux à l'échelle du territoire passe par des actions précises en faveur de la diminution des sources de pollution, par des pratiques de fréquentation et l'utilisation de sources d'énergie limitant le recours aux énergies fossiles.

OQP3.1 Diminuer les sources de pollution dans les espaces naturels

La création de la majorité des parcs naturels urbains a été motivée par la préservation d'une ressource naturelle essentielle à l'équilibre et au développement de la métropole. Ce n'est pas le cas du Parc national des Calanques qui a pendant longtemps été un exutoire des pollutions urbaines et industrielles. Des actions sont nécessaires pour inverser le regard sur ce monument de nature en diminuant les causes de pollution encore présentes.

Action 3.1.1 Mettre en place des solutions d'assainissement dans les espaces péri-urbains et calanques habitées

Action 3.1.2 Mettre en sécurité ou dépolluer les anciens sites pollués

Action 3.1.3 Trouver des solutions aux apports importants de pollutions extérieures au territoire

Action 3.1.4 Désaménager les espaces naturels du cœur de parc

OQP3.2 Faire du Parc national un territoire exemplaire en termes de propreté des espaces naturels

Une majorité des publics fréquentant les espaces naturels est tout à fait consciente des enjeux de nettoyage sur certains espaces du cœur de parc. Des actions sont organisées chaque année par des associations locales en ce sens. Une coordination de ces actions et une meilleure sensibilisation du public peut être engagée par le Parc national afin de garantir la pérennité de la propreté des espaces naturels.

Action 3.2.1 Sensibiliser à la propreté des espaces naturels

Action 3.2.2 Définir les besoins et les lieux d'équipements ponctuels (poubelles, toilettes)

OQP3.3 Favoriser les pratiques s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique

Le territoire du Parc national doit participer à l'engagement de tous pour préparer la transition écologique et énergétique nécessaire pour mieux respecter l'environnement local et planétaire dans lequel se trouvent les sociétés humaines. La notion d'empreinte écologique est ici importante et permet de respecter les principes de ne pas prendre plus que ce que la planète peut donner et de ne pas jeter plus que ce que la planète peut retraiter. La transition commençant pas des actions locales de chacun, elle passe principalement par des actions sur la valorisation des mobilités douces et la prise en compte des énergies renouvelables dans un contexte patrimonial particulier. Les actions contenues dans cet objectif de qualité paysagère ne sauraient être les seules à évoquer la transition écologique et énergétique. Cette dimension est également prise en compte dans d'autres actions des enjeux « Environnement et développement durable » et « Aménagement et pratiques contemporaines ».

Action 3.3.1 Favoriser les mobilités douces et intégrer la dimension d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite depuis la ville et les quartiers limitrophes du Parc national pour limiter les besoins de stationnement

Action 3.3.2 Définir les conditions de mise en œuvre des énergies renouvelables dans le cœur de parc

Mettre en place des solutions d'assainissement dans les espaces péri-urbains et calanques habitées

Fiche action n°3.1.1

Ambition

Désaménager le cœur de Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Diminuer les sources de pollutions dans les espaces naturels

Entités paysagères concernées	Massif des Calanques, baie de La Ciotat
Communes concernées	Marseille, La Ciotat
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	La charte du Parc National comporte une mesure partenariale (n°15) qui vise à améliorer l'assainissement non collectif dans les espaces situés en cœur de Parc. Il est prévu une mise aux normes et une amélioration de l'assainissement non collectif, par exemple pour certains cabanons.
Objectifs de l'action	La suppression ou la réduction des sources de pollutions, notamment diffuses, qui impactent les espaces terrestres et marins du cœur de parc national des Calanques est un des objectifs. Une amélioration du traitement des événements pluvieux et des rejets polluants (eaux usées) vise à favoriser la réduction des rejets directs et indirects.
Contenu de l'action	La première action consiste à réaliser un diagnostic et proposer des préconisations pour améliorer les équipements d'assainissement non collectif en cœur de Parc National. Dans le cadre de l'opération Calypso, annexée au Contrat de Baie, la réduction des pollutions toxiques émises par les ports est une priorité. Il est prévu d'identifier les principales sources de toxiques et la réalisation d'un inventaire des principaux établissements contributeurs y compris les mauvais raccordements sur le réseau pluvial. Cette action concerne spécifiquement les ports de La Ciotat, du littoral Sud de Marseille (Goudes, la Madrague) et du Frioul. Réaliser un diagnostic du système d'assainissement existant sur le Château d'If. Non seulement au regard de l'ancienneté du système de traitement des eaux usées, et de l'augmentation de la fréquentation, ce diagnostic vise à anticiper d'éventuelles pollutions. La réalisation d'un diagnostic des systèmes existants couplée à des travaux pour la création d'un réseau d'assainissement interne au Frioul permettrait d'améliorer la qualité de l'eau autour de l'archipel du Frioul.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI, AMP, conservatoire du littoral, Centre des Monuments nationaux
Outils opérationnels	Contrat de Baie dont opération Calypso
Phasage	Phase 1 du Contrat de Baie (2015 – 2017)
Critères d'évaluation	
Actions liées	3.2.3 ; 5.3.4 – Contrat de Baie + lien observatoire des pollutions

Mettre en sécurité, stabiliser et requalifier paysagèrement les anciens sites pollués

Fiche action n°3.1.2

Ambition

Désaménager le cœur de Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Diminuer les sources de pollutions dans les espaces naturels

Entités paysagères concernées	Massif des Calanques
Communes concernées	Marseille
Type d'action	Gestion/Protection
Contexte et enjeux	Le territoire des Calanques est scientifiquement, socialement et politiquement parlant dans un paradoxe : connu pour être, par structure et fonction, une zone de diversité biologique ET patrimoine paysager, il a été choisi, depuis des décennies, pour le déversement de résidus urbains et industriels. L'utilisation à grande échelle de substances comme la soude avait entraîné une minéralisation extrême de certains secteurs et compromettait l'exploitation traditionnelle de la nature : cueillette des plantes aromatiques, pêche, collecte des fruits de mer... Le passé industriel sur le massif de Marseilleveyre a généré une pollution du sol diffuse en éléments traces métalliques et métalloïdes (principalement plomb, arsenic, antimoine, cuivre et zinc)
Objectifs de l'action	Les actions de dépollution à proprement parler ne sont presque pas envisageables, au vu de l'ampleur de pollutions en place et des risques qui résulteraient de la manipulation des terres polluées pour les riverains, les visiteurs et le milieu. Il est donc envisager trois niveaux d'interventions.
Contenu de l'action	1- Interventions de mise en sécurité et confinement Un programme d'identification des sites pollués a été mené par l'ADEME pour le compte de l'Etat. Il a permis d'identifier les actions à mettre en œuvre pour confiner la plupart des sites ou extraire certains remblais ou scories ponctuellement (action 601 du Contrat de Baie) 2- Interventions de phytostabilisation (captation des polluants pour éviter éparpillement par couverture végétale) Un programme de recherche avec l'IMBE, MARSECO, financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) entre 2008 et 2013 a permis de montrer l'intérêt des espèces phytostabilisatrices du fait de leur fort ancrage racinaire et d'une prospection racinaire étendue par le réseau mycélien piégeant les métaux au niveau mycorrhizosphérique. Ces espèces comptent parmi elles Astragalus tragacantha, Atriplex halimus, Rosmarinus officinalis et Globularia alypum 3- Etude des possibilités de phytoremédiation sur certains types de pollution ou de milieux 4- Définition des méthodes et modalités d'intervention pour faciliter une mise en sécurité la plus intégrée sur le plan paysager, en évitant les éléments trop techniques
Maîtrise d'ouvrage	A définir
Outils opérationnels	Programme ADEME (action 601 du Contrat de baie) Suites du programme de recherche MARSECO
Phasage	2016 - 2019
Critères d'évaluation	
Actions liées	

Trouver des solutions aux apports importants de pollutions extérieures au territoire

Fiche action n°3.1.3

Ambition

Désaménager le cœur de Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Diminuer les sources de pollutions dans les espaces naturels

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection
Contexte et enjeux	La prévention et la réduction des pollutions en mer et par conséquent l'amélioration de la qualité des eaux de baignade est le défi du Contrat de Baie mobilisant les financements les plus importants. Ce défi s'articule autour de nombreuses actions dont la vocation est la lutte contre les pollutions d'origine domestique, portuaires, pluviales, ou industrielles et professionnelles. Le Contrat d'agglomération de MPM concerne, en particulier, le système d'assainissement de Marseille dont l'objectif est d'améliorer son fonctionnement (réseau et stations d'épuration). Un certain nombre de démarches (réglementaire, de gestion ou de planification) a été engagé pour diminuer les pollutions. Le Contrat de Baie a intégré ces démarches ; une vigilance quant à leur opérationnalité et cohérence sera toutefois nécessaire.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et réaliser un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées et améliorer de façon générale le fonctionnement des réseaux d'assainissement unitaires et séparatifs • Diagnostiquer et mettre en œuvre les solutions appropriées pour mieux réguler les entrées d'eau sur la station d'épuration de Marseille • Réduire les rejets directs et indirects en mer en améliorant le traitement des événements pluvieux et en réduisant les rejets polluants dont les rejets liés aux pollutions industrielles et professionnelles. • Etudier les conditions d'une restauration des milieux littoraux impactés par les pollutions chroniques et/ou industrielles en particulier au droit de la cuvette de Cortiou. • Réduire la pollution dispersée toxique issue des ports et de la plaisance (opération Calypso qui est un programme d'action visant à réduire les pollutions portuaires et démarche ports propres)
Contenu de l'action	De nombreuses actions sont référencées dans le cadre du Contrat de Baie notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'agglomération • Opération Calypso • Opération collective de lutte contre les pollutions professionnelles en particulier celles du bassin versant de l'Huveaune • Démarche Ports Propres • Restauration écologique expérimentale des petits fonds de la cuvette de Cortiou • Mise en place du CSIRM dans le cadre de l'autorisation de rejet d'ALTEO (instance indépendante spécifique et technique de référence, information du public, mise en œuvre d'un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets)
Maîtrise d'ouvrage	Métropole, CD13, SIH
Outils opérationnels	Contrat de baie
Phasage	Voir le contrat de baie
Critères d'évaluation	Voir le contrat de baie
Actions liées	

Désaménager les espaces naturels du cœur de parc

Fiche action n°3.1.4

Ambition

Désaménager le cœur de Parc

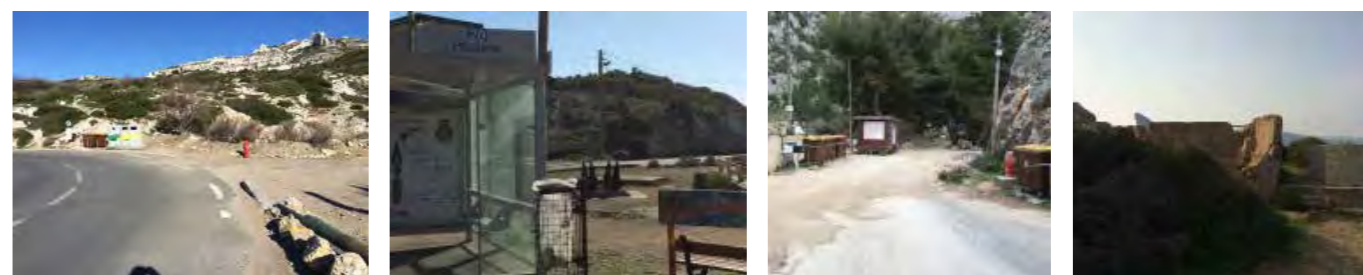
Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Diminuer les sources de pollutions dans les espaces naturels

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion/Aménagement
Contexte et enjeux	Malgré tous les outils de protection, le territoire du Parc national a souffert de nombreux aménagements publics et privés réalisés depuis des années et encore jusqu'à ce jour. Ils font aujourd'hui « partie » du paysage mais un certain nombre d'entre eux constituent des points noirs paysagers. Ils peuvent être définis comme tels car ils ressortent du paysage, ne semblent pas à leur place, sont disproportionnés ou inadaptés, et ont tendance à le banaliser ou l'enlaidir. Ces éléments du quotidien pour la plupart doivent faire l'objet d'une attention particulière car étant « partie du quotidien », ils ont tendance à être normalisés par les yeux des usagers et des gestionnaires.
Objectifs de l'action	Quelques repérages ponctuels ont été effectués en fonction des projets portés par les différents gestionnaires et usagers au sein du Parc national. Des éléments aussi divers que des transformateurs électriques, des poubelles et points tri, des arrêts de bus, des glissières métalliques le long des routes, des canalisations, des panneaux ou les structures d'anciennes signalisations, des dépôts de terre ou d'objets abandonnés, d'anciens aménagements cynégétiques aujourd'hui inutilisés... sont concernés. Des espaces de friches, des carrières ou des lieux anciennement exploités pour des raisons diverses, visibles à de grandes échelles constituent des points noirs dans le grand paysage et donnent un aspect dégradé et dégradant au site naturel. L'objectif est de désaménager le cœur de parc pour lui redonner toute la richesse de sa naturalité.
Contenu de l'action	Repérage exhaustif des points noirs paysagers en vue de définir pour chaque situation un programme d'effacement Etablissement d'un programme de nettoyage définissant les priorités et les moyens d'intervention
Maîtrise d'ouvrage	PNCal et propriétaires gestionnaires
Outils opérationnels	Programmes de réaménagement paysager
Phasage	A définir
Critères d'évaluation	Surfaces désaménagées Impact visuel sur le grand paysage et les espaces d'accueil (observatoire photographique du paysage)
Actions liées	



Sensibiliser à la propreté des espaces naturels

Fiche action n°3.2.1

Ambition

Désaménager le cœur de Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Faire du Parc national un territoire exemplaire en termes de propreté des espaces naturels

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection
Contexte et enjeux	Les enquêtes sociologiques de 2013 sur la représentation du patrimoine naturel par les usagers montrent que la majorité des usagers évoque un haut lieu de nature sauvage, source de liberté et tranquillité, à proximité de la ville. La fragilité des milieux naturels des Calanques et des archipels est soulignée ainsi que leur dégradation effective ou menaçante mais les connaissances faunistiques et floristiques sont quasi inexistantes. Cependant, lorsque la cause de la menace qui pèse sur la nature est mentionnée, elle tend à être imputée à d'autres que soi. Il y a une rupture entre les « mauvais gestes » de chacun et leurs conséquences sur la nature, sans prise de conscience des effets cumulés liés à l'importante fréquentation.
Objectifs de l'action	Des actions ponctuelles de nettoyage dans divers endroits des Calanques permettent chaque année de ramasser et évacuer environ 10m3 de déchets. Ces actions mobilisent environ 1000 bénévoles chaque année. Ces actions ont besoin d'être appuyées et coordonnées pour en assurer la pérennité. De même qu'elles doivent être complétées d'actions au plus long court pour assurer une continuité d'action tout au long de l'année.
Contenu de l'action	Sensibilisation du public aux enjeux en termes de déchets/rejets dans les ports et dans les espaces naturels <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de l'organisation des actions de nettoyage des espaces naturels (programme « Calanques propres ») • Mobilisation des collectivités locales à la propreté des espaces urbains en aire d'adhésion (lien ville-nature par la mer et image des espaces d'approche du cœur de parc)
Maîtrise d'ouvrage	PNCal et propriétaires gestionnaires
Outils opérationnels	
Phasage	
Critères d'évaluation	Volumes de déchets évacués des espaces naturels Nombre de personnes mobilisées Nombre d'actions mises en œuvre Nombre d'actions de mobilisation et de sensibilisation Campagnes d'information
Actions liées	Opération Calypso dans la cadre du Contrat de baie

Définir les besoins et lieux d'équipements ponctuels

Fiche action n°3.2.2

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Faire du Parc national un territoire exemplaire en termes de propreté des espaces naturels

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Le défi de désaménager le cœur de parc en lien avec le défi de préserver le vivant comme une priorité sur le territoire nécessite de penser le niveau d'équipements nécessaires à l'accueil du public compatibles avec la préservation des milieux. Ne pas prendre en considération que les espaces naturels sont fréquentés et traversés peut par exemple, suivant le niveau de pression exercé sur le milieu naturel, entraîner une explosion de « fleurs de lotus » dans les sous-bois.
Objectifs de l'action	Définir les lieux d'accueil du public nécessitant un équipement minimum en termes de propreté pour éviter les impacts diffus et dispersés des déchets dans l'espace naturel en privilégiant le retrait du cœur des espaces naturels et l'adaptation aux pressions de fréquentation sur les lieux d'accueil.
Contenu de l'action	Etablir un schéma d'équipements de propreté (poubelles, point tri et toilettes) proposant des équipements intégrés au paysage et intégrant les objectifs de tri et de développement durable
Maîtrise d'ouvrage	PNCal
Outils opérationnels	
Phasage	2016 - 2017
Critères d'évaluation	
Actions liées	3.1.4 ; 5.2.1 ; 5.2.2

Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture pour limiter la pression et les besoins de stationnement

Fiche action n°3.3.1

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Favoriser les pratiques s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion/Aménagement
Contexte et enjeux	<p>La gestion maîtrisée de la fréquentation des massifs des Calanques, de St-Cyr et du Cap Canaille est une des questions prioritaires posées dans le territoire du Parc national. Elle concerne les collectivités ainsi que tous les propriétaires fonciers gestionnaires de ce territoire.</p> <p>La fréquentation du Parc national des Calanques est le fait de visiteurs aux profils très différents (résidents, visiteurs locaux, touristes), de temporalité très diverses (fins de semaine, vacances scolaires, saison estivale) et assez marquées. Les usages sont également très divers (balades familiales, activités sportives terrestres et marines, loisirs de nature, baignade ...).</p> <p>L'attractivité des espaces de nature du cœur de Parc national bénéficie du rayonnement de Marseille. Mais l'amélioration des conditions d'accueil et l'augmentation de la notoriété du Parc national en tant que tel au fil des ans, vont renforcer encore cette attractivité. La définition d'une stratégie d'accueil du public a pour objectif de définir les grandes orientations de positionnement, et se décline sur les questions d'accessibilité</p>
Objectifs de l'action	<p>Les objectifs affichés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réduire les impacts de la fréquentation sur les espaces naturels fragiles, - d'organiser les espaces d'accueil des visiteurs en fonction des niveaux de services souhaités par type d'entrée dans le Parc national, - de réduire la congestion sur les portes majeures et leurs impacts sur le paysage et les milieux - de maintenir le pouvoir de ressourcement du Parc national - d'améliorer les conditions de visite, en diminuant la pression automobile et en favorisant l'éco-mobilité en particulier.
Contenu de l'action	<p>Elaboration d'un schéma d'accès qui s'appuiera sur l'analyse des conditions d'accessibilité, réalisé par l'Agam et actualisé en 2014, ainsi que le PDU.</p> <p>Elaboration de scénarios de gestion des accès remarquables. Scénarios prenant en compte la gestion de la circulation, les contrôles d'accès éventuels, la gestion du stationnement, l'organisation de la multimodalité et les aménagements nécessaires au développement des modes doux. Il intègre également les besoins de traiter des points noirs paysagers et les opportunités de renaturation dans les espaces à forte valeur patrimoniale sur le plan de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des plans d'action opérationnels par porte d'entrée après concertation suite aux scénarios • Mise en œuvre des projets opérationnels d'aménagement et d'organisation de l'accessibilité et de la mobilité
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI et association AMP
Outils opérationnels	
Phasage	2016 - 2018
Critères d'évaluation	
Actions liées	5.1.3 ; 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.3.4

Définir les conditions de mise en œuvre des énergies renouvelables dans le cœur de parc

Fiche action n°3.3.2

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Environnement et développement durable

Objectif de qualité paysagère

Favoriser les pratiques s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion/Aménagement
Contexte et enjeux	<p>La charte du Parc national propose pour les espaces à vocation de nature habitée de recourir à des cheminements doux et aux énergies renouvelables, sans toutefois porter atteinte aux patrimoines naturels, culturels et paysagers. En lien également avec les lois issues du Grenelle de l'Environnement, la promotion des énergies renouvelables pour des usages individuels doit être encouragée, mais doit prendre en compte la spécificité patrimoniale du cœur de parc.</p>
Objectifs de l'action	<p>A cet effet, l'objectif de cette action est de définir les modalités à privilégier pour l'utilisation et l'installation des appareils individuels de production d'énergie renouvelable afin de ne pas porter atteinte aux patrimoines naturels, culturels et paysagers. Les lieux d'implantation à favoriser ou à éviter ainsi que les typologies d'appareils à utiliser feront l'objet de préconisations et de recommandations.</p>
Contenu de l'action	Etablissement d'une charte pouvant être intégrée à terme dans les documents d'urbanisme et les orientations d'aménagement spécifiques
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Charte des énergies renouvelables en cœur de parc
Phasage	à définir
Critères d'évaluation	
Actions liées	



Recommandations

Quel que soit le sujet d'étude, la stratégie scientifique du Parc national des Calanques propose d'intégrer dans l'ADN même du Parc et de son action une approche fonctionnelle, c'est-à-dire qui s'appuie sur les interactions. Cette démarche s'inscrit dans une approche écosystémique élargie qui intègre la question des processus et interdépendances avec les autres espèces et les autres espaces. Il s'agit de prendre en compte la nature dans toutes ses dimensions, et au travers de la notion d'espèces indicatrices, structurantes, ou parapluies dans l'approche fonctionnelle de la biodiversité, de penser pour chaque territoire les notions de résilience et de capacité de charge.

La dimension temporelle doit également être intégrée aux processus biologiques. Elle est un des éléments clés de lecture et d'appréhension des sujets et des objets d'études ou de questionnements.

Enfin, la relation que l'Homme entretient avec le milieu (occupation du sol) au cours du temps est essentielle à prendre en compte dans le processus de prise de décision à agir, à intervenir sur le milieu, en veillant à conserver le recul nécessaire sur les concurrences potentielles de pouvoir et d'action. Elle peut par exemple être une aide à la définition de vocation des usages actuels (agro-pastoralisme, accueil sur sites pollués) et marquer des repères pour l'élaboration de plans de gestion en cernant les questionnements scientifiques qui y prédominent.

Au vu de ces éléments, il est recommandé, en amont de chaque décision de se questionner afin de favoriser l'évolution naturelle des espaces en cœur de parc. Chaque situation pourra utilement faire l'objet d'une approche complète, sur les plans sociologiques, économiques, systémiques, en lien avec les démarches engagées dans le cadre de la stratégie scientifique.

De manière générale, le Parc national préconise donc de laisser libre évolution aux dynamiques naturelles, en s'appuyant sur les recommandations propres à chaque unité de gestion paysagère détaillées dans le cahier des orientations paysagères du plan de paysage.

Cependant, des cônes de visibilité paysagère ou patrimoniale dans les zones de reconquête forestière pourront toutefois être maintenus. D'autres interventions seront à mener à l'aune des contraintes liées à l'accueil du public et à la gestion des risques. De même, des interventions ponctuelles pourront participer à la préservation de stations de biodiversité au titre de Natura 2000. Enfin, des interventions permettant d'assurer la défense de la forêt contre l'incendie seront identifiées dans le cadre du plan de massif, en prenant en compte les recommandations et orientations issues du plan de paysage.



Enjeu Gestion des dynamiques paysagères

La richesse des paysages naturels du Parc national des Calanques tient à leur caractère graphique très affirmé, composant des lignes paysagères ciselées comme des « haïkus » de paysage. Les contrastes y sont importants entre substrat rocheux, végétation, ciel et mer. La diversité des paysages est également marquée par l'altitude et l'exposition des massifs, alternant crêtes dégarnies sous l'effet du vent, coteaux plus ou moins abrupts, prairies et plateaux, ou fonds de vallons proches de petites « jungle » impénétrables.

L'évolution naturelle de ces espaces permet d'en préserver la diversité car la mosaïque des paysages se constitue naturellement, au regard des conditions pédologiques et climatiques des lieux. Des études engagées dans le cadre de la stratégie scientifique du Parc national permettront de proposer des visions prospectives de l'état des milieux naturels à long terme.

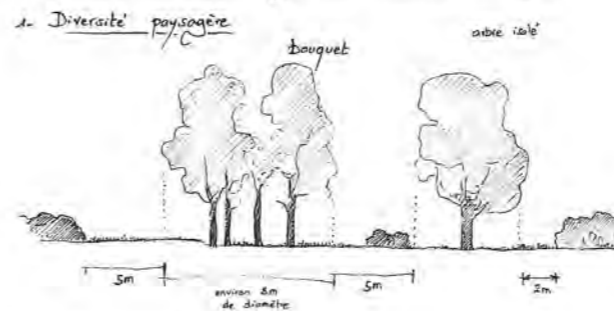
En parallèle de l'enjeu n°2 de préservation de la biodiversité, l'enjeu de gestion des dynamiques paysagères consiste à faire évoluer les pratiques existantes dans le périmètre du Parc national pour favoriser l'évolution naturelle des paysages. L'enjeu est ici de laisser libre cours aux dynamiques végétales naturelles en limitant les risques de blocage potentiels, en autorisant cependant des interventions de gestion rendues nécessaires dans un certain nombre de domaines (cf les recommandations liées à cet enjeu).

OQP4.1 Créer ou retrouver un gradient végétal entre les espaces aménagés et les milieux naturels en s'appuyant sur une multifonctionnalité des espaces

Historiquement, la transition entre les espaces urbains et les espaces de nature se faisait par une multiplicité d'usages de « la colline » : agriculture, pastoralisme, exploitation du bois et de la pierre ... cette transition s'est perdue avec la pression urbaine et les constructions jusque dans les fonds de vallons ou sur les pentes. Avec cette perte, c'est la mise à distance de ces deux mondes qui a disparu, l'un et l'autre se jugeant dangereux l'un pour l'autre.

Cet objectif propose de retrouver tout au long de la limite de parc national une épaisseur de trait permettant d'organiser un gradient végétal adapté à la cohabitation entre espace urbain et espace naturel.

Concilier le débroussaillage avec l'ensemble des enjeux



2- Régénération forestière



Action 4.1.1 Protéger les dynamiques forestières des feux d'origine anthropique par des espaces multifonctionnels (pastoralisme, prairies, agrifaune ...)

Action 4.1.2 Améliorer la gestion des obligations légales de débroussaillage

Action 4.1.3 Favoriser le maintien d'une agriculture exemplaire dans la fabrication des paysages

Action 4.1.4 Encourager les pratiques de jardinage partagé en interface des espaces urbanisés

3 - Limiter les Risques d'érosion.



Protéger les dynamiques forestières des feux d'origine anthropique par des espaces multifonctionnels (pastoralisme, prairies, agrifaune ...)

Fiche action
n°4.1.1

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Gestion des dynamiques paysagères

Objectif de qualité paysagère

Créer ou retrouver un gradient végétal entre les espaces aménagés et les milieux naturels en s'appuyant sur une multifonctionnalité des espaces

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection/Gestion/Aménagement
Contexte et enjeux	La régularité des incendies de forêt sur le massif des Calanques et du Cap Canaille est une des causes majeures de perte de biodiversité et de blocage des dynamiques climatiques (jusqu'à 6 incendies majeurs en 50 ans sur le massif de St-Cyr). La gestion de la protection des biens et des personnes est assurée par l'établissement de Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) en cours d'élaboration par la DDTM. En parallèle, les programmes de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) ont eu tendance à évoluer vers une protection des villes contre les incendies de forêt. Le contexte périurbain du PNCaI rend ce sujet prioritaire et demande à prendre en compte la réalité des risques subis et induits sur la base des cartes identifiant les foyers d'éclosion du feu.
Objectifs de l'action	Au vu des données de la base Prométhée, les risques d'éclosion des feux de forêt se situent presque exclusivement dans les espaces de franges de l'espace urbain. Afin d'établir une protection réciproque de l'espace urbain et des espaces naturels, la notion de frange trouve à s'appliquer dans l'aire d'adhésion et en limite de cœur de parc. La vocation de cette frange est de servir de zone tampon permettant d'éviter la propagation des incendies et de les cantonner dans des espaces accessibles pour l'intervention des services de secours.
Contenu de l'action	Mettre en place des actions de débroussaillage, d'aménagement et d'entretien des espaces identifiés comme prioritaires dans le plan de massif en s'appuyant sur des projets : <ul style="list-style-type: none"> • de réouverture d'anciennes restanques agricoles • de déploiement de parcours pastoraux • de mises en culture cynégétique par les associations de chasse
Maîtrise d'ouvrage	Propriétaires gestionnaires, associations de chasse
Outils opérationnels	Plan de massif
Phasage	2016-2017
Critères d'évaluation	Surfaces aménagées par types d'activités Suivi des surfaces impactées par les incendies de forêt sur les zones de frange
Actions liées	2.2.1 ; 4.2.3 ; 4.2.4 ; 5.2.1

Améliorer la gestion des obligations légales de débroussaillage

Fiche action
n°4.1.2

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Gestion des dynamiques paysagères

Objectif de qualité paysagère

Créer ou retrouver un gradient végétal entre les espaces aménagés et les milieux naturels en s'appuyant sur une multifonctionnalité des espaces

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage définie dans le département des Bouches-du-Rhône par l'Arrêté Préfectoral n° 2014316-0054 du 12/11/2014, qui rappelle notamment l'obligation pour chaque propriétaire (public et privé) de débroussailler 50 mètres autour des habitations et 10 mètres autour des voies. Cet arrêté décrit les modalités de débroussaillage et intègre un article spécifique aux attentions à porter au paysage, aux points de vue et à la protection des espèces végétales et animales présentant des qualités remarquables, dans les périmètres des sites classés et du Parc national des Calanques.
Objectifs de l'action	Les obligations légales de débroussaillage ont pour objet de créer des ruptures verticales et horizontales dans la continuité végétale, permettant d'éviter la propagation des incendies. Leur efficacité a été démontrée dans de nombreuses situations. Cependant, dans les espaces du site classé et du PNCaI, elles représentent un lieu de friction entre les interlocuteurs, à la fois sur les impacts paysagers et les modalités d'autorisation.
Contenu de l'action	Définition d'une doctrine commune des modalités d'application de l'arrêté préfectoral dans le périmètre des sites classés et du PNCaI Etablissement et diffusion d'un guide de vulgarisation et de mise en œuvre vers les différents propriétaires fonciers et les entreprises intervenant dans ce domaine
Maîtrise d'ouvrage	Propriétaires gestionnaires, propriétaires privés, entreprises spécialisées
Outils opérationnels	Plan de massif
Phasage	2016-2017
Critères d'évaluation	
Actions liées	4.2.1

Favoriser le maintien d'une agriculture exemplaire dans la fabrication des paysages

Fiche action n°4.1.3

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Gestion des dynamiques paysagères

Objectif de qualité paysagère

Créer ou retrouver un gradient végétal entre les espaces aménagés et les milieux naturels en s'appuyant sur une multifonctionnalité des espaces

Entités paysagères concernées	Anse de Cassis, vallée de l'Huveaune, baie de La Ciotat
Communes concernées	Marseille, Cassis, La Ciotat
Type d'action	Aménagement
Contexte et enjeux	Les paysages agricoles au sein du Parc national des Calanques sont essentiellement visibles et marqueurs du territoire dans l'anse de Cassis, dont les pentes du Bau de le Saoupe et le vallon des Janots sont historiquement exploités par la viticulture. Ces paysages constituent une référence de l'agriculture méditerranéenne, reconnue par une AOP depuis 1936. D'autres espaces de cultures vivrières étaient présents sur l'ensemble du territoire mais ont disparu avec la désertification agricole et l'arrêt de l'exploitation de terres peu mécanisables ou de cultures à faible rendement
Objectifs de l'action	Des traces de cette agriculture sont présentes dans beaucoup d'espaces marqués par d'anciennes cultures en terrasses, aménagées de restanques de pierre (piémonts du Mont Saint-Cyr à Marseille, secteurs de Fardeloup et du Grand Jas à La Ciotat). L'objectif consistera, notamment, à revaloriser les anciens espaces agricoles.
Contenu de l'action	1- Des actions de reconquête d'espaces agricoles traditionnels pourront être organisées en lien avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture ou la SAFER pour confirmer cette vocation du territoire. Des précautions sont à prendre pour la mise en œuvre de cette action : <ul style="list-style-type: none"> • La conception et l'accompagnement des projets doit permettre de retrouver les ambiances paysagères des restanques sans pour autant constituer des espaces disproportionnés dans leur dimensionnement du fait de la mécanisation de l'agriculture. • Les travaux doivent s'inscrire dans la continuité des lignes paysagères et le respect de la topographie locale. • Ils doivent également respecter les espaces interstitiels permettant de traiter les bords de parcelles et de talus et de sauvegarder les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. • Les documents d'urbanisme doivent mettre en place les mesures réglementaires permettant d'éviter le mitage des terres agricoles par de l'habitat ou la construction de hangars inappropriés. 2- Elaboration d'une charte de bonnes pratiques agricoles
Maîtrise d'ouvrage	Agriculteurs, SAFER, propriétaires publics
Outils opérationnels	Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion des Espaces Ruraux
Phasage	A définir
Critères d'évaluation	
Actions liées	4.2.1 ; 5.2.1

Encourager les pratiques de jardinage partagé en interface des espaces urbanisés

Fiche action n°4.1.4

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Gestion des dynamiques paysagères

Objectif de qualité paysagère

Créer ou retrouver un gradient végétal entre les espaces aménagés et les milieux naturels en s'appuyant sur une multifonctionnalité des espaces

Entités paysagères concernées	Rade de Marseille, Frioul, Baie de La Ciotat
Communes concernées	Marseille, La Ciotat
Type d'action	Gestion/Aménagement
Contexte et enjeux	L'étalement urbain autour d'anciens noyaux villageois ou par le mitage d'espaces anciennement ruraux a pris essentiellement la forme d'habitats individuels. Toutefois, de nombreuses anciennes propriétés agricoles ont permis des promotions immobilières collectives différentes. Leur variété s'étend de l'habitat social aux résidences fermées de haut standing, en passant par des établissements d'enseignement supérieur comme à Luminy, des zones d'activité comme Athélia ou des établissements d'accueil spécialisé (IME, EHPAD,...). Leur point commun réside dans leur contact direct avec l'espace naturel. Il en ressort un bénéfice en terme de qualité de vie (tranquillité, paysage...) mais des responsabilités (risque incendie, interaction avec la faune et la flore comme les sangliers ou les plantes invasives...). Par ailleurs ces fins de ville manquent souvent d'espaces communs de socialisation.
Objectifs de l'action	L'émergence de projets locaux et innovants d'usage partagé « d'espaces vert » dans ces zones, au travers par exemple de jardins partagés, concourt à répondre à plusieurs politiques de transition écologique et de cohésion sociale : politique de la ville, responsabilité sociale des entreprises, protection du risque incendie, protection de la biodiversité,... Le Parc a pour mission d'accompagner ces démarches (Cf jardins partagés Les Néréides et projet sur PRU Cayolle (Robin des villes).
Contenu de l'action	Ingénierie de développement : Connaître et faire connaître les bonnes pratiques, accompagner et mettre en valeur les projets locaux, permettre la synergie des politiques dans les projets et les projets entre eux.
Maîtrise d'ouvrage	Porteurs de projets divers
Outils opérationnels	
Phasage	
Critères d'évaluation	
Actions liées	



Enjeu Aménagement et pratiques contemporaines

L'analyse et l'observation détaillées des différents milieux présents dans le Parc national, des motifs paysagers, des palettes minérales et végétales permettent de constituer un référentiel adapté à tous les types de projet d'aménagement en fonction de leur localisation. La composition des paysages naturels est forte et structurée dans tous le périmètre du Parc national. Chaque paysage est comme dessiné d'un geste fort. Le bâti s'y est installé traditionnellement de manière discrète, puis de manière plus agressive depuis la fin du XIXe siècle, oubliant ce qui faisait le lien entre monument de nature et patrimoine culturel.

Dans ces paysages exceptionnels, la fréquentation est particulièrement forte à certains endroits et certains moments de l'année. Elle a un impact non négligeable sur la dégradation des milieux et la mise en place d'équipements de gestion de la fréquentation, temporaires ou pérennes, qui pour la plupart déqualifient la qualité des espaces.

OQP5.1 Promouvoir un urbanisme de qualité dans l'aire d'adhésion et en proximité du Parc national

A l'image des enjeux de la frange littorale, la frange urbaine du Parc national est un espace stratégique en termes de maintien d'une qualité paysagère et d'une qualité de vie pour l'ensemble des villes se développant en interface entre ville et massifs. Le maintien de cette qualité de vie et de cette qualité paysagère passe par une préservation de la qualité architecturale du bâti, formant patrimoine ou pas, lors des travaux de restauration ou d'aménagement tout autant que dans les documents d'urbanisme.

Des recommandations existent déjà dans l'orientation « franges » du PLU Marseille. Elles ont vocation à être complétées, adaptées, et élargies à l'ensemble des communes présentant des franges urbaines avec le cœur de parc.

Action 5.1.1 Favoriser la qualité architecturale et paysagère en lien avec le patrimoine bâti existant et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou dans la conduite des opérations d'aménagement et des procédures d'instruction

Action 5.1.2 S'inscrire dans une logique de sobriété d'aménagement (frugalité foncière, éviter l'artificialisation)

OQP5.2 Préserver la diversité des usages dans un rapport de proximité et de respect

Les espaces de frange se caractérisent par cet état d'entre-deux, ni tout à fait espace naturel, ni tout à fait espace urbanisé, où les deux s'interpénètrent et s'entrecroisent. Les espaces du cœur de parc constituent souvent dans ce cas une extension naturelle des espaces habités pour les riverains ou pour certaines pratiques qui seraient inacceptables ailleurs dans le cœur de parc. Cet objectif de qualité paysagère cherche à organiser une cohabitation respectueuse où certaines pratiques peuvent

être tolérées parce qu'elles contribuent à forger la conscience d'un bien commun préservé par les habitants riverains. Des aménagements de secteurs très dégradés, situés en cœur de parc, seront nécessaires pour participer à la création de ce bien commun respecté de tous..

Action 5.2.1 Conforter et développer les rapports de proximité en aménageant les espaces de contact dans une épaisseur de frange variable et en gardant la possibilité d'usages multiples

Action 5.2.2 Travailler avec les organisateurs de pratiques sportives pour sensibiliser, définir et gérer les modalités de pratiques

OQP5.3 Mettre en scène le territoire pour favoriser une découverte sensible des patrimoines du Parc national

Pour être à la hauteur de la qualité du monument de nature qui nous est confié en gestion, il est important de savoir le respecter, l'explicitier pour le partager et organiser les lieux de rencontre de manière à créer les conditions d'un émerveillement. Pour cela, il est important de se retirer du cœur de parc pour se concentrer sur les lieux d'accueil organisés dans des portes d'entrée identifiées, équipées pour accueillir le public et lui donner les outils de la découverte.

Un schéma d'interprétation et la restauration du patrimoine vernaculaire permettront de construire le fil des visites en évitant les équipements superflus.

Action 5.3.1 Valoriser le patrimoine bâti historique et vernaculaire.

Action 5.3.2 Créer des espaces d'accueil

Action 5.3.3 Elaborer un schéma d'interprétation

Favoriser la qualité architecturale et paysagère en lien avec le patrimoine bâti existant et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou dans la conduite des opérations d'aménagement et des procédures d'instruction

Fiche action n°5.1.1

Ambition	Organiser les limites et transitions du Parc
Enjeu	Aménagement et pratiques contemporaines
Objectif de qualité paysagère	Promouvoir un urbanisme de qualité dans l'aire d'adhésion et en proximité du Parc national

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion/Aménagement
Contexte et enjeux	Le paysage du Parc National des Calanques est marqué par une forte imbrication entre les espaces naturels et urbains. Ces franges urbaines comptent de nombreuses typologies de paysage : diversité des tissus urbains, des cabanons aux grands ensembles des années 60 et 70 ; une nature « brute » non aménagée, des parcs urbains, des friches... Afin d'éviter une « banalisation » des paysages de franges urbaines et de conserver le caractère singulier, l'intégration architecturale et paysagère des aménagements doit constituer la base structurante de tous projets.
Objectifs de l'action	Accompagner les travaux et aménagements du territoire en veillant à une prise en compte exemplaire de la nature en ville et périurbaine : trame verte et bleue Construire et aménager en fonction du contexte architectural et paysager S'appuyer sur les espaces naturels/verts existants et préconiser les plantations d'essences végétales locales
Contenu de l'action	Favoriser la prise en compte de la qualité architecturale et paysagère des aménagements dans le cadre des documents d'urbanisme : OAP formes urbaines, règlement Constituer un référentiel local (en lien avec le CAUE par exemple) à partir de la valorisation de projets exemplaires. Elaborer des chartes architecturales et paysagères (par exemple : charte architecturale des cabanons), cahier de recommandation à annexer aux documents d'urbanisme Protéger et préserver les éléments patrimoniaux et formes urbaines constitutives de ces espaces de franges (inscription sur la liste du patrimoine dans les documents de planification)
Maîtrise d'ouvrage	Parc National des Calanques, AMP, villes
Outils opérationnels	Chartes et documents de référence
Phasage	A définir
Critères d'évaluation	
Actions liées	5.3.1

S'inscrire dans une logique de sobriété d'aménagement (maîtriser la pression foncière, éviter l'artificialisation)

Fiche action n°5.1.2

Ambition	Organiser les limites et transitions du Parc
Enjeu	Aménagement et pratiques contemporaines
Objectif de qualité paysagère	Promouvoir un urbanisme de qualité dans l'aire d'adhésion et en proximité du Parc national

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Aménagement
Contexte et enjeux	Les espaces de frange urbaine sont sujets à une forte pression foncière. Si certains espaces sont aménagés (habitat, activités économiques, routes...), des espaces à vocation agricole ou naturelle sont maintenus. L'enjeu consiste à viser aménagement plus vertueux, respectueux de la préservation ou de la restauration des solidarités écologiques d'interface ville/nature,
Objectifs de l'action	Cibler les espaces d'enjeu du Parc National au regard de la pression urbaine, de la vulnérabilité du territoire face aux risques, et de leur qualité écologique et paysagère.
Contenu de l'action	Guide de bonnes pratiques constituant le document de référence pour les collectivités et les partenaires appelés à intervenir en terme de construction, d'aménagement urbain, de formes urbaines, d'espace de transition sur les zones de frange. Utilisation d'outils fonciers et des documents de planification (zonage, EBC, éléments de paysage à protéger) pour préserver les espaces de natures et éviter l'artificialisation des sols.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Orientation d'aménagement «Frangé» des documents d'urbanisme Coefficient de biotope, DIRE du PNCaI, en tant que personne publique associée, à destination des collectivités dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme
Phasage	Permanent
Critères d'évaluation	
Actions liées	2.2.2 ; 2.3.2 ; 5.2.1

Conforter le développement de rapports de proximité en aménageant les espaces de contact dans une épaisseur de frange variable et en gardant la possibilité d'usages multiples

Fiche action n°5.2.1

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Aménagement et pratiques contemporaines

Objectif de qualité paysagère

Préserver la diversité des usages dans un rapport de proximité et de respect

Entités paysagères concernées	Vallée de l'Huveaune, Rade de Marseille, Baie de La Ciotat
Communes concernées	Marseille, La Ciotat
Type d'action	Aménagement
Contexte et enjeux	Le Parc national des Calanques est engagé dans l'élaboration d'un schéma d'accueil pour organiser cette mission en vue de mieux accueillir le visiteur dans un maillage complet du territoire et de mieux maîtriser la fréquentation, pour offrir la possibilité de ressourcement dans l'espace naturel à tous les publics, informer, sensibiliser et éduquer tous les publics à l'environnement. Un grand nombre de sites de proximité ont été identifiés entre les espaces urbains et le cœur de parc.
Objectifs de l'action	Le besoin de nature, lié à la vie en ville, peut être satisfait sans nécessairement pénétrer profondément dans le Parc. Il apparaît donc pertinent de proposer des espaces naturels alternatifs qui répondent au besoin de nature des riverains. Aujourd'hui, plusieurs parcs (certes insuffisants) existant en franges de massif proposent une offre intéressante et riche (présence d'équipements de loisirs pour certains) d'espaces naturels. Le parc Pastré et le parc des Bruyères répondent notamment à cette définition. Compléter, enrichir et rendre lisible cette offre pourrait permettre de constituer un véritable réseau de parcs urbains donnant une première réponse à ce besoin de nature et permettant de restaurer des espaces dégradés situés en cœur de parc (le parc départemental de La Barasse ou la création d'un parc sur le secteur ANRU des Hauts-de-Mazargues entrent totalement dans cette logique). Leur localisation proche du canal facilitera l'accès aux visiteurs qui pourront utiliser cet itinéraire de promenade pour se rendre à ces sites et naviguer d'un site à l'autre. En complément, ou lorsque le canal n'est pas à proximité, l'accès en vélo sera toujours valorisé.
Contenu de l'action	Elaboration de projets d'espaces d'accueil en restaurant les parties dégradées en cœur de parc, sur les communes de Marseille (La Barasse, La Cayolle/ Morgiou-Baumettes, carrière du Loin, Roy d'Espagne, Le Bosquet, parc de la sablière, vallon Ricard, vallon de la Seigneurie, col de la Gineste, vallon des Escourtines/La Millière) et La Ciotat (Fardeloup, La Bucelle, le Grand Jas)
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	En coordination avec les propriétaires gestionnaires (CD13, CELRL, ONF, villes)
Phasage	A définir
Critères d'évaluation	
Actions liées	3.3.1 ; 4.2.4 ; 5.2.1

Travailler avec les organisateurs de pratiques sportives pour sensibiliser, définir et gérer les modalités de pratiques

Fiche action n°5.2.2

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Aménagement et pratiques contemporaines

Objectif de qualité paysagère

Préserver la diversité des usages dans un rapport de proximité et de respect

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Le Parc national des Calanques est un site reconnu pour ses paysages exceptionnels comme un lieu privilégié de ressourcement et de pratiques d'activités de découverte de pleine nature. L'organisation des usages constitue une garantie de l'offre d'accueil de qualité environnemental pour tous les usagers.
Objectifs de l'action	Maîtriser la fréquentation et limiter les conflits d'usages Limiter les impacts sur les patrimoines Garantir une offre d'activités de qualité qui s'exerce dans le respect des patrimoines et permet une réelle découverte
Contenu de l'action	Le parc et ses partenaires (services de l'Etat, collectivités, représentants des activités) élaborent en concertation des outils de nature réglementaire ou partenariales visant d'une part à encadrer et organiser les usages et d'autres part à définir le cadre des bonnes pratiques.
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Elaboration des doctrines pour expliciter / préciser la réglementation <ul style="list-style-type: none"> • Débarquement et embarquement sur le littoral • Activité de transport de passagers • Organisation de manifestations sportives • Activités commerciales Elaboration de charte de bonnes pratiques de la plongée sous-marine Charte de bonnes pratiques des armateurs exerçant une activité de transport de passagers Elaboration de réglementation en cœur de parc <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de la pratique du vélo • Encadrement de la pratique du parapente • Encadrement de la pratique de l'escalade Elaboration de document stratégique d'organisation des usages <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie globale d'organisation du mouillage et de la navigation côtière
Phasage	2015 - 2019
Critères d'évaluation	Guides d'interprétation Chartes de bonnes pratiques Arrêtés du Directeur ou délibération du CA Documents de référence : schéma global et grands axes stratégiques
Actions liées	1.3.3 ; 3.3.1 ; 5.3.4

Valoriser le patrimoine bâti historique et vernaculaire

Fiche action n°5.3.1

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Aménagement et pratiques contemporaines

Objectif de qualité paysagère

Mettre en scène le territoire pour favoriser une découverte sensible des patrimoines du Parc national

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Protection - Aménagement
Contexte et enjeux	Le patrimoine culturel du Parc national reflète la longue histoire des côtes méditerranéennes autour de Marseille, s'y mêlent vestiges préhistoriques de niveau mondial (grotte Cosquer), vestiges antiques dont de nombreuses épaves, bâtiments militaires et un potentiel archéologique encore mal connu. S'y ajoutent légendes (fondation de Marseille...), traditions (chasse, pêche pour la bouillabaisse, cueillette...), art de vivre (« au cabanon »...).
Objectifs de l'action	Un objectif général de protection des différents patrimoines culturels s'applique aux bâtiments présents dans le cœur de parc. La protection implique un inventaire précis sur la base des inventaires existants chez les différents partenaires compétents, permettant son repérage, une mise en sécurité ou une restauration à définir en fonction de l'état du bâtiment et de son intérêt en termes culturels. L'objectif général de protection doit s'accompagner d'actions pour mieux les faire connaître et comprendre : ce sera l'une des missions de l'Établissement public de favoriser une véritable médiation culturelle (sensibilisation, muséographies, ouvrages scientifiques ou de vulgarisation) sur ces composantes de la société provençale.
Contenu de l'action	1- Mutualisation d'inventaires Entre DRAC, ville de Marseille, Département des Bouches du Rhône avec une priorisation des sites les plus importants à conserver ou à mettre en valeur et définition des programmes de classement à mettre en œuvre éventuellement 2- Programme de restauration à définir Principe d'intervention en favorisant les chantiers d'insertion 3- Mise en œuvre d'un programme commun de recherche intégrant tous les acteurs de la protection du patrimoine 4- Publications et mises en valeur
Maîtrise d'ouvrage	
Outils opérationnels	
Phasage	2016 - 2017 pour les inventaires et définition des programmes de restauration et de recherche A définir pour travaux de restauration des divers bâtiments
Critères d'évaluation	
Actions liées	

Créer des espaces d'accueil

Fiche action n°5.3.2

Ambition

Organiser les limites et transitions du Parc

Enjeu

Aménagement et pratiques contemporaines

Objectif de qualité paysagère

Mettre en scène le territoire pour favoriser une découverte sensible des patrimoines du Parc national

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Aménagement
Contexte et enjeux	Le Parc national des Calanques est engagé dans l'élaboration d'un schéma d'accueil pour organiser cette mission en vue de mieux accueillir le visiteur dans un maillage complet du territoire et de mieux maîtriser la fréquentation, pour offrir la possibilité de ressourcement dans l'espace naturel à tous les publics, informer, sensibiliser et éduquer tous les publics à l'environnement. La création de lieux d'accueil permettra d'adapter la promotion de la « destination Calanques » en se mettant à un niveau de service adéquat pour un parc national. Elle est conjointe à un schéma accessibilité permettant de définir les conditions d'accès aux différentes entrées du Parc national, prenant en compte tous les modes de déplacement.
Objectifs de l'action	Dans la suite des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil, permettant d'analyser la situation existante et de définir les stratégies d'accueil et de marketing, des actions d'aménagement de lieux d'accueil seront nécessaires sur les points identifiés. Un schéma d'accès est démarré par le PNCaI en commun avec la Métropole et l'AGAM en vue d'effectuer une concertation sur les projets d'aménagement et d'en définir la programmation et le phasage.
Contenu de l'action	Etablir les scénarios de gestion, mener la concertation publique et définir les plans d'actions opérationnels des portes majeures : Port-Miou Pointe Rouge - Callelongue Sormiou/Morgiou Gineste - Gardiole Luminy Le Mugel
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	En coordination avec les propriétaires gestionnaires (CD13, CELRL, ONF, villes) Partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme et le Comité Régional du Tourisme
Phasage	2016 - 2018
Critères d'évaluation	
Actions liées	3.3.1 ; 5.2.1

Ambition	Organiser les limites et transitions du Parc
Enjeu	Aménagement et pratiques contemporaines
Objectif de qualité paysagère	Mettre en scène le territoire pour favoriser une découverte sensible des patrimoines du Parc national

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Les missions premières du parc national sont la conservation des patrimoines (naturel, paysager et culturel) et l'accueil des visiteurs. La découverte et la compréhension de notre environnement terrestre et marin constituent les enjeux prioritaires à expliciter à tous les publics fréquentant le PNCal. Une caractéristique majeure du Parc est d'être un espace naturel périurbain. De nombreux usages ont façonné le paysage et établi les liens que les habitants ont avec le territoire. Les relations et la mise en place d'usages durable que le Parc doit construire sur son territoire avec les habitants et les visiteurs sont essentiels à l'établissement d'une relation apaisée et durable avec la métropole.
Objectifs de l'action	Définir la stratégie du Parc en matière d'interprétation et la spatialiser consiste à valoriser le caractère du Parc et sensibiliser tous les publics à son environnement exceptionnel. Les projets mis en œuvre permettront d'organiser une découverte pédagogique de tous les patrimoines à destination de tous les publics.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des potentiels d'interprétation et définition des unités d'interprétation Validation des unités d'interprétation - Définition des thématiques de chaque unité par concertation avec les acteurs et le public Définition des objectifs de l'interprétation et des axes de communication Construction des plans d'interprétation territorialisés (par secteurs) et programmation des travaux d'équipements (maisons, itinéraires, signalétique...) en lien avec le schéma d'accueil Réalisation des supports d'interprétation sur site et pose Réalisation des équipements associés et de la scénarisation (expositions...) Mise en place de mesures d'accompagnement hors sites (formations, documentations, outils web...)
Maîtrise d'ouvrage	PNCal
Outils opérationnels	
Phasage	2016-2020
Critères d'évaluation	
Actions liées	6.1.1 ; 6.1.2

Enjeu Développement social et humain

Le territoire du Parc national est un espace de pratiques, de ressourcement, de découverte. Il a longtemps été un espace de travail et d'exploitation, lui donnant au préalable une fonction utilitaire.

Dans toutes ces modalités d'appropriation, il est nécessaire de construire un véritable bien commun, partagé, autour de valeurs reconnues et communes.

Parce que la notion de paysage intègre les « grands paysages » et les « paysages du quotidien », le sentiment de proximité des paysages du Parc national pour l'ensemble des habitants riverains est la garantie d'une prise en charge, chacun à son niveau, d'un engagement quotidien dans la défense de ce cadre de vie exceptionnel.

Au-delà des paysages physiques, il est ici aussi question du paysage éducatif où l'on crée l'intelligence locale permettant de changer les regards, de penser la transition écologique des pratiques dans son sein et dans la métropole, et de forger les outils de compréhension et de formation aux enjeux locaux et globaux de durabilité de nos sociétés.

Recommandation

Les « baladeurs » pourraient être définis comme les visiteurs urbains de proximité ou les touristes sans intention de pratiques particulières. Ils composent la grande majorité des visiteurs du Parc national des Calanques et cherchent dans les espaces de nature un lieu de ressourcement. Cependant le Parc national est aussi au cœur de la stratégie pour le maintien de la biodiversité. C'est un lieu de sauvegarde de la diversité des espèces sauvages en leur procurant l'espace dont elles ont besoin pour vivre.

Répondre aux besoins de nature durablement impose donc d'organiser la fréquentation en vue de maintenir les qualités naturelles des lieux. La création de liens de proximité avec les riverains contribue à constituer le bien commun pour lequel chacun pourra s'approprier une attitude de respect et de défense. Elle permet de prendre en compte les proximités naturelles et historiques des habitants et du territoire naturel des « collines » dans un esprit tel que développé dans les projets de la fiche 5.2.1 « conforter le développement de rapport de proximité en aménageant les espaces de contact dans une épaisseur de frange variable et en gardant la possibilité d'usages multiples »

OQP6.1 Construire une perception d'un bien commun autour des espaces de nature du Parc national pour que chacun se sente responsable

Dans tous les lieux d'accueil, lors de chaque visite ou pratique d'activités de plein air, il est important de transmettre et partager ce qui fait la richesse du territoire. La perception que cet espace qui appartient à tous ne peut perdurer que si chacun en prend soin et est attentif à respecter la diversité des usages est la clé de la construction de cette notion de bien commun. De cette compréhension découle la compréhension des atteintes quotidiennes ou mineures au patrimoine, mais pouvant provoquer des dommages importants sur le long terme à force de répétition. Une démarche structurée autour d'une politique d'accueil des groupes permettant de faire passer ces messages d'éducation à l'environnement et au développement durable est nécessaire.

Action 6.1.1 Offrir à chaque référent de groupe la capacité de faire découvrir et s'approprier l'environnement du territoire dans une compréhension globale des enjeux

Action 6.1.2 Définir une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable

Offrir à chaque référent de groupe la capacité de faire découvrir et s'appropriier l'environnement du territoire dans une compréhension globale des enjeux

Fiche action n°6.1.1

Ambition	Organiser les limites et transitions du Parc
Enjeu	Développement humain et social
Objectif de qualité paysagère	Construire une perception d'un bien commun autour des espaces de nature du Parc national pour que chacun se sente responsable

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	<p>Il vit plus d'un million d'habitants dans la métropole marseillaise. Dans les seules communes du Parc national, on dénombre plus de 500 écoles élémentaires ou maternelles. A tous ces visiteurs métropolitains potentiels se rajoute l'attractivité particulière d'un espace naturel exceptionnel à la porte d'une grande ville drainant un tourisme de loisir mais également lié à des activités professionnelles ou de formation.</p> <p>Les enquêtes sociologiques de 2013 sur la représentation du patrimoine naturel par les usagers, montrent que la majorité d'entre eux évoque le Parc national comme un haut lieu de nature sauvage, source de liberté et tranquillité, à proximité de la ville. La fragilité des milieux naturels des Calanques et des archipels est soulignée ainsi que leur dégradation effective ou menaçante, mais les connaissances faunistiques et floristiques sont quasi inexistantes. Lorsque la cause de la menace qui pèse sur la nature est mentionnée aux usagers, chacun tend à l'imputer à d'autres que soi. Il y a dans la perception du site et de ses menaces, une rupture entre les «mauvais gestes» de chacun et leurs conséquences sur la nature, sans prise de conscience des effets cumulés liés à l'importante fréquentation.</p> <p>Etablir un lien de qualité à la nature est l'objectif majeur en termes d'éducation à l'environnement. La recherche du sens et du sensible reliant l'humain à sa nature s'oppose ici à la promotion des sensations aux travers des loisirs consommateurs d'espace.</p> <p>Il n'est pas envisageable à l'échelle du Parc national que ses agents, voire même des structures locales en relation avec lui, accompagnent tous les visiteurs dans la découverte des milieux naturels. Des outils d'autonomie pour l'interprétation des patrimoines sont donc à concevoir en regard des publics et de leurs usages.</p>
Objectifs de l'action	<p>Mettre à disposition des enseignants, animateurs de groupes et du public en général des outils d'interprétation et des parcours adaptés, offrant une possibilité de découverte en autonomie</p> <p>Structurer le maillage des outils d'interprétation en fonction de l'accès au milieu naturel (transports en commun, portes majeures ...)</p> <p>Mettre à disposition les outils numériques permettant d'obtenir les informations mais également de les échanger, permettant une émulsion suscitant une certaine autonomie</p> <p>Travailler avec l'Education Nationale et les acteurs socio-culturels pour réaliser des outils et lever les feins à l'accès des groupes</p>
Contenu de l'action	Réalisation d'outils (livrets, présentations, balades sonores ...) dans le cadre de l'appel à idées EduCalanques
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Contrat de baie, convention avec l'Education Nationale
Phasage	2016 - 2018
Critères d'évaluation	Suivi des conventions, nombre d'outils créés, retour d'utilisation des outils
Actions liées	5.2.2 ; 5.3.3 ; 6.1.2

Définir une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable

Fiche action n°6.1.2

Ambition	Organiser les limites et transitions du Parc
Enjeu	Développement humain et social
Objectif de qualité paysagère	Construire une perception d'un bien commun autour des espaces de nature du Parc national pour que chacun se sente responsable

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	<p>Le Parc national s'inscrit dans un contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de parc métropolitain avec un bassin de population de plus d'un million d'habitants et une forte attractivité touristique - une perception sociologique «urbaine» de l'espace naturel - des pressions fortes (pollutions, fréquentation) et anciennes sur un espace naturel très riche - une histoire complexe mêlant relégation industrielle et espace de ressourcement <p>Les qualités intrinsèques des espaces naturels terrestres et marins associés à celles de la Métropole (accès, attractivité, pôle universitaire, multiplicité d'acteurs ...) font du Parc national un espace d'acquisition et de transmission des connaissances exceptionnel sur l'environnement et la transition vers un développement durable.</p> <p>L'enjeu est d'inscrire l'éducation comme facteur d'attractivité et d'évolution du territoire, aux travers d'outils d'interprétation et de démarches concertées, de projets pilotes et d'expérimentations.</p>
Objectifs de l'action	L'objectif est de disposer d'une stratégie partagée par les collectivités locales, le Rectorat et l'Etat, permettant de valoriser ces atouts sur les aspects attendus des formations initiales pour l'ensemble des cycles scolaires, mais également au niveau des formations continues.
Contenu de l'action	<p>Doter le parc national d'une stratégie pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, partager ces actions au travers du plan d'action triennal</p> <p>Contractualiser avec les porteurs de projet locaux de politiques éducatives et environnementales (politique de la ville, Education Nationale, collectivités locales ...)</p> <p>Animer un réseau d'acteurs institutionnels et d'acteurs de terrain</p> <p>Apporter une assistance technique aux porteurs de projets et rechercher la cohérence (faire du lien, former, créer des synergies ...)</p> <p>Intégrer la dimension éducative dans les programmes d'aménagement</p>
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Convention PNCaI/Education Nationale Plan d'action triennal PNCaI Contrat de baie
Phasage	2016 - 2017
Critères d'évaluation	suivi des contractualisations et des partenariats
Actions liées	1.1.3 ; 5.3.3 ; 7.1.2



Enjeu Gouvernance du plan de paysage

Le territoire du Parc national des Calanques se caractérise par l'importance des propriétés publiques, grées par des structures publiques diverses (Département des Bouches du Rhône, villes de Marseille, Cassis et La Ciotat, Office National des Forêts, Conservatoire du Littoral). Si ces structures sont garantes d'une protection pérenne du site, elles représentent aussi un large éventail de modes d'intervention et d'action effectives qui méritent d'être coordonnés au sein d'une stratégie partagée. Cette coordination à asseoir est gage d'efficacité et de cohérence à l'échelle du territoire du Parc.

Un des enjeux du plan de paysage est donc de coordonner les objectifs et projets de chacun des gestionnaires dans un but commun et partagé, autour de valeurs communes. Il en va ainsi des objectifs de qualité paysagère développés dans les enjeux précédents. Mais ils ne seraient pas complets si les conditions de leur mise en œuvre

OQP7:1 Mobiliser les acteurs locaux pour la qualité des paysages

Action 7.1.1 Offrir des espaces d'échanges et de connaissance pour l'ensemble des acteurs

Action 7.1.2 Donner une visibilité, une attractivité et un rayonnement aux actions du Parc national et de ses partenaires en faveur du paysage et faire du plan de paysage un document de référence.

Action 7.1.3 Partager et évaluer les actions en synergie entre tous les maîtres d'ouvrage

Offrir des espaces d'échanges et de connaissance pour l'ensemble des acteurs

Fiche action n°7.1.1

Ambition

Enjeu
Gouvernance du plan de paysage

Objectif de qualité paysagère
Mobiliser les acteurs locaux pour la qualité des paysages

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Le plan de paysage est la première réalisation concrète du PNCaI pour la prise en compte des dimensions géographiques, physiques et paysagères dans l'analyse du territoire et la définition d'un programme d'action adapté à ses besoins. La poursuite de sa mise en œuvre passe par la programmation et la réalisation des actions précédentes mais nécessite aussi un accompagnement de la sensibilisation des partenaires et du public autour du bien commun que constitue le (ou les) paysage (s).
Objectifs de l'action	Cette action passera par une appropriation photographique et sensible des paysages à travers des observatoires. Elle pourra s'appuyer sur des démarches existantes telles que le MedObs-Sub (observatoire citoyen de surveillance de la façade méditerranéenne française mis en place à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et coordonné par le CPIE Côte provençale)
Contenu de l'action	1- observatoire photographique du paysage 2- ouverture de l'observation à des sentinelles volontaires du paysage
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	Observatoire photographique du paysage
Phasage	
Critères d'évaluation	
Actions liées	11.3

Donner une visibilité, une attractivité et un rayonnement aux actions du Parc national et de ses partenaires en faveur du paysage et faire du plan de paysage un document de référence

Fiche action n°7.1.2

Ambition

Enjeu
Gouvernance du plan de paysage

Objectif de qualité paysagère
Mobiliser les acteurs locaux pour la qualité des paysages

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	Le plan de paysage est la première réalisation concrète du PNCaI pour la prise en compte des dimensions géographiques, physiques et paysagères dans l'analyse du territoire et la définition d'un programme d'action adapté à ses besoins. La poursuite de sa mise en œuvre passe par la programmation et la réalisation des actions précédentes mais nécessite aussi un accompagnement de la sensibilisation des partenaires et du public autour du bien commun que constitue le (ou les) paysage (s).
Objectifs de l'action	Mobiliser les élus, citoyens et acteurs socio-économiques autour du paysage Maintenir une structure de suivi et d'animation du plan de paysage Nourrir les documents d'urbanisme et de planification des recommandations du plan de paysage (document référence)
Contenu de l'action	Organisation de rencontres annuelles et animation d'un réseau technique d'ambassadeurs du paysage dans les structures gestionnaires à l'échelle de la métropole Animer des ateliers de paysage sur des territoires particuliers, dans la continuité des 10 ateliers conduit pendant l'élaboration du plan de paysage Réalisation d'un document de synthèse précisant l'intégration du Plan de paysage à transmettre, par exemple, dans le cadre du PAC lors de l'élaboration des documents d'urbanisme)
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	
Phasage	
Critères d'évaluation	
Actions liées	7.1.1



Partager et évaluer les actions en synergie entre tous les maîtres d'ouvrage

Fiche action n°7.1.3

Ambition

Enjeu
Gouvernance du plan de paysage

Objectif de qualité paysagère
Organiser le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du plan de paysage

Entités paysagères concernées	Toutes
Communes concernées	Toutes
Type d'action	Gestion
Contexte et enjeux	L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul, émettre un constat sur une situation, et prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités de l'action. Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des partenaires.
Objectifs de l'action	L'évaluation du plan de paysage sera donc un outil permettant de mesurer à la fois la mise en œuvre du plan d'action sur son volet quantitatif, mais aussi d'apprécier la prise en compte des paysages dans les politiques publiques locales sur son volet qualitatif.
Contenu de l'action	1- Bilans d'étape et de suivi sur la base des critères d'évaluation propres à chaque fiche action 2- Programmes évaluatifs spécifiques à déterminer en fonction de la mise en œuvre du plan de paysage avant son renouvellement
Maîtrise d'ouvrage	PNCaI
Outils opérationnels	
Phasage	Bisannuel pour les bilans d'étape A définir pour les programmes évaluatifs
Critères d'évaluation	
Actions liées	



**ORIENTATIONS
PAYSAGÈRES**

1. Les unités de gestion paysagère



Carte des unités de gestion paysagère
carte ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Une UGP identifie un territoire de gestion. Chacune d'elle définit un paysage reconnu avant tout dans sa dimension de gestion, au côté de caractéristiques physiques, sociales, paysagères et écologiques singulières.

Par définition, l'Unité de Gestion Paysagère dépasse l'unité paysagère telle qu'on la connaît et décrite habituellement. Son ambition est d'apporter une dynamique opérationnelle dans le fonctionnement de ce grand territoire des Calanques aux multiples enjeux. Etant une réalité spatiale de gestion, reconnue par les acteurs locaux, elle va permettre la mise en œuvre pratique d'actions pour ces derniers au sein du parc national des Calanques. Dans le diagnostic, ont été définies 10 entités paysagères, représentant chacune un ensemble paysager basé sur des composantes physiques.

Qui connaît le territoire des Calanques s'aperçoit que ces différentes entités paysagères recèlent chacune une mosaïque interne de paysages qu'il est important de révéler pour mettre en lumière la diversité, les richesses du territoire du parc national des Calanques, en y associant la dimension opérationnelle indispensable pour une application cohérente par la suite des actions d'ores et déjà identifiées ou à venir.

Dépassant le cœur de parc, ces unités de gestion paysagère sont ainsi au nombre de 11 :

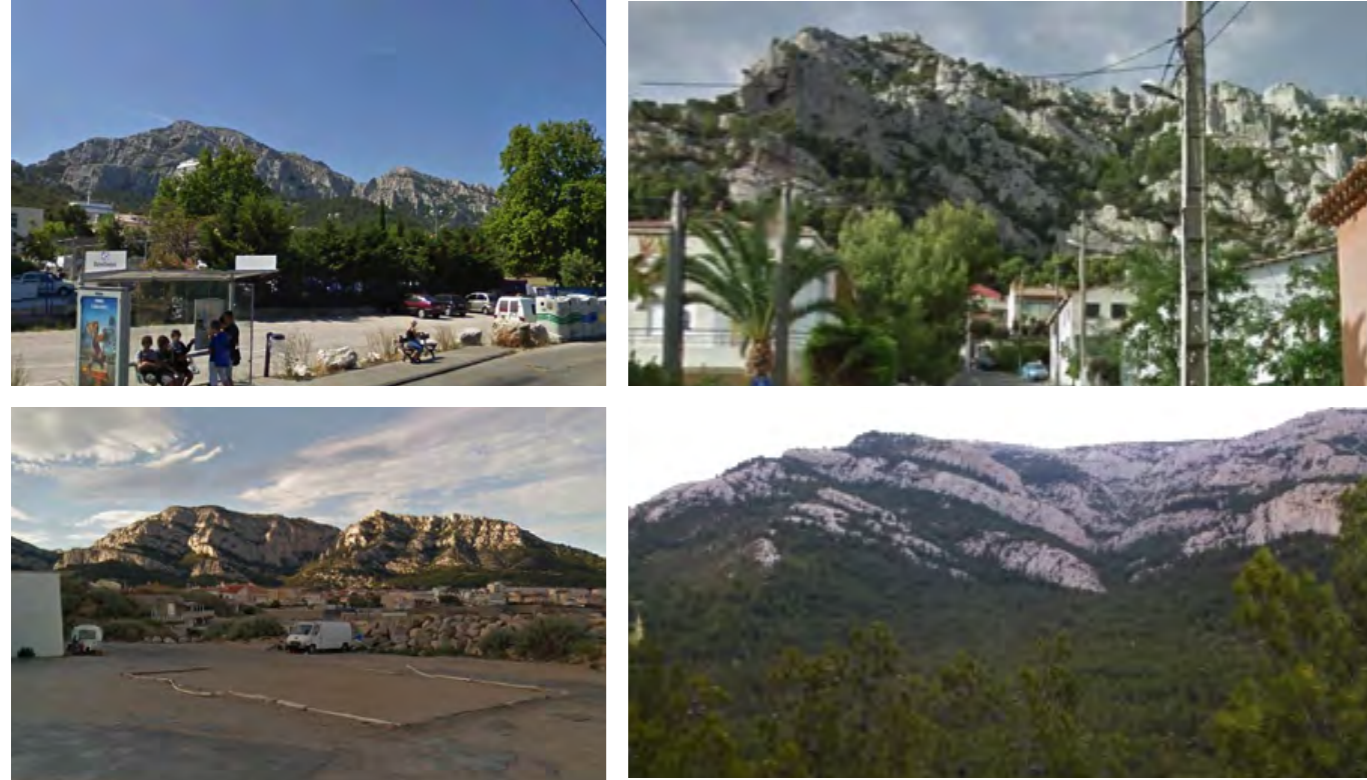
- **UGP 1 – Massif de Marseilleveyre**
- **UGP 2 – Les Goudes / Mont Rose**
- **UGP 3 - Le Frioul**
- **UGP 4 – Pastré / Roy d'Espagne – Cayolle / Baumette**
- **UGP 5 – Massif de St-Cyr**
- **UGP 6 – Les Cirques / Mont Puget**
- **UGP 7 – Plaine de la Gineste**
- **UGP 8 – Luminy**
- **UGP 9 – Terroir de Cassis**
- **UGP 10 – Cap Canaille / Bec de l'Aigle**
- **UGP 11 – Bordure littorale des Calanques et archipel de Riou**

Chaque UGP est décrite afin de contextualiser le cadre de restitution des ateliers menés sur le terrain. En proposant ces regroupements d'espaces au fonctionnement, à la gestion paysagère commune, il sera plus aisé de définir les objectifs de qualité paysagère les concernant ainsi que des orientations d'aménagements cohérentes car en lien avec le génie de chaque lieu.

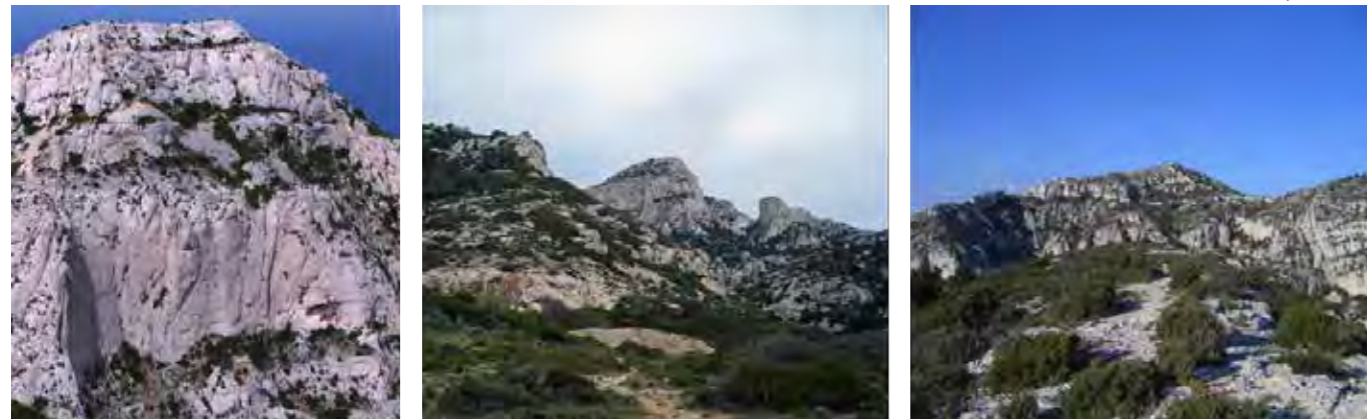
Si chaque UGP dispose de recommandations particulières, en adéquation avec son identité propre, des recommandations générales s'affirment ; A ce titre, elles s'appliquent sur l'ensemble des 11 UGP du parc national des Calanques.

Il s'agit:

- Utiliser les motifs naturels dans les projets d'équipement ou d'aménagement Préserver les espèces et les habitats en place
- Préserver et suivre les mosaïques d'habitats patrimoniaux
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place
- Mettre en place une signalétique de parcours et des balisages intégrés cohérents à l'échelle du Parc



1 – vue de l'avenue Corail / 2 – vue du boulevard de Marseilleveyre
3 – vue de la pointe rouge / 4 vue du parc Pastré
photos ONF



Ce massif conserve une grande qualité paysagère marquée par une opposition entre les espaces en versant nord plus boisés, comprenant majoritairement des pinèdes à pin d'Alep, et les espaces orientés sud, plus ouverts constitués d'une végétation méditerranéenne de garrigues, de pelouses, de falaises et d'éboulis

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP1 - Le massif de Marseilleveyre



Localisation
carte onf

Présentation

Au sud-ouest du Parc national des Calanques, le massif de Marseilleveyre marque l'entrée dans les espaces naturels à partir de Marseille et s'impose en espace relais entre la rade et le début des Calanques. L'unité s'inscrit à partir de la Calanque des Troux à l'ouest, au-delà des crêtes maritimes au sud (rocher des Goudes, tête de Malvallon, et haut du cirque des Walkyries), au col de Cortiou et aux espaces minéraux des abords de Sormiou à l'est, et à la ligne de crête surplombant Béouveyre, la roche percée, les abords de la grotte Rolland au nord.

Description

Partie intégrante du massif des Calanques, le massif de Marseilleveyre, situé à l'Ouest, s'impose par son identité de montagne calcaire immaculée culminant à 435 m. C'est le premier sommet visible de la ville à partir du sud-ouest : il encadre de ses piémonts l'extrémité sud de l'agglomération marseillaise et redescend jusqu'à la mer, pour aller mourir vers l'est, vers le plateau de l'homme mort et le col de Cortiou. Il s'impose majoritairement comme point de repère à partir de la ville : les barres rocheuses massives et tourmentées surplombent des piémonts boisés et fréquentés, et la forêt joue le rôle de transition parfois très courte entre ville et espace naturel. Ce massif se caractérise par un espace naturel de grande qualité en porte d'entrée de la ville : ses paysages végétaux, minéraux, littoraux sont variés, avec des balcons paysagers et des ambiances internes qui s'offrent à un public local de proximité mais aussi à un public de randonneurs.

Cette unité est caractérisée par un relief tortueux, des fonds de vallon étroits aux ambiances confinées très particulières, peuplés de feuillus, et des formations naturelles plus ouvertes de garrigues et de pelouses alternant avec des langues de pinèdes constituant de véritables événements paysagers.

L'unité est caractérisée par cette impression de montagne de nature méditerranéenne « posée » à côté de la ville : ces deux espaces se voient respectivement mais ne se mélangent pas. D'un point de vue de la toponymie, « Marseilleveyre » s'apparente à « voir Marseille » ou « vue de Marseille », de la même façon que le petit sommet de Béouveyre voisin, signifie belle vue...

Ce massif s'impose aussi comme un véritable balcon paysager

sur la ville et comme un observatoire privilégié sur la rade de Marseille. De ses hauteurs, la ville se découvre et s'impose avec une apparente proximité. On est dans la ville, tout en restant dans un environnement privilégié de nature, de calme, de senteurs de la colline.



Des ambiances de nature alternant entre forêts ouvertes, fermées, garrigues et sentiers de crêtes...
Ce massif dans sa partie interne, reste peu équipé (pas de pistes DFCI notamment), ce qui concourt à une impression de grande naturalité. En son sein, seuls quelques chemins de randonnée le parcourent permettant de le traverser comme une transition entre Marseille à l'Ouest et l'enfilade des Calanques au sud.



De la ville, les contreforts et le sommet du massif de Marseilleveyre sont un repère : ils s'imposent, bloquent la vue, assurent le paysage lointain de la ville.



L'unité comporte des lieux rupestres spécifiques témoignant d'un patrimoine culturel et historique ancien.

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Apparente naturalité du massif avec un gradient entre roche calcaire et formations écorchées des sommets et pinèdes denses en ubac. Une impression d'immersion en pleine nature, Un belvédère magnifique sur la ville et la mer, ponctué d'ambiances plus confinées aux accents de colline provençale quasi rurale. Une organisation en mosaïques naturelles à préserver.

Développement durable (pollutions nuisances)

Peu de nuisances, un massif préservé.

Biodiversité

L'enjeu réside dans le maintien des habitats rocheux d'éboulis notamment et de formations ouvertes, mais aussi dans la préservation des quelques zones de yeuseraie à laurier tin, très ponctuelles, qui constituent sur ce massif des formations relictuelles.

A noter aussi dans cette unité, la présence des formations de landes épineuses supra-méditerranéennes présentes sur les corniches et crêtes des versants sous le sommet de Marseilleveyre.

Un enjeu dans la gestion de l'érosion liée à la fréquentation des publics, le long des sentiers de randonnée, seuls axes de pénétration dans ce massif.

Le maintien d'un réseau de sentiers sportifs réservés à un public de randonneurs.

Pas de sentiers ou boucles nouveaux.

Gestion des dynamiques naturelles

Une gestion forestière qui privilégie la protection et le maintien des formations végétales en place, ayant une dynamique relativement lente.

Pas d'enjeu en termes d'équipements DFCI, absents de l'unité.

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les 3 grands propriétaires fonciers de l'UGP : Conseil départemental 13, EDF, Ville de Marseille.

Société

Conforter l'image de la colline provençale de nature, préservée, qui tient lieu de balcon panoramique proche sur Marseille, la mer, les îles.

Préserver les lieux rupestres spécifiques que sont les grottes et les fontaines : elles traduisent l'histoire des lieux, son passé troglodyte et entretiennent les légendes locales (grotte de St Michel d'eau douce, grotte de l'ours, grotte de l'ermite, fontaine de Voire...).

Accueil du public

Enjeux paysagers

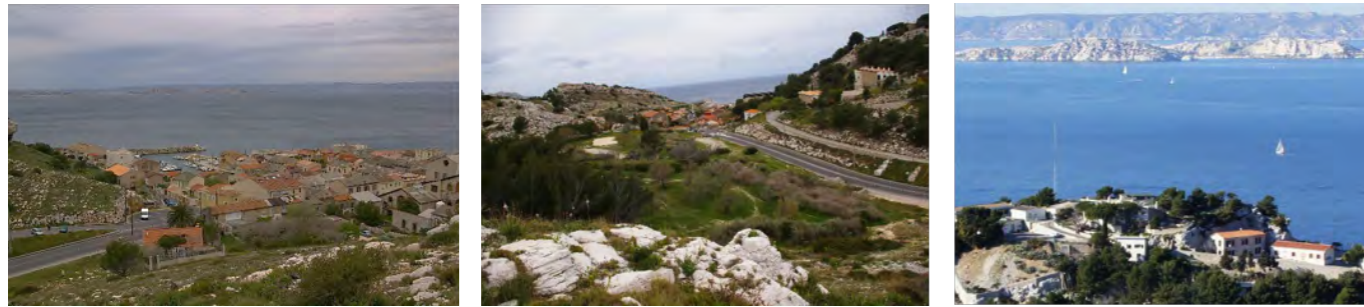
Le massif de Marseilleveyre constitue une unité intègre, d'une grande naturalité, abritant des habitats naturels exceptionnels, fabuleux belvédère érigé sur la ville et repère à partir de celle-ci, les enjeux paysagers en termes de gestion résident avant tout dans la gestion de la fréquentation et de la signalétique de parcours, dans une logique d'ambiances internes préservées.

Recommandations

- Préciser les itinéraires de randonnée et limiter les phénomènes d'érosion liés à une information manquante ou mal placée, cantonner les parcours aux chemins.
- Pas d'action spécifique en lien aux équipements de DFCI, absents sur l'unité
- Phénomènes d'érosion anthropique à gérer dans la thématique d'accueil.
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (grottes, bâtis historiques).



Les vues sur la mer et ses falaises restent à privilégier : cette unité est marquée par la typicité de ses paysages de falaises blanches tombant dans la mer.



1 – vue sur l'entrée du Mont Rose et le port de la Madraque / 2 – vue sur le Mont Rose vers le sud / 3 – vue sur le Mont Rose et île du Frioul en arrière-plan
4 – Calanque de Samena et île Maire en fond de scène / 5 – vue des Goudes / 6- vue

photos ONF



Des espaces publics dégradés et vieillissants, en décalage avec la qualité intrinsèque des lieux.

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 2 – Les Goudes / Mont Rose



Localisation
carte onf

Présentation

Cette unité représente une des portes d'entrée majeures vers le littoral à partir de Marseille : c'est l'aboutissement de la corniche, la fin de la ville qui vient se confronter aux massifs rocheux des Calanques. Le Mont Rose domine la calanque de la Madraque et son port de pêche typique, il reste aussi un repère topographique pour la Calanque de l'Escalette et pour le cheminement vers le sud.

Description

La porte d'entrée majeure, l'unité du Mont-Rose / les Goudes marque la véritable arrivée aux Calanques par le sud de Marseille. C'est une entrée très prisée par la population, qui offre un cadre spectaculaire et authentique avec ses petits ports traditionnels et ses restes de noyaux villageois. Cette unité dans la ville est à la fois urbaine, littorale et bordée d'espaces ouverts d'origine militaire ou industrielle qui tendent à prendre aujourd'hui une allure de friches végétales, d'espaces verts atypiques, d'espaces remaniés plus ou moins boisés. L'espace grandiose du bord de mer côtoie des espaces en mutation : plus vraiment industriels ou militaires mais en portant les traces bâties, pas vraiment en ville mais finalement tout proche. Ici le cœur de parc est entrecoupé d'espaces bâtis, constituant le site le plus habité du Parc national des Calanques. Les équipements publics en place trahissent aussi une distorsion entre qualité des paysages naturels offerts et attentions portées pour les accompagner.

Les patrimoines militaire et industriel restent prégnants : les vestiges sont présents et s'imposent : ils marquent les formes du paysage. L'unité du paysage reste l'approche villageoise aux petites maisons et aux murs bordant les voies, et la roche, les bords de mer, les falaises blanches tombant dans l'eau, les vues sur la mer : le regard est attiré vers elle quelle que soit la progression opérée à partir de l'unique voie qui borde cet accès.

Le Mont Rose s'impose comme un signal topographique majeur figurant une porte d'entrée : il marque un passage de la fin de la ville vers la mer. C'est un éperon rocheux entre terre et mer, entre ville et nature, avec des vues panoramiques exceptionnelles qui méritent d'être valorisées.

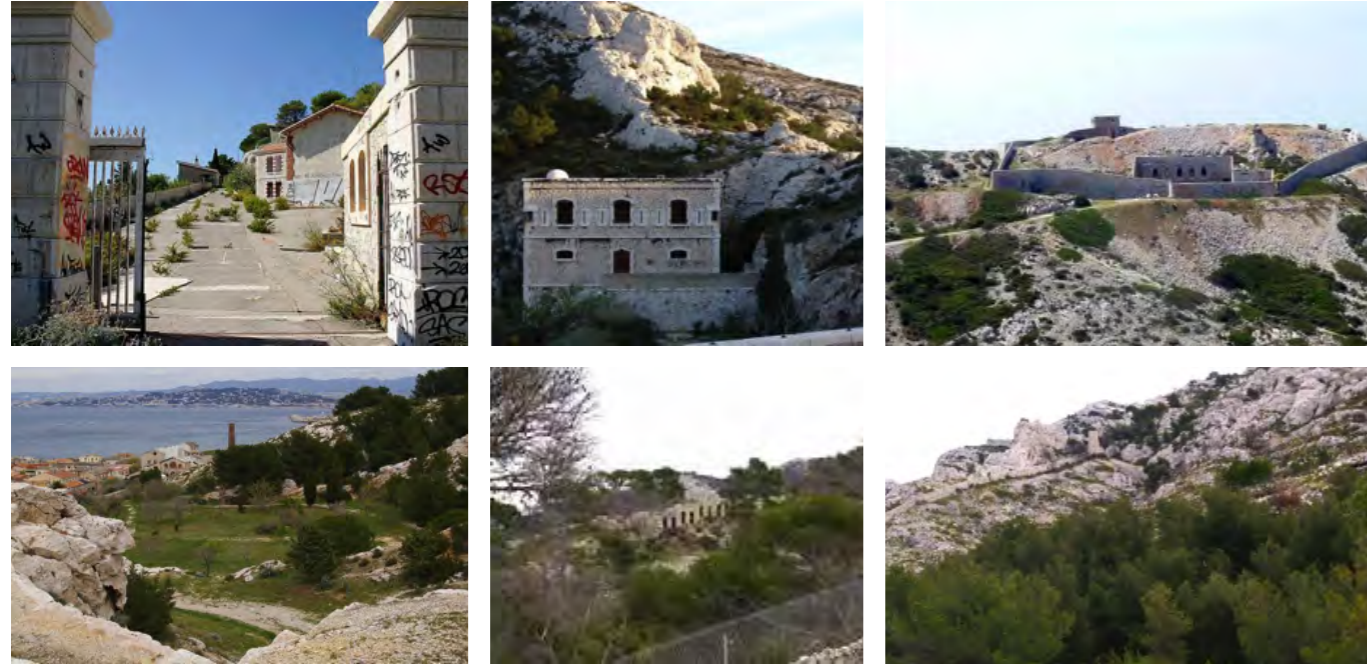
Aujourd'hui, l'espace fonctionne plus comme un « cul de sac »

dans lequel on s'enfoncé, plus ou moins facilement avec plus ou moins de chance de pouvoir stationner. Les accès et les parcours piéton, notamment, sont peu lisibles et non balisés.

C'est un réel point noir en termes de circulations, d'accès et de qualité des espaces publics offerts.

PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

coloco + gilles clément + onf +Stephane Bosc



Un patrimoine bâti militaire et industriel à valoriser :



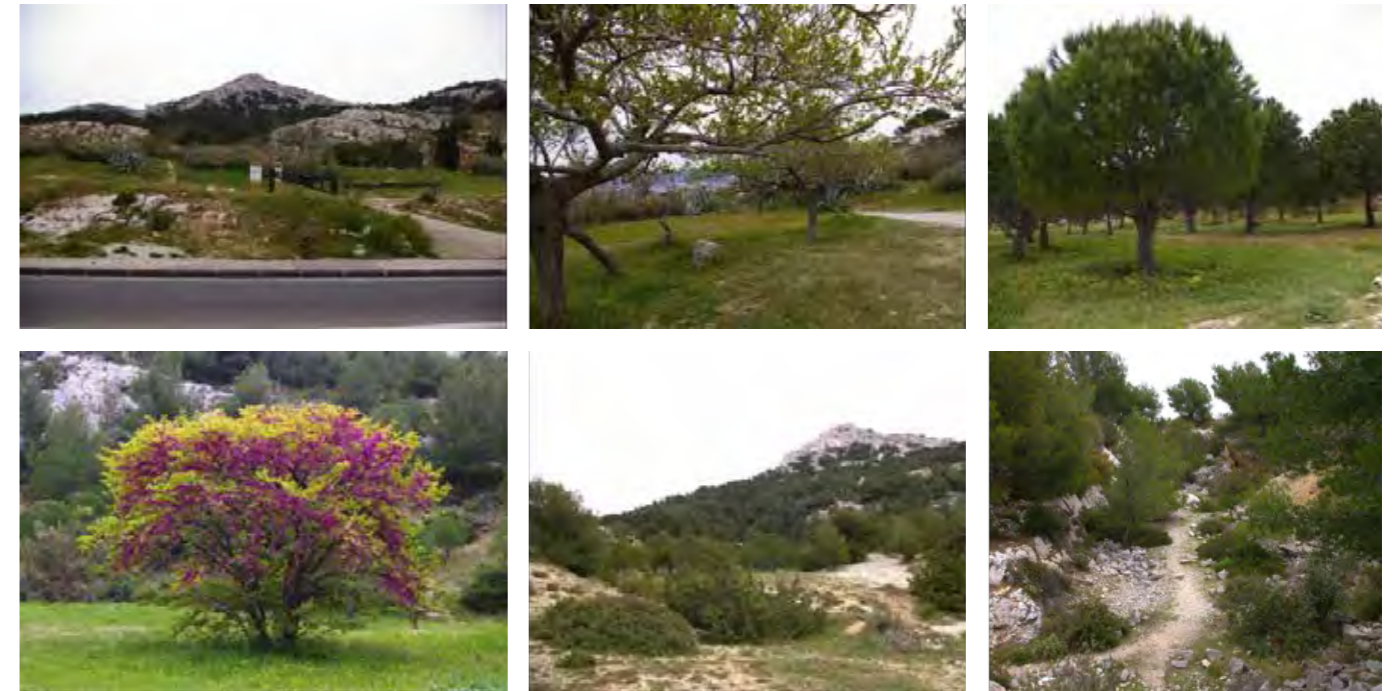
Une attention particulière à porter aux zones polluées (terres et zones de rejets de l'usine)

D'un point de vue du végétal, la zone du Mont Rose est connue pour abriter des habitats côtiers très rares avec des espèces protégées nationalement et régionalement. Paradoxalement, s'y côtoient aussi une réelle problématique d'espèces exotiques envahissantes comme les agaves ou les griffes de sorcière, par exemple.

Les espaces végétaux de cette unité sont majoritairement des espaces remaniés, marqués par une forte empreinte anthropique. Le parc Adrienne Delavigne (propriété du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) constitue une porte d'entrée vers le massif de Marseilleveyre : il borde l'est de la route d'accès entre le Mont Rose et les Goudes.

Le parc, qui est une ZAPEF (Zone dérogatoire d'accueil du public en forêt en période estivale), constitue un sas d'entrée vers le massif de Marseilleveyre et s'appuie sur des terrains remaniés et remblayés qui restent perceptibles de par la végétation en place : zones vertes enherbées, pins pignons, cyprès, fruitiers et arbustes horticoles.

Aujourd'hui, ce parc assure une progression douce vers le massif, en autorisant des vues dégagées vers les sommets. Une attention est à porter à moyen terme pour retrouver une palette végétale plus proche de la palette naturelle des Calanques..



Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Les paysages littoraux ont une qualité paysagère intrinsèque. L'unité se caractérise par cette image de « bout de ville » qui laisse la place à l'espace minéral des Calanques, à cette impression d'immersion complète dans un nouvel univers de roches et d'eau, tourné vers la mer.

La qualité des paysages grandioses offerts est fortement entachée par le manque d'attention porté aux espaces publics et à la nécessaire réhabilitation du patrimoine industriel et militaire en place.

Les paysages de nature sont à conforter en réduisant la part des espèces horticoles et des invasives.

Développement durable (pollutions nuisances)

L'unité est marquée par la pollution héritée des activités industrielles passées : un travail de dépollution doit être mené (terre et mer). Ce site rassemble beaucoup de points noirs paysagers (délaissés routiers, poubelles, abri-bus, poteaux, grillages ...). L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et la suppression des panneautages et éclairages urbains amélioreront la qualité des lieux.

Biodiversité

L'enjeu réside dans le maintien des habitats rocheux littoraux, notamment aux abords du Mont Rose. Ces habitats sont actuellement soumis à deux contraintes majeures : le piétinement dans des espaces où le balisage n'est pas organisé et la présence d'espèces exotiques envahissantes qu'il convient d'éliminer.

Accueil du public

L'organisation de l'accueil du public est à repenser au sein d'une réflexion globale d'accès et d'équipements publics : circulation, stationnements, définition de parcours pédestres balisés et mise en lien avec les sentiers existants du Massif de Marseilleveyre. L'approche des Calanques par le Mont Rose doit pouvoir se faire doucement, à pied, par un sentier littoral qui met en scène cette côte rocheuse. Le parc Adrienne Delavigne

joue un rôle primordial dans l'accueil du public et l'orientation vers les espaces de randonnée en cœur de parc. Son traitement et sa composition paysagers doit être repensé pour être plus en adéquation avec les caractéristiques naturelles des espaces littoraux de cette unité de gestion paysagère.

Une communication sur l'histoire humaine du site est aussi à développer (intérêt des bâtis militaires et industriels), évocation de l'utilisation passée des lieux pour comprendre la particularité des paysages en place.

Gestion des dynamiques naturelles

la mise en œuvre d'un programme de restauration des habitats littoraux a pour objet de restaurer et de protéger les phryganes littorales et leur cortège floristique (Astragalus tragacantha, Plantago subulata, Thymeleae tartonraira).

D'anciennes zones de culture à gibier n'ont plus vocation à être maintenues.

Les zones de remblais abritent des cortèges de plantes envahissantes (Medicago arborea entre autres) qui nécessitent de définir l'usage de ces terres d'apport.

Gouvernance

Fédérer les acteurs locaux : ville de Marseille, Marseille Provence Métropole, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, ADEME, propriétaires privés et Parc National autour d'un grand projet de requalification de cette porte d'entrée majeure du site des Calanques.

Société

Affirmer la qualité des lieux comme porte d'entrée majeure vers les Calanques, en régulant aussi l'afflux touristique pour qu'il reste acceptable pour les riverains (circulations douces, transports publics).

Proposer des cheminements qui limitent l'incursion du public dans les espaces privés habités des noyaux villageois.

Enjeux paysagers

La porte d'entrée du Mont Rose est un lieu riche en paysages et en histoire. Elle constitue une unité témoin du lien entre ville, habitants et massif « naturel » des Calanques.

Cette porte d'entrée s'ouvrant vers la mer et les falaises porte en elle le lien vivrier et usager que les Marseillais ont toujours eu avec les Calanques : c'est à cet endroit peut-être plus qu'ailleurs, qu'il est important d'insister sur la part humaine des Calanques, sur les Calanques vécues, sur ces paysages transformés qui démontrent que ce monument naturel est vivant, dynamique et en évolution avec ses habitants

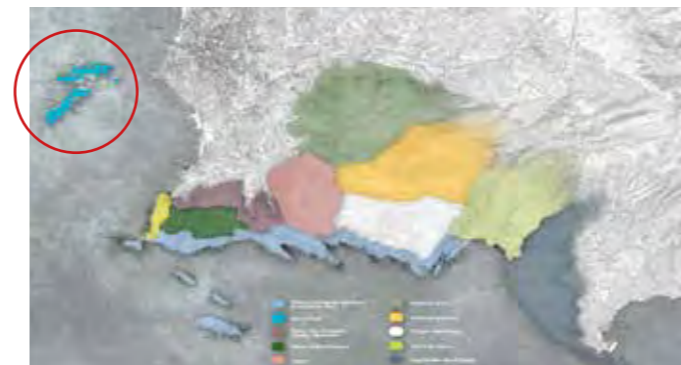
Recommandations

- **Mettre en place un projet global de porte d'entrée du Parc National organisant les flux de publics, favorisant les continuités piétonnes et de mobilité douces, et limitant les accès motorisés.**
- **Préciser les itinéraires de randonnée et limiter les phénomènes d'érosion liés à une information manquante ou mal placée, cantonner les parcours aux chemins. Raisonner l'érosion et le piétinement par la mise en place d'un schéma d'accueil intégré (limiter les zones d'accès, concentrer la fréquentation sur des itinéraires balisés)**
- **Diminuer l'impact des réseaux aériens**
- **Préserver les espèces et les habitats côtiers en place.**
- **Lutter et éradiquer les espèces envahissantes. Retrouver à moyen terme des palettes végétales locales**
- **Stabiliser ou mettre en sécurité les pollutions, effacer les impacts paysagers des remblais.**
- **Réhabiliter, mettre en valeur et communiquer sur les éléments du patrimoine historique en place (bâtis militaires et industriels).**

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 3 – Le Frioul



Localisation
carte onf

Présentation

Silhouette de calcaire au large de Marseille, l'archipel du Frioul pointe vers la côte les reliefs aigus de ses quatre îles : sur une ligne nord-sud, Pomègues et Ratonneau, If et Tiboulén. La formation géologique, ancienne, de ces dernières est étroitement liée à celle du continent et de Massalia. À l'ère quaternaire, un isthme les reliait à la terre. L'archipel du Frioul est rattaché au massif de Notre-Dame de la Garde par sa nature géologique. Tous deux sont des événements repères du paysage marseillais.

Description

Il est un « caillou » faisant partie intégrante du paysage marseillais. Les îles, dont le point le plus proche, est situé à 2 km environ face à Marseille, sont visuellement très présentes par leur volume rocheux, éclatant de blancheur, dans le paysage maritime depuis la cité phocéenne.

Le caractère affirmé des îles ainsi que leur relief tourmenté font de l'archipel du Frioul un site d'une grande séduction : calanques, plages et criques sablonneuses, à-pics impressionnants, qualité de la lumière, transparence de l'eau, ... Des déséquilibres urbains et paysagers s'observent :

l'occupation de l'espace est chaotique avec la présence de grandes étendues hostiles (place du village, zone en friches autour des logements de pêcheurs, ...), d'une urbanisation délaissée, parsemée aux connexions incertaines, d'un port sous-exploité et d'une station d'épuration.

Cependant, les lieux restent somme toute préservés. Le microclimat du site engendre une flore originale, adaptées aux conditions d'aridité qui le caractérisent. Par ailleurs, le mistral est le grand acteur de l'archipel : il sculpte, il ronge, il ordonne.

Ces quatre îles sont le royaume de plantes, aux formes curieuses, dont certaines sont dites « xérophytes » pour la sécheresse ou bien « halophytes » pour le sel.

Les « calanques du Frioul » offrent un paysage végétal clairsemé, irrégulier, sur des rochers aveuglément blancs. Sont ici présentes des espèces « communes » au continent comme les coquelicots, la valériane rouge ou bien encore le tamaris, le pin d'Alep, le romarin, le thym et le chèvrefeuille. Les lieux sont également un refuge pour des particularités floristiques et faunistiques : de nombreux oiseaux marins, notamment pour le puffin cendré, le puffin yelkouan, l'océanite tempête, le cormoran huppé et le goéland leucophée, le « gabian » des Provençaux. Ainsi, c'est une vie faunistique et floristique

complète qui s'est adaptée sur ces rochers, dont une partie est d'ailleurs protégée.

En 1971, une grande partie de l'Archipel du Frioul est cédée à la Ville de Marseille par l'armée. Dès lors, le développement est enclenché, notamment par la création du village de Port Frioul en 1974. En 2014, la ville de Marseille a cédé les 136ha d'espaces naturels terrestres au Conservatoire du Littoral pour en assurer la gestion et la préservation.

La ferme aquacole, située sur l'île de Pomègues, élevant des loups (bars) et des daurades a été reconnue première ferme biologique mondiale.

Depuis toujours, l'histoire des îles est intimement liée à celle de Massalia. Par sa position stratégique d'avant-port, les îles du Frioul ont eu un rôle primordial dans l'organisation défensive de Marseille, ou dans l'attaque contre celle-ci. En plus de former un des plus grands complexes sanitaires de quarantaine de la Méditerranée destiné à protéger les habitants de la ville, au travers de l'Hôpital Caroline sur Ratonneau, ou d'être une escale pour les marins de Méditerranée, les îles constituaient une sentinelle vigilante pour surveiller la rade sud marseillaise, « véritable éperon rocheux pouvant foudroyer une éventuelle armée alliée » comme l'indiquait Hitler en 1944 qui en fit un des éléments clés du Mur de Méditerranée.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Mettre à niveau les espaces centraux autour du port avec la qualité paysagère des espaces de nature sauvage
Garantir les richesses paysagères de l'unité (issues essentiellement d'une dynamique naturelle) :
L'architecture minérale découpée du littoral, rythmée entre éperons rocheux, petites falaises abruptes, aiguilles et vallons encaissés qui plongent dans la mer.
Les quelques pins d'Alep et autres tamaris, parfois perchés, en bosquets ou isolés, qui apportent au paysage une ponctuation singulière et emblématique vis-à-vis de l'aridité des lieux
Les cortèges floristiques caractéristiques des habitats littoraux et insulaires
Les plages, les criques sablonneuses ...qui créent des événements paysagers structurants pour l'unité

Développement durable (pollutions nuisances)

Réduire les nuisances et pollutions actuellement importantes (au regard d'une fréquentation régulière avec des pics en période estivale)

Biodiversité

Enjeu dans la gestion de l'érosion liée à la fréquentation du public (fréquentation exceptionnelle de cette bordure littorale)
Enjeu de préservation des milieux (patrimoine naturel en partie protégé : associations végétales spécifiques de falaises et éboulis)
Enjeu de lutte contre les espèces envahissantes présentes, qui dénaturent la texture végétale naturelle

Accueil du public

Organiser les déplacements (hiérarchisation des cheminements).
Encadrer la pression touristique depuis la mer (mouillages contrôlés)
Valoriser le patrimoine culturel présent (hôpital, forts...)
Faire du Frioul un site pilote d'éducation à l'environnement et au développement durable (animation, pédagogie)

Gestion des dynamiques naturelles

Mettre en défens les espaces sensibles face à l'érosion, au piétinement et au dérangement de l'avifaune.

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les grands acteurs de l'UGP dont la Ville de Marseille, le Conservatoire du Littoral et le Parc national des Calanques.

Société

Conforter l'image de « porte d'entrée naturelle » depuis la mer

Enjeux paysagers

L'archipel du Frioul est une unité paysagère repère dans la rade de Marseille, dont l'architecture minérale et très découpée du littoral est rythmée entre éperons rocheux, petites falaises abruptes, aiguilles et vallons encaissés, plages et criques sablonneuses ... Tirillée entre les espaces de grande naturalité au caractère très sauvage et la violence des espaces publics dégradés autour des installations humaines du port et du village, le site a besoin d'un renouveau et d'un entretien, redonnant une image aux espaces anthropisés à la hauteur de la qualité des paysages des îles.

Recommandations

- Préciser les itinéraires de cheminements et limiter les phénomènes d'érosion liés à une information manquante ou mal placée, cantonner les parcours aux chemins.
- Aménager les espaces publics et d'accueil du public
- Lutter contre les espèces envahissantes (y compris dans les espaces privés)
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (bâtiment,...).



Pastré / Roy d'Espagne
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 4 – Pastré / Roy d'Espagne - Cayolle/Baumette



Localisation
carte onf

Présentation

Au sud-ouest de Marseille, le territoire entre Pastré et les Baumettes en passant par le Roy d'Espagne et la Cayolle, marque une entrée, parfois privative, dans le massif des Calanques, à partir de la ville. Il s'impose en espace d'interface entre la ville et le début des Calanques. Ici, le milieu urbain et le milieu naturel se croisent, s'entremêlent créant un paysage harmonieux, au contact plus doux que sur d'autres unités d'interface ville/nature.

Description PASTRE / ROY D'ESPAGNE

Le paysage a bougé, bouge... Comme n'importe quel autre lieu, il a évolué au travers du temps et s'est ainsi transformé. Hier, ce territoire s'inscrivait sur des territoires agricoles, des anciennes campagnes marseillaises, la Campagne Pastré, la Campagne Cantini, situées en limite d'urbanisation, en piémont du Massif des Calanques, en contact direct avec le milieu naturel. Ces campagnes, avec leur caractère agraire, vivrier, cultivé... assuraient une transition « logique » avec la colline de second plan.

Aujourd'hui, ces campagnes ont été fortement morcelées et grignotées inlassablement par le monde urbain, entraînant dans la plupart des cas, leur disparition progressive et l'émergence de nouvelles problématiques territoriales (division de l'espace, privatisation, discontinuité des circulations,...) à l'image de l'ensemble de collectifs formant le Roy d'Espagne ou l'enceinte du Lycée des Calanques. Seule la campagne Pastré a bien résisté à ce contexte ; sa transformation en parc public urbain sur 112 ha, avec son château devenu Musée de la Faïence, en témoigne aujourd'hui. Le gradient paysager avec le milieu naturel est là bien perceptible et harmonieusement traité.

D'une organisation bastidaire, cette UGP a évolué vers l'organisation individualiste qui la caractérise actuellement. Des permanences restent perceptibles dans le paysage urbain : une bâtisse solide et massive (le « Château » abritant, à titre d'exemple, l'actuelle administration de la Cité Mixte de Marseilleveyre pour la Campagne Cantini) cachée à la vue, derrière un écran de verdure précieux dans nos régions de canicule, et à l'abri de murs d'enceintes élevés. Si toutes n'en disposaient pas, certaines campagnes avaient des terrasses servant de belvédère sur la ville (parfois encore existante

aujourd'hui mais sans les points de vues qui se sont effacés avec le développement végétal). Ajoutons que pour la plupart de ces campagnes du secteur, lorsqu'il est encore debout, le château se trouve noyé dans des résidences immobilières toujours plus hautes, toujours plus clôturées, privatisant par là-même l'accès au milieu naturel, au massif des Calanques.

Par le passé, ces espaces représentaient des havres de fraîcheur puisque situés à proximité immédiate du Canal de Marseille, construit en 1849 sur ce secteur marseillais. On parlait alors des châteaux de ces campagnes comme de « Villas du bord de l'eau » ; Les platanes côtoyaient les pins parasols, les primeurs du potager et les jardins d'agrément jouxtaient les essences sauvages, les allées bordées d'arbres longeaient de magnifiques pelouses. Aujourd'hui, le paysage historique est banalisé, effacé, se confrontant brutalement au milieu naturel.

Elément paysager majeur, le canal de Marseille sillonne ce territoire d'interface, à l'image des nombreux petits canaux présents dans le parc Pastré. Par le passé, il a modifié rapidement le paysage marseillais en permettant d'arroser les champs et les jardins de bastides.

Aujourd'hui, il est parfois à ciel ouvert, parfois recouvert de dalles béton, et encore trop souvent oublié, interdit, entouré de clôtures.

Les Bastides implantées au pied du Massif de Marseilleveyre sont chacune reliée au littoral par une traverse ; c'est ainsi que la trame urbaine s'est peu à peu dessinée dans le paysage de Marseilleveyre depuis le bord de mer jusqu'au piémont des Calanques



Baumettes
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

CAYOLLE/BAUMETTE

Les vallons de la Cayolle et des Baumettes appartiennent à la frange nord-ouest du Massif des Calanques. Si par le passé, l'urbanisation s'est immiscée ici au cœur du relief, proposant des constructions désordonnées, aujourd'hui le quartier se transforme. Son image paysagère est en pleine mutation, le quartier sort de sa situation de « confins » au travers d'une intensification urbaine et de programmes de rénovation.

Si le paysage des quartiers de la Cayolle et des Baumettes se lit ici au travers des étapes du développement urbain, il affiche toujours une urbanisation au contact du cœur de parc. Le dialogue est ici constant et direct entre la ville et le milieu naturel. L'interface ville/nature n'a pas encore trouvé de valorisation, de traitement paysager singulier malgré le fait que la Cayolle soit la porte d'entrée pour la calanque de Sormiou et les Baumettes pour la calanque de Morgiou.

Ce secteur marseillais est multiple et contrasté : la garrigue, les pinèdes, les constructions résidentielles et les barres d'habitations se côtoient, s'interpénètrent en un paysage fermé, entouré de reliefs collinaires, à la roche calcaire éclatante. Ce mélange hétérogène marque un paysage en mutation, d'apparence quelque peu anarchique.

De nombreux délaissés urbains s'identifient, le plus souvent à la fonction de décharges sauvages.

Des particularités urbaines caractérisent ces deux quartiers : la station d'épuration pour la Cayolle, la prison pour les Baumettes. Sous l'angle forestier, les Baumettes contrastent avec son riverain. Le site présente un caractère boisé affirmé ; Jouant une fonction de « fond scène » pour la ville de Marseille, le versant des Baumettes se compose d'un vaste peuplement de pins d'Alep quasi-uniforme, laissant échapper de son moutonnement quelques aiguilles rocheuses annonçant la crête. Les lieux, totalement forestiers, bloquent la vue et sont ainsi un point focal très sensible, s'insinuant dans la ville. Du haut du versant des

Baumettes, se dégagent de remarquables points de vue vers la mer ou vers le domaine de Luminy.

Dans son ensemble, le secteur Cayolle-Baumettes demeure toujours un lieu à part dans la ville de Marseille.



Pastré / Roy d'Espagne
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Pastré / Roy d'Espagne

Apparente harmonie entre le milieu urbain et le milieu naturel sans pour autant proposer la lecture d'un espace tampon permettant une entrée progressive sur le territoire des Calanques, notamment lorsque sa zone cœur est immédiatement riveraine d'opérations urbaines (absence de gradient végétal).

Importance d'une végétation ornementale, parfois à caractère envahissant dans les espaces privés, voisine d'une végétation forestière à caractère méditerranéen (pin d'Alep, chêne vert)

Cayolle/Baumettes

Apparente confrontation entre le milieu urbain et le milieu naturel : absence d'espace tampon permettant de marquer progressivement le territoire des Calanques, notamment ici où la zone cœur est immédiatement riveraine d'opérations urbaines.

Importance d'une végétation ornementale, parfois à caractère envahissant dans les espaces privés, voisine d'une végétation forestière à caractère méditerranéen (pin d'Alep, chêne vert), nombreux espaces délaissés

Développement durable (pollutions nuisances)

Pastré/Roy d'Espagne

Préserver la qualité paysagère des espaces, notamment urbains
Maintien des espaces naturels non imperméabilisés

Cayolle/Baumettes

Nombreuses nuisances sur un territoire dégradé
Retrouver une qualité paysagère des espaces publics permettant de mieux qualifier les entrées vers le cœur de parc.

Biodiversité

Pastré/Roy d'Espagne

L'enjeu réside dans la lutte contre les espèces invasives (en majorité liées aux jardins privés) et dans une proposition végétale adaptée pour « matérialiser » physiquement un espace de transition : organisation par séquences végétales progressives ; ce même si cela passe par une mise en œuvre sur des secteurs actuellement situés en zone cœur de parc.

Cayolle/Baumettes

L'enjeu réside dans la lutte contre les espèces envahissantes (en majorité liées aux jardins privés) et dans une proposition végétale adaptée pour « matérialiser » physiquement un espace tampon ; ce même si cela passe par une mise en œuvre sur des secteurs actuellement situés en zone cœur de parc, et par une réhabilitation végétale d'anciennes friches issues de carrières, de décharges, de zones d'apport de remblais...

Accueil du public

Pastré/Roy d'Espagne

Portes d'entrées sur le massif confidentielles lorsqu'elles ne sont pas entièrement privatisées (le territoire du parc ne s'ouvre pas facilement vers la colline naturelle).

Organiser les pratiques de sport de nature dans les sablières pour les protéger en tant que milieu naturel d'importance et

éviter le décapage systématique des sols.

Cayolle/Baumettes

Mise en valeur de la fonction d'accueil dans le massif (Affirmer des portes d'entrées ; entrée progressive dans le parc national des calanques

Gérer les accès à Sormiou et Morgiou (routes du feu)

Gestion des dynamiques naturelles

Pastré/Roy d'Espagne

Une gestion forestière dont les actions s'apparentent à la mise à distance des espèces en place en liaison avec la DFCI permettant la mise en scène d'un gradient du milieu urbain vers le milieu naturel

Organiser des « percées » entre espace urbain et espace naturel par des motifs paysagers suggestifs (ex : les alignements et perspectives qui influent le regard et l'envie d'aller voir plus loin) Enjeu en termes de DFCI avec la mise en conformité des OLD sur ce territoire d'interface ville-nature.

Protection et préservation du patrimoine arboré présent dans l'aire d'adhésion

Cayolle/Baumettes

Une gestion forestière valorisant les peuplements en place (but paysager en liaison avec la DFCI) – Pour les Baumettes, le traitement sylvicole doit accompagner les peuplements dans leur maturation progressive

Mise en place de plantations de type verger (oliviers, amandiers,...) entamant une transition douce graduée entre la ville et le parc

Enjeu en termes de DFCI avec la mise en conformité des OLD sur ce territoire d'interface ville-nature.

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les propriétaires fonciers de l'UGP, les services instructeurs des opérations d'aménagement et le Parc National des Calanques.

Société

Pastré/Roy d'Espagne

Construire une zone tampon depuis le milieu urbain pour une entrée progressive et accessible à tous dans le territoire du Parc National des Calanques

Cayolle/Baumettes

Construire une transition ville / nature depuis le milieu urbain pour une entrée progressive et accessible à tous dans le territoire du Parc National des Calanques, au travers d'une restructuration du tissu urbain et le développement des modes doux et cohérent entre espaces urbains et coeur de parc.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers

Pastré / Roy d'Espagne

Dans cet espace où la nature s'invite en ville, les limites semblent s'effacer et perdent le visiteur dans une transition floue, lui donnant l'impression de pouvoir agir comme dans un parc urbain. Une gestion qualitative, fine et appropriée des dynamiques végétales doit permettre de mieux appréhender cette transition.

Cayolle/Baumettes

L'enjeu des vallons infiltrés de la Cayolle et des Baumettes, fortement marqués par leur histoire sociale, est de redonner une place positive à la nature dans la fréquentation de la « colline ». Des actions en continuités des projets de rénovation urbaine et de requalification des espaces publics pourraient conforter le changement de regard sur ce bout de ville et les espaces de nature accessibles depuis ces entrées (Sormiou, Morgiou).

Recommandations

PASTRE/ROY D'ESPAGNE

- Définir les zones d'accueil permettant d'éviter une diffusion trop large des usages dans l'espace naturel, en lien avec la valorisation du canal de Marseille
- Accompagner la dynamique naturelle des peuplements forestiers en place vers les feuillus lorsque leur présence est avérée
- Lutter contre les espèces envahissantes (y compris dans les espaces privés)
- Action spécifique en lien aux équipements de DFCI, mise en conformité OLD
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (bâti historique)

CAYOLLE/BAUMETTE

- Aménager une zone d'accueil (= espace de transition ville/nature)
- Protéger la dynamique naturelle des peuplements forestiers en place par une action spécifique en lien aux équipements de DFCI et la mise en conformité des OLD
- Affirmer l'interface ville/nature par des plantations de vergers (amandiers, oliviers ou cultures traditionnelles) sur un ruban spatial, d'épaisseur variable, marquant l'espace tampon et permettant la mise en scène d'un gradient du milieu urbain vers le milieu naturel
- Lutter contre les espèces envahissantes (y compris dans les espaces privés)
- Améliorer la qualité et l'insertion paysagère des routes d'accès aux calanques habitées et de leurs abords



Mont Carpiagne, Mont Lantin, Reliefs de la tête du Lézard
photos ONF



Muraille de chine et Mont Saint Cyr à partir du vallon du cerisier, Col Sabatier - Mauvais Pays, Mont de la Candolle
photos ONF



Ce massif est caractérisé par ses contreforts calcaires et ses falaises, par ses pentes enherbées à la végétation basse, ayant subi le passage de plusieurs incendies.
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 5 – Massif de St-Cyr



Localisation
carte onf

Présentation

Cette unité est caractérisée par sa topographie massive qui forme une succession de sommets calcaires aux pentes enherbées et assure une sorte de barrière entre la vallée de l'Huveaune au nord et le massif des Calanques au sud. C'est le massif « montagneux » par excellence. C'est l'image de la colline provençale, plus en lien d'ailleurs avec l'Etoile et le Garlaban, en termes d'ambiances, qu'avec le massif littoral des Calanques.

Dans ses franges, le massif accueille un habitat dense, qui s'est immiscé en langues au sein de sa topographie dans les quartiers pavillonnaires ou imposé en termes de motifs pour ce qui est des grands ensembles. Sa périphérie accueille aussi des carrières de roche et les reliques d'activités industrielles passées (carrières, crassier de la Barasse).

Description

Ce vaste massif calcaire prend une allure montagnarde avec ses sommets en miroir : Le Mont Saint-Cyr, le Mont Carpiagne, le Mont Lantin et le Mont de la Candolle à l'extrême est. Le Mont Carpiagne (646 m) est le point dominant de tout le territoire du Parc national. Ces sommets sont des belvédères panoramiques sur l'ensemble du territoire du Parc national et sur la ville de Marseille.

Ce vaste espace est compact, naturel, identitaire et très peu pénétré, eu égard à l'absence d'équipements en place : seuls des chemins de randonnée et d'anciens chemins muletiers permettent de le traverser. Les pistes DFCI sont concentrées en versant nord, dans le domaine départemental de la Barasse.

Il s'agit d'un espace préservé où l'empreinte humaine se perçoit au travers du petit patrimoine encore en place, au travers des langues de cultures cynégétiques apportant une diversité aux formes végétales, aux balisages discrets apposés sur les pierres.

Ses ambiances sont ouvertes, larges, avec une impression de profondeur. L'environnement est sauvage, un sentiment d'isolement s'installe. Une intimité avec la roche s'impose : brutalité et sensibilité du minéral accompagné d'une végétation basse de lande ou d'alpage. Les quelques arbustes ou boisements en lentilles qui perdurent

créent des événements paysagers cassant la monotonie des pentes. Les mosaïques d'habitats ouverts en place présentent des intérêts écologiques forts. Une attention est à porter à la dynamique naturelle, notamment du chêne kermès, qui risque à moyen terme de la gommer. La pierre marque l'espace : petits murets, restanques, ruines de jas, sources, cairns.

Les fonds de vallon abritent sur les hauts des cultures cynégétiques sur l'emprise d'anciennes terrasses agricoles ou « bancaus », mais aussi des langues arborées et le plus souvent un accès à l'eau (sources, puits). Ils forment des ambiances paysagères propres, très spécifiques, étant sur le bas des versants bien plus végétalisés et forestiers que le massif en tant que tel.

Les principaux vallons offrent une opulence végétale qui s'étiole avec l'altitude, et le passage des feux. Cette ambiance confinée participe à la transition ville-nature, au passage vers la colline, comme un tunnel végétal. Ces vallons sont à préserver, voire à conforter dans ces ambiances de voûtes végétales de transition.

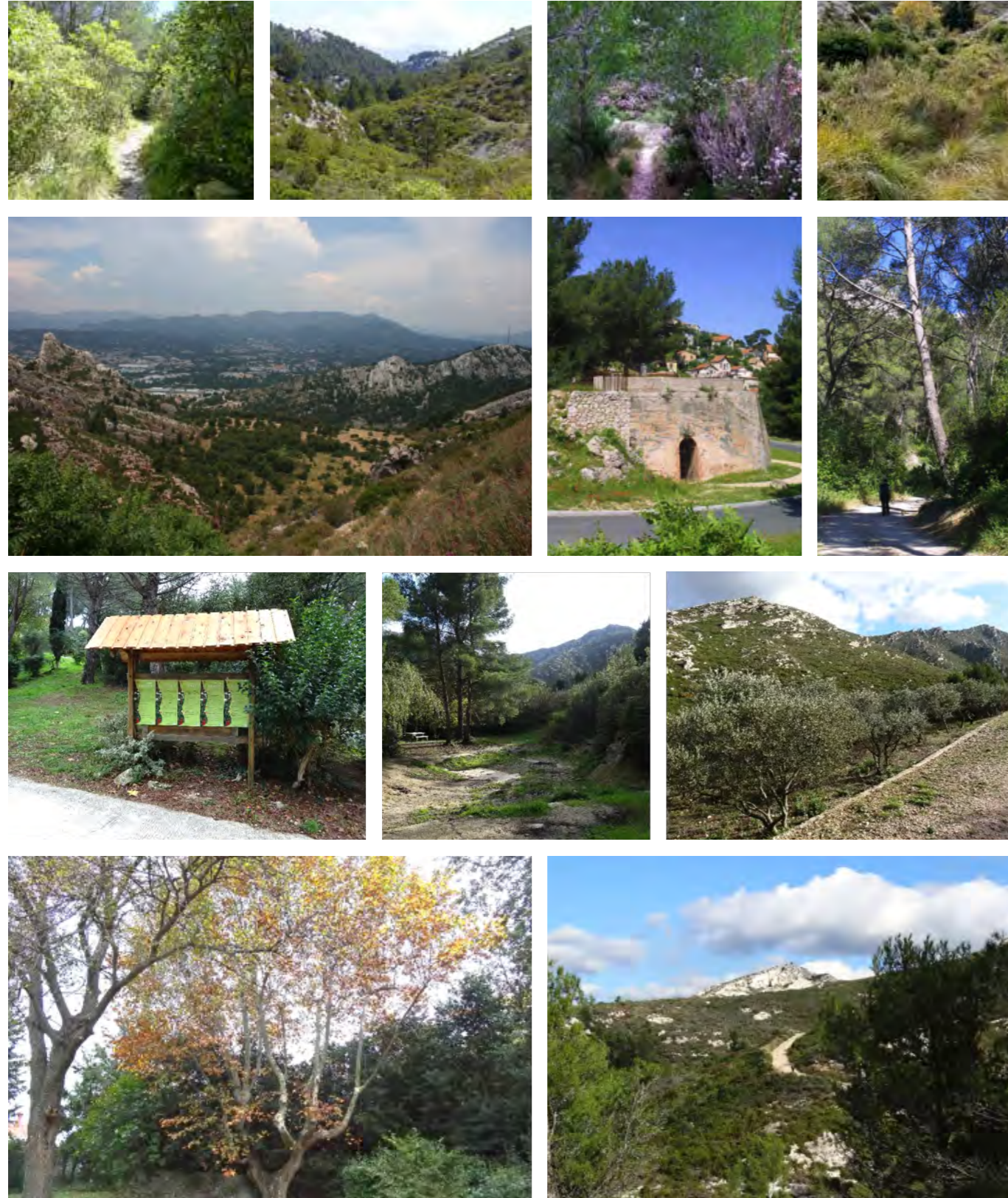
Dans ses limites, cette unité entre en contact plus ou moins direct avec la ville, le relief tenant bien souvent lieu de limite obligée.

Les contacts sont parfois plus progressifs, en lien à des zones d'accueil « portes d'entrée » dans le massif qui assurent une transition plus douce entre ville et nature : c'est le cas du domaine de la Barasse (propriété du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) au nord, et du Parc des Bruyères (propriété de la ville de Marseille) au nord-ouest.

Sur ces deux sites, la transition est organisée :

Dans le domaine de la Barasse (ancien site industriel de la carrière Poméon la hotte d'Incamps, puis crassier Pechiney), les espaces ont été réhabilités avec des ambiances végétales de vergers qui progressent peu à peu vers la pinède ambiante, autorisant des haltes agréables et mettant à disposition des lieux de repos.

Les vestiges historiques (fours à chaux) ont été préservés et mis en valeur, un sentier d'interprétation pourrait permettre une approche plus ludique du site.



photos ONF

Le domaine fonctionne avec ses habitants et reste un lieu d'usages locaux qui ancre le massif dans son territoire (stand de tir, société de chasse active), malgré des usages de sports motorisés peu compatibles avec la tranquillité du site.

La capacité d'accueil en termes de stationnement et l'accès à partir de la ville restent somme toute assez problématiques.

Dans le parc des Bruyères, l'espace d'entrée fonctionne en jardin public urbain, avec des équipements soignés et une ambiance jardinée.

Au fil de la progression, et de façon très douce, les paysages évoluent deviennent plus naturels, un verger d'olivier assure une transition visuelle avec les flancs du massif très ouverts suite à l'incendie de 2009.

On entre dans un jardin public pour accéder in fine aux paysages grandioses du massif.

L'espace est tant utilisé pour la promenade locale de proximité que pour le départ vers des randonnées plus longues.

Des bassins de rétention ont été aménagés dans l'espace naturel pour diminuer la vulnérabilité aux inondations des quartiers aval, sans effort d'intégration paysagère.

A l'image du domaine de la Barasse, la capacité d'accueil en termes de stationnement est très limitée et entre en conflit d'usage avec les riverains.

Les non avertis ne se doutent pas que les grilles d'entrée de ce parc apparemment très urbain s'ouvre ensuite sur la totalité du massif. Un point d'entrée à aménager, notamment grâce à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : à pied, à vélo, en transport public en lien avec la gare de la Barasse et le pôle d'échange bus à organiser.

La définition de lieux d'accueil du public sur le secteur de St Marcel est à imaginer en fonction des enjeux patrimoniaux, des pratiques d'activités de pleine nature, de la desserte par les transports en commun et du projet de requalification du noyau villageois mené par la ville de Marseille.

Sur le reste du périmètre, la nature se retrouve ainsi au contact direct du bâti. Aucune transition véritable n'est présente entre massif (limite du Parc National) et construction ; ce en lien aux contraintes de la topographie : directement à flanc de colline ou par indentation dans les vallons.

Au sud-ouest de l'unité, où l'urbanisation a poussé vers la colline, infiltrant les vallons, le paysage urbain est cadré par les contreforts ouest du massif de St-Cyr stricto sensu. Les imposantes falaises de calcaires marneux et de dolomies dominant. Leur verticalité et les arêtes qui les composent ont valu à l'endroit le nom de muraille de chine. Les perceptions s'y retrouvent fermées, centrées sur ces mêmes vallons.

Le paysage oppose frontalement les zones urbaines « labyrinthiques », qui ont progressé en langues dans le massif, et les versants imposants par la minéralité qui les

encadrent. Sur ces secteurs, la ville « se bloque » sans lien véritable au massif, qui reste un espace « fond de scène » et non un espace parcouru et vécu, ou du moins très peu. Les murs de clôture des bâtis en sont l'exemple même : bloquants et occultants.

Les lieux se trouvent ainsi préservés de l'affluence touristique. Ce constat est en lien à l'absence ou à la difficulté d'accès depuis la ville, et aux falaises dominantes difficilement franchissables.

Sur cette même partie du massif de St-Cyr, une autre opposition reste importante, créant une singularité paysagère bien distincte. Il s'agit de l'opposition entre la verdure chatoyante des jardins et la dureté minérale des versants, soumis à incendie (celui de 2009 restant encore très présent dans les mémoires). Les limites du Parc passent ici en bordure des zones bâties.

Le végétal encore en place dans les vallons, présente un enjeu fort en termes de trames vertes restantes, de capital de régénération, de qualité du cadre de vie tant paysager que bioclimatique ; ces trames doivent pouvoir perdurer.

D'un point de vue écologique, le secteur de la Muraille de Chiine présente un double intérêt : d'une part, la présence d'un couple nicheur d'aigles de Bonelli, et d'autre part, la présence de nombreuses espèces végétales typiques des éboulis et des falaises que sont la sabline de Provence et la lavatère maritime.

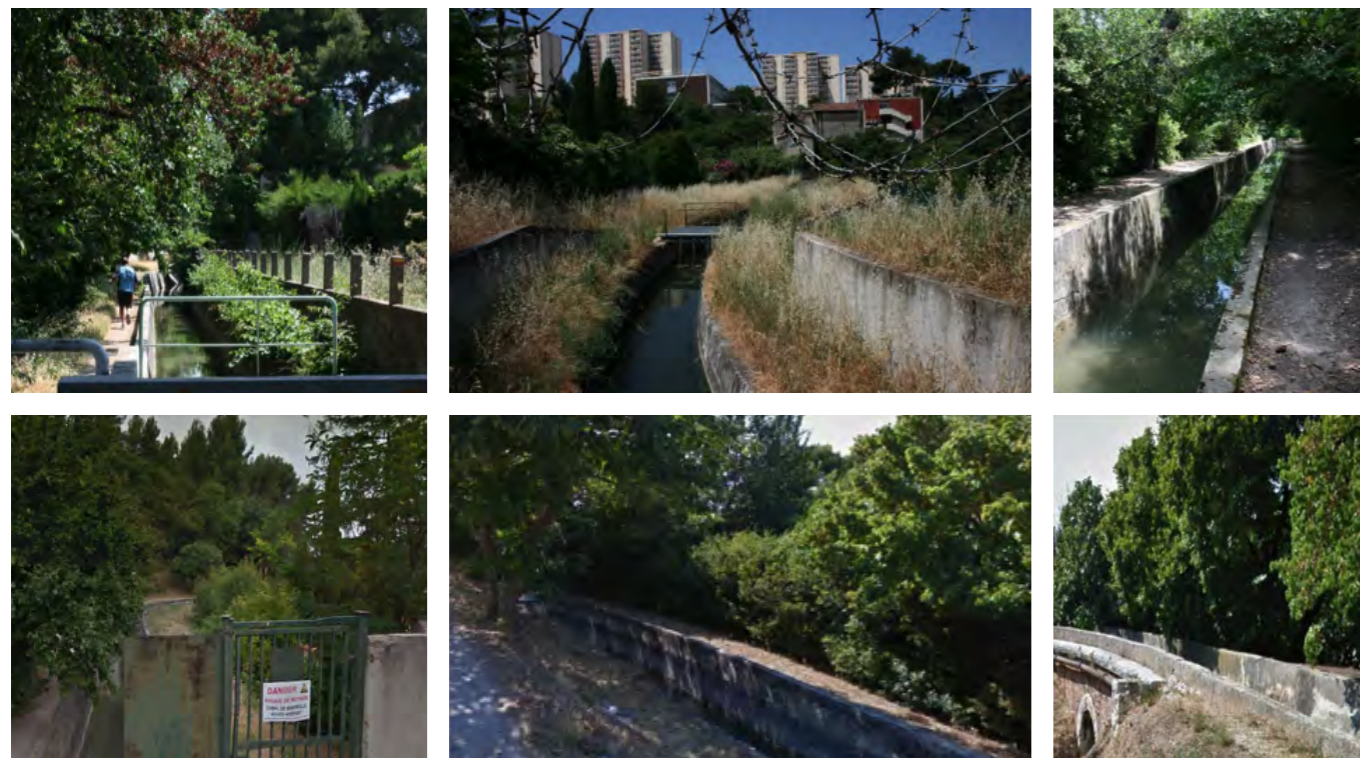
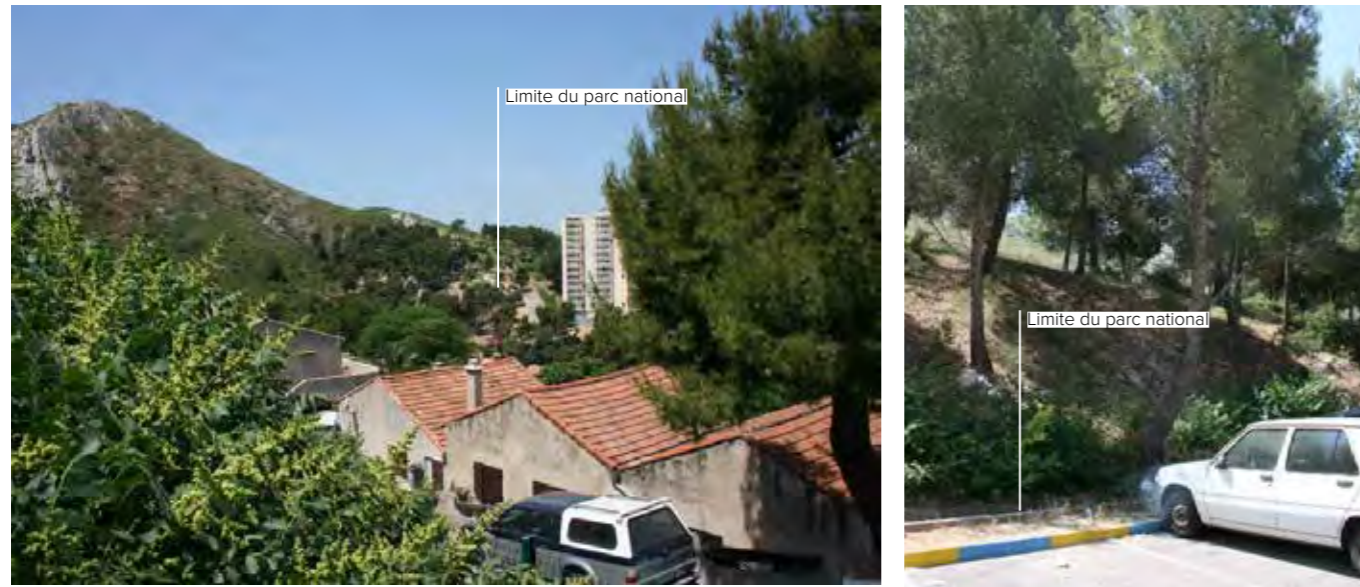
Le patrimoine vernaculaire ponctuant le massif de St-Cyr présente un certain enjeu : anciens fours à chaux, limites de propriétés bâties en murs de pierre, bergeries, castrum, fermes, chapelles...méritent d'être valorisés. L'unité regorge également de reliques d'activités industrielles comme les carrières (La Rollane, Les 3 Ponts).

Ces bâtis se sont implantés sur d'anciens domaines agricoles ou propriétés historiques. Ils conservent des boisements ayant échappé aux incendies successifs qui forment à la fois la qualité du cadre de vie et la trame végétale identitaire de ces « bouts » de ville.

Les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral dans le vallon du Cerisier constituent un lieu d'accueil de scolaires selon un projet d'éducation aux espaces méditerranéens, à l'arboriculture et à l'apiculture, mené par le CEN PACA. La conduite de nouvelles acquisitions foncières, complémentaires à celles déjà réalisées par le Conservatoire du Littoral est à privilégier. La cession de la carrière du vallon du Cerisier par la Ville de Marseille au Conservatoire du Littoral constitue également une opportunité pour compléter les actions de nettoyage et de déséquipement des espaces naturels.

L'unité regorge également de reliques d'activités industrielles comme les carrières (La Rollane, Les 3 Ponts).

Ces bâtis se sont implantés sur d'anciens domaines agricoles



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

ou propriétés historiques. Ils conservent des boisements ayant échappé aux incendies successifs qui forment à la fois la qualité du cadre de vie et la trame végétale identitaire de ces « bouts » de ville.

marque le passage progressif entre ville et parc, affirmant le caractère urbain de ce parc et de son emprise sur la qualité des paysages offerts.

Dans l'ensemble de l'unité, la proximité massif naturel / ville est complexe à organiser, les espaces verts de certains bâtis se retrouvant en zone de cœur de parc (exemple du complexe des Néréïdes et du Petit Bosquet, ci-contre) où la limite du parc national se trouve au bout des parkings.

Dans ces espaces de proximité, une attention spécifique est à porter à l'entretien des équipements DFCI, à l'amélioration des circulations et à une intégration des OLD (obligations légales de débroussaillage) dans les logiques de gestion des boisements reliques en place.

En limite extérieure nord et ouest du parc et sur tout son périmètre, le canal de Marseille forme une ligne continue, sorte de ruban d'eau et de végétation dont les berges ont autrefois constitué un lien évident entre quartiers entre eux mais aussi entre quartiers et collines. Aujourd'hui cloisonnées et par endroits inaccessibles, ses berges mériteraient d'être réoffertes aux habitants comme équipement de proximité, espace de circulations douces et comme paysage réapproprié. Ce canal



Vallon de la Panouse vu de la piste DFCI CQ218 à partir du Mont Rouvière
Vue du vallon après l'incendie de 2009
Limites du quartier de la Panouse avec l'espace naturel



Côté vallon de Vaufrèges, l'imbrication du bâti à partir de la route vers les versants existe en étant somme toute moins compact que sur la Panouse. On remarque aussi au milieu des habitations les restes d'activités passées : carrières abritant aujourd'hui une casse-auto, restes de fours à chaux.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Des paysages minéraux avec des rebords de pente végétalisés et des mosaïques de garrigues plus ou moins ouvertes, ayant subi les passages de feux

Des paysages de colline ouverte avec leurs flancs enherbés de mosaïques d'habitats, leurs sommets rocheux et leurs fonds de vallon végétaux confèrent une grande naturalité avec « une ambiance montagnarde » au massif. L'esprit des lieux est celui de pleine nature.

La qualité intérieure de l'unité est exceptionnelle de beauté : les falaises s'imposent au regard.

Le lien entre ville et nature s'organise majoritairement le long de vallons arborés ou à flanc de colline où les jardins dessinent la limite entre parc et ville.

Les traces anciennes de l'occupation humaine (sources, jas, restanques, fours à chaux, témoins des industries passées) sont à valoriser comme un patrimoine identitaire ayant forgé les paysages actuels, redonnant le lien entre l'homme et la nature.

Le canal de Marseille, en périphérie dessine une trame de nature en bord de parc public qui mérite d'être confortée.

Une attention doit être portée aux franges de l'unité, avec l'urbanisation : ces « bouts » de ville, de quartier ont pâti de dépôts d'ordures, d'activités illicites, de dégradations, de manque d'entretien qui leur donnent souvent un aspect d'arrière-cour.

Développement durable (pollutions nuisances)

L'unité est marquée par les activités industrielles passées (crassier de la Barasse), carrières abandonnées. Ces espaces sont aujourd'hui mis en valeur (La Barasse, espace de tir à l'arc de la Rollane) ou en désuétude. Les anciennes carrières peuvent devenir des lieux mieux valorisés : elles souffrent aujourd'hui, dans leur perception locale et dans leurs usages (déchets, abandons) d'une approche négative de « non-lieu » peu recommandable : ces accès sont à reprendre et les usages à inventer en accord avec les quartiers. Certaines falaises sur les hauteurs comportent des graffitis, totalement décalés dans ces vastes paysages. Il en va de même de certains aménagements cynégétiques abandonnés, qui constituent des éléments de pollution visuelle ou de danger pour certaines espèces (noyade de petits mammifères ou de reptiles).

Une nuisance majeure réside dans le risque incendie de forêt qui aujourd'hui reste difficilement gérable au vu notamment de l'exiguïté ponctuelle des accès et de l'absence d'espace tampon entre l'urbanisation et les espaces naturels.

Biodiversité

L'enjeu réside dans le maintien des mosaïques d'habitats ouverts, qui risquent naturellement de se voir concurrencer par la dynamique du chêne kermès. Cette mosaïque de milieux est aussi la zone de chasse des grands rapaces nichant dans le massif (aigle de Bonelli, circaète Jean le Blanc, hiboux grand-duc.) ; un suivi des espèces constitue la gestion majoritaire à mener, notamment sur les secteurs touchés par l'incendie de 2009.

Les boisements restants en place se situent majoritairement au sein du contact ville-nature, ou dans les vallons et doivent être accompagnés dans leur maturation et leur renouvellement. Il reste encore des actions à mener pour éliminer les espèces et essences allochtones encore présentes ponctuellement : cas du vallon de la Panouse, sur le site d'un ancien « squat ».)

Accueil du public

L'organisation de l'accueil du public est à conforter en ce qui concerne les 2 portes d'entrée identifiées que sont le Parc des Bruyères et le domaine de la Barasse, notamment dans leurs types et modes d'accès.

L'accueil du public n'est pas à favoriser dans les fonds de vallon fonctionnant en « cul-de-sac » : seul est à favoriser le site du Conservatoire du Littoral (gestion CEN PACA) et un site d'application du lycée de Marseilleveyre.

L'approche du Parc National par la ville doit être organisée et visible : cette unité constitue l'arrière-plan des Calanques « littorales », l'authenticité plus secrète de la colline provençale Marseillaise. Cette approche mérite d'être promue : c'est une autre facette du territoire du Parc. Une meilleure information est à mettre en place, au-delà des simples aspects réglementaires : qualité des lieux, histoire, richesses environnementales.

Gestion des dynamiques naturelles

Sur l'ensemble de l'unité, les dynamiques naturelles doivent s'exprimer librement. Une gestion des mosaïques de milieux peut être organisée en lien avec les cultures cynégétiques, le pastoralisme ou des débroussaillages à but écologique. Une attention est aussi à porter sur les dynamiques des lentilles forestières de pinèdes encore en place : eu égard à leur rareté, elles doivent être accompagnées dans leur mise en sécurité (sylviculture et OLD). Elles constituent des réservoirs de biodiversité permettant de conforter la reconquête des dynamiques naturelles.

Gouvernance

Fédérer les acteurs locaux : ville de Marseille, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, propriétaires privés, concessionnaires du Canal de Marseille et Parc National autour d'une réappropriation des berges du Canal de Marseille comme lien et trame entre ville et parc.

La prise en compte du risque DFCI est un sujet prioritaire d'action sur cette unité.

Société

Affirmer la qualité des lieux comme la face plus intime et secrète des collines des Calanques, comme l'espace de nature à empreinte humaine qui lie l'homme à son territoire.

C'est une autre image des Calanques qui se joue sur cette entité sans s'y opposer, en restant ouvert sur la mer dans les vues et les panoramas offerts.

Conforter l'image et l'action du Parc dans des dynamiques de renouveau des paysages du quotidien : dans et en limite du Parc national.

Valoriser l'unité en panorama externe, notamment de la route de la Gineste ou l'autoroute A50.



Fours à chaux du vallon de la Panouse
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Les enjeux paysagers

Le massif de Saint-Cyr s'impose par ses pyramides calcaires à l'ensemble de la façade urbaine : il est le fond de scène de toute la partie est de la ville, il est la montagne qui domine et qui appelle les autres composantes des Calanques. C'est la plus vaste entité paysagère du Parc national : massive et compacte, imposante et identitaire mais aussi intime, secrète, moins connue et plus ancrée dans la ville. C'est l'entité vécue, la colline des Marseillais, moins médiatique et spectaculaire que les parties littorales du Parc. C'est cette particularité qui lui donne ce charme spécifique.

Recommandations

- Améliorer la qualité des espaces de pénétration dans le cœur de parc et supprimer l'accès de la voiture en cœur de parc
- Nettoyer et désaménager les extrémités des voies en impasse en fond de vallon
- Mettre en place des parcours reliant les différents vallons de l'unité ou les différents espaces d'accueil, en intégrant ou corrigeant les cheminements en fonction des contraintes du champ de tir.
- Favoriser la dynamique naturelle des peuplements forestiers
- Porter une attention particulière et protéger les chenaies blanches et vertes matures
- Préserver les pins isolés marqueurs du paysage
- Affirmer l'interface ville/nature par des plantations d'espèces telles que fruitiers, oliviers ou équivalents sur un ruban spatial, d'épaisseur variable, marquant l'espace tampon et permettant la mise en scène d'un gradient du milieu urbain vers le milieu naturel, en s'appuyant sur les espaces de restanques historiques
- Définir des modalités d'action spécifiques en lien avec les équipements de DFCI et les OLD
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et vernaculaire (fermes et bergeries, castrum de St Marcel)



Les Cirques / Mont Puget
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 6 – Les Cirques / Mont Puget



Localisation
carte onf

Présentation

Description

Cette UGP présente un contraste paysager majeur entre le cirque de la Gardiole, boisé, fréquenté, et les autres cirques, minéraux, plutôt à l'écart et ainsi préservés du public.

Ainsi, depuis le Mont Puget, une crête orientée Ouest-Est individualise le cirque de la Gardiole, vaste espace de plateau boisé descendant lentement vers la mer. Les vues offertes sont larges et panoramiques avec un fond de scène animé à la fois par la falaise du Cap Canaille et l'échancrure de la calanque d'En Vau se découpant sur la mer.

Le Mont Puget est ainsi le point culminant de cette unité avec ses 565 m. Il offre un point de vue remarquable autant sur la ville, au nord-ouest, que sur la mer, au sud. Il est un repère paysager remarquable, aux formes caractéristiques, visible de très loin. Sa topographie accidentée s'accorde avec le relief naissant à l'est, celui des cirques.

Le cirque de la Gardiole se compose d'un couvert végétal assez homogène en reconstitution de garrigue résineuse et de jeunes pins issus de régénération après feu. Quelques bosquets de pins de belle hauteur (vieux semenciers) ou des reliques de plantations passées, à base notamment de cyprès, ponctuent ce vaste espace.

Ils apportent une verticalité et traduisent des motifs paysagers très largement identifiables dans ce manteau végétal d'ensemble peu élevé.

Les pistes traversant ou contournant ce cirque sont très visibles et accentuent la convergence du regard vers la mer.

Le cirque de la Gardiole comporte une enclave habitée, la maison forestière de la Gardiole. Son bâti et ses dépendances en font un espace particulier, comportant des bosquets arborés de belles dimensions, des zones ouvertes de prairies et de vergers. Ce lieu apporte une dimension historique, patrimoniale intéressante en le replaçant dans son ancienne vocation de ferme. L'ensemble est actuellement clôturé et distrait de la libre circulation du public.

L'ensemble paysager de la Gardiole est également caractérisé par une situation en belvédère ouvert où la co-visibilité est, jusqu'à présent, quasi-totale en relation avec un couvert végétal en constitution. Pour autant, les dynamiques naturelles en place font que les arbres poussent, prennent de la hauteur et vont, à terme, fermer les vues offertes en co-visibilité interne et vers la mer.

La grande homogénéité en termes de texture végétale est ainsi à composer dans l'avenir en jouant sur la densité des peuplements en devenir, le maintien d'essences d'accompagnement et sur les formes épousant les lignes du relief.

Le col de la Gardiole constitue la zone d'accueil majeure de cette UGP : il marque le point à partir duquel le visiteur part en balade après avoir stationné son véhicule. Ce lieu bénéficie de la présence de bosquets de vieux pins qui assurent l'ombrage et une porte d'entrée « physique » dans le massif des Calanques. L'ensemble est ici à préserver avec une amélioration de l'espace de stationnement afin d'éviter « l'anarchie » entraînant inévitablement la dégradation du milieu.

De leur côté, les autres cirques (Pételins, Walkyries, Coulon,...) constituent naturellement chacun, à leur échelle, des espaces très minéraux, circonscrits par des falaises abruptes. L'ambiance y est ainsi intimiste. Ils se composent d'une topographie très escarpée avec de fortes pentes et d'une végétation « relique » en petites tâches de yeuseraies et de matorral à yeuses. Le végétal apporte ici sa particularité, sa silhouette découpée, son ombre et son ambiance plus fraîche. Il participe à la mise en valeur de certains éléments minéraux ; ils constituent alors ensemble un événement paysager, structurant ces territoires minéraux, à la blancheur éclatante du calcaire au soleil.

Précisons que les richesses naturelles sont reconnues avec l'appartenance du cirque des Pételins à la réserve biologique (dirigée) créée en Forêt Domaniale des Calanques.

Si les sentiers balisés contournent le plus souvent ces espaces minéraux, quelques sentes non balisées les parcourent, notamment en zone d'éboulis.

Certaines infrastructures DFCL, situées en crête, permettent



Les Cirques / Mont Puget
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

les seules vues plongeantes sur ces cirques. A ce titre, la sensibilité paysagère de ces espaces reste faible, en contraste avec celle du cirque de la Gardiole, jugée très forte au regard de l'importante fréquentation et visibilité des lieux.

Portons une attention particulière au paysage de vallons striant cette grande unité. Les vallons constituent ainsi un motif paysager caractérisé par ces langues vertes de feuillus naturels ou plantés, encaissées et descendant jusqu'à la mer.

Les ambiances y sont typiquement plus intimes, plus confinées, avec des vues courtes et une impression de fraîcheur eu égard aux ombres portées de la végétation. Le végétal est ici très présent et luxuriant. Ces remontées biologiques sylvicoles contrastent avec le reste de l'unité bien plus minérale et ouverte.

Le paysage de vallon concentre des vieux peuplements de pins qui ont pu échapper aux incendies passés, mais aussi des formations feuillues à base de chênes, de frênes à fleurs et de cortèges d'arbustes méditerranéens. Certains vallons ont bénéficié de plantations feuillues forestières, aujourd'hui preuve de réussite.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

- Pour le cirque de la Gardiole

Vaste plateau en reconstitution forestière, donnant au paysage la mesure de ses grandes dimensions : le regard s'ouvre sur de vastes panoramas allant jusqu'à la mer

Présence de bosquets de pins d'Alep adultes, de plantations passées et de vallons feuillus à considérer comme de véritables motifs paysagers qu'il est important de préserver (apport de rythme et diversité pour les uns, ambiance intimiste pour les autres)

- Pour les autres cirques

Falaises minérales associées à leurs chaos rocheux

Végétaux isolés, accrochés aux pentes

Développement durable (pollutions nuisances)

Réduire les nuisances actuellement importantes (forte fréquentation liée en partie à un important stationnement, parfois anarchique)

Un massif à préserver pour sa reco

Biodiversité

Enjeu dans la gestion de l'érosion liée à la fréquentation du public

Enjeu de préservation des milieux (patrimoine naturel important, relique pour certains : yeuseraies, associations végétales spécifiques des falaises et éboulis)

Enjeu de préservation des vieux bosquets de pins ayant survécus aux incendies

Accueil du public

- Pour le cirque de la Gardiole

Maintien d'un réseau de sentiers avec une harmonisation de la signalétique directionnelle et touristique.

Pas de boucles ou sentiers nouveaux.

- Pour les autres cirques :

Maintien de l'existant (pas de boucles ou sentiers nouveaux, pas de balisage complémentaire) excepté les sentes, non balisées, situées en zones d'éboulis, empruntées par des randonneurs, qu'il faut effacer (en lien avec la biodiversité présente en ces lieux).

Encadrer la pratique de l'escalade

Gestion des dynamiques naturelles

Les dynamiques naturelles doivent s'exprimer librement. Définir les interventions éventuelles sur les boisements en fonction de l'accueil du public, des usages et de la fréquentation OLD autour de la Maison Forestière de la Gardiole..

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les grands acteurs de l'UGP dont l'Office National des Forêts, le Parc National des Calanques, le Conservatoire du Littoral.

Société

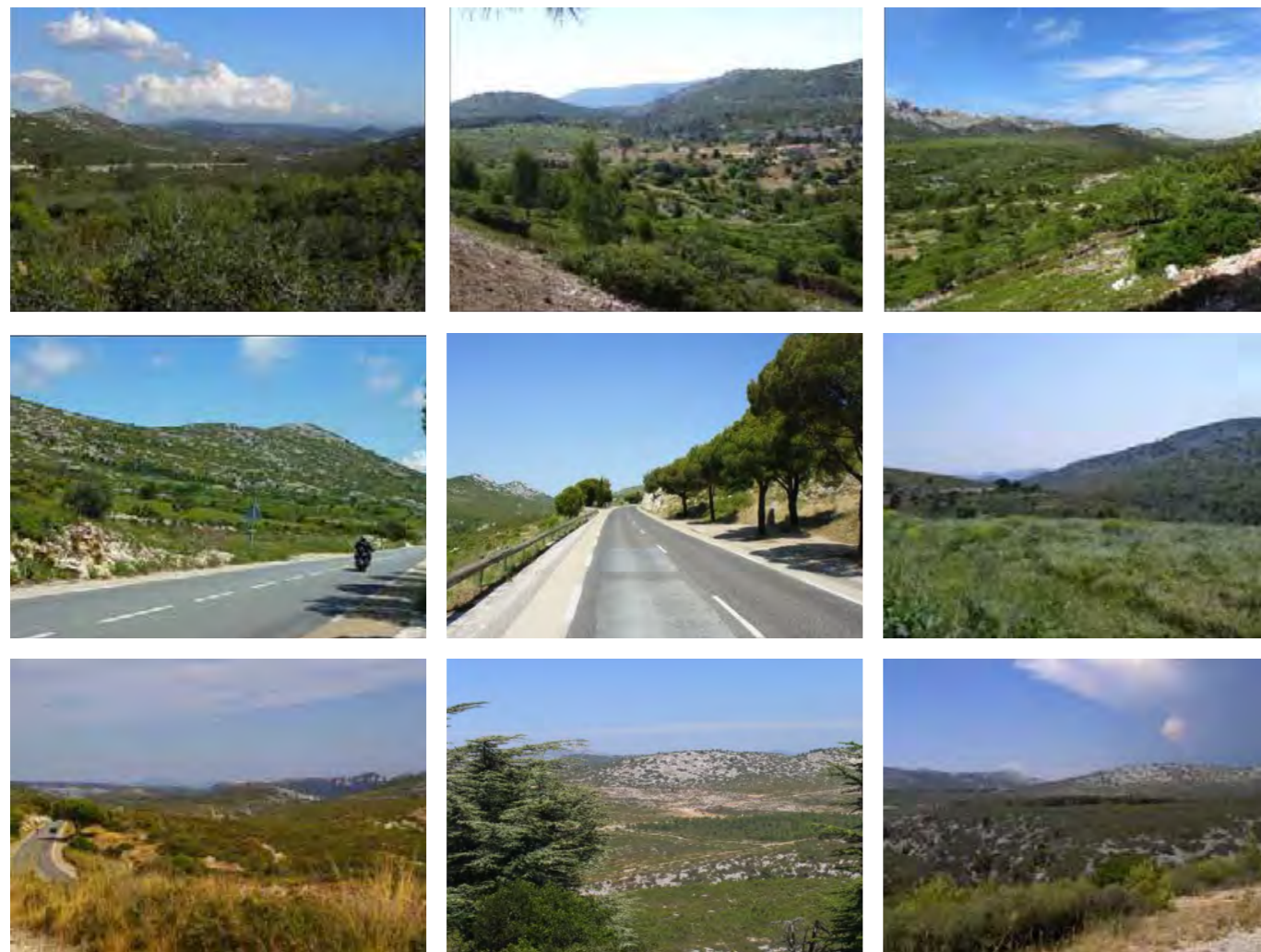
Conforter l'image de « porte d'entrée naturelle » sur le massif des Calanques pour le cirque de la Gardiole

Les enjeux paysagers

Espace de grande naturalité, situé au cœur du Parc national, les cirques associés au Mont Puget ont vocation à ne faire l'objet d'aucune intervention pour laisser libre cours aux évolutions naturelles. La gestion de la fréquentation, concentrée sur le col de la Gardiole et les chemins d'accès à En-Vau, doit être canalisée pour minorer l'impact de l'Homme dans ce territoire.

Recommandations

- Préciser les itinéraires de randonnée et limiter les phénomènes d'érosion liés à une information manquante ou mal placée, cantonner les parcours aux chemins.
- Définir les points de fixation de la fréquentation
- Favoriser la dynamique naturelle des peuplements forestiers en autorisant le maintien des points de vue
- Prendre en compte l'accueil du public, les usages et la fréquentation du site pour réaménager et intégrer paysagèrement les voiries, les espaces de stationnement, et définir les interventions éventuelles sur les boisements.
- Phénomènes d'érosion anthropique à gérer dans la thématique d'accueil.
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (plantations, bâtis historiques).



Vue du Col de la Gineste vers Cassis, Paysage « agraire » de la ferme du Logisson, Vues à partir de l'ubac de la Gardiole

photos ONF



Paysage ouvert où la parcelle boisée du Logisson épouse des limites agricoles. En fond, vue sur le camp militaire de Carpiagne.

photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 7 – Plaine de la Gineste



Localisation
carte onf

Présentation

Au centre du Parc national des Calanques, en position médiane entre Massif des Calanques au sud et Massif de Saint-Cyr au nord, se dessine la plaine ouverte de la Gineste, élément spécifique du vaste plateau de Carpiagne. Cette entité est aussi en jonction viaire entre Marseille à l'ouest et Cassis à l'est. Cette partie centrale est ouverte, encadrée par les versants de garrigue du massif de Saint-Cyr et l'ubac boisé de la crête de la Gardiole : c'est une entité propre, confinée, dans laquelle les vues restent majoritairement internes et délimitées par les reliefs. Contrairement aux autres entités paysagères, celle-ci n'offre que de très rares et furtives co-visibilités avec l'espace littoral et la ville de Marseille, si ce n'est aux extrémités de l'unité.

La plaine ouverte de la Gineste est un vaste espace de garrigues, ponctuellement cultivé, sur relief karstique qui apporte une approche intimiste du Parc national. L'unité fonctionne comme un large vallon qui commence au verrou du Col de la Gineste et se termine à l'aplomb des virages en descente sur Cassis.

Description

Cette unité est traversée en son sein par la route départementale n° 559, dite « de la Gineste » qui permet de relier Marseille à Cassis. C'est un itinéraire majeur très emprunté, tant par les locaux qui alternent entre résidence cassidienne et lieu de travail Marseillais, que par les touristes qui y découvrent les paysages internes des Calanques, ou les régionaux qui y trouvent un itinéraire plus aisé pour entrer à l'est de Marseille à partir de la route d'Aubagne. Cette traversée permet d'appréhender l'intérieur du Parc national des Calanques, par un paysage presque « agraire » de vallon aux reliefs doux, aux amplitudes larges, avec une impression de quiétude. Le camp militaire de Carpiagne fait partie de cette unité même s'il ne fait pas partie intégralement du Parc national. Ce paysage apaisant contraste d'ailleurs avec le trafic de la route, dense et dangereux, les véhicules pouvant aller à des vitesses excessives. Historiquement, cet espace était cultivé et pâturé, avec plusieurs fermes qui ont perduré jusqu'au début du XX^{ème} siècle : c'est encore le cas pour la ferme du Logisson où perdurent quelques vergers et la ferme du Mussuguet (enclave

hors périmètre du Parc national) qui cultive des vignes.

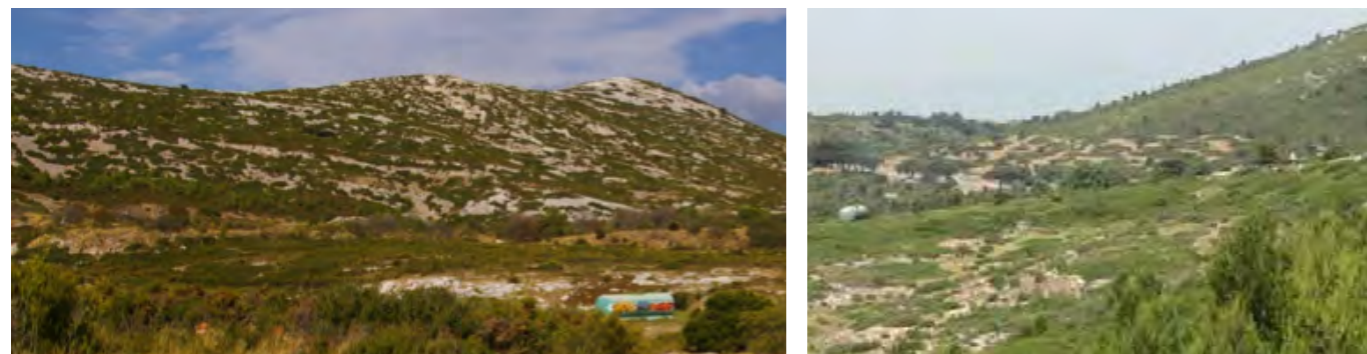
Les grandes fermes : Le Logisson, le Mussuguet ou encore celle de la Gardiole remontent certainement à l'Antiquité. S'y sont succédées des cultures associant l'olivier, l'amandier, le figuier aux pois chiches, voire aux lentilles, et l'élevage de troupeaux caprins et ovins.

Certaines parcelles de cette plaine ont été plantées il y a plusieurs décennies en essences forestières : c'est le cas de la parcelle du Logisson qui présente aujourd'hui un aspect de boisement dense en devenant, un peu atypique dans cette vaste plaine ouverte. Ce fut aussi le cas de la ferme de la Gardiole, acquise par les Eaux et forêts pour accueillir des boisements contrecarrant la forte érosion liée au surpâturage de l'époque. L'identité des lieux est liée à cette vaste plaine ouverte dans laquelle les dynamiques naturelles doivent être maîtrisées aux abords des espaces encore agricoles.

Les dynamiques naturelles sont principalement liées aux passages successifs des incendies, et une attention doit être portée à la préservation de cette ouverture où le regard porte loin.



Gestion lâche des régénérations de pin d'Alep préservant les ouvertures visuelles au centre, Gestion plus forestière en rebord de versant
photos ONF



Citernes et formes dans le paysage des opérations de débroussaillage de défense des forêts contre les incendies
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Les versants encadrant peuvent autoriser une dynamique de boisement naturel progressif, mais il est important de veiller en termes de paysages à conserver les paysages ouverts du centre de l'unité.

Les abords de la RD n°559 comportent ponctuellement des zones de stationnement permettant des points de vue paysagers, des haltes le long de l'itinéraire.

Pour autant, ces aires peuvent être très dangereuses, pour les plus étroites, et mériteraient d'être repensées en accord avec les services routiers du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Globalement ces arrêts, le plus souvent arborés de pins d'Alep mais aussi de pins pignons ou d'essences exogènes, ponctuent la découverte des paysages par petits bosquets successifs, et méritent une mise en cohérence en termes de signalétique et de signature paysagère (matériaux et cohérence d'aménagement).

Les gestions tant forestière que DFCI doivent accompagner l'esprit des lieux : avec une gestion forestière lâche, de type pré-bois au niveau de la plaine : en adaptant les effets de formes géométriques à l'échelle du parcellaire agricole et en restant proches des formes naturelles du milieu sur les versants.

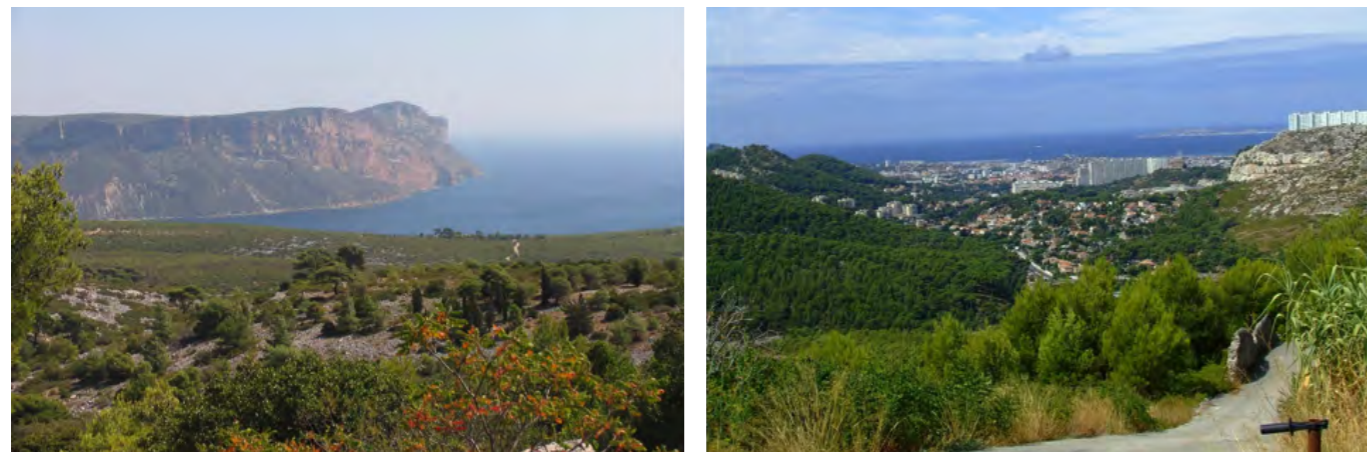
Les équipements DFCI souffrent avant tout de dégradations illicites (graffitis et zones de dépôts d'ordure). Les actions menées par la ville de Marseille pour une meilleure intégration paysagère des citernes aériennes par enterrement méritent d'être soulignées

: elles participent à l'amélioration de la qualité des lieux. Pour autant, la présence de tels équipements dans le paysage est acceptée par la plus grande partie du public et même perçue comme un gage de mise en sécurité, rassurant.

Du côté ubac de la Gardiole, la dynamique forestière doit préserver les ambiances particulières de lieux atypiques comme celles du vallon de Chalabran : très sylvatique, avec la présence de cèdres de l'Atlas et de cyprès, témoins de l'histoire des lieux et des plantations historiques de la fin du XIXème siècle. Ces ambiances ponctuelles très confinées apportent une qualité en termes de diversité paysagère : elles sont à préserver ponctuellement.



Les vues larges et ouvertes sur Cassis et Marseille, en extrémités de l'unité sont à préserver dans leur perméabilité visuelle en adoptant une gestion favorisant ces vues lointaines sans masques végétaux continus.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Paysages ouverts de garrigues où l'histoire des lieux est encore sensible et se retrouve dans les formes agraires en place qui doivent être préservées par des modes de gestion appropriés. Une organisation en mosaïque à l'échelle de parcelles agricoles à préserver.

Une exceptionnalité des ouvertures de vues en bout d'unité tant sur Marseille que sur Cassis.

Cette unité reste un espace de passage entre les deux cités, entre deux visages identitaires des Calanques.

Développement durable (pollutions nuisances)

Des améliorations à apporter à la gestion des déchets en bord de route, axe majeur de découverte de l'unité. Les dégradations des équipements DFCI et de leurs abords est en voie de résorption par le projet d'enterrement de plusieurs équipements.

Du point de vue du risque incendie de forêt, les bords de route sont des lieux très sensibles aux départs de feu. Une attention forte est à maintenir sur la limitation de la biomasse inflammable et combustible en bord de voie, en améliorant paysagèrement les formes et limites de ces débroussailllements.

Ils sont déjà bien menés et participent déjà aux exigences d'ouverture de vue de l'unité.

Biodiversité

Patrimoine lié à la mosaïque d'habitats ouverts, à différents stades d'évolution, en association avec des zones cultivées par l'homme (polyculture et polyactivités des fermes de plateau du Logisson, de la maison forestière de la Gardiole...).

L'enjeu réside dans le bon équilibre de cette mosaïque avec les interventions liées aux problèmes de sécurité.

Un autre enjeu se trouve dans la gestion plus forestière de l'ubac de la Gardiole, apportant une progression spontanée vers la pinède plus dense et préservant des ambiances ponctuelles particulières de fond de vallon très forestier.

Accueil du public

L'usage fait que la majorité des publics aborde cette unité par la

route, d'où l'importance d'une gestion paysagère et sécuritaire des points d'arrêt. Des sentiers de randonnée partent notamment à partir de points particuliers comme le col de la Gineste, le parking du Logisson ou le parking du Bois Joli : une information doit y être apportée et maîtrisée.

Cette unité accueille une des portes d'entrée terrestre d'accès aux Calanques par la forêt domaniale des Calanques et le col de la Gardiole.

Une maîtrise de cette entrée doit être aussi réfléchi en concentrant les stationnements et les informations à partir des abords de la route départementale.

Gestion des dynamiques naturelles

Cette unité de transition où l'on passe, hérite tant des actions de l'homme par le maintien de paysages agricoles que des stigmates du passage des feux et du débroussailllement par la prédominance de formations ouvertes basses de garrigues où le chêne kermès est très présent.

La dynamique forestière est très forte et dominée pour l'instant par le pin d'Alep. Elle devra être protégée du risque incendie par une coupure de combustible à définir, à réaliser par du pastoralisme et/ou du débroussailllement. L'usage du brulage dirigé n'est pas favorisé au vue de ses impacts sur les milieux et sur les paysages. L'ubac de la Gardiole et les fonds de vallon sont à des stades d'avancement de la forêt plus développé, à privilégier et à protéger.

Gouvernance

La gestion des bords de voie relève du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, mais la gestion de l'espace est aussi à coordonner avec l'ensemble des propriétaires : ville de Marseille, propriétaires privés, ONF, Conservatoire du littoral, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Société

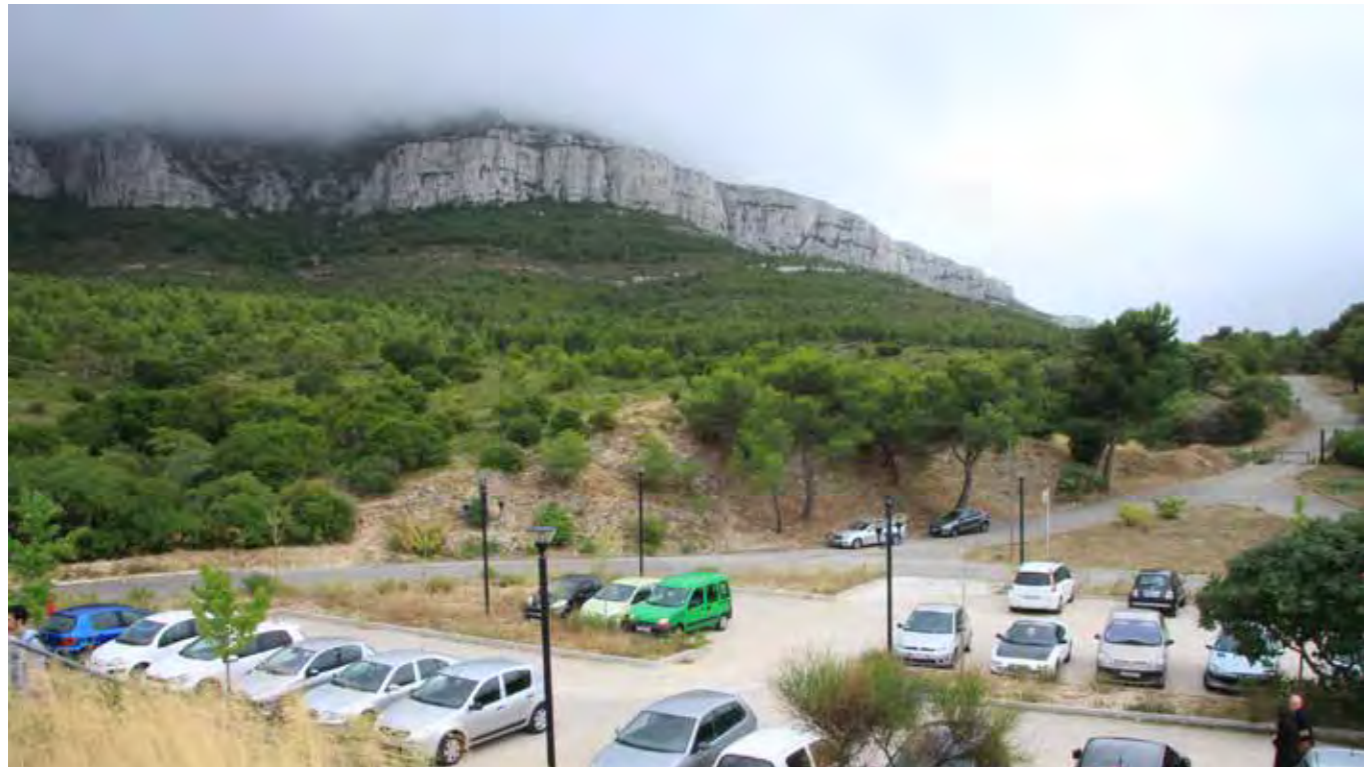
Conforter l'image du tunnel paysager de passage entre Marseille et Cassis, de plongée dans un environnement de « campagne » provençale, évoquant pour certains des paysages de Toscane. Améliorer la qualité des équipements offerts en termes de points d'arrêts et mieux communiquer sur les itinéraires balisés permettant de découvrir les massifs.

Les enjeux paysagers

La plaine de la Gineste est une unité à part : très parcourue, certainement la plus parcourue du Parc, et disposant d'un fasciés paysager très marqué de campagne agricole, d'espaces ouverts mettant en scène tant le paysage offert que les reliefs alentours et les vues lointaines qui filent.

Recommandations

- **Apaiser la circulation sur la RD559, améliorer en termes de sécurité et de visibilité les équipements aux abords de la route et leur donner une cohérence paysagère. Mieux communiquer sur les points de départ de découverte du Parc à partir de cette route**
- **Favoriser la maturation forestière de l'ubac de la Gardiole.**
- **Promouvoir le pastoralisme, la plantation de parcelles de vergers ou la réalisation de débroussailllements dans les actions à mettre en œuvre pour conforter la DFCI.**
- **Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (bâties, petit patrimoine agraire, sentes historiques à interpréter...).**
- **Maintenir les ouvertures paysagères vers Cassis, les falaises Soubeyranes et la rade de Marseille**



Massif de Luminy
photos coloco

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 8 – Luminy



Localisation
carte onf

Présentation

Au sud-ouest du Massif des Calanques, le domaine de Luminy fait figure de « poste avancé » de l'urbanisation marseillaise grignotant l'espace naturel. Entouré de collines boisées, le domaine de Luminy et ses constructions dont l'emblématique campus de Marseille, est en interface directe avec la forêt, parfois caractérisée de jeunes peuplements denses de pins d'Alep. En tant que « porte d'entrée majeure » du Parc national, Luminy propose des accès directs, plutôt aménagés, parfois plus confidentiels à ce territoire d'exception que sont les Calanques.

Description

Son passé se rapproche de celui de l'UGP Pastré – Roy d'Espagne. Hier, ce territoire s'inscrivait sur un espace agricole, désigné ici comme domaine, en piémont du massif des Calanques, en contact direct avec le milieu naturel. Son château en est encore un remarquable témoin. Aujourd'hui, ce domaine a été morcelé et grignoté inlassablement par le monde urbain entraînant sa disparition originelle progressive et l'émergence de nouvelles problématiques territoriales (division de l'espace, privatisation, discontinuité des circulations, clôture de terrains,...) à l'image d'Euromed ou de la Caserne du BMPM. La transformation majeure du domaine de Luminy s'est effectuée avec l'implantation du Campus universitaire de Marseille et ses nombreux bâtiments dans les années 70. Si de nombreux espaces verts sont encore bien visibles dans le paysage des lieux, le gradient végétal avec le milieu naturel est inexistant. Ajoutons que les récents aménagements liés au Plan Campus, et plus particulièrement son plan de plantations basé notamment sur des alignements et autres plantations d'espèces envahissantes, menacent très sérieusement la qualité des lieux, et plus globalement la qualité paysagère et écologique des Calanques. Aux pieds du majestueux Mont Puget, la cuvette de Luminy est le site le plus urbanisé du massif des Calanques. En situation d'enclave urbaine, le domaine entouré de versants boisés apparaît comme une île. Le paysage naturel marque ici une limite à l'espace urbain et à son gourmand développement. Il se caractérise par de vastes étendues de jeunes pinèdes, en cours de reconstitution notamment. Le feuillage soyeux des pins d'Alep s'y découpe sur le ciel bleu azur.



Les chênes, composants du patrimoine de Luminy
photos coloco

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Inscription relative du milieu urbain dans le milieu naturel : absence d'espace tampon permettant de marquer progressivement le territoire des Calanques. Végétation ornementale, parfois à caractère envahissant dans les espaces privatifs, voisine d'une végétation forestière à caractère méditerranéen (pin d'Alep, chêne vert)

Développement durable (pollutions nuisances)

Territoire très dégradé par une anthropisation mal maîtrisée, des aménagements peu qualitatifs et mal entretenus. Il est nécessaire de retrouver une qualité paysagère des espaces, tant publics que privatifs.

Biodiversité

L'enjeu réside dans la lutte contre les espèces végétales envahissantes et dans une proposition végétale adaptée pour « matérialiser » physiquement un espace tampon ; ce même si cela passe par une mise en œuvre sur des secteurs actuellement situés en zone cœur de parc. Protéger la chênaie blanche trop piétinée par les passages piétons dans le campus. Renaturer les abords de la piste vers Sugiton pour effacer les sentes d'érosion

Accueil du public

Portes d'entrée majeure sur le massif avec des aménagements à caractère plutôt urbain. L'accueil et l'information du public est à réorganiser et renforcer globalement, tant sur le plan de l'information que sur l'organisation mutualisée du stationnement

pour tous les publics.

Réorganiser les sentiers pour éviter la dispersion des cheminements et les effets d'érosion.

Gestion des dynamiques naturelles

Les espaces verts riverains des différents bâtiments doivent être traités à l'image d'un parc naturel urbain dans la continuité des boisements spécifiques de cette unité paysagère, afin de marquer leur appartenance à ce territoire.

Enjeu en termes de DFCI avec la mise en conformité des OLD sur ce territoire d'interface ville-nature, à effectuer sur les terrains situés hors du site classé et du cœur de Parc national. Eviter le glacis périphérique d'une démarche de défense contre l'incendie trop périmétrale.

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les propriétaires fonciers de l'UGP, les services instructeurs des opérations d'aménagement et le Parc National des Calanques. Mutualiser et foisonner les équipements.

Société

Accueillir l'ensemble des usagers et visiteurs dans une ambiance forestière cohérente. Affirmer le caractère sylvestre de cette enclave en laissant cette végétation pénétrer les espaces privatifs du site. Le lien particulier avec la ville en fait un espace global de mise en œuvre de démarches de développement durable exemplaires.

Les enjeux paysagers

Luminy entretient une relation singulière avec le massif des Calanques. Le dialogue entre eux deux est direct, créant des ruptures visuelles brutales, parfois violentes. Installé dans une cuvette, Luminy n'offre pas de perspectives remarquables, hormis sur dalles et falaises rocheuses d'importance monumentale Mont Puget. Son implantation étalée ne fonctionne pas en adéquation avec les qualités du milieu naturel environnant. Le vocabulaire urbain a très largement pénétré le site, n'offrant pas une inscription qualitative dans le paysage local.

Recommandations

- Aménager les espaces publics pour créer un véritable espace d'accueil
- Lutter contre les espèces envahissantes (y compris sur les espaces privatifs où l'attention doit être mise lors du lancement de programmes d'aménagements afin de ne plus voir des opérations urbaines avec des plans de plantations comportant des espèces végétales envahissantes ou nécessitant un arrosage)
- Favoriser la constitution d'une forêt en continuité des espaces du cœur de Parc national sur les terrains en aire d'adhésion, tout en étant conforme aux obligations légales de débroussaillage pour assurer la défense incendie
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (bâties et végétaux témoins de l'histoire passée tels que le Château du domaine de Luminy et la chênaie blanche)
- Favoriser le maintien d'espaces non artificialisés dans les espaces urbains
- Supprimer les espèces végétales non autochtones qui dénaturent le paysage (cupressus arizonica sur le chemin d'accès à Sugiton)
- Éviter le glacis périphérique d'une démarche OLD en intégrant les actions sur les terrains situés hors du site classé et du cœur du Parc national



Terroir de Cassis
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 9 – Terroir de Cassis



Localisation
carte onf

Présentation

Le terroir de Cassis s'impose en espace d'interface entre la ville et le cœur des Calanques, tant côté marseillais (massif des Calanques) que côté cassidain (Cap Canaille). L'unité s'inscrit au contact direct entre le milieu urbain et le milieu naturel avec par endroit une certaine violence visuelle.

Description

Aux pieds d'une couronne de crêtes, d'abrupts et de barres calcaires s'étale une plaine littorale viticole. Elle est enchâssée entre deux massifs emblématiques, situés en cœur de parc, le massif des Calanques à l'ouest, le cap Canaille à l'est. Son creux est urbanisé ; c'est le village de Cassis resserré autour de son port.

L'horizon est ainsi bloqué par un cirque de collines boisées, entaillées par la coupe grise d'une ancienne exploitation de marnes et par la tâche claire d'une carrière à granulats. En entrée de ville, l'occupation viticole est scindée en deux par la colline boisée des Rompides. Cette dernière associée à la Marcouline forme un ensemble boisé significatif dans le territoire de Cassis. En co-visibilité directe avec la mer, il constitue une coupure verte homogène entre deux secteurs agricoles, et en arrière des espaces littoraux urbanisés, assurant une continuité écologique importante entre les différents réservoirs naturels.

Des ruptures assez nettes entre le développement viticole et la zone naturelle marquée par des boisements de qualité s'observent. Le dessin parcellaire en est alors très perçu et la qualité paysagère très fragilisée lors de ces opérations de défrichage.

Sur ce territoire agricole de renom, le végétal, majoritairement le pin d'Alep, apporte sa singularité, sa particularité, sa silhouette plus ou moins structurée au sein du milieu naturel. Il est marqueur identitaire de la ville. En ponctuant le paysage forestier de la commune, en peuplements denses ou en bosquets clairsemés, les pins d'Alep apportent des textures variées, au contact d'une roche éclatante, ménageant à la fois des sommets de plateaux ou des fonds de vallons verdoyants.

Si la diversité végétale reste limitée, elle procure cependant des ambiances forestières contrastées tantôt intimistes, tantôt opportunistes qu'il est fondamental de conserver pour garantir une qualité paysagère.

Le paysage forestier est ici empreint d'une grande naturalité malgré l'action passée du forestier (reboisements) face notamment à de multiples incendies. Si le couvert forestier présente des valeurs paysagères, la perception de peuplements « surdensifiés » où la nature apparaît asphyxiée est grandissante, fragilisant une fois encore la qualité paysagère du territoire cassidain.



photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Apparente confrontation entre urbanisme, agriculture et forêt : absence d'espace tampon permettant de marquer progressivement le territoire des Calanques, notamment lorsque sa zone cœur est immédiatement riveraine d'opérations urbaines ou viticoles

Géométrie brutale du parcellaire viticole sur le haut des pentes du Cap Canaille

Affirmer une zone tampon depuis le milieu urbain pour une entrée progressive et accessible à tous dans le territoire cœur du Parc National des Calanques en proscrivant les « timbres postes » viticoles.

Biodiversité

L'enjeu réside dans le maintien des continuités écologiques présentes sur la commune : une liaison écologique principale est dégradée entre le massif du Cap Canaille et le massif des Calanques. Cette liaison est importante et doit être conservée car elle représente un enjeu fort de continuité entre les deux cœurs du Parc national des Calanques

Accueil du public

Affirmer le terroir de Cassis comme une zone d'interface ville- nature : aménagement paysager graduel lié ou non à la viticulture

Enjeu lié à l'accueil du public : réaménager et requalifier paysagèrement la calanque de Port-Miou

Gestion des dynamiques naturelles

Une gestion forestière qui réside prioritairement dans la pérennité d'un couvert forestier à base de pins d'Alep ; Enjeu en termes de DFCI avec la mise en conformité des OLD sur ce territoire d'interface ville-nature (usage des terrasses viticoles, meilleure inscription paysagère).

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les acteurs de l'UGP, notamment le Parc National des Calanques, l'Office National des Forêts, la SAFER, la Chambre d'Agriculture et les propriétaires fonciers liés au développement agricole sur cet espace de terroir cassidain.

Lisière

Affirmer une zone tampon depuis le milieu urbain pour une entrée progressive et accessible à tous dans le territoire du cœur de Parc National en proscrivant les « timbres postes » viticoles.

Les enjeux paysagers

La qualité paysagère du territoire viticole de Cassis est garante de son identité et de sa pérennité. Maintenir une activité et une attractivité agricole est nécessaire mais doit impérativement prendre en compte la qualité paysagère des aménagements et des transitions pour rester au niveau du patrimoine historique.

Recommandations

- **Préserver les équilibres agriculture – forêt pour favoriser la mosaïque de paysages**
- **Favoriser une bonne transition entre agriculture et forêt en travaillant les franges des terrains agricoles**
- **Favoriser la dynamique naturelle des peuplements forestiers en place en favorisant la mixité des boisements**
- **Valoriser les terrasses agricoles dans les projets d'évolution foncière de la viticulture**
- **Préserver les continuités écologiques entre les espaces urbains diffus, agricoles et forestiers**



Cap canaille et les aménagements de protection

photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 10 – Cap Canaille / Bec de l'Aigle



Localisation
carte onf

Présentation

Vaste croissant à cheval, d'Ouest en Est, sur les départements des Bouches-du-Rhône et le Var. Les reliefs les plus hauts et les plus pittoresques encadrent la Ciotat. Face au large, ils dominent la mer en falaises vertigineuses s'étirant jusqu'à l'île verte qui ferme la baie. Ces reliefs se prolongent vers l'Est par des collines littorales qui plongent dans la mer au Cap de Saint-Louis. Au Nord-Est s'ouvre une plaine viticole (St-Cyr-sur-Mer), faisant écho au terroir cassidain.

C'est un paysage structuré par une géomorphologie locale puissante et contrastée, une végétation méditerranéenne classique (garrigue rase surmontée de pins d'Alep) et de poches agraires résiduelles. Cette vaste entité regroupe l'Unité de Gestion Paysagère (UGP) intitulée « Cap Canaille / Bec de l'Aigle ».

Au sud-ouest de la baie de la Ciotat, l'ensemble paysager du Cap Canaille et du Bec de l'Aigle marque par son envergure une limite paysagère forte et s'impose en interface de nature entre la baie de Cassis et la baie de la Ciotat. L'unité s'inscrit à partir de Cassis jusqu'à l'Anse de Mugel au travers d'un front d'escarpements abrupts plongeant vertigineusement dans la mer avec deux motifs remarquables que sont le Cap Canaille et le Bec de l'Aigle.

Description

Evènement paysager, marqueur structurant de ce territoire Est du Parc National des Calanques, il est un remarquable belvédère surplombant tant les villes de Cassis et La Ciotat que l'horizon maritime ou bien encore son voisin d'en face, le massif des Calanques.

La géomorphologie est ici l'élément structurant majeur du paysage. Elle compose un paysage minéral spectaculaire, saigné de profonds vallons qui dominent la mer, avec d'étonnants reliefs sculptés par l'érosion. Dominé par l'impressionnant Bec de l'Aigle, ses grands promontoires rocheux, aux couleurs ocres, tombent à pic dans une mer si bleue. L'île verte vient faire contrepoint du Bec de l'Aigle, en face du parc du Mugel qui constitue un espace de détente pour les Ciotadens. En longeant les côtes par la mer,

le contraste des falaises Soubeyranes avec la blancheur du calcaire des Calanques est saisissant. Ses strates de roches variées sont d'ailleurs très largement perceptibles à l'œil nu. De son côté, le couvert forestier y est assez discontinu, en raison notamment d'incendies qui l'ont régulièrement touché. Les reboisements encore en place, associés à une timide régénération naturelle, procurent une agréable diversité d'ambiances et rappellent les paysages méditerranéens d'antan.

En raison de la fréquentation forte à très forte sur ce territoire, accessible notamment par la sinueuse route des crêtes, fermée en cas de fort mistral, la sensibilité paysagère des lieux y est jugée très forte. Ce massif est en effet un des lieux les plus pittoresques et touristiques du bord de la mer Méditerranée.

Les vues en belvédères sur les villes de Cassis et de La Ciotat, la mer, et le Massif des Calanques lui faisant face sont multiples et aussi grandioses les unes que les autres. Le Cap Canaille est l'une des plus grandes falaises maritimes d'Europe avec une altitude culminant à 394 m à la Grande Tête, située à l'Ouest de la Ciotat.

Souvent considéré comme un simple prolongement des Calanques, la « cuvette » de Cassis les sépare totalement et leur offre de nombreuses distinctions et particularités comme cet incroyable relief.

Par ailleurs, l'occupation humaine, très ancienne, y a laissé des traces encore perceptibles dans le paysage.

A l'époque romaine, une vigie est érigée sur les hauteurs du Bec de l'Aigle. Utilisée jusqu'au Moyen-Âge, elle est ensuite déplacée à Rocca Rodona pour surveiller les pirates qui se cachaient à Figuerolles. C'est elle qui donnera à la chapelle, construite sur le Cap en 1611 par les Pénitents bleus, le nom de Notre-Dame de la garde.

Au cours du XIXe siècle, la vigie est remplacée par un sémaphore, toujours en activité aujourd'hui. De grandes fermes voient le jour et des terrasses de cultures (oliviers, vignes et vergers) sont aménagées tout autour. Suite à la déprise agricole du XXe siècle, les exploitations sont morcelées et rachetées par des propriétaires non ruraux dont, entre autre, deux artistes suisses : le sculpteur Walter SPEANY et l'acteur Michel SIMON.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Falaise littorale plongeant abruptement dans la mer Méditerranée

Palette de couleurs (chaudes, ocres) en contraste avec le Massif des Calanques

Belvédère exceptionnel sur les villes de Cassis et la Ciotat et l'horizon maritime

Une végétation à préserver et à améliorer (en lien avec une lutte continue du risque incendie)

Des plantations historiques, héritées des incendies des années 80, formant aujourd'hui des bosquets à naturaliser pour en diminuer l'impact paysager.

Développement durable (pollutions nuisances)

Réduire les nuisances actuellement importantes (forte fréquentation, nombreux incendies) qui ont fortement abîmé les milieux en place.

Biodiversité

Enjeu de préservation de la faune et de la flore liés aux parois de falaises.

Enjeu d'accompagnement des boisements hérités

Enjeu dans la gestion de l'érosion liée à la fréquentation du public en bordure de falaise

Suppression des espèces envahissantes (route des crêtes et île verte)

Accueil du public

Maintenir un réseau de sentiers réservés à un public de randonneurs (Pas de sentiers ou boucles nouveaux).

Encadrer les pratiques d'escalade (en lien avec la richesse écologique des parois de falaises).

Améliorer les points de vue pour une accessibilité optimale au plus grand nombre

Gérer et encadrer l'accessibilité en voiture

Gérer et encadrer les mouillages dans les calanques et autour de l'île verte

Encadrer les circuits piétons pour éviter le piétinement sous la pinède et retravailler le parcours d'interprétation sur l'île verte

Gestion des dynamiques naturelles

Enjeu sur une gestion forestière assurant des peuplements de qualité et en mélange

Enjeu important en termes d'équipements DFCI (réflexion paysagère sur le développement et l'inscription des restanques, notamment viticoles au pied du cap Canaille, en lien avec le terroir cassidain).

Protection et préservation des boisements de l'île verte

Gouvernance

Développer des modes et des actions de gestion cohérents, dans l'espace et dans le temps, entre les grands acteurs du territoire.

Société

Conforter l'image de promontoire naturel sur la mer

Les Objectifs de qualité paysagère

L'unité de gestion paysagère du Cap Canaille et du Bec de l'Aigle correspond à une unité réelle et cohérente sur le plan géologique. Les éléments de relief très présents lui donnent une force particulière en contrepoint de la ville de La Ciotat et de son port. Mais elle compose aussi un espace avec des facettes multiples, dont les caractéristiques sont très distinctes (pinède de l'île verte, pentes dénudées du bec de l'aigle, falaises Soubeyranes, fonds de vallon du Grand Jas et de Fardeloup ...).

Recommandations

- Préciser les itinéraires de randonnée et limiter les phénomènes d'érosion liés à une information manquante ou mal placée, cantonner les parcours aux chemins.
- Atténuer l'impact paysager des plantations en recréant une diversité d'espèce, de la rugosité de milieux et en brisant les alignements.
- Favoriser la dynamique naturelle des peuplements forestiers en autorisant la conservation des points de vue
- Accompagner la mise en œuvre des OLD pour favoriser une qualité paysagère des interventions
- Phénomènes d'érosion anthropique à gérer dans la thématique d'accueil.
- Améliorer en termes de sécurité et de visibilité les équipements aux abords de la route des crêtes et leur donner une cohérence paysagère
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (bâti historique, restanques).



Vue sur l'île maire
photos ONF

3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

UGP 11 – Bordure littorale des Calanques et archipel de Riou



Localisation
carte onf

Présentation

Espace littoral ouvert sur la mer abritant les paysages grandioses qui portent l'attractivité et l'imaginaire du territoire. C'est le terrain d'aventure par excellence où vit la biodiversité la plus riche et la plus fragile. De Marseille jusqu'à Cassis, falaises blanches vertigineuses et échancrures rocheuses s'étalent sur 20 km de littoral méditerranéen. Elle est en situation de parcours paysager reliant la terre à la mer et ses îles, offrant de sublimes panoramas.

Description

Longeant la Mer méditerranée sur 20 km entre Marseille et Cassis, cette UGP concerne la bande côtière du Massif des Calanques. Ensemble paysager transversal, structurant pour le territoire sud du Parc National des Calanques, cette UGP se caractérise par des contrastes importants entre des milieux vierges de toute occupation humaine, et à ce titre préservés, et des milieux habités, ou plutôt occupés par l'homme, abimés sur le plan paysager, que constituent les fonds de calanque.

Ce paysage littoral est une des empreintes « digitales » des Calanques, et correspond à l'image « carte postale » que se fait le grand public « des Calanques ».

La géomorphologie particulièrement accidentée, brutale, y mêle violence et beauté avec des falaises escarpées vertigineuses et des peuplements forestiers perchés.

La roche calcaire est l'élément structurant de ce grand paysage côtier : une blancheur éclatante, écrasante, découpée, plongeant de manière abrupte dans les eaux d'un bleu profond de la Méditerranée, recouverte par endroits d'îlots de garrigue, et traversée par de nombreux vallons ou calanques, parsemés en majorité de pins d'Alep, dont les silhouettes découpées apportent aux falaises une dimension vivante exceptionnelle. Précisons que la bordure littorale du massif de Marseilleveyre, minérale, ouverte sur la mer, se caractérise par des formes plus douces et plus planes que le reste de l'unité s'étalant vers l'est. Le manteau végétal y ponctue le paysage avec des bosquets de pins climaciques et des replis du relief autorisent une végétation plus dense.

Ainsi, des formations résineuses à pins d'Alep adulte ainsi que des formations feuillues en continuité des alentours plus

en profondeur au sein du massif, sont arrivés à coloniser ces sols calcaires, et ont résisté aux conditions climatiques locales sévères (embruns, sécheresse). Des arbres isolés dessinent ponctuellement leur silhouette sur l'horizon maritime.

La végétation en place apporte à ce paysage remarquable des repères d'échelle et une variété de micro-paysages. En effet, tantôt la végétation n'est que ponctuation paysagère, tel qu'à Sormiou, tantôt elle s'étale plus généreusement, notamment dans certains fonds de vallons comme à Morgiou où les peuplements de pins d'Alep lui confèrent une réelle identité de tunnel boisé, mettant en scène la découverte subite du panorama côtier. Ces contrastes bien visuels depuis la mer procurent une richesse d'ambiances à l'ensemble harmonieux. Un premier facteur d'évolution réside dans le maintien à terme des peuplements en place et dans l'assurance de leur renouvellement par voie naturelle.

Elle est une UGP très fréquentée, sans doute la première du Parc National des Calanques. Parcourue par de nombreux sentiers (GR et autres sentes balisées), elle est le terrain de très nombreuses activités qui concentrent un maximum en période estivale : spots d'escalade de renommée internationale, pêche, plongée,...

Cette bordure littorale des Calanques est également le témoin du patrimoine architectural et culturel marseillais typique avec la présence des cabanons aux endroits les plus abrités de l'unité, les fonds de vallons au bord de l'eau.

Cette forte fréquentation demeure également parmi les principaux facteurs d'évolution paysagère ; ce par l'intensité de l'érosion induite, notamment par le piétinement.

Par ailleurs, ce littoral des Calanques a longtemps constitué les plus beaux fonds de la Méditerranée occidentale. Cependant, les rejets industriels et urbains ont largement affecté ce précieux patrimoine, provoquant la disparition de nombreuses espèces.

L'archipel de Riou constituait depuis 2003 une réserve naturelle, initialement classée réserve biologique nationale, puis intégrée au Parc national à sa création en 2012.

Les îles ne sont pas habitées mais font l'objet d'une fréquentation en mer importante. Des aménagements légers pour l'accueil du public existent à Riou, dans les calanques de Monasterio et de Fontagne. En tant qu'espaces vierges de toute occupation humaine, sans doute les derniers sur le littoral méditerranéen, elles constituent des réservoirs importants pour la flore et pour les oiseaux qui y trouvent un lieu de déploiement favorable.

Les îles constituent un point focal accompagnant toute visite et randonnée en mer ou sur les sentiers de l'unité de gestion paysagère de la bordure littorale. Leur diversité de forme et leur implantation cohérente sur un axe nord-ouest/sud-est, incite à imaginer cet espace avant l'immersion du plateau des chèvres ou du passage des Croisettes.



3. Orientations paysagères

Les unités de gestion paysagère

Enjeux paysagers et environnementaux

Qualité des paysages

Garantir les richesses paysagères de l'unité (issues essentiellement d'une dynamique naturelle) :

- L'architecture minérale découpée de la façade littorale rythmée entre éperons rocheux, falaises abruptes, aiguilles et vallons encaissés qui plongent dans la mer. La brèche de Castelvieu, les calanques (Port-Miou, Sormiou, En-Vau, Sugiton,...), les falaises de la Candelle ou bien du Devenson... créent des événements paysagers structurants pour l'unité
- Les peuplements perchés de vieux pins en bosquets ou isolés, qui apportent au paysage une ponctuation encore plus exceptionnelle
- La brèche de Castelvieu, les calanques (Port-Miou, Sormiou, En-Vau, Sugiton,...), les falaises de la Candelle ou bien du Devenson...qui créent des événements paysagers structurants pour l'unité

Développement durable (pollutions nuisances)

Réduire les nuisances et pollutions actuellement importantes (forte fréquentation reliée à la pratique de la randonnée, de l'escalade et à la plaisance – bordure accessible depuis la mer)

Biodiversité

Enjeu dans la gestion de l'érosion liée à la fréquentation du

Public et au piétinement (fréquentation exceptionnelle de cette bordure littorale de renommée internationale)

Enjeu de préservation des milieux (patrimoine naturel important, relique pour certains : associations végétales et faunistiques spécifiques des falaises et éboulis)

Enjeu de lutte contre les espèces envahissantes présentes, qui dénaturent la texture végétale naturelle (agaves, figuier de barbarie, luzerne arborescente...)

Conforter le rôle de réservoir de biodiversité dans les espaces insulaires à vocation de réserve intégrale

Accueil du public

Organiser le réseau de sentiers (maintien d'un réseau de sentiers, excepté les sentes non balisées qu'il faut effacer (en lien avec la biodiversité présente en ces lieux ; harmonisation de la signalétique directionnelle et touristique ; pas de boucles ou sentiers nouveaux).

Encadrer la pratique de l'escalade

Encadrer la pression touristique depuis la mer (mouillages contrôlés)

Valoriser le patrimoine culturel présent (refuge, grotte,...)

Gestion des dynamiques naturelles

Mettre en œuvre une protection des peuplements en les pérennisant, notamment par des mises en défens d'espaces face à l'érosion et au piétinement.

Les enjeux paysagers

La bordure littorale des Calanques et l'archipel de Riou constituent le point focal d'attraction du Parc national, à la fois à terre et en mer. Les enjeux importants d'accueil du public dans les fonds de calanque nécessitent des aménagements adaptés, permettant de soulager la pression sur le milieu en limitant le piétinement et l'érosion. L'archipel de Riou, protégé par son insularité, doit affirmer son rôle de réserve intégrale.

Recommandations

- Préciser les itinéraires de randonnée et limiter les phénomènes d'érosion liés à une information manquante ou mal placée, cantonner les parcours aux chemins.
- Préserver les peuplements et arbres isolés du piétinement et mettre en œuvre des opérations «pilotes» pour assurer le renouvellement naturel à moyen terme de ces formations.
- Aménager les espaces de stationnements et améliorer la qualité des espaces d'accueil du public dans les calanques habitées et à Port-Miou
- Diminuer l'impact des réseaux aériens
- Utiliser les motifs naturels dans les projets d'équipement ou d'aménagement.
- Conforter la vocation de réserve intégrale de l'archipel de Riou et s'engager vers l'établissement de la réserve intégrale sur les falaises du Devenson
- Gérer et limiter les mouillages pour préserver les espèces et les habitats en place
- Lutter et éradiquer les espèces envahissantes
- Préserver les éléments du patrimoine historique et culturel en place (plantations, bâtis historiques).

2. Ateliers de paysage





Déroulement des ateliers de terrain
photos coloco

3. Orientations paysagères **Ateliers de paysage**

L'organisation des ateliers

Une démarche participative

La création du GIP des Calanques en 1999, la loi réformant les parcs nationaux de 2006, les engagements de la France pour la création d'aires marines protégées ont apporté les conditions politiques de la création du Parc national en 2012. A cet aspect politique et réglementaire s'adjoint la mise en place d'un projet de territoire porté par la charte du Parc national. Réaliser un diagnostic du paysage ne suffit pas à partager un projet commun. C'est au travers d'un dialogue entre élus, usagers, habitants et gestionnaires qu'il est possible de se mettre d'accord sur une volonté commune de l'améliorer.

Le Parc national des Calanques, avec la participation de COLOCO, a choisi de mettre en place des ateliers « participatifs » pour partager avec le public l'émergence du plan de paysage. Durant ces ateliers, les différents acteurs (élus, associations et habitants) ont pu échanger et débattre sur leur divers points de vue concernant les secteurs étudiés. Ils tendent à offrir à l'ensemble des participants, non seulement, de pouvoir exprimer leur point de vue sur un espace donné, de s'enrichir de celui des autres, mais surtout de pouvoir construire un langage commun et une vision commune de l'avenir. L'animation de ces ateliers vivants et conviviaux repose sur l'utilisation d'outils de la prospective stratégique et de techniques de créativité.

Le rôle des ateliers :

- remettre en cause les confortos ou conformismes de pensée dominants qui pourraient être issus de l'actualité du sujet abordé.
- renouveler et synthétiser collectivement les visions futures sur le sujet retenu : changements majeurs, tendances lourdes, sources de ruptures possibles, principales incertitudes, germes de changements, ...
- engager l'analyse des conséquences de ces premiers résultats par l'analyse des enjeux puis des premières réponses et actions possibles, permettant essentiellement « d'encadrer » la suite des travaux sur la stratégie et les actions à mettre en œuvre.

Dans le cas du Parc national des Calanques, après étude du

diagnostic et des enjeux du territoire, plusieurs ateliers ont été programmés.

La carte ci-avant localise les différents secteurs qui ont été étudiés. Ces secteurs/cadrages ont été choisis de façon à représenter, au mieux, les principaux enjeux présents par entités paysagères.

Le but est d'avoir la vision la plus globale et la plus exhaustive des problématiques que l'on peut rencontrer sur le territoire du Parc afin de comprendre son fonctionnement global, ses dynamiques en cours, ses contraintes et ses atouts.

Etant donné la complexité de mettre en place ces ateliers participatifs, dix secteurs ont été sélectionnés en fonction de leur importance, de leur complexité, de leur rôle stratégique ou de leur représentativité à l'échelle de l'entité paysagère qu'ils représentent au sein du Parc.

Déroulement des ateliers :

Le cadre des ateliers a été discuté et approuvé par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre du Parc.

Sur place, chacun est libre de s'exprimer sur le sujet qu'il souhaite. Les participants partagent leurs points de vue sur divers sujets. Des propositions sont amorcées et des interrogations voient le jour.

Suite au travail in situ, les supports graphiques utilisés comme support de travail sont retravaillés et des comptes rendus sont mis en place pour récapituler les points abordés durant le temps de travail. Ces comptes rendus sont alimentés de cartographies, d'images, de photographies et de retranscription de la parole de chacun pour respecter au mieux la réalité des propos retenus.



Entité paysagère

Entité urbaine de la rade de Marseille

Typologie d'espace

Interface ville-nature

Contexte

L'atelier de paysage s'est déroulé dans un espace d'interface, situé entre le quartier de la Cayolle et le cœur du Parc national. Le site, en cœur de parc, est le débouché de « l'allée des Calanques », projet de voie verte cyclable, porté par Marseille Provence Métropole, reliant les plages à la Soude puis à la Cayolle en passant par le Parc de la Jarre qui va accueillir prochainement la nouvelle implantation du théâtre du Centaure. C'est un lieu de circulation doux en espace naturel vers la Baume et les Baumettes ou vers Sormiou.

Cet espace ouvert et assez plat de fond de vallon est propice à l'accueil du public. Il constitue l'arrière-plan naturel de l'urbanisation plus ou moins dense du quartier en cours de rénovation dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Hauts de Mazargues.

Actuellement, la présence du public est limitée par l'aspect dégradé du site (anciens équipements à l'abandon, espaces publics déqualifiés) et l'absence d'ombre. Le site fonctionne en arrière-cour peu qualitative.

En complément des actions engagées dans le programme de rénovation urbaine, il pourrait devenir un espace naturel servant de fond de décor qualitatif aux espaces publics du quartier, investi positivement par les habitants.

Enjeux

- 1_Prendre en compte les fréquentations locales de « la colline »
- 2_Concilier les usages riverains avec les objectifs de préservation de cœur de parc,
- 3_Concilier les pratiques et l'environnement
- 4_Définir des objectifs de qualité paysagère et des niveaux d'équipements ou d'aménagement pour ce type d'espaces.

Atelier 1 La Cayolle



Localisation
carte coloco

Description du site de la Cayolle

La Cayolle est un quartier du 9^e arrondissement de la ville de Marseille. Situé entre la ville et la calanque de Sormiou, l'implantation première à flanc de coteau lui procurait un cadre de vie privilégié au niveau paysager. Accueillant à partir de 1952 un camp de transit pour migrants, le village initial a été complété par d'autres constructions temporaires puis de nombreux programmes immobiliers dans des friches agricoles à partir des années 1980. Dès le début, le quartier a souffert des difficultés liées à son caractère excentré de résidences enclavées et d'espaces publics en déshérence subissant des dégradations importantes. Ce quartier fait l'objet aujourd'hui d'un programme de rénovation urbaine comprenant un programme de réhabilitation de l'habitat, le désenclavement du quartier et l'aménagement des terrains délaissés.

La quasi totalité des voies ont été ou sont en cours de



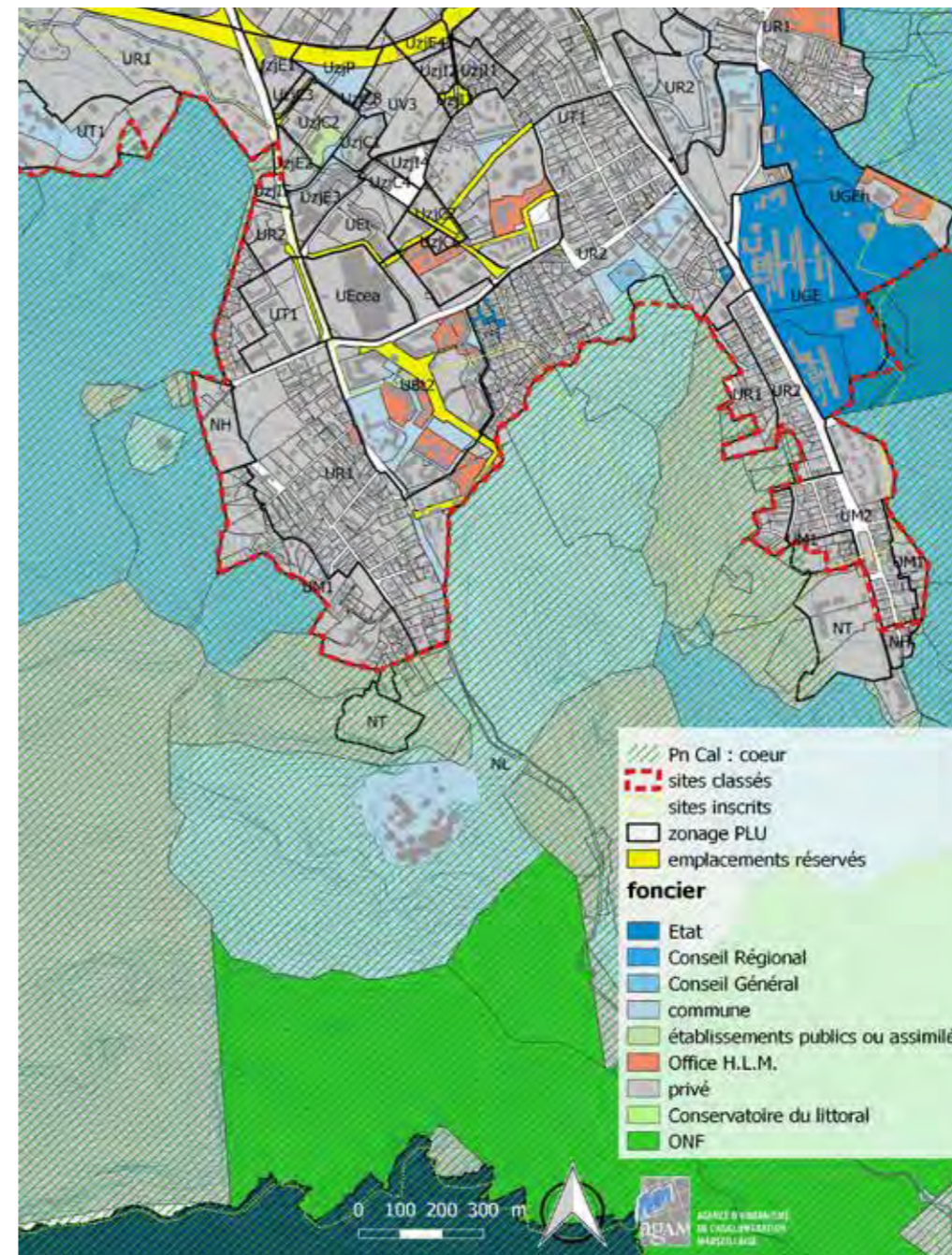
Photos de l'ateliers de terrain
photos coloco

requalification et permettront de mailler le quartier de pistes cyclables.

La reconstruction de la maison de quartier s'intègre dans cette reconquête des espaces publics, accompagnée de la création d'une voie verte cyclable autour de l'allée des Calanques en provenance des plages du Prado. L'aménagement du parc de la Jarre s'accompagnera également de l'installation du Théâtre du Centaure.

Les espaces en coeur de Parc national situés à l'interface du Baou de Sormiou constituent aujourd'hui un arrière-plan peu qualitatif. La présence du public est limitée par l'aspect dégradé du site (anciens équipements à l'abandon, espaces publics déqualifiés). Relativement plat, il est le réceptacle des vallons descendant de la colline de Lun. C'est un espace ouvert, offrant des possibilités de promenade mais aussi soumis à des dépôts sauvages de déchets. En complément des actions engagées dans le programme de rénovation urbaine, il pourrait devenir un espace naturel servant de fond de décor qualitatif aux espaces publics du quartier, investi positivement par les habitants.

Le quartier de la Cayolle vue des calanques, vers le Nord
photo coloco



«On a eu peur avec la création du Parc national. Pour qu'on ne puisse plus aller dans les calanques. Vous savez c'est un peu «notre colline». Les gens pensaient qu'une fois classé l'espace serait protégé et qu'on n'aurait plus le droit d'y aller...»

«Il faut être exemplaire dans le lien ville/nature. C'est là-dessus qu'il faut miser. On sera attendu là-dessus. Tout reste à construire. Il y a un vrai quartier à découvrir.»

Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNcal dans le secteur Cayolle
carte AGAM



L'horizon du Massif des Calanques, du quartier de la Cayolle et de la ville de Marseille

photo coloco

Les enjeux issus de l'atelier

Le quartier de la Cayolle est situé entre la ville et la calanque de Sormiou. C'est aujourd'hui une impasse au bout de la ville. Mais si l'on prend en compte le coeur du Parc national, il devient un espace central d'interface entre la ville et la nature. C'est ce rapport à la nature qui transparait dans les enjeux portés par les acteurs participant à l'atelier. Une nature aujourd'hui dégradée et déqualifiée, servant à des pratiques souterraines.

Les enjeux sont donc aujourd'hui de favoriser les fréquentations locales de «la colline» permettant de redonner une fonction positive à cet espace tout en conciliant les usages riverains avec les objectifs de préservation et de protection de l'environnement dans le coeur du Parc national.

Cela passe par une meilleure transition entre la ville et la nature appuyée par une reconquête des espaces des anciens terrains de sport.

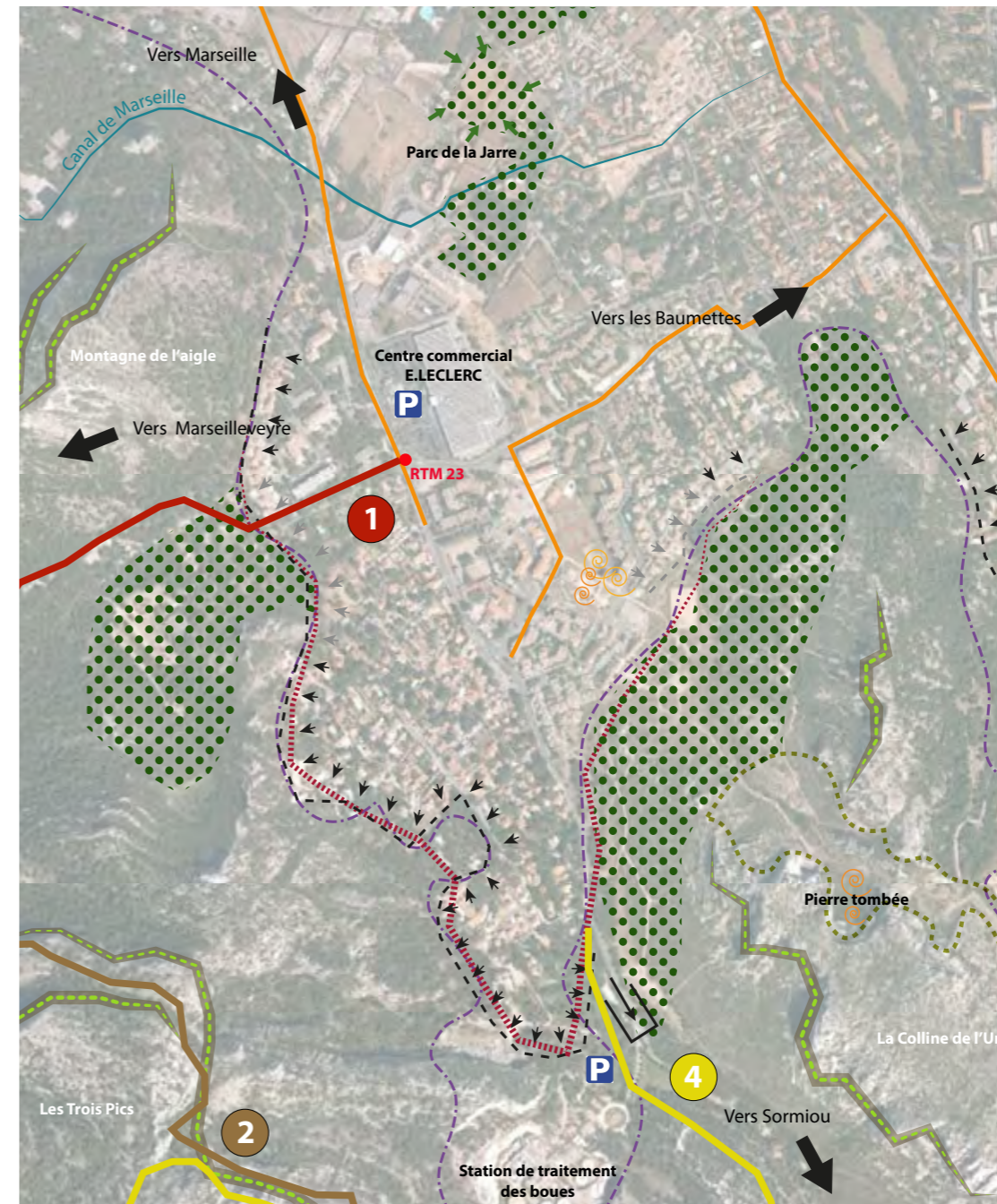
« La Cayolle, c'est ma vie. Je travaille en dehors, mais je ne me vois pas habiter ailleurs. »

« Ils ne veulent pas aller ailleurs. C'est le cadre de vie, ici, qui leur plaît ! Si vous leur proposez une nouvelle maison dans un autre quartier, même si c'est mieux, ils ne partiront pas... »



Des terrains inexploités à proximité du parc
photos coloco

- Nettoyer le terrain (remise en état, sécurité,...)
- Partager le territoire et les espaces : aménager le quartier pour le public, créer un lieu de vie dans le Parc national, créer des équipements de loisirs pour les familles, construire une maison de quartier, une crèche, des jardins partagés, aménager le parc de la Jarre, poursuivre le projet du théâtre du Centaure
- Améliorer l'information et la communication, mettre en place un accueil du Parc national pour informer, régler les problèmes d'accès aux transports en commun (bus 23 et 44) et les stationnements, proposer une voie verte qualitative en lien avec le Boulevard Urbain Sud
- Faire des choix concernant la lisière du Parc national : garrigue, jardins, restanques productives, vergers, limiter l'urbanisation vers le coeur du Parc national



- - - Limite du coeur de parc
- Axes aquatiques
- Axes routiers majeurs
- ☉ Pollutions et nuisances
- ⋯ Enjeux de biodiversité
- ⊃ Vallons infiltrés par l'urbanisation
- ↑ Pressions urbaines
- Nature en ville
- ⊃ Accès et portes
- Motifs paysagers majeurs
- Itinéraire de randonnée 1
- Itinéraire de randonnée 2
- Itinéraire de randonnée 3
- P Parking
- Arrêt de bus

Carte des enjeux
carte coloco



Limitier l'étalement urbain

Maison de quartier
Jardins partagés

Remise en état des infrastructures de loisirs

Faciliter les accès aux calanques : augmenter l'information

La lisière du Parc national des Calanques sur le quartier de la Cayolle

photo coloco

Les projets portés sur le site de la Cayolle

Le programme de rénovation urbaine, accompagné de plusieurs projets permettent de repenser le quartier qui a connu une forte pression foncière ces dernières années.

Les projets en cours :

- Le Boulevard Urbain Sud (une voie verte exemplaire)
- Le parc de la Jarre
- Le théâtre du Centaure
- L'allée des Calanques
- La maison de quartier+crèche+jardins partagés

Les propositions d'actions :

- La remise en état de certains sentiers
- Le nettoyage de toute la zone
- La réfection des infrastructures de loisirs
- La reconstruction de maisons
- L'amélioration de l'information et de la communication
- L'aménagement du canal de Marseille
- L'adaptation des lignes de bus 23 et 44

Les orientations d'un plan directeur

Boulevard Urbain Sud :

- Veiller aux franchissements et continuités piétons et cycles

Parc de la Jarre

- Définir les vocations du parc de la Jarre et l'aménager en lien avec le quartier et le Boulevard Urbain Sud
- Définir son entretien en lien avec l'implantation du Théâtre du Centaure

Allée des Calanques :

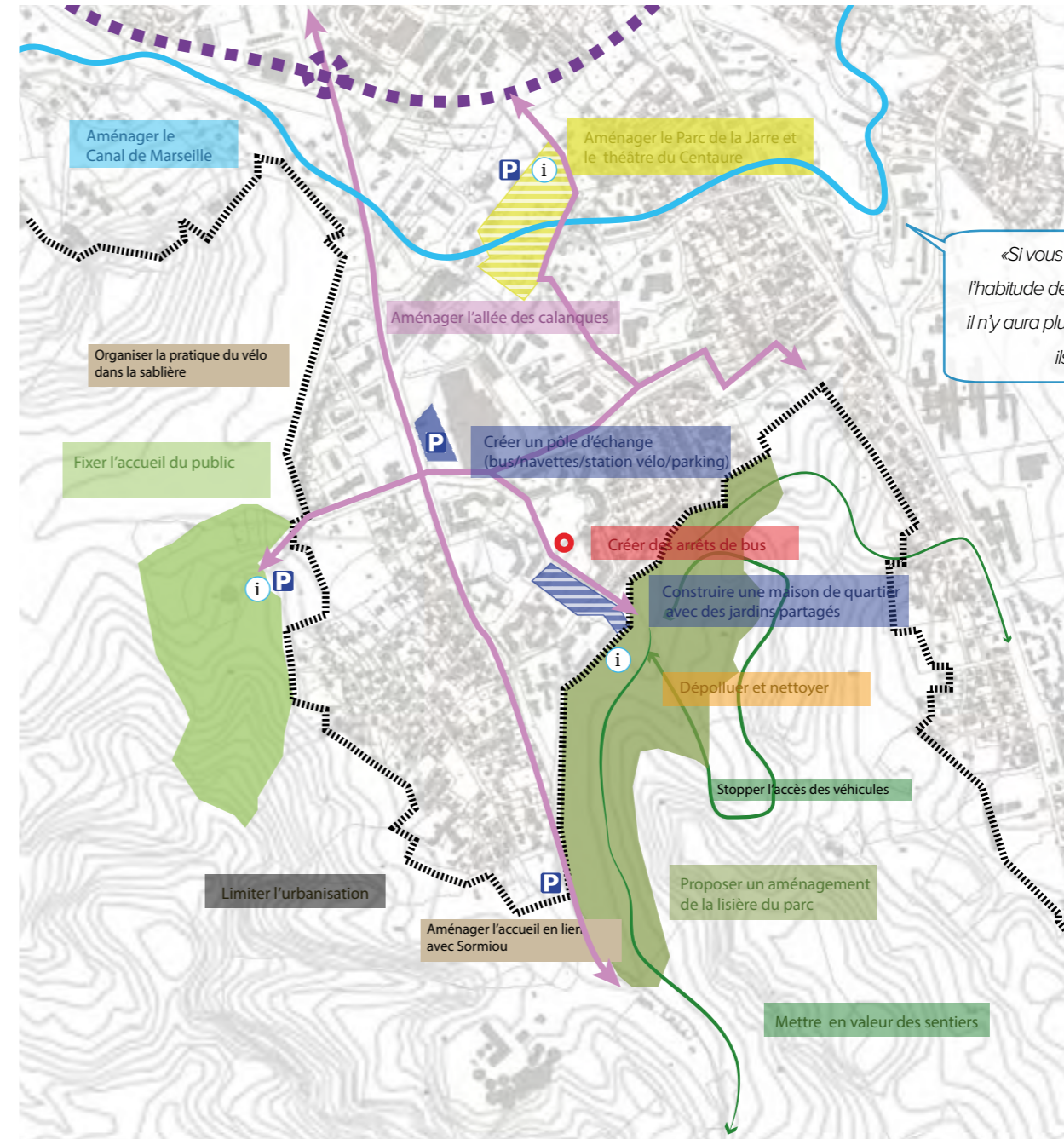
- Permettre une accessibilité aux atellages et fréquentation équestre en lien avec l'implantation du Théâtre du Centaure
- Pénétrer dans le Parc national et favoriser les continuités avec les sentiers dans le coeur du Parc
- Améliorer l'information et l'accueil du public

Quartier de la Cayolle :

- Terminer le programme de rénovation urbaine
- Améliorer l'accès aux véhicules
- Créer une maison de quartier et développer les activités de proximité
- Mettre en place des stations vélo libre service + recharge
- Aménager les espaces publics

Accueil et accès à la calanque de Sormiou :

- Définir les modalités de gestion des véhicules et adapter l'offre de stationnement
- Favoriser un accès par transport en commun
- Mise en place d'un jalonement et d'une signalétique adaptée



Carte des propositions d'orientations

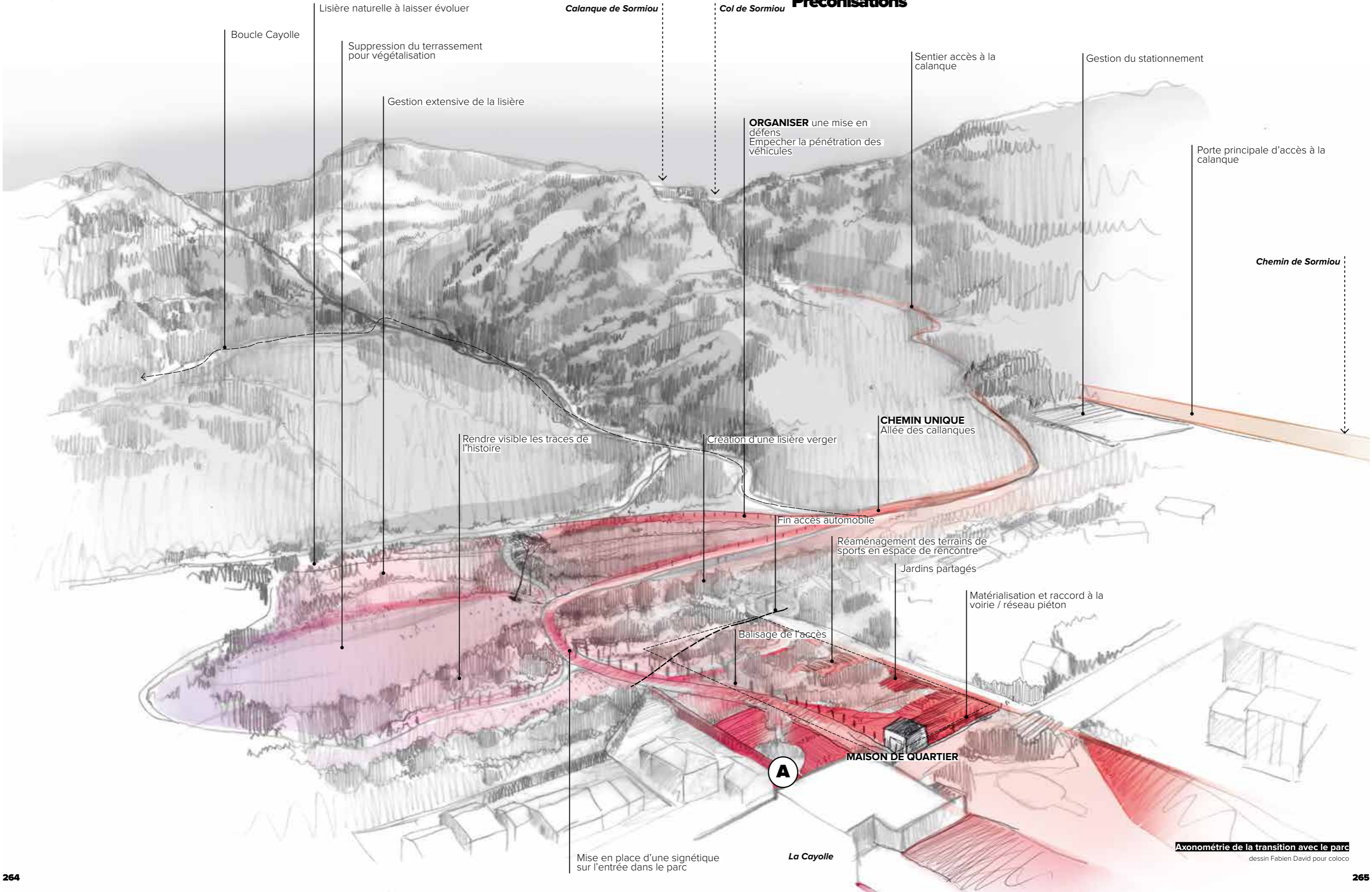
catte coloco

	2015	2016	2020	2030	2040	2050	2100
ANRU Cayolle		Bâti	Parc de la Jarre				
Jarre + Baou			Schéma vélo < Voie				
BUS			BUS				
Théâtre du centaure		Centaure					

Calendrier d'actions aux horizons 20100

schéma coloco

Préconisations



Lisière naturelle à laisser évoluer

Calanque de Sormiou

Col de Sormiou

Boucle Cayolle

Suppression du terrassement pour végétalisation

Gestion extensive de la lisière

Sentier accès à la calanque

Gestion du stationnement

ORGANISER une mise en défens
Empêcher la pénétration des véhicules

Porte principale d'accès à la calanque

Chemin de Sormiou

Rendre visible les traces de l'histoire

Création d'une lisière verger

CHEMIN UNIQUE
Allée des callanques

Fin accès automobile

Réaménagement des terrains de sports en espace de rencontre

Jardins partagés

Matérialisation et raccord à la voirie / réseau piéton

Balisage de l'accès

MAISON DE QUARTIER

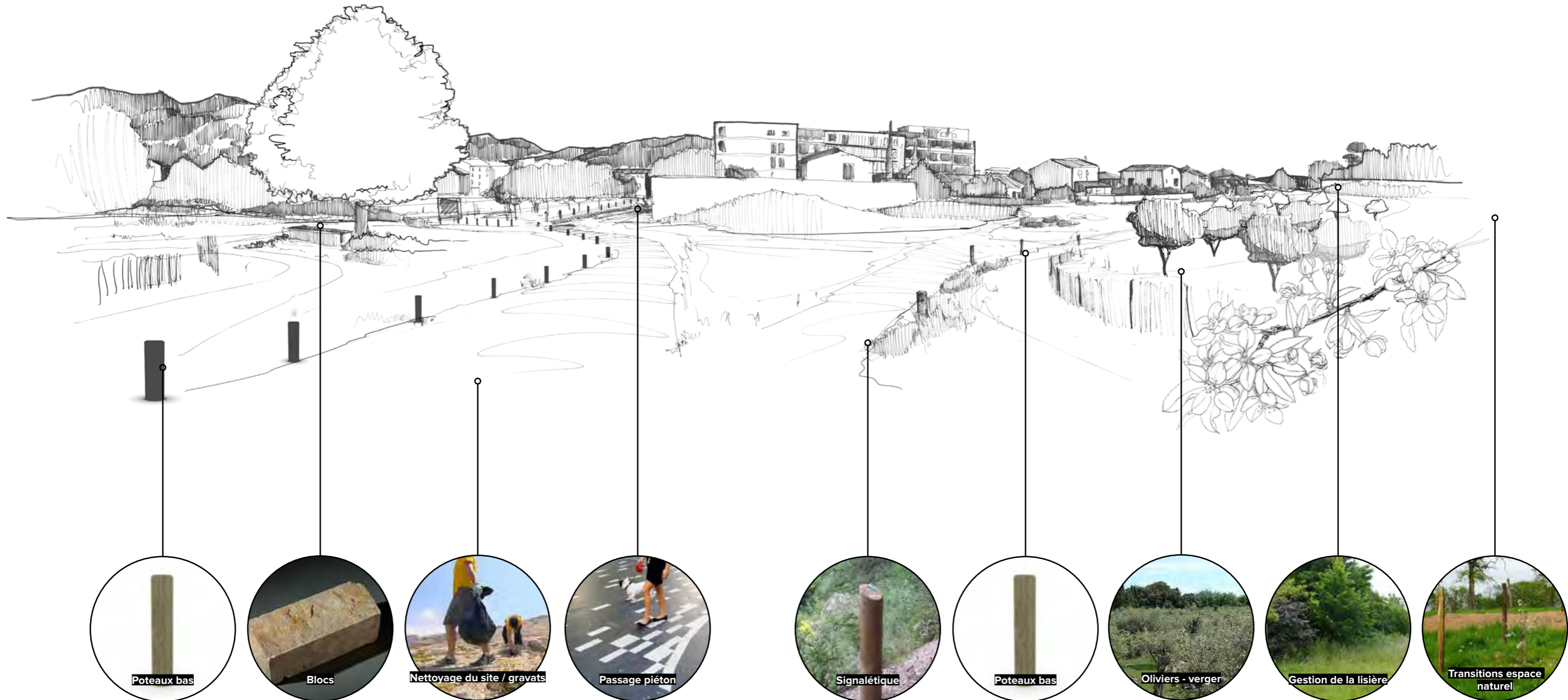
Mise en place d'une signalétique sur l'entrée dans le parc

La Cayolle

Axonométrie de la transition avec le parc
dessin Fabien David pour coloco



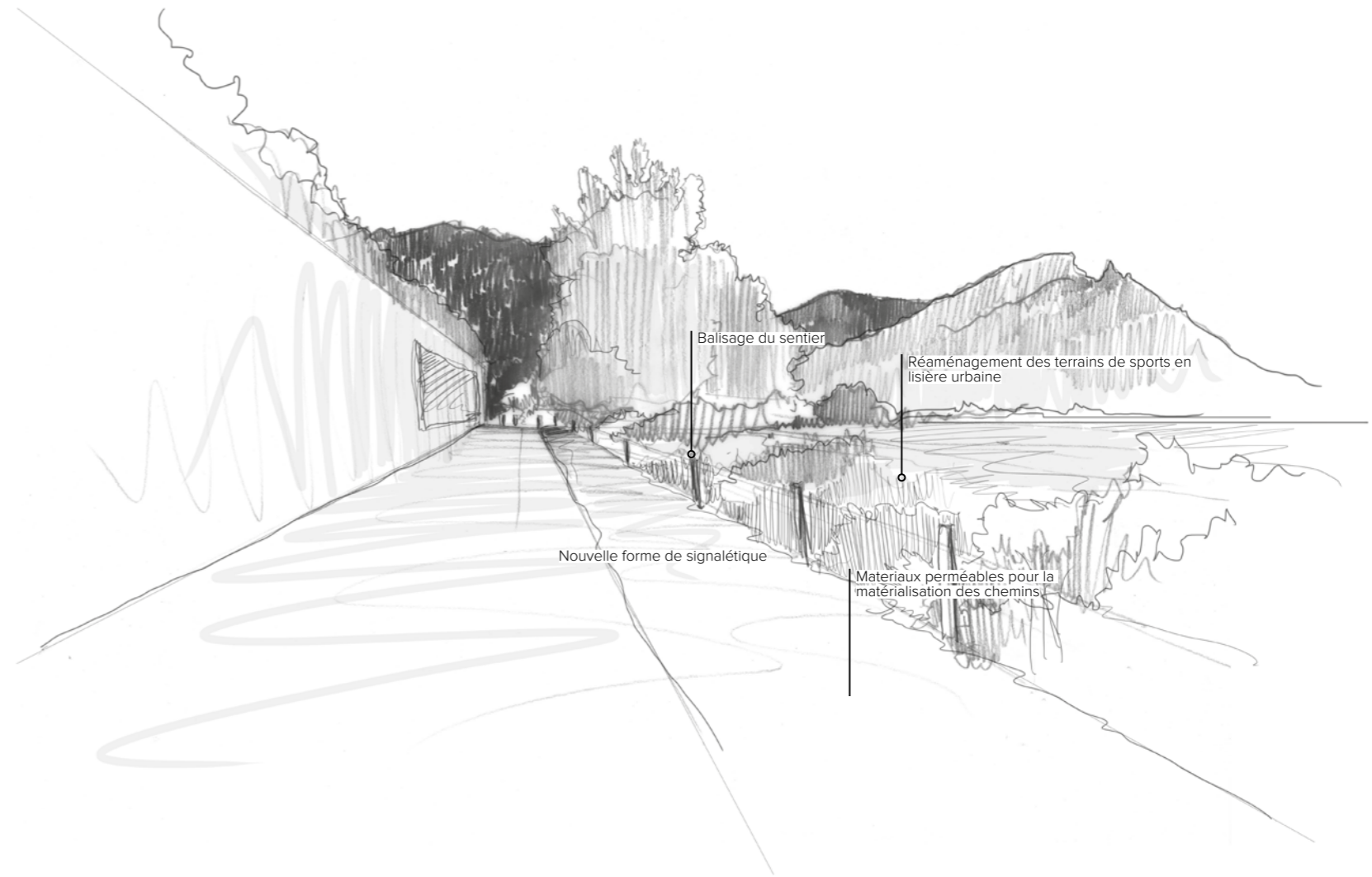
Le quartier de la Cayolle vue des calanques, vers le Nord
photo coloco



A



Existant



Le référentiel paysager de la Cayolle

A plantations et aménagements



B matériaux



C Signalétiques





Entité paysagère

Rade de Marseille - Massif des Calanques

Typologie d'espace

Porte majeure

Contexte

L'atelier de paysage s'est déroulé tout au long de la route des Goudes, depuis le port de la Pointe Rouge. A l'extrémité Sud de Marseille, le passage de la ville à la nature se fait rapidement en quittant Montredon. Le parc Adrienne Delavigne géré par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône constitue une première entrée dans le massif de Marseilleveyre pour plusieurs chemins de randonnée (notamment le GR 51-98) et pour des pratiques de loisirs. Puis la route dessert la calanque de Saména et le port de l'Escalette, avant d'entrer dans une configuration de route en corniche sur la mer jusqu'au village des Goudes et à la calanque de Callelongue.

L'ensemble de ces sites concentre une flore littorale patrimoniale d'une richesse exceptionnelle et un patrimoine industriel et militaire important. Mais la singularité des paysages et l'apparente facilité d'accès en véhicule concourt à une très forte affluence des visiteurs entraînant des dégradations importantes de ce patrimoine.

La fréquentation de ce site est très forte tout au long de l'année, provoquant une congestion régulière des voiries et des espaces de stationnement. Des solutions de desserte en transports en commun ont été initiées (navette par bus n°20, navette maritime depuis le port de la Pointe Rouge à partir de 2015) mais ne règlent pas les problèmes de congestion.

La présence de remblais fortement pollués issus d'industries du XIXe siècle sur d'anciens sites et tout au long de la route pose des problèmes importants de pollutions terrestre et marine.

Enjeux

1. Gérer la fréquentation, la circulation et le stationnement sur l'ensemble du site
2. Prendre en compte les espaces habités et les activités présentes, l'évolution des formes d'habitat (densification, transformation de l'habitat saisonnier en « quartiers urbains »)
3. Trouver le juste équilibre entre renaturation écologique des espaces et aménagements d'accueil
4. Améliorer les interfaces ville-nature et le lien avec le canal de Marseille
5. Traiter les pollutions
6. Réhabiliter le patrimoine

Atelier 2 Les Goudes



Le Mont Rose vu de l'entrée du coeur de Parc sur la route des Goudes, vers l'Ouest

photo coloco



Localisation
carte coloco



Description du site de la Madraque à Callelongue

A l'extrémité Sud de Marseille, le passage de la ville à la nature se fait rapidement en quittant Montredon. Le parc Adrienne Delavigne géré par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône constitue une première entrée dans le massif de Marseilleveyre pour plusieurs chemins de randonnée et pour des pratiques de loisirs. Puis la route dessert la calanque de Saména et le port de l'Escalette, avant d'entrer dans une configuration de route en corniche sur la mer jusqu'au port des Goudes. La route se poursuit en un lacet surplombant le village jusqu'à un col ouvrant enfin la vue sur le sud et l'archipel de Riou et conduisant à la calanque de Callelongue.

Le littoral ouest du Parc national des Calanques est très prisé pour son cadre spectaculaire et authentique de «bout du

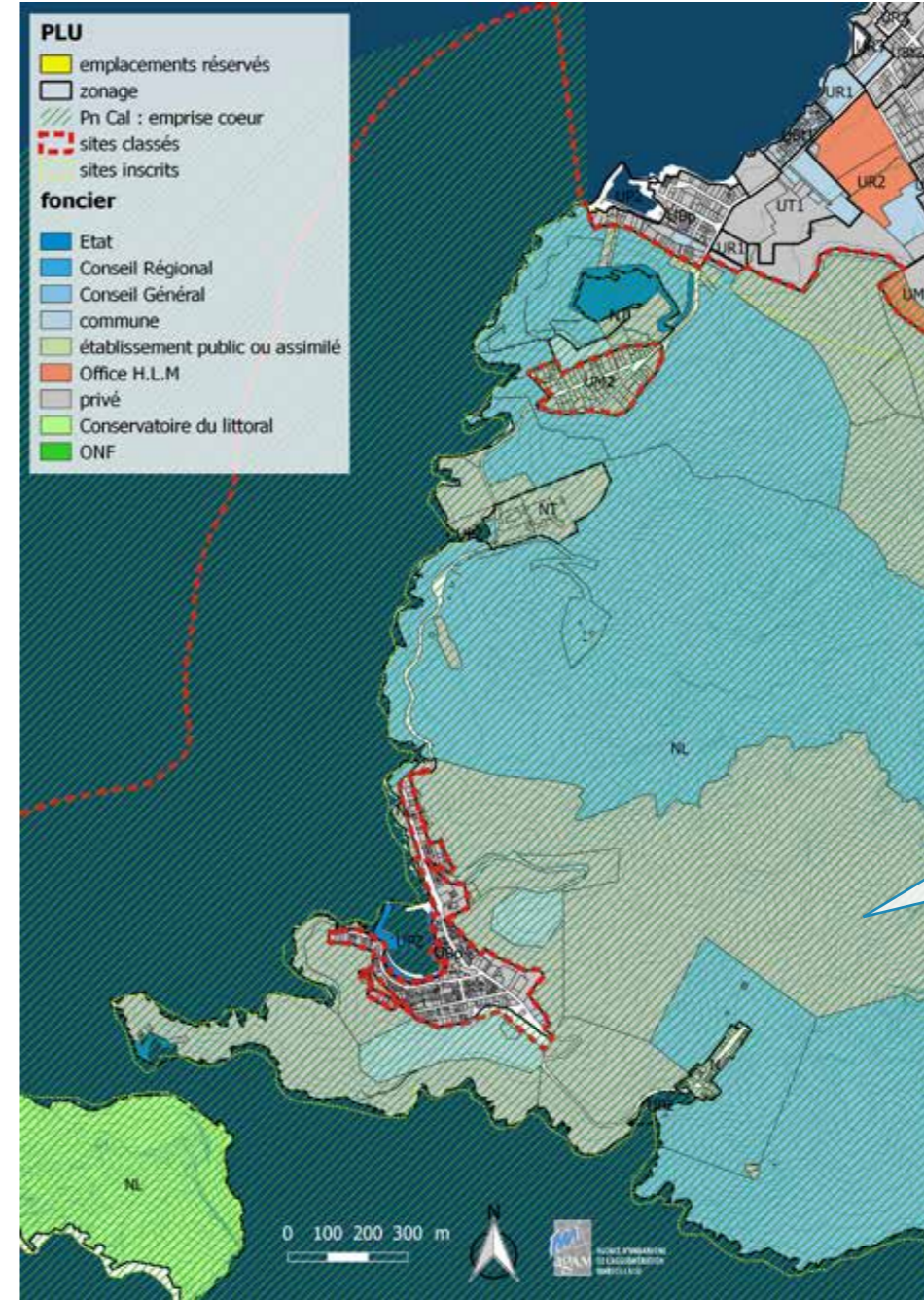
monde» aux portes de l'agglomération Marseillaise. L'ensemble de ces sites concentre une flore littorale patrimoniale d'une richesse exceptionnelle et un patrimoine industriel et militaire important.

Mais la singularité des paysages et l'apparente facilité d'accès en véhicule concourt à une très forte affluence des visiteurs entraînant des dégradations importantes. La fréquentation de ce site est très forte tout au long de l'année, provoquant une congestion régulière des voiries et des espaces de stationnement. L'affluence touristique est telle qu'il faut plusieurs heures pour y circuler en voiture le week-end.

La présence de remblais fortement pollués issus d'industries du XIXe siècle sur les sites des anciennes usines et tout au long de la route pose des problèmes importants de pollutions terrestre et marine.



Photos de l'atelier de terrain
photos coloco



Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNcal dans le secteur des Goudes à la Madraque

carte AGAM

«Tu vois, au milieu des années 60, des gars de la montagne ont eu l'idée de construire un téléphérique pour aller au fond de l'eau. Ils avaient choisi le coin de Callelongue parce que y'avais plein de poissons. Dès l'année 1967, on pouvait, pour 12 francs, descendre à 10 mètres sous l'eau. Je peux te dire qu'on faisait la queue en plein cagnard ! Plus de 30 000 sont montés dans cet engin !»



L'horizon du Massif des Calanques, vue de la pointe des Goudes, vers l'Est
photo coloco

Les enjeux issus de l'atelier

Derrière l'image idyllique, les calanques sont menacées par un ensemble de pollutions, héritage de leur passé industriel.

C'est sur le littoral du sud de Marseille, de la Madrague de Montredon à Calanque, que se concentrent les principales difficultés : c'est là que s'implantèrent au 19e siècle, loin de la ville, les usines de production de soude et de transformation de minéral de plomb argentifère. Arsenic, plomb, zinc, cuivre, cadmium... la dispersion des résidus est très répandue. La mer, en raison du ruissellement, et l'air, du fait du transport de particules par le vent, ne sont pas épargnés. Les scories des anciennes industries ont été utilisées comme remblai pour la construction de la route.

L'enjeu majeur ici est de réhabiliter l'image du site actuellement considéré comme un terrain vague. Tout autant auprès des habitants que des visiteurs, il est important de faire apprécier sa valeur exceptionnelle sur le plan paysager et de biodiversité.

- **Dépolluer les terrains (remise en état, mise en sécurité, dépollution des anciens sites industriels...), limiter les pollutions visuelles (éclairage, signalétique, publicité ...)**
- **Requalifier la voirie principale pour favoriser les circulations douces, poursuivre les sentiers piétons côtiers pour créer une promenade littorale, limiter la fréquentation, le piétinement hors des sentiers**
- **Créer des équipements d'accueil du public, mettre en place une porte d'accueil du Parc à l'entrée du Mont Rose**
- **Régler les problèmes d'accès et de stationnements, limiter l'accès à la route des Goudes pour désengorger la partie sud des calanques, proposer des moyens de transport alternatifs**
- **Restaurer les milieux naturels**

«Personne ne veut mettre un sou pour enlever «ces merdes». C'est histoire de quelques coups de pelleuse et pourtant c'est toujours là...»



«Chacun se crée son petit chemin pour accéder à la côte ou au massif. Du coup, vu d'en haut, sur 100m, le littoral est dévasté par le piétinement... C'est un peu catastrophique !»



Photos de l'atelier de terrain «Les Goudes»
photos coloco



«S'il n'y a pas de risque imminent, quel est l'effet d'un cocktail de pollutions et d'une exposition de longue durée sur la santé humaine, même à de faibles concentrations? D'autant que les habitants, dont certains vivent là depuis tout petits, cueillent du romarin, inhalent passivement des poussières, consomment oursins et mollusques malgré l'interdiction en vigueur depuis 2000.»

Carte des enjeux
carte coloco



Porte d'entrée du Parc national

Accès encombrés en saison

Sentier côtier à aménager

Restauration des milieux naturels

Résidus de pollutions toxiques

Limiter le piétinement

Littoral du Mont Rose, vers la calanque de Saména

photo coloco

Les projets portés sur le site des Goudes

Les problématiques du secteur de la Madrague à Callelongue sont les mêmes depuis plusieurs années. La circulation, le stationnement, la pollution, la fréquentation importante sont des sujets qui cherchent encore des réponses et des solutions.

Les projets en cours :

ADEME

- Stabiliser les sols pour limiter l'écoulement et le ruissellement

- Dépollution par évacuation de petits volumes de terres pollués et confinement sur place de quelques placettes

Marseille Provence Métropole

- Mettre en place une navette maritime entre le vieux port et le port des Goudes

Ville de Marseille

- Construction d'un écosite au Mont Rose

Les orientations d'un plan directeur

Circulation et stationnement :

- Limiter l'accès aux voitures, informer et sensibiliser en amont
- Créer des parking de dissuasion, régler le stationnement
- Partager la voirie entre véhicules et piétons
- Supprimer les parkings empiétant sur les espaces naturels du littoral

Pollutions :

- Dépolluer et confiner les pollutions : métaux lourds, micro particules, déchets toxiques...
- Enlever les tas de scories dans les calanques pour limiter les risques d'ingestion et de contact
- Mettre l'accent sur l'interdiction de consommer des mollusques, animaux marins et végétaux

Accessibilité :

- Aménager l'accès au Canal de Marseille
- Sécuriser le GR 50 (interdire l'accès aux cheminées rampantes)
- Créer un sentier côtier pour les piétons et randonneurs
- Organiser les accès à la mer et les cheminements pour protéger la flore

Information :

- Mettre en avant la porte d'entrée du Parc national à la Madrague de Montredon et au Montrose
- Enlever tous les dispositifs visuels superflus (panneaux, éclairage, lignes électriques, glissières...)

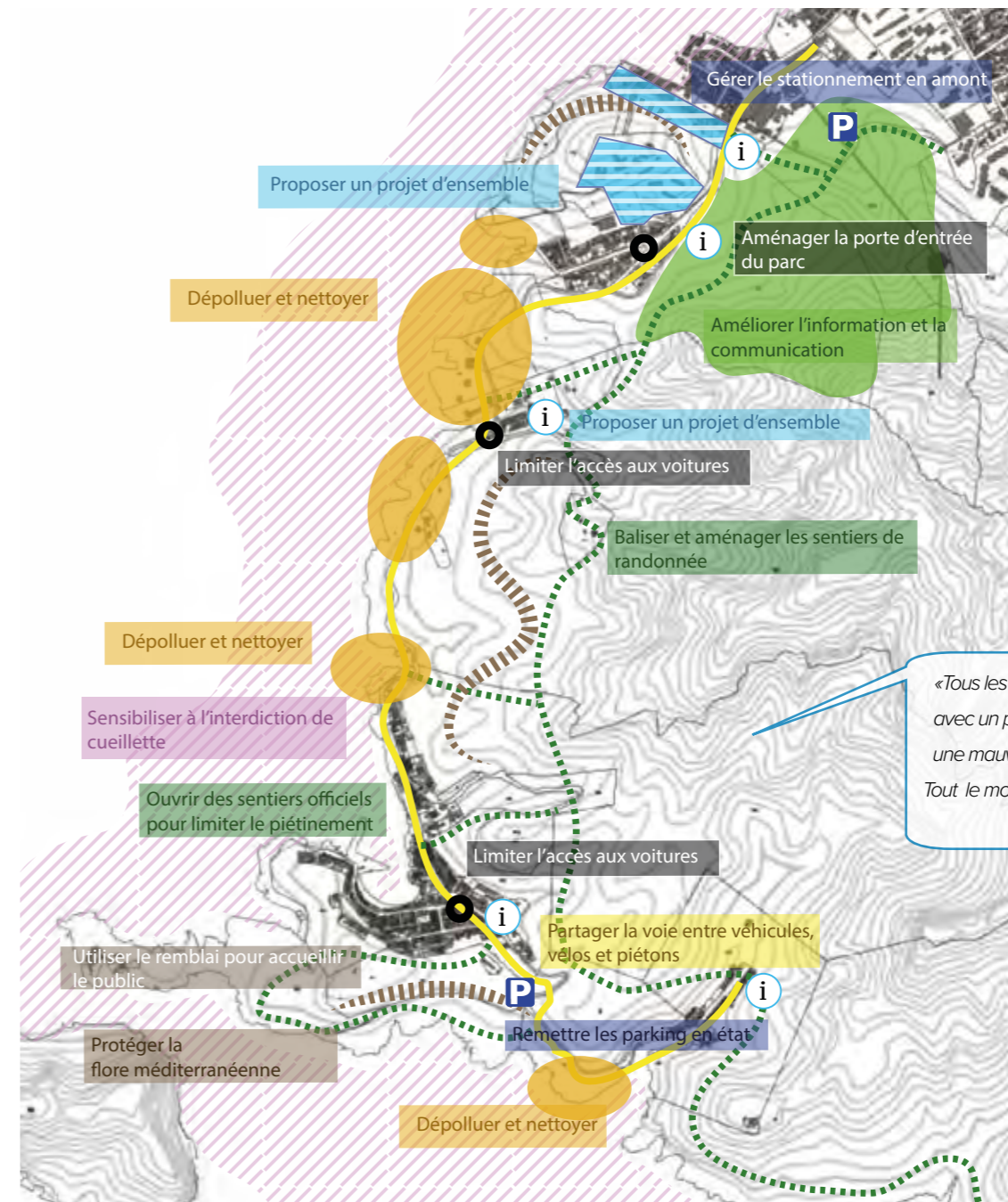
Interfaces :

- Limiter les pressions urbaines vers les espaces de nature
- Maîtriser les formes urbaines



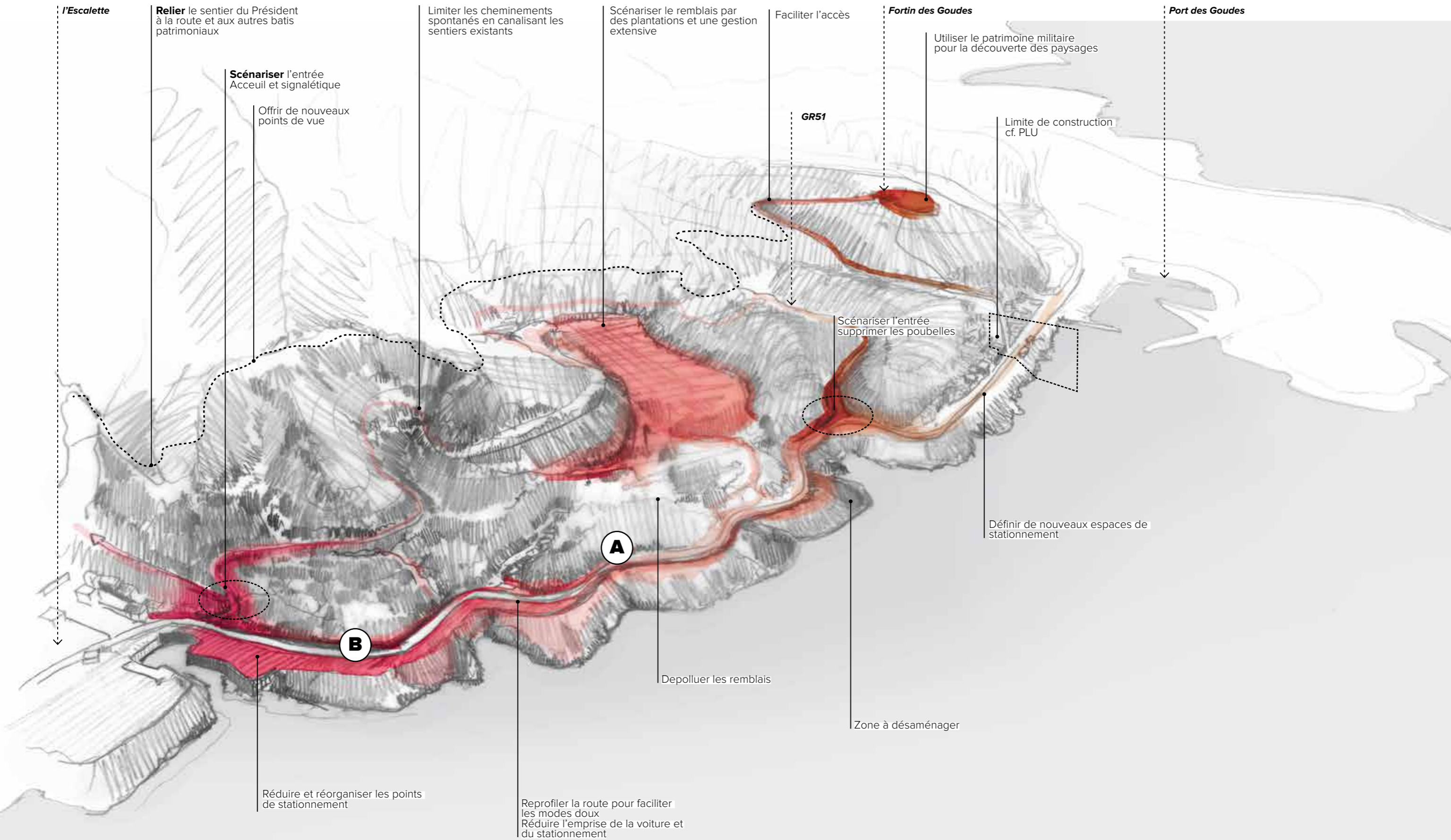
Photo de l'atelier de terrain «Les Goudes»

photos coloco

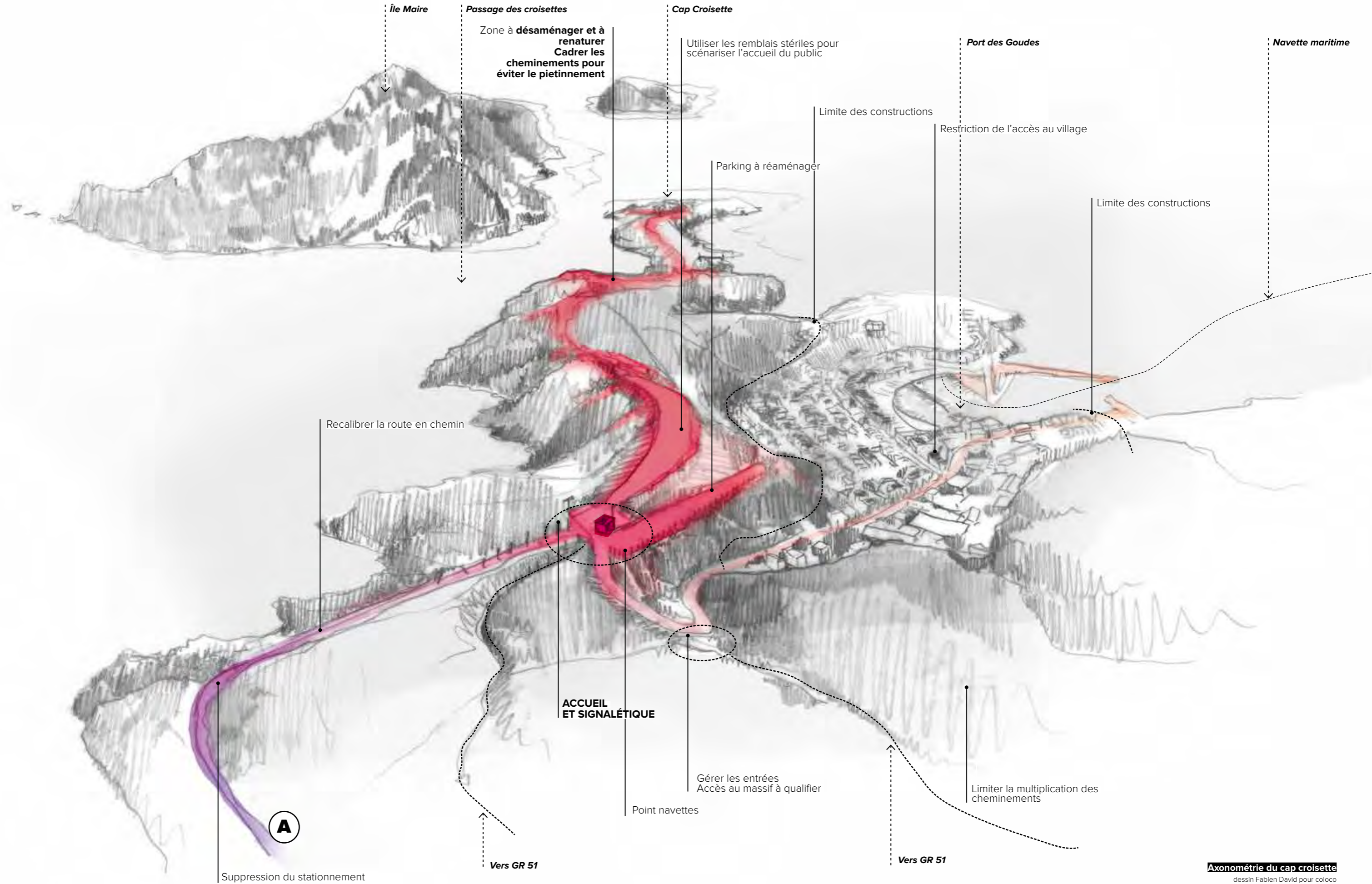


«Tous les ans, la ville encerle ces tas de pollution avec un panneau indicatif du danger. Mais ça fait une mauvaise pub alors ils sont toujours enlevés... Tout le monde le sait et pourtant ils continuent de se baigner ici...»

Préconisations

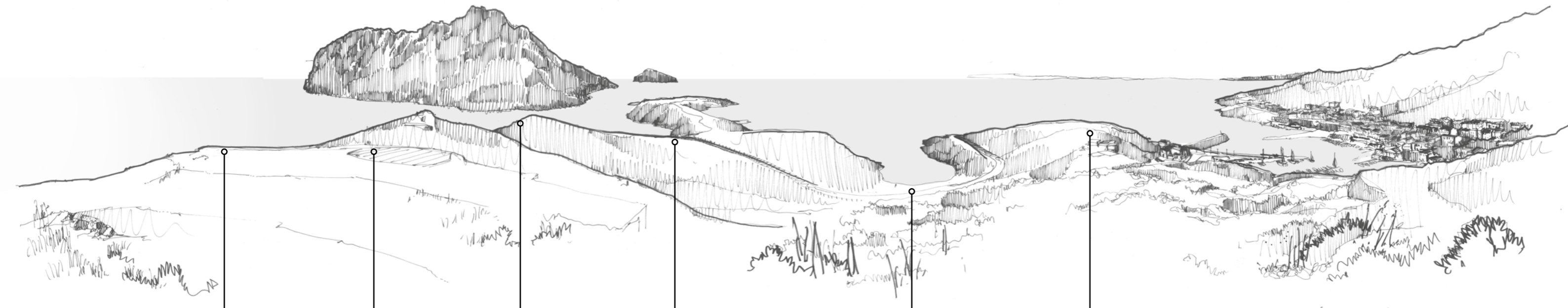


Préconisations

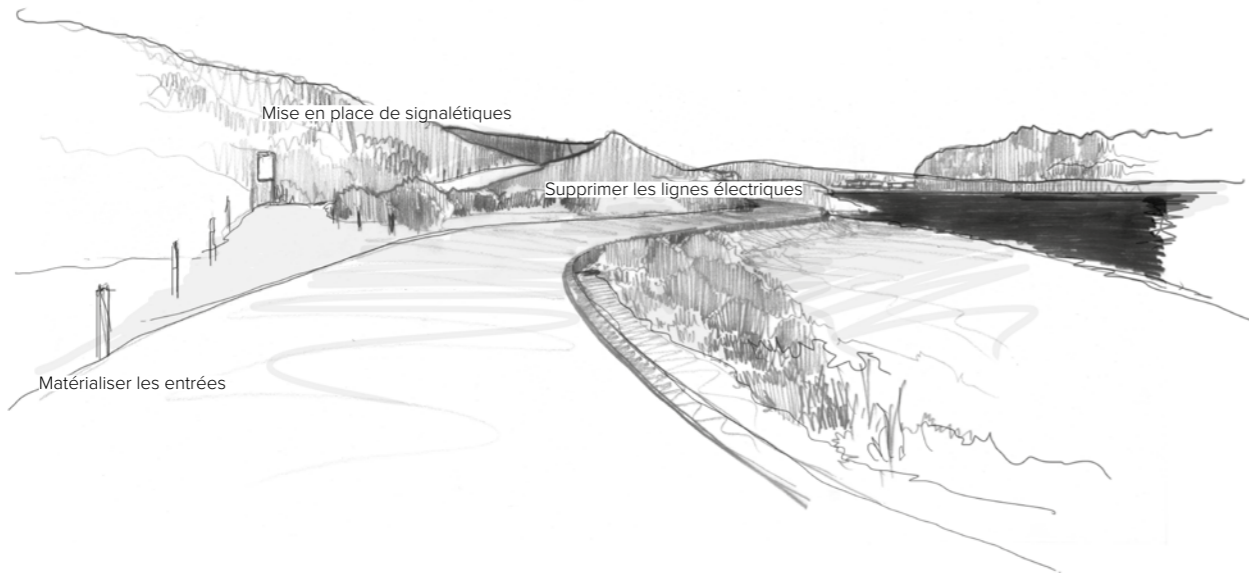




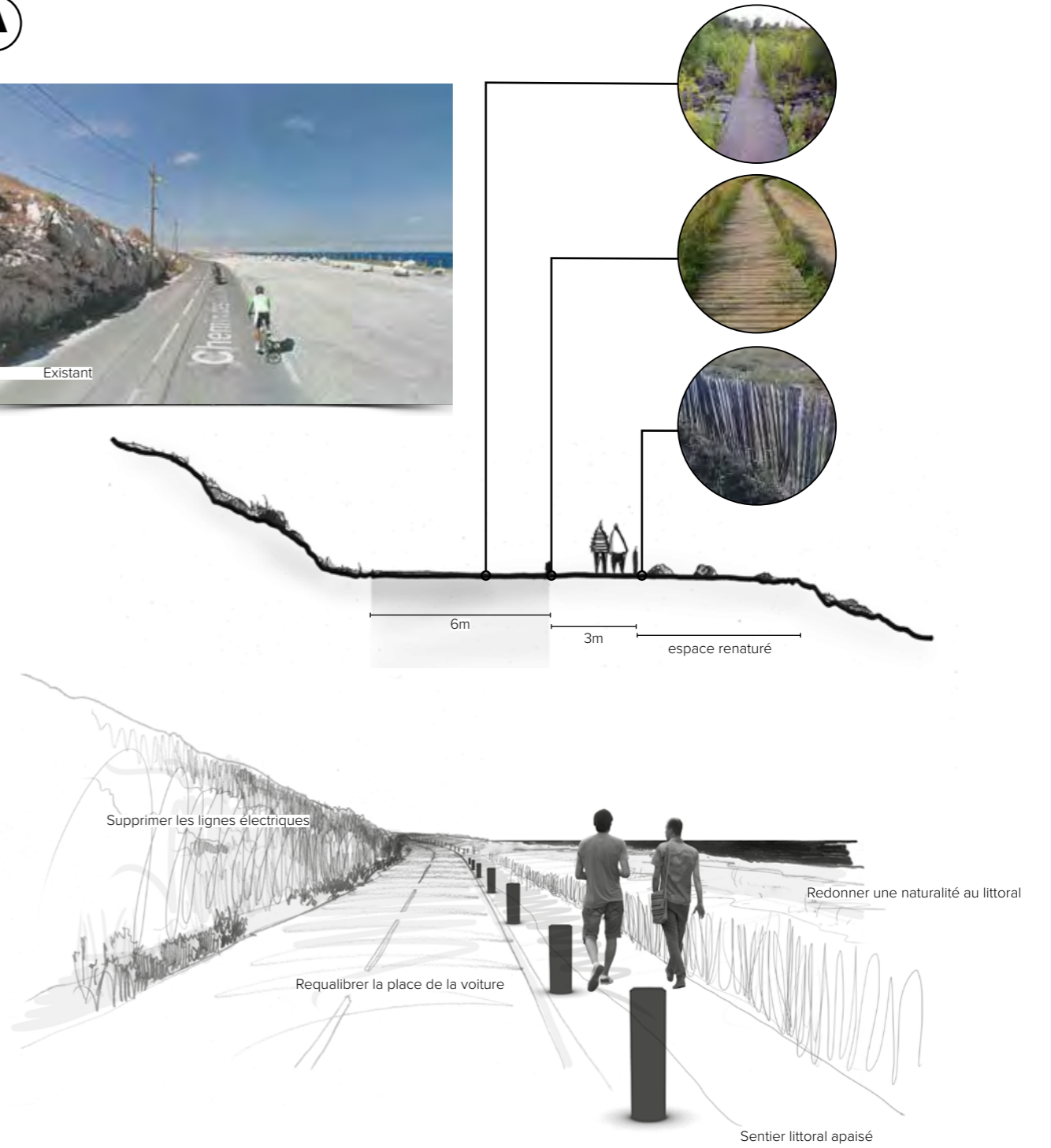
La pointe des Goudes depuis le fort Napoléon
photo coloco



A



A



Le référentiel paysager des Goudes

A
Plantations et aménagements



Parc national de Croatie



Zion national park (Etats-Unis)



North Cascades national park (Etats-Unis)



Gravity Defying Land Art Installations, Cornelia Konrads

B
matériaux



Cap de Creus (Espagne)



Cap de Creus (Espagne)



Grace Design Associates Landscape (Santa Barbara)

C
Signalétiques



France



Ardèche, France, M.Georgieff



Ardèche, France, M.Georgieff



Ardèche, France, M.Georgieff



Entité paysagère

Iles du Frioul

Typologie d'espace

Porte majeure

Contexte

Point focal de la rade de Marseille, l'archipel du Frioul est le territoire le plus visible du Parc national. C'est un archipel au patrimoine militaire et sanitaire majeur pour l'histoire de Marseille. Les quatre îles sont d'une grande richesse écologique, d'un intérêt patrimonial historique majeur, et connaissent une très forte fréquentation. Le site pourrait être un concentré des enjeux du Parc national. L'atelier de paysage s'est déroulé sur l'île de Ratonneau. A la sortie du port, le projet immobilier inachevé des années 70, dans des espaces militaires et d'extraction de roches surdimensionnés, pour certains d'entre eux encore à l'abandon, donne un sentiment d'un site en attente d'un réveil et d'une valorisation.

Le premier atelier a permis d'analyser les espaces connexes au port, le paysage et le cadre de vie le long des quais et dans les espaces urbanisés. Les résultats du workshop organisé par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille sur le Frioul ont été présentés dans les locaux du centre L. Lagrange. Le deuxième atelier a permis à partir du Fort de Ratonneau de travailler sur les enjeux paysagers, naturalistes et de fréquentation de l'ensemble de l'archipel.

Enjeux

1. Aménager les espaces d'accueil et les espaces portuaires, restaurer les espaces à l'abandon et réhabiliter le patrimoine
2. Gérer la fréquentation
3. Poursuivre les travaux de mise en valeur du paysage et du patrimoine

Atelier 3 Le Frioul



Vue du Frioul et de la rade de Marseille depuis le fort de Ratonneau vers l'Ouest
photo coloco



Localisation
carte coloco

Description du site du Frioul

L'archipel du Frioul se trouve au centre de la rade de Marseille à environ 4 km du vieux port. Sur trois de ses îles : Ratonneau, Pomègues, If se trouvent des bâtiments, mais l'essentiel de l'urbanisation se situe sur Ratonneau. Les îles Pomègues et Ratonneau sont reliées par la digue Berry, qui a été construite au 19ème siècle pour augmenter les possibilités de quarantaine. Par leur position stratégique en rade de Marseille, ces îles ont une histoire militaire et sanitaire particulièrement riche. Rachetés par la ville dans les années 1970 avec un projet d'urbanisation pensé pour accueillir un nouveau quartier de 3 000 habitants environ, seul un village autour du port et quelques bâtiments regroupant en tout 350 logements ont été construits et 150 habitants y vivent de manière permanente. Les locations saisonnières permettent d'accueillir environ 1 000 habitants en saison.

Le village, construit dans des espaces d'extraction de roches



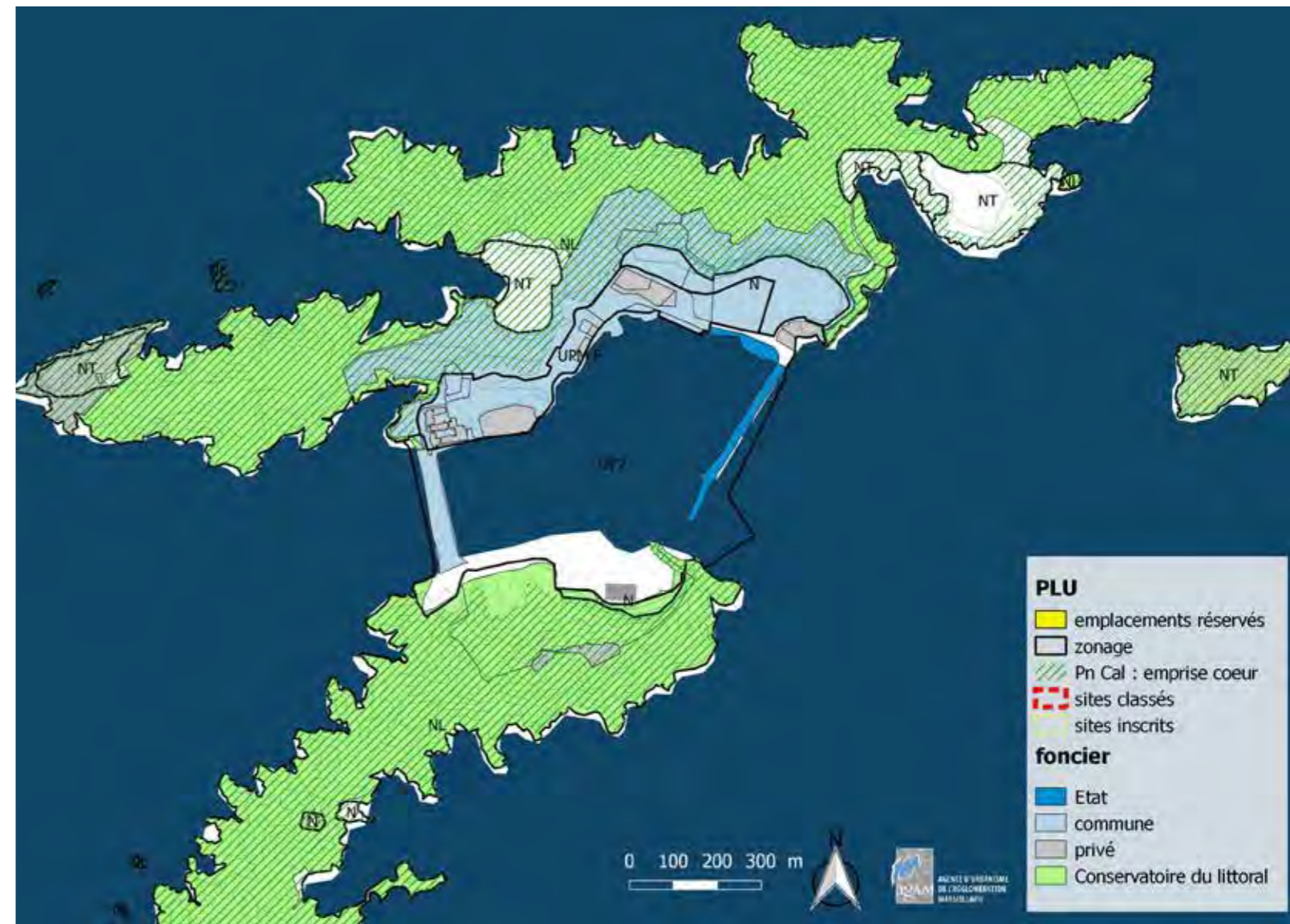
Photos de l'atelier de terrain
photos coloco

surdimensionnés (utilisé par exemple pour réaliser la digue du large du port autonome), à proximité de bâtiments militaire ou sanitaires délaissés après la seconde guerre mondiale, donne un sentiment d'un site en attente d'un réveil et d'une valorisation.

La labellisation «Parc maritime des îles du Frioul» en 2002 par la ville de Marseille a permis de porter une grande attention à la protection des espaces naturels accueillant une grande biodiversité et de nombreuses espèces protégées. La gestion fut confiée par la ville au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN-PACA) avant d'intégrer le périmètre du cœur de Parc national en 2012. Un plan de gestion des espaces naturels et de la faune des îles a été élaboré et a permis de mettre en œuvre des actions de canalisation de la fréquentation. Cette démarche environnementale a conduit la commune à rétrocéder ses propriétés en espace naturels au conservatoire du littoral en mai 2014.

Chaque année, près de 400 000 visiteurs sont acheminés par la navette maritime pour des usages de baignade et de promenade. Les espaces les plus fréquentés sont aujourd'hui l'île de Ratonneau, du port jusqu'à la plage Ste Estève. Les nombreuses calanques constituent d'excellents abris de mouillage pour les plaisanciers de Marseille, accentuant la pression des visiteurs sur le milieu marin. Les îles du Frioul constituent le premier site de plaisance dans le Parc national. Une ferme aquacole est installée depuis 1988 dans le port de Pomègues, initialement comme ferme pédagogique. Elle a depuis 2 000, engagé une reconversion en élevage bio et emploie 4 équivalent temps plein.

Un centre de loisirs est installé à proximité du port sur l'île de Ratonneau. Il accueille des classes de mer et des activités de loisirs. Des restaurants et commerces en lien avec le tourisme se sont installées sur les quais du port, et lui donne un aspect balnéaire de bord de mer.



Carte du PLU et des propriétés foncières sur le Frioul

carte AGAM



Vue sur la plage de St Estève et l'hôpital Caroline
photo coloco

Les enjeux issus de l'atelier

Le faible nombre de résident permanent conduit à une quasi absence de services publics sur l'île, sans : école, centre médical, commerces... les habitants doivent se rendre quotidiennement en ville pour ces besoins. De plus, l'écart de fréquentation saisonnier est très important (de 150 résidents à l'année à plus de 1000 l'été auquel on peut ajouter jusqu'à plus de 2 000 visiteurs à la journée), créant ainsi des effets de saturation.

Point focal de la rade de Marseille, le Frioul est le territoire le plus visible du Parc national. L'archipel abrite une grande richesse écologique, et revêt un intérêt patrimonial historique majeur. Les infrastructures d'accueil et d'information n'ont jamais été à la hauteur de la fréquentation et continuent à se dégrader. Plusieurs sites sont dans un état d'abandon, parfois dangereux, dégradant l'image insulaire et balnéaire de l'archipel. Toutefois, les patrimoines (naturels culturels et paysagers) et l'accessibilité du site en font un « concentré » du Parc national particulièrement adapté à la médiation auprès des visiteurs.

«Pour y habiter sur l'île, il faut y travailler car les trajets vers Marseille c'est encore trop compliqué. Et puis, il n'y a rien ici ! Dès que vous avez besoin d'un truc, n'importe quel service, il faut aller en ville.»

«Les touristes, quand ils arrivent ici, ils trouvent ça moche. Et ça se comprend. Mais ils ne cherchent pas à voir plus loin... Il y a 10 ans c'était pire. C'est dur d'avoir une nature respectée et belle alors que le village est moche.»

- Assumer une visibilité des équipements d'accueil indiquant l'entrée dans le Parc national, améliorer l'information et l'accueil du public avec des infrastructures/équipements pour le public (toilettes, lieu d'éducation à l'environnement, musée...),
- Améliorer la qualité de l'accueil et la fixation du public dans les zones les plus touristiques
- Repenser la protection du plan d'eau du port et réhabiliter les ouvrages pour développer une activité portuaire et un aménagement du village compatible avec le Parc national ;
- Mettre en valeur le patrimoine historique, proposer un plan d'aménagement d'ensemble sur la zone du pavillon Hoche, prévenir et protéger des du risque d'éboulement de la falaise
- Protéger la faune, la flore et les habitats naturels, organiser les sentiers et baliser les parcours pour limiter le piétinement
- Faire du Frioul un site pilote d'animation et d'éducation à l'environnement et au développement durable



Le village de Port Frioul (José Luis Sert architecte) à gauche, le pavillon Hoche à droite
photos coloco



«Avant, on remplissait environ 50 sacs poubelle pour nettoyer les plages. Aujourd'hui, on en a besoin que de 30. Alors il faudra voir avec le temps mais ça a l'air de s'améliorer.»

Pollutions et nuisances	Accès et portes	Ports	Protection de l'avifaune
Enjeux de biodiversité	Parking	Mouillage	Devenir et affectation à interroger
Sites classés	Eléments de patrimoine	Accueil	
Forte fréquentation			

Carte des enjeux
carte coloco



Les projets portés sur les îles du Frioul

Les problématiques du Frioul sont essentiellement liées aux fluctuations jour/nuit et hiver/été. La gestion et l'entretien des habitations et des équipements saisonniers constituent un enjeu majeur. L'image de cet archipel doit s'améliorer pour refléter l'ambition du Parc national.

Les projets en cours :

- Schéma directeur de signalétique
- Restructuration de l'éclairage public
- Destruction des anciens terrains de sport
- Construction d'un terrain multisport
- Déplacement des jardins partagés
- Création d'une maison des habitats littoraux méditerranéens à la Villa Marine



Les orientations d'un plan directeur

Accueil du public :

- Installer une structure visible de porte d'entrée du parc
- Proposer des équipements publics (information, éducation à l'environnement, sanitaires ...)
- Améliorer la signalétique sur l'île pour accompagner la visite
- Organiser et baliser les sentiers

Patrimoine :

- Réhabiliter/restaurer les bâtiments en ruines
- Proposer un parcours de découverte autour du patrimoine historique

Gestion et protection :

- Réguler le développement des végétaux envahissants
- Protéger la flore du piétinement
- Protéger la faune et notamment les oiseaux nicheurs

Services et vie sociale :

- Créer un espace multiservice permettant l'accueil du public et l'organisation d'une vie locale et associative (salles de réunion, bureaux médicaux et para-médicaux, bureau de poste, toilettes...)

«La ferme aquacole existe depuis 1989. En 2000 on est passé en bio. La production reste petite, seulement 60T/an puisqu'il n'y a pas la capacité d'étendre à cause des interdictions liées au parc. L'ensemble de la production est commercialisée dans la région.»

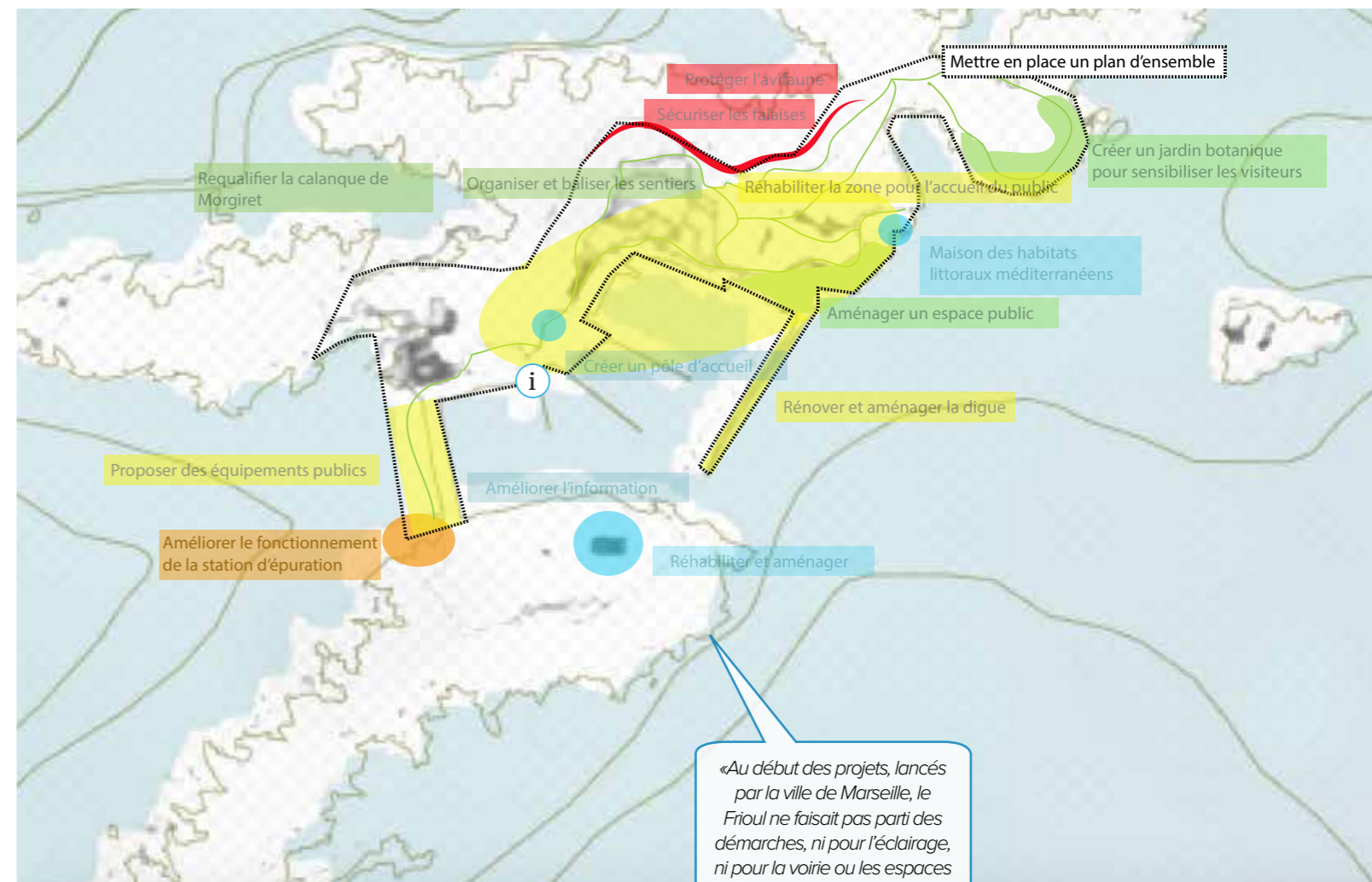


Les espaces oubliés du Frioul

photos coloco

Vue de l'île de Ratonneau depuis le hangar de l'île Pomègues

photo coloco



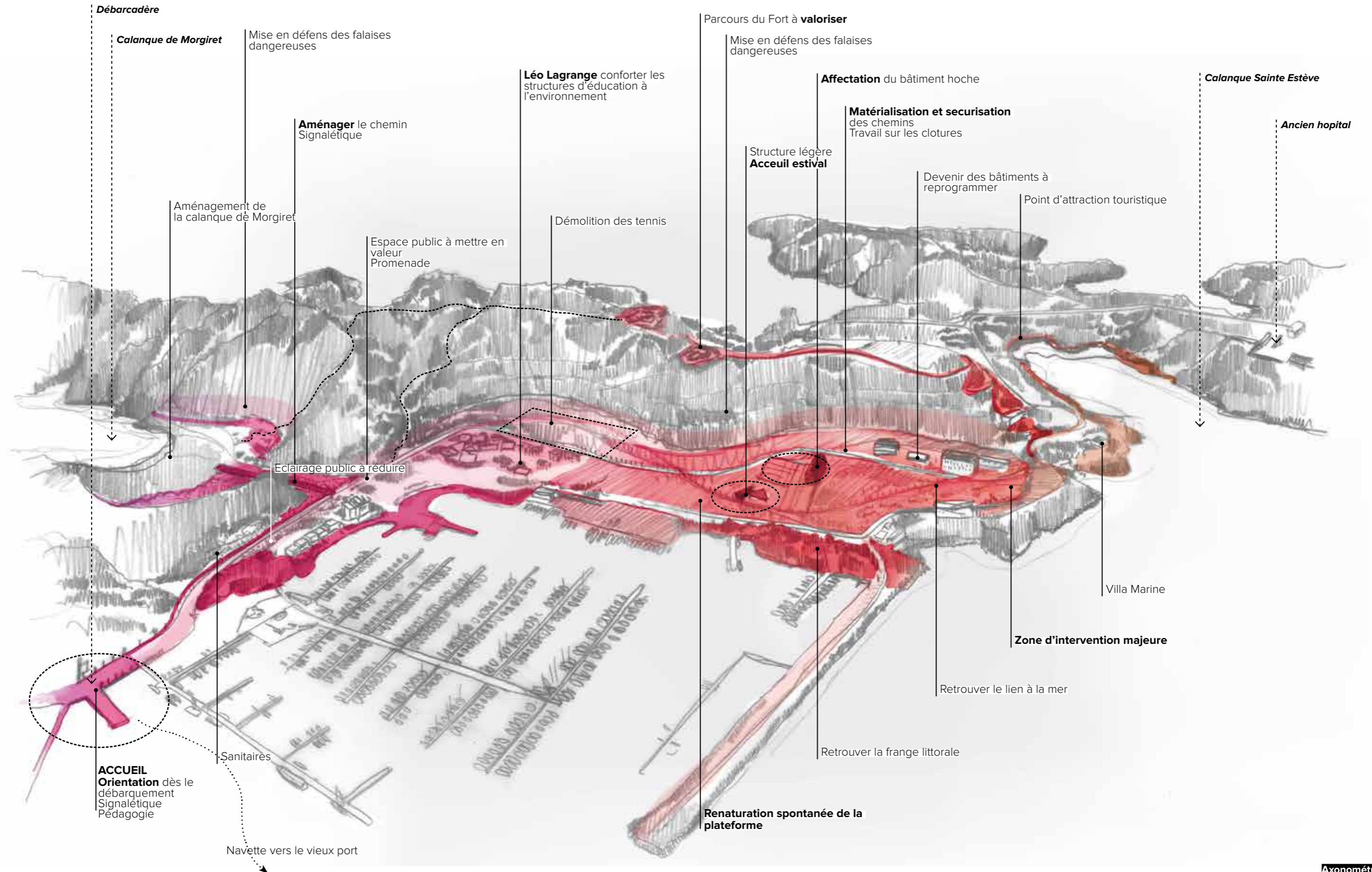
«Au début des projets, lancés par la ville de Marseille, le Frioul ne faisait pas parti des démarches, ni pour l'éclairage, ni pour la voirie ou les espaces verts.»

2015	2016	2020	2030	2040	2050	2100
Cheminements en zone urbanisée						
Eclairage (démonter/restructurer)						
Signalétique d'accueil du PNCal						
Table d'orientation						
	Détruire le terrain multisports					
	Rédiger le plan de gestion des espaces du Conservatoire du Littoral					
	Déménager les jardins partagés					
		Construction d'une maison des îles (conservatoire du littoral)				
		Révision de la charte du PNCal				

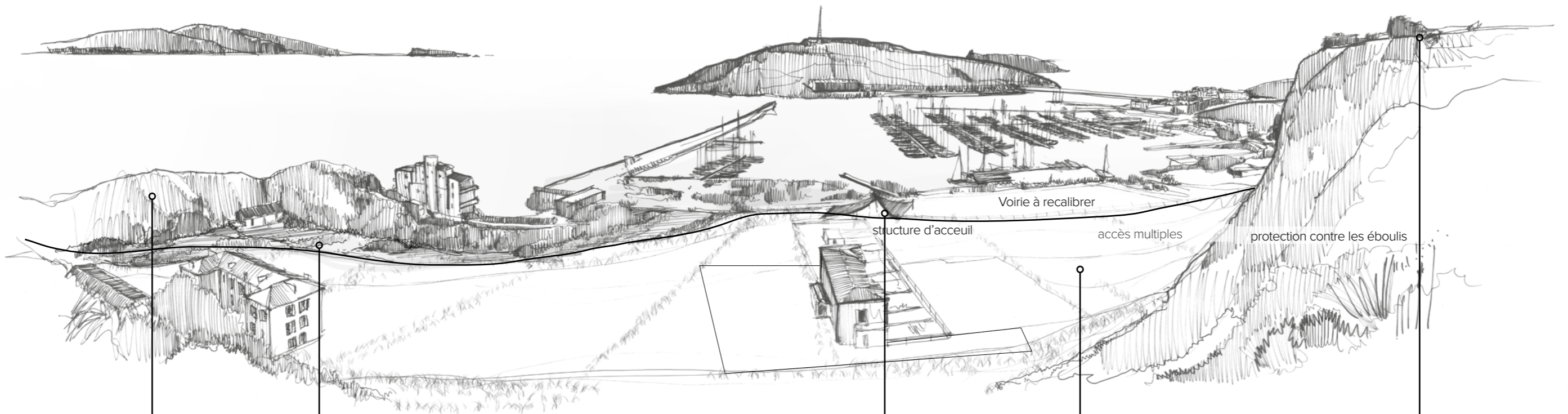
Les propositions d'actions

coloco

Préconisations



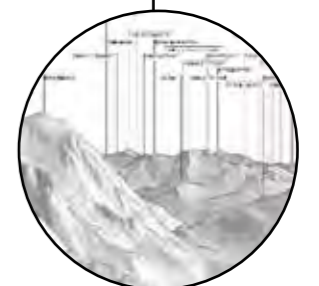
Préconisations



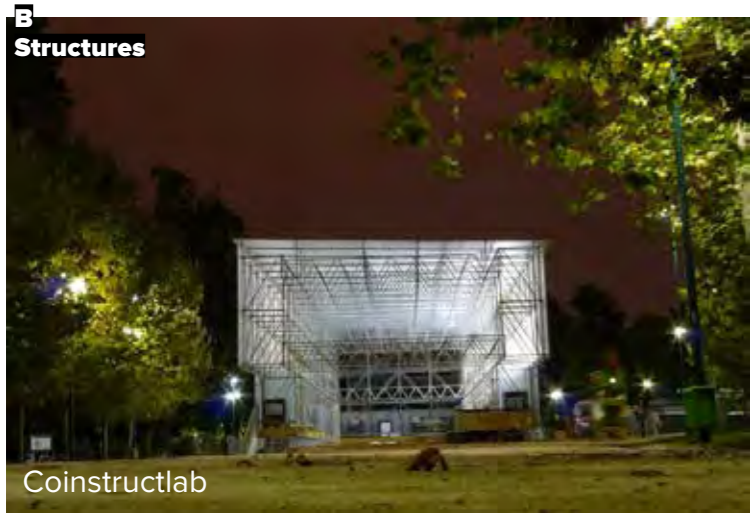
gestion du risque des murailles



Cabane accueil



Le référentiel paysager du Frioul





Entité paysagère
Anse de Cassis

Typologie d'espace
Porte majeure

Contexte
La calanque de Port Miou, particulièrement profonde, est située à l'ouest du port de Cassis et à l'extrémité est du massif des Calanques. Elle était exploitée jusque dans les années 80 pour l'extraction de pierre de taille et de carbonate de calcium nécessaire à la fabrication de la soude.

Un port de plaisance y est installé sur les deux rives de la calanque depuis la fin d'exploitation de la carrière. Il offre un linéaire important permettant d'accueillir plus de 450 anneaux. L'ancien bâtiment d'exploitation de la carrière, aussi appelé « le château », est devenu le siège de la capitainerie.

La calanque est accessible en voiture depuis Cassis, posant des problèmes de congestion dans le quartier pavillonnaire de la presqu'île. La commune a mis en place un système de navettes pour désengorger le site en le reliant à un parking situé à l'entrée de la commune.

L'interface avec le massif de la Gardiole est importante. Le dernier incendie d'août 1990 a montré les enjeux importants de la défense contre l'incendie, en particulier pour l'évacuation des habitants et visiteurs.

Enjeux

- 1. Traiter la transition entre le centre-ville, le port et le massif des Calanques à travers la presqu'île
- 2. Imaginer le devenir des espaces bâtis du littoral Cassiden
- 3. Restaurer les espaces de l'ancienne carrière et réhabiliter le patrimoine
- 4. Aménager les espaces d'accueil en tant que porte majeure
- 5. Gérer la fréquentation et la desserte du site

Atelier 4
Port Miou



Localisation
carte coloco



Photos de l'atelier de terrain
photos coloco

Description du site de Port Miou

La calanque de Port-Miou est la plus profonde du littoral, c'est un abri réputé depuis les débuts de la navigation (portus melior en latin). Située à l'ouest du port de Cassis et à l'extrémité Est du massif des Calanques, la calanque a connu de petites exploitations de roche avant de devenir au début du 20ème un espace d'extraction industriel de carbonate de calcium pour la fabrication de la soude.

Une zone de mouillage et d'équipement léger y est installée sur les deux rives dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime. Elle offre un linéaire important permettant d'accueillir plus de 450 anneaux. L'ancien bâtiment d'exploitation de la carrière, «le château», est devenu le siège de la capitainerie. La calanque, en plus de sa fonction portuaire est une porte d'entrée majeure du massif notamment pour accéder aux plages d'En'vau et Port-Pin, son accès en voiture depuis Cassis, pose des problèmes de congestion dans le quartier pavillonnaire de la presqu'île. La commune a mis en place avec Marseille Provence Métropole un système de navettes pour désengorger le site en le reliant à au parking des Gorguettes situé à l'entrée de la commune.

L'interface avec le massif de la Gardiole est importante. Le dernier incendie d'août 1990 a montré les enjeux importants de la défense contre l'incendie, en particulier pour l'évacuation des visiteurs et des habitants de la presqu'île.

Le paysage de la calanque de Port-Miou est celui de l'immense

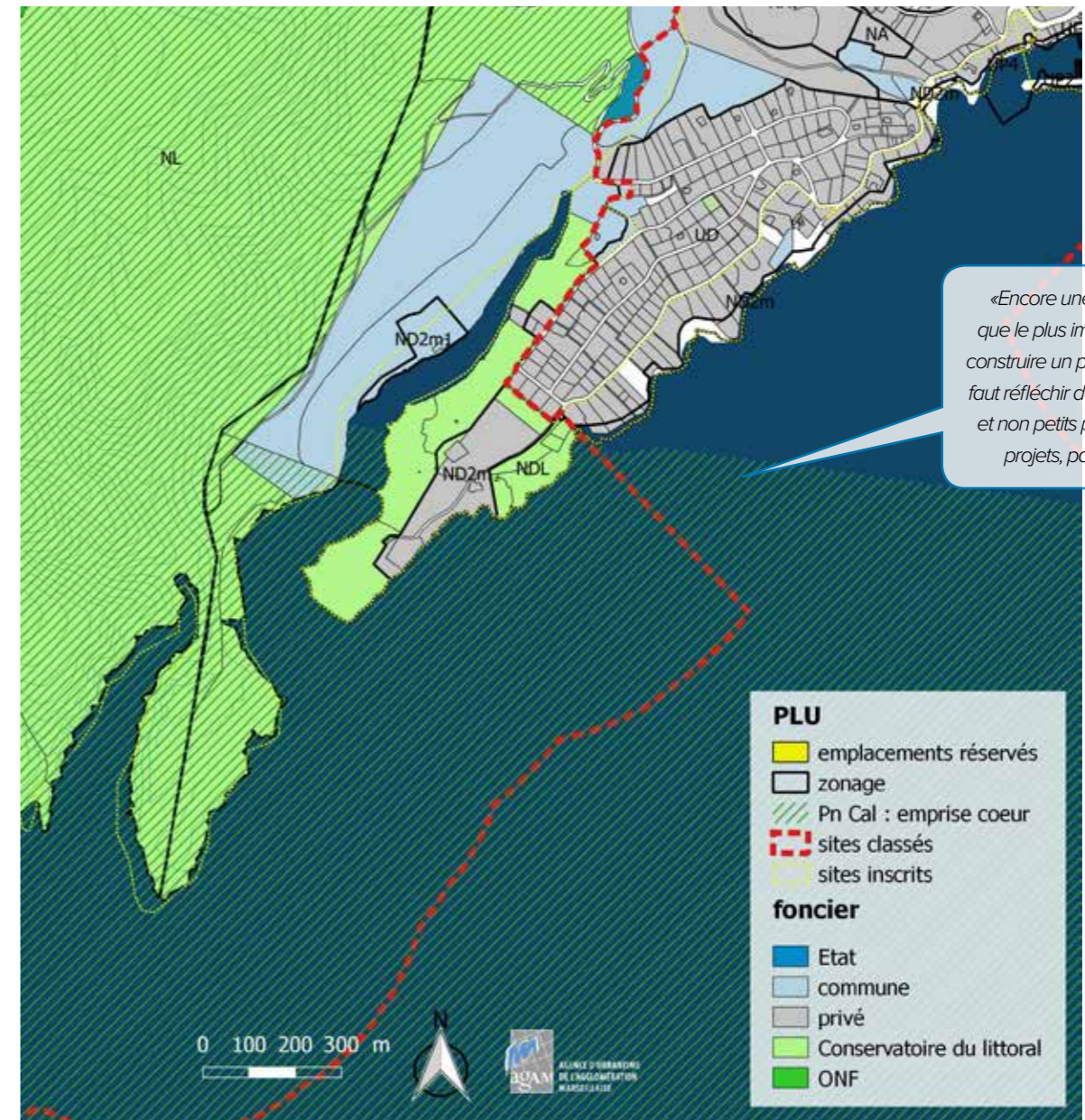
front de taille et du carreau de la carrière en rive droite. L'entrée à la calanque est fermée par un portail servant de support à divers panneaux de signalétique, complétés par d'autres dispositifs installés sans cohérence au début de l'«autoroute à visiteurs».

La plateforme du carreau sur laquelle transite les visiteurs se rendant dans le massif est gagnée par une pinède de Pin d'Alep, elle constitue un espace dégradé et sans affectation où de l'eau de pluie n'a pas de circulation pensée. Un merlon de terre a été aménagé pour limiter l'érosion de la berge au-dessus des pontons.

Le parking réservé aux plaisanciers installé au fond du vallon n'a fait l'objet d'aucun traitement paysager. Les anciennes trémies de chargement des barges construites à l'entrée et au milieu de la calanque et qui stabilisent le carreau de carrière sont en mauvais état et présentent des dangers importants.

Sur la Presqu'île, un sentier d'interprétation est aménagé à partir du parking mais il ne permet pas une continuité de visite avec le fond de la calanque ni avec le front de mer jusqu'au port de Cassis. Des conflits d'usage se produisent régulièrement entre les visiteurs, les plaisanciers, les pratiquants de kayak. Des érosions importantes des sentiers permettant de rejoindre Port-Pin rendent son usage difficile à certains endroits.

Vue depuis la route d'accès à la calanque de Port Miou
photo coloco



«Encore une fois, je pense que le plus important c'est de construire un plan d'ensemble. Il faut réfléchir de façon générale et non petits projets par petits projets, par-ci, par-là...»

Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNCal sur Port Miou



Vue sur le port de plaisance de Port Miou depuis la capitainerie
photo coloco

Les enjeux issus de l'atelier

Comme tous les points d'entrée majeurs, la calanque de Port Miou concentre tous les enjeux majeurs d'accueil, d'information et d'orientation du public, d'aménagement et d'équipement, de mise en valeur du patrimoine. L'équilibre entre niveau de fréquentation et de sécurité du site et des visiteurs doit devenir un fil conducteur des projets futurs sur la calanque.

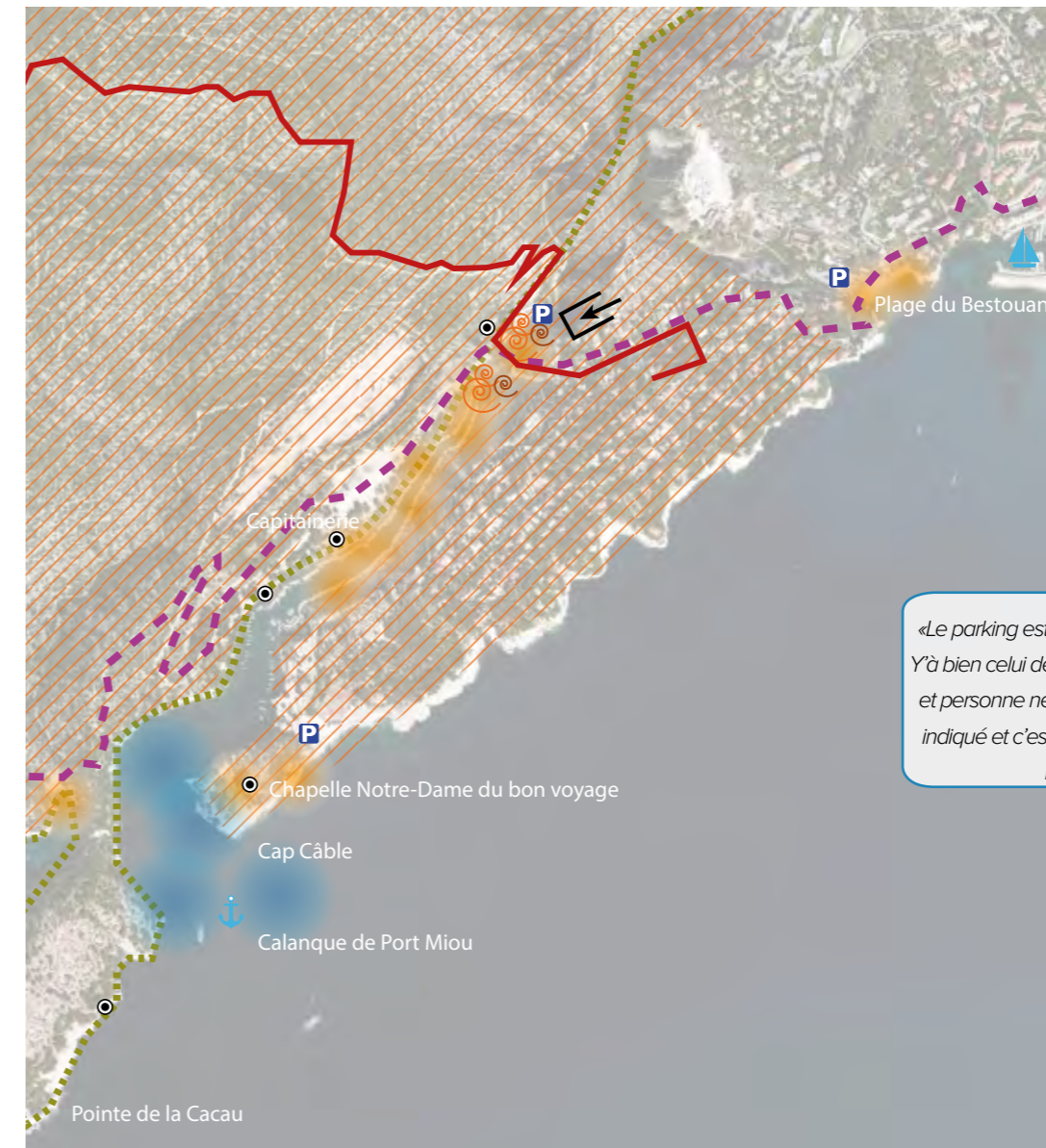
La fin de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime en 2019 nécessite de réinterroger la gestion des accès piétons, des accès maritimes et des mouillages, des objectifs environnementaux, patrimoniaux, des équipements à créer pour l'accueil du public et de la gestion des usages avant son renouvellement.

Les liens piéton fonctionnels avec le vallon des Brayes vers le parking des Gorguettes et la plage du Bestouan sont à retrouver.

«Les gens se garent n'importe où ! Surtout les étrangers qui tournent et souvent ils ne trouvent pas de place alors ils repartent. C'est dommage ça donne une mauvais image du Parc.»

«Ce sentier là c'est une autoroute ! Je ne comprend pas pourquoi il est si large. C'est de la place perdue tout ça ! Et puis la signalétique, c'est comme partout, il faut faire quelque chose, dans l'ensemble.»

- Paysager le carreau de carrière pour offrir au public des ambiances et des points de vues variées
- Réorganiser les mouillages de la calanques suivant les contraintes du site et les points de vues
- **Gérer la forte affluence touristique, gérer l'accès et le stationnement, gérer les problèmes de circulation**
- **Améliorer la signalétique, sécuriser les lieux accessibles au public, réguler les usages et partager les espaces**
- **Réguler les activités nautiques et l'accès à la mer, renforcer les pontons en bois**
- **Mettre en place un plan massif pour prévenir des incendies**
- **Gérer les écoulements d'eaux pluviales, stabiliser les berges**
- **Réhabiliter les bâtiments historiques, proposer des sentiers alternatifs pour répartir la fréquentation, remettre à jour le projet de sentier littoral de Port-Miou à Cassis**



«Le parking est saturé à partir de 10h du matin. Y'a bien celui des Gorguettes mais il est trop loin et personne ne le connaît. Il n'est pas très bien indiqué et c'est pas si facile d'y accéder. Il faut marcher après...»



Photos de l'atelier de terrain
catte coloco

Carte des enjeux
carte coloco



Vue aérienne de la calanque de Port Miou
photo google earth

Les projets portés sur le site de Port-Miou

Les problématiques de la calanque de Port Miou sont essentiellement dues à la forte fréquentation du site et aux conflits d'usages qui en résultent. Le risque incendie y est important et historique. Les propositions de projets sont nombreuses et similaires depuis plusieurs années mais les démarches n'aboutissent pas forcément à des réponses concluantes. L'urgence est de concevoir un plan d'aménagement d'ensemble pour gérer la fréquentation du site.

Les projets réalisés ou en cours :

- Harmonisation de la signalétique
- Restauration du bâtiment de la capitainerie
- Aménagement d'un parking de dissuasion pour désengorger la presqu'île (parking des Gorguettes)
- Projets de construction d'un hôtel et d'un ecolodge dans le secteur du Bestouan
- Réalisation d'une charte paysagère et architecturale de la ville de Cassis

L'amorce d'un plan guide

Accueil du public :

- Harmoniser la signalétique à l'entrée
- Proposer des équipements publics (toilettes, douches...)
- Baliser les sentiers et proposer des alternatives
- Favoriser l'accessibilité PMR (notamment pour la capitainerie)

Patrimoine :

- Réhabiliter/estaurer les bâtiments anciens
- Mettre en valeur la chapelle de Notre-Dame- du bon voyage

Gestion :

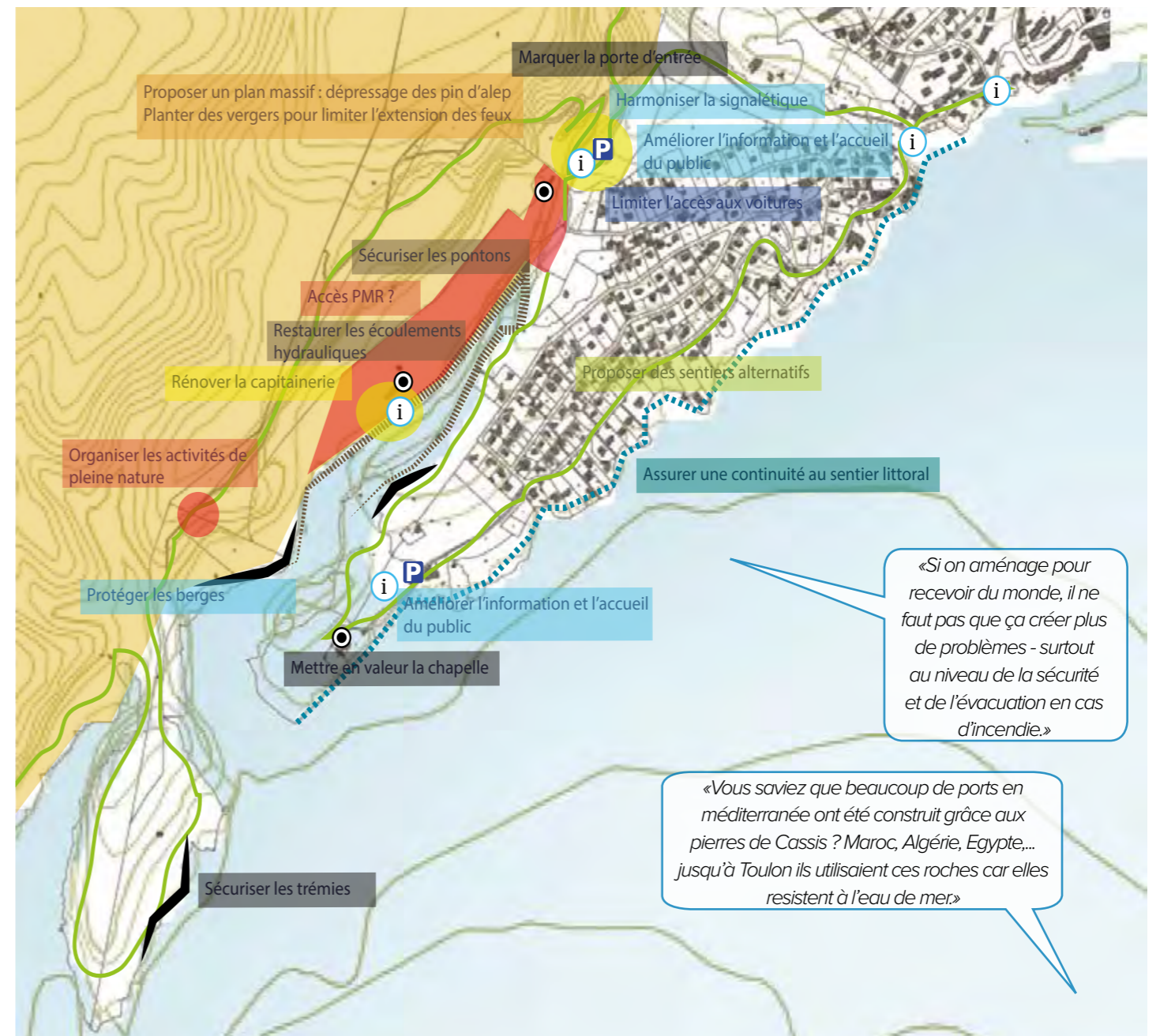
- Mettre en place un plan massif (contre les incendies)
- Protéger la flore du piétinement
- Revoir le système d'écoulement des eaux
- Organiser la mise à l'eau des embarcations légères

Sécurité :

- Sécuriser les affleurements rocheux (éboulis)
- Sécuriser les trémies
- Limiter l'accès aux pontons



Entrée de Port Miou
photo coloco

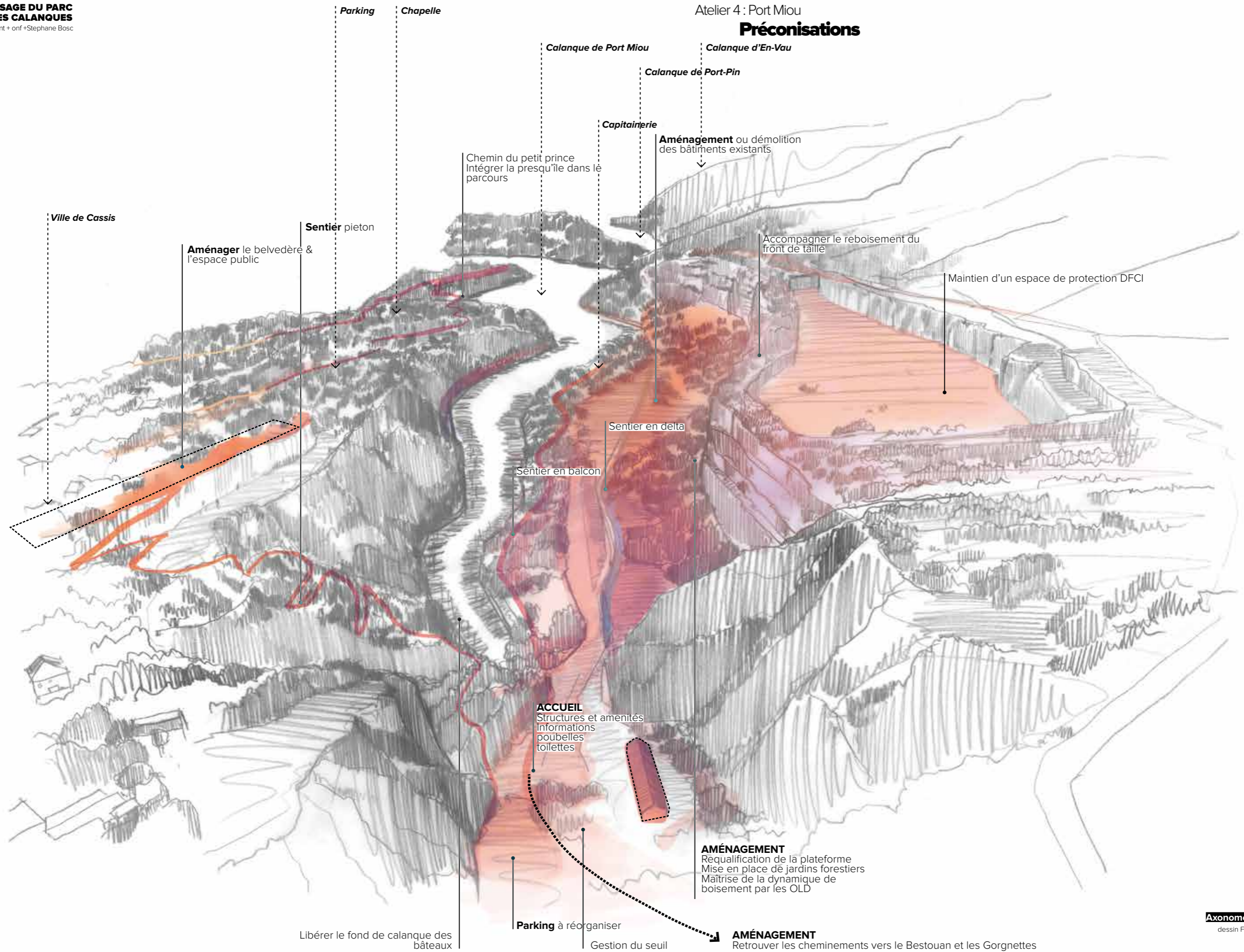


« Si on aménage pour recevoir du monde, il ne faut pas que ça crée plus de problèmes - surtout au niveau de la sécurité et de l'évacuation en cas d'incendie. »

« Vous saviez que beaucoup de ports en méditerranée ont été construits grâce aux pierres de Cassis ? Maroc, Algérie, Egypte... jusqu'à Toulon ils utilisaient ces roches car elles résistent à l'eau de mer. »

Carte des propositions d'actions
carte coloco

Préconisations





Vue sur l'entrée dans la calanque de Port Miou, accès au GR
photo coloco



Cheminements multiples en delta



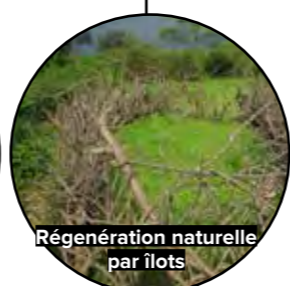
Cheminement PMR



Promenade Belvédère



Signalétique et accueil



Régénération naturelle par îlots

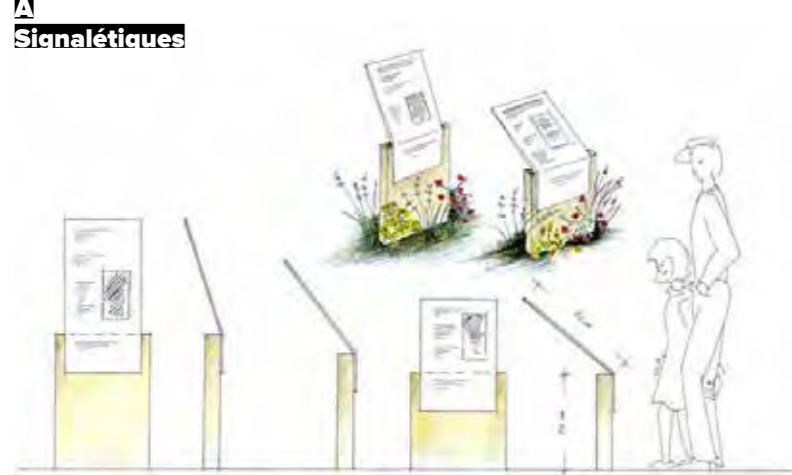


Sentier botanique



Le référentiel paysager de Port Miou

A
Signalétiques



Nouvelle Zelande, G.Clément

B
Renaturation & aménagements





Entité paysagère

Massif de St-Cyr Plateau de Carpiagne

Typologie d'espace

Grands paysages

Contexte

Le massif de St-Cyr, plus continental que le massif des Calanques, recèle de paysages provençaux typiques, marqués par des garrigues, landes et pelouses, dont certaines résultent d'un usage trop intensif des milieux ayant entraîné une érosion des sols (pâturage, feu...). Point culminant du Parc national de Calanques, avec une pluviométrie plus importante que dans celle des Calanques et une altitude qui culmine à 700m, ainsi que par l'incursion de dolomite dans le calcaire, la présence d'espèces végétales typiques de pelouses méditerranéennes d'altitude marque le paysage.

La géologie spécifique a façonné un paysage, bien qu'abrupt en certaines zones, moins découpé et aride que le littoral, propice à la présence de cours d'eau et de mares temporaires. L'érosion des sols sur les sommets notamment dû au passage trop fréquent du feu limite le développement de la forêt mais des vallons d'ubac pourraient permettre l'installation d'une forêt méditerranéenne continentale.

Le massif se trouve aujourd'hui encadré par des voies de circulation et par l'urbanisation de toutes parts. Au nord, la vallée de l'Huveaune a connu une concentration de voies de déplacements et d'implantations industrielles et commerciales. L'urbanisation a colonisé les flancs du massif de toute part. Au sud, la route de la Gineste marque la limite entre les deux massifs au milieu du plateau de Carpiagne. Cet espace de garrigue sur un sol calcaire karstique a la particularité d'être un entre-deux d'où ni la mer ni la ville ne sont visibles.

Le massif de Saint-Cyr a été très marqué par le passage de six incendies majeurs en 50 ans. La végétation présente peut se reconstituer après un incendie grâce au potentiel de régénération des espèces méditerranéennes, de pelouses, de garrigues et du pin d'Alep, notamment. Néanmoins, lorsque la fréquence des feux s'accroît, la végétation évolue avec une prédominance des espèces pyrophytes inflammables et la diminution de la diversité biologique, voire même un blocage des dynamiques naturelles, et donc un risque de banalisation des habitats et des paysages.

Enjeux

1. Protection du massif contre l'incendie, gestion DFC
2. Occupation de l'espace par l'agriculture, la chasse et le pastoralisme
3. Gestion forestière
4. Interfaces urbaines et gestion des équipements techniques (voiries, OLD, déchets ...)

Atelier 5

Massif de Saint Cyr



Localisation
carte coloco

Description du massif de saint Cyr

Le massif de St-Cyr, plus continental que le massif des Calanques, recèle de paysages provençaux typiques, marqués par des garrigues, landes et pelouses, dont certaines résultent d'un usage trop intensif des milieux ayant entraîné une érosion des sols (pâturage, proto-industrie, feu...). Point culminant du Parc national des Calanques, avec une altitude qui culmine à 646m pour le Mont Carpiagne et 610m pour le Mont Saint-Cyr, il se caractérise par une pluviométrie plus importante que celle du littoral et par l'incursion de dolomite dans le calcaire. La géologie spécifique a façonné un paysage, bien qu'abrupt en certaines zones, moins découpé et aride que le littoral, propice à la présence de cours d'eau et de mares temporaires. De ce fait, la présence d'espèces végétales typiques de pelouses méditerranéennes d'altitude marque le paysage.

Les contreforts nord du massif sont marqués par la présence de nombreux faisceaux de transport et de déplacement qui occupent de manière très dense toute la vallée de l'Huveaune. La proximité avec les espaces urbains y est très grande, soit dans le cadre de vallons habités soit par l'implantation de constructions sur les premiers contreforts. Cette occupation humaine très dense ne permet pas de prendre toute la dimension du paysage et le maintient dans une confrontation banalisante. Des sentiers permettent de découvrir les massifs en direction des sommets, toutefois, la présence de la zone de tir du camp militaire en interdit l'accès et l'absence de liaison en corniche ne permet pas d'envisager de boucles de randonnée.

Au sud, la route départementale de la Gineste (D559) marque la limite entre les deux massifs. Cet espace de garrigue vallonné sur un sol calcaire karstique offre un paysage d'être un entre-deux d'où ni la mer ni la ville ne sont visibles.

Accessible depuis le vallon de Vaufrèges encore marqué par les implantations industrielles, les anciennes carrières et fours à chaux, cette route est un axe de circulation important (plus de 10 000 véhicules par jour) présentant des problèmes de sécurité des usagers à certains endroits. Limite nord du massif des Calanques, elle constitue un axe important pour limiter la progression d'incendies en cas de mistral.

Le boisement du vallon de la Gineste est le résultat du passage du feu de 1990. De nouvelles pinèdes sont en formation par bosquet depuis 25 ans alors qu'elles avaient disparues depuis les années 1960 suite à plusieurs incendies. A la fin du XIXe siècle, ce site était sur-pâturé et le bois était exploité pour alimenter les fours à chaux, offrant un paysage de pelouse et de garrigue. C'est à cette époque que les premières acquisitions de terrains par l'Etat permettent de mettre en œuvre des actions de restauration des espaces naturels.

Le massif de Saint-Cyr a été très marqué par le passage de six incendies majeurs en 50 ans. Les objectifs de défense de la forêt contre l'incendie y sont d'éviter les feux « catastrophe », en priorisant la détection et l'attaque des feux naissants. Pour cela, de multiples actions de surveillance et de luttes à proximité des zones urbaines ont été mises en œuvre.

Sur la plaine de la gineste des coupures de combustibles par des brûlages dirigés, des débroussaillages ont été réalisés des plantations de vignes sur Cassis ont permis de créer des coupures de combustible à d'autres endroits du massif.

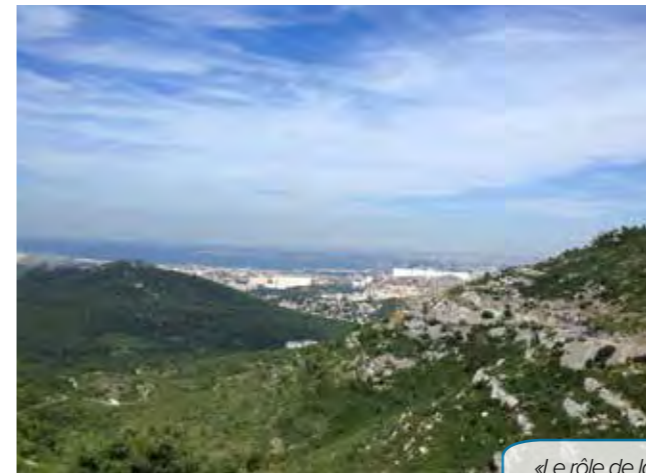
Les obligations légales de débroussaillage appliquées autour des axes routiers et des habitations permettent de mettre à distance les espaces naturels des espaces urbanisés. Le long de la route de la Gineste, le Conseil Départemental débroussaille près de 40ha tous les 5 ans environ. Il respecte un traitement par bouquet permettant aux îlots de boisements de subsister dans les poches de terres favorables. Le camp militaire de Carpiagne a mis en place un plan de gestion et installe un camp de défense de l'incendie en été.

Vue depuis la route de la Gineste

photo coloco



«Les citernes, elles ont été posées sans intervention ni concertation préalable. Du coup, maintenant, on se pose des questions sur leur intégration paysagère.»



«Le rôle de la DFCI est de lutter contre les incendies, de sécuriser les zones à risque et d'intervenir le plus tôt possible sur les naissances de feux. Mais elle doit également assurer une prévention constante à l'aide de techniques appropriées.»



Divers paysages offerts au sein du massif de St Cyr, le long de la route de la Gineste

photos coloco



Et les moyens de transports doux ?

Circulation dense et rapide

Bas côté de la route de la Gineste : insécurité ?

Retour vers d'anciennes pratiques : pasteurisme, ferme,...

Atelier 5 : Massif de Saint-Cyr

Les enjeux



Incendies et cycle de transformation des paysages

Quel avenir pour la garrigue léopard ?

Intégration paysagère des citernes?

Evolution future de la forêt : on laisse pousser ou on gère pour limiter les incendies ?

Les principaux enjeux

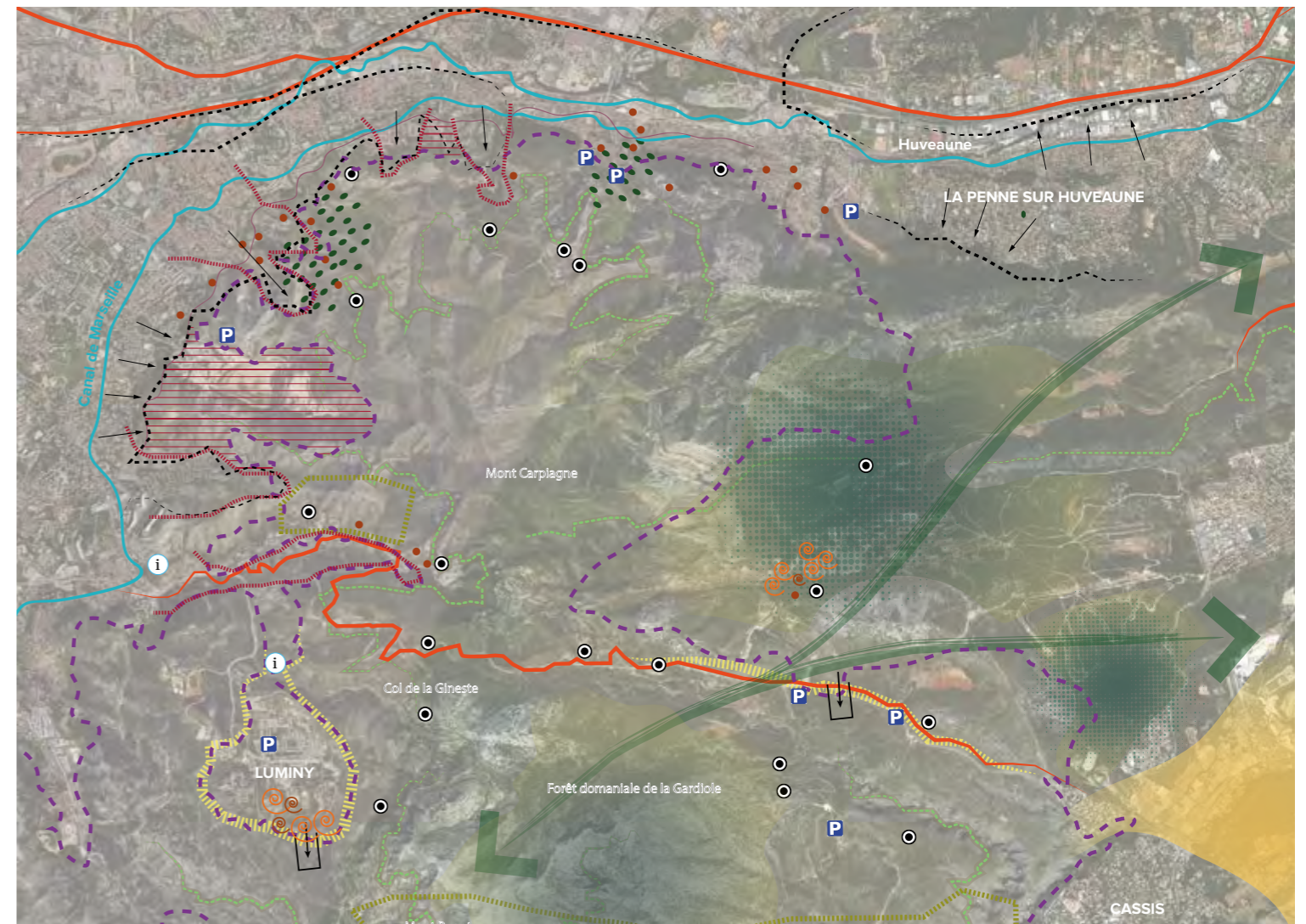
En interface avec la vallée de l'Huveaune pour laquelle un schéma de référence est en cours d'élaboration à l'échelle métropolitaine, le massif de Saint-Cyr a vocation à être intégré dans un maillage d'espaces naturels support de pratiques de loisirs et de continuités écologiques. Une meilleure mise à distance de l'urbanisation et le traitement et l'équipement éventuel des portes d'entrée seront une garantie du respect des contreforts.

Sur le territoire de Cassis, la pression foncière est importante. La place donnée à la viticulture permet de maintenir les espaces agricoles et la mosaïque paysagère favorable à la mise en défend du massif ou aux continuités écologiques transversales. Les documents d'urbanisme à venir devront se doter d'outils permettant d'éviter le mitage et des mutations mettant en cause la vocation agricole ou les espaces boisés.

La dynamique forestière est un enjeu important pour le massif de Saint-Cyr. C'est la première période contemporaine suffisamment longue pour permettre à la forêt de se réinstaller sans remise en cause par le feu. Cette dynamique forestière est intéressante car naturelle mais implique également de se poser la question de l'uniformisation des biotopes et de l'impact sur l'évolution des paysages. Par ailleurs, il est impossible d'entretenir tous les espaces de jeune forêt. La défense de la forêt contre l'incendie nécessite donc de positionner de manière concertée le curseur entre entretien, protection contre l'incendie, impact paysager et équilibres écologiques.

- **Gérer la forte affluence sur la route de la Gineste, gérer l'accès et le transport, gérer les problèmes de circulation et la vitesse**
- **Améliorer la signalétique, sécuriser les lieux accessibles au public et indiquer les sentiers**
- **Réguler la densification végétale, respecter les OLD, remettre en place d'anciennes pratiques permettant de limiter l'extension des feux (pasteuralisme, vergers,...)**
- **Approuver un plan massif pour prévenir des incendies**
- **Définir le niveau d'intervention sur la forêt en lien avec l'identité paysagère des lieux**

Vue sur le massif de St Cyr depuis la route de la Gineste
photo coloco



Axes aquatiques et canaux	Enjeux de biodiversité	Vallons infiltrés par l'urbanisation	Accès/portes
Axes routiers majeurs	Maintenir des zones agricoles	Extension du cœur de Parc vers la ville	Améliorer l'information
Grande Randonnée	Enjeux de biodiversité	Protéger des motifs paysagers prédominants	Parking
Préserver des continuités écologiques	Nature en ville	Pollutions et nuisances	Pressions urbaines



Exemple de brulage dirigé



Citerne enterrée



Photos de l'atelier de terrain «Massif de St Cyr»
photos internet et coloco

Carte des enjeux
carte coloco



Plan massif

Identité viticole de Cassis

Gestion des axes d'entrée dans le massif

1 La gestion des milieux

Forêt

La forêt constitue un espace de ressourcement important. Cependant, elle a tendance à s'uniformiser par le passage régulier des incendies qui privilégient les espèces pyrophytes et diminuent la diversité biologique. La phase de reconquête forestière, actuellement très dynamique du fait des bons résultats de protection de la forêt contre les incendies, donne le sentiment d'une uniformisation des paysages. Le temps long est nécessaire pour laisser se diversifier les peuplements suite à la sénescence des boisements pionniers de pins d'Alep.

- **Privilégier la multifonctionnalité des milieux en s'appuyant sur le document d'objectif Natura2000**
- **Profiter des ouvertures DFCI pour privilégier les enjeux biodiversité ; développer les moyens secondaires de lutte contre l'incendie (pastoralisme, vergers, restanques...) ; introduire ou conforter l'entretien par les animaux (pastoralisme, troupeaux)**
- **Mieux communiquer et sensibiliser à l'entretien de la forêt en diminuant l'usage traumatisant du brûlage dirigé**
- **Favoriser les dynamiques végétales pour étudier les évolutions naturelles des milieux**
- **Valoriser les produits de la forêt**

Agriculture et chasse

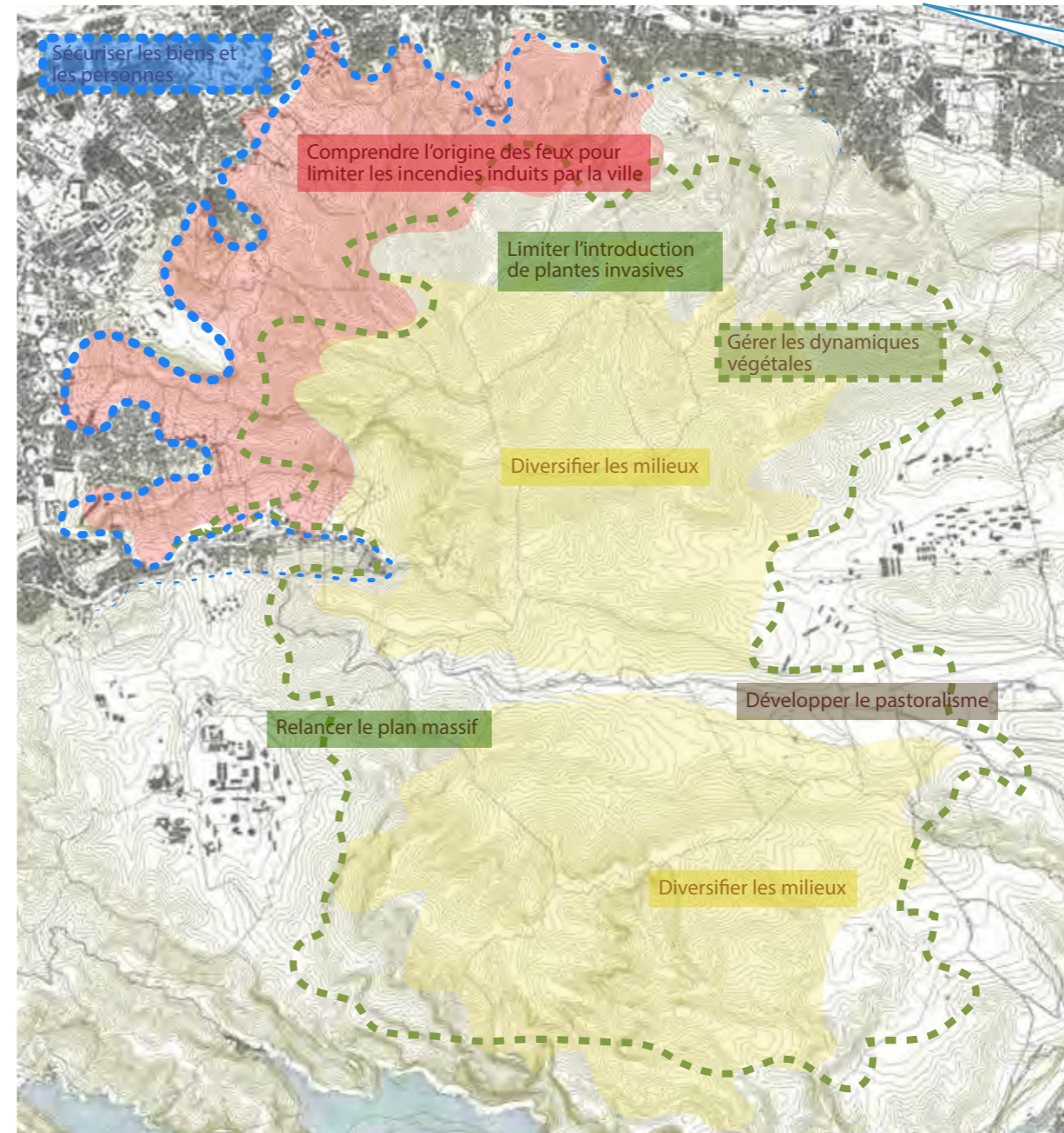
La présence de l'agriculture doit être confortée comme témoin de l'occupation traditionnelle et historique du territoire. La mosaïque des milieux cultivés et des espaces de garrigue ou de forêt constitue la richesse du paysage et des continuités écologiques importantes.

- **Soutenir la restauration du patrimoine rural et l'implantation de nouvelles activités permettant une meilleure occupation du territoire**
- **Maintenir les espaces agricoles et les espaces naturels en continuité pour assurer la fonction de corridor écologique, en particulier entre les deux espaces de cœur de Parc national ; définir les prescriptions applicables aux clôtures anti-sanglier et au traitement des talus et murets des restanques**
- **Définir une stratégie d'installation des agrifaunes en lien avec les besoins de coupe de combustible**
- **Définir les prescriptions d'insertion paysagère des abreuvoirs et autres équipements**



Photos de l'atelier de terrain «Massif de St Cyr»
photos coloco

Vue des espaces agricoles de Cassis, aux portes du Massif de St Cyr
photo coloco



«On pourrait revenir vers d'anciennes techniques - utilisé partiellement, le pastoralisme ça peut marcher. Il faut utiliser les animaux pour entretenir les espaces.»

«Il faut prévoir une meilleure gestion des milieux. L'énergie mécanique du débroussaillage est perdue, dépensée par rapport au paturages ancestraux - qui remplissaient, à l'époque, le rôle de la DFCI.»

Carte des propositions d'actions
carte coloco



Améliorer l'information et la communication entre acteurs

Renforcer la surveillance du site

Plan de massif

Réouvrir les restanques, les fermes...

Gérer les départs de feux

Intégrer les équipements DFCI

Sécuriser les accès et les voies

Sécuriser les habitations et les lieux d'accueil du public

2 La gestion de la DFCI

La protection de la forêt contre l'incendie est une priorité pour les espaces du Parc national. Le territoire est très soumis au risque induit de départ de feux liés à la proximité des usages humains dans les interfaces ville-nature. De nombreuses actions ont été mises en place par l'ensemble des pouvoirs publics mais nécessitent aujourd'hui une véritable coordination et une rationalisation des actions, en particulier en termes d'entretien des espaces ouverts (obligations légales de débroussaillage à respecter par tous les propriétaires publics, impact paysager des brulages dirigés, actions de dépressage...).

- Définir et approuver un plan de massif ; cloisonner les espaces par des coupures de combustible et définir l'emplacement des équipements ; mieux connaître les raisons des départs de feu et les conditions de propagation sensibiliser le public au risque incendie ; visibilité des équipements DFCI à certains endroits stratégiques

- Proposer de nouvelles manières de contrôler et surveiller le territoire

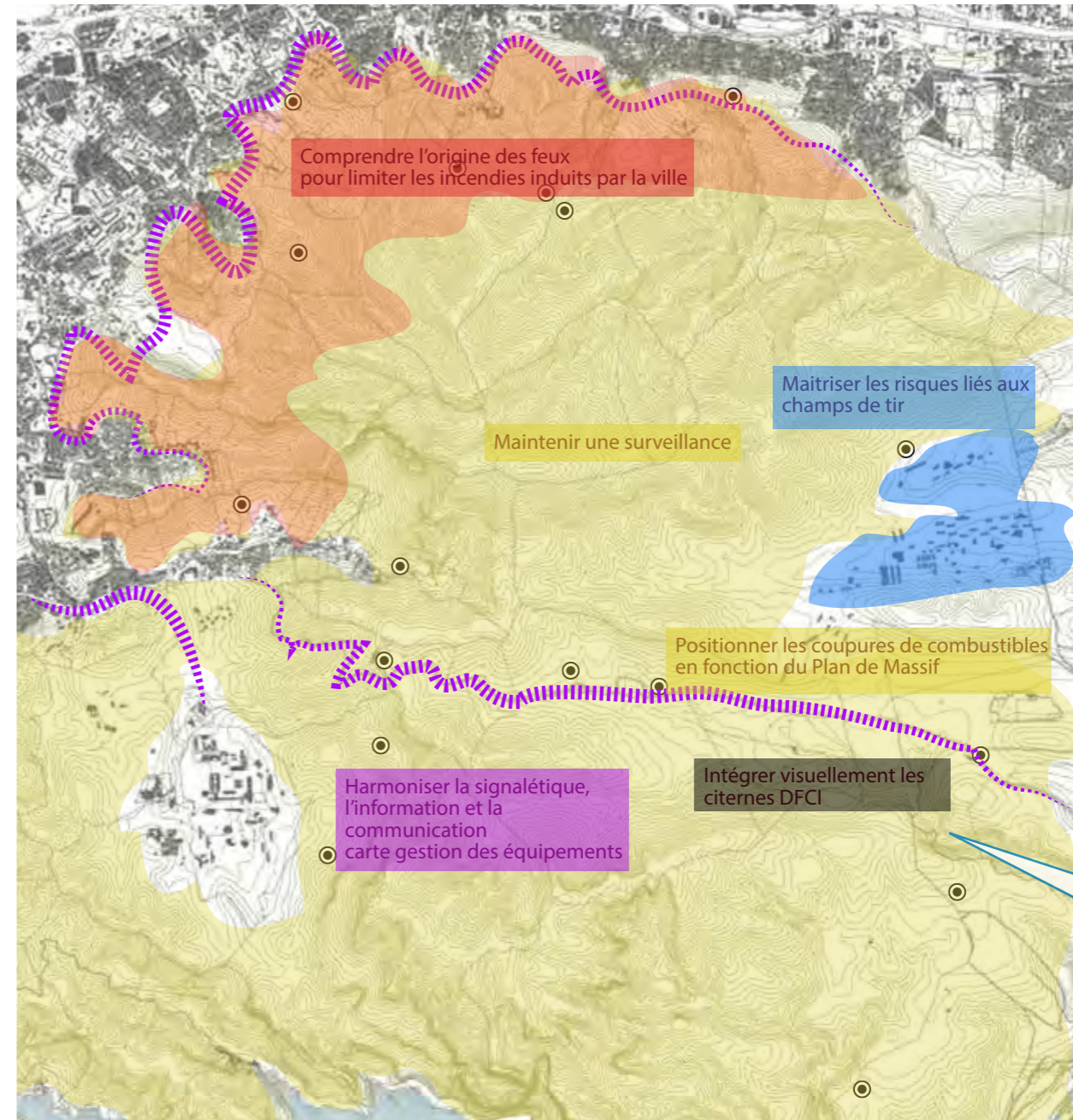
- Assurer une meilleure accessibilité par la voie urbaine aux zones d'interface source du risque induit ; pérenniser un entretien efficace des équipements et de pistes DFCI ; améliorer la signalétique permettant l'accessibilité des secours

- Créer des espaces de transition entre ville et nature par des projets paysagers remettant en valeur les restanques, les vergers, les jardins...

- Homogénéiser le traitement des obligations légales de débroussaillage entre propriétaires publics et entre cœur de Parc national et site classé

Vue de la ville de Marseille depuis le Mont St Cyr

photo coloco



Comprendre l'origine des feux pour limiter les incendies induits par la ville

Maitriser les risques liés aux champs de tir

Maintenir une surveillance

Positionner les coupures de combustibles en fonction du Plan de Massif

Harmoniser la signalétique, l'information et la communication carte gestion des équipements

Intégrer visuellement les citernes DFCI

«Les brulages dirigés sont très mal perçus par les habitants et les visiteurs. On se sait pas que c'est volontaire ! Tout ce qu'on voit c'est une végétation brulée et un paysage abimé. Quand on ne comprend pas ça fait mal au coeur...»



Photos de l'atelier de terrain «Massif de St Cyr»

photos coloco

Carte des propositions d'actions

carte coloco



Sécuriser les affleurements

Accès PMR au site

Sensibiliser le public aux dangers et aux dégâts du feu

Partager la voirie pour intégrer les modes de circulation doux

Améliorer l'accueil du public et l'information

Proposer des sentiers alternatifs

Limiter la vitesse de circulation

Aménager des espaces sécurisés d'observation

3 La gestion des équipements techniques

La route de la Gineste constitue un maillon important d'accès au Parc national des Calanques. Des espaces pour la circulation cyclable ont été aménagés sur le bas-côté de la route mais elle reste un espace très fréquenté (plus de 10 000 véhicules/jour en moyenne) présentant des risques importants en termes de sécurité routière. Seule route de cette importance en cœur de Parc national, elle aurait vocation à devenir un espace de découverte apaisé, desservant les différents lieux d'accueil du public.

Les équipements d'accueil du public ont mal vieilli et sont très hétérogènes du fait de la multiplicité des maîtres d'ouvrages. Or l'image de ces aménagements induit très fortement l'usage qu'en font les visiteurs. Comme pour la route, il s'agit de changer les représentations encore très urbaines pour privilégier des perceptions plus sensibles de l'espace naturel.

- Sortir les espaces d'accueil du cœur de Parc national pour favoriser les espaces de fixation sur les interfaces ; déséquiper les espaces de cœur du Parc national ; privilégier des équipements qui utilisent des matériaux en lien avec le paysage ; unifier la signalétique sur tout le périmètre du Parc national

- Favoriser la perception d'entrer dans un cœur de Parc national en faisant de la route un support d'information et d'accueil, assurer une continuité entre les aménagements de la route et des espaces connexes

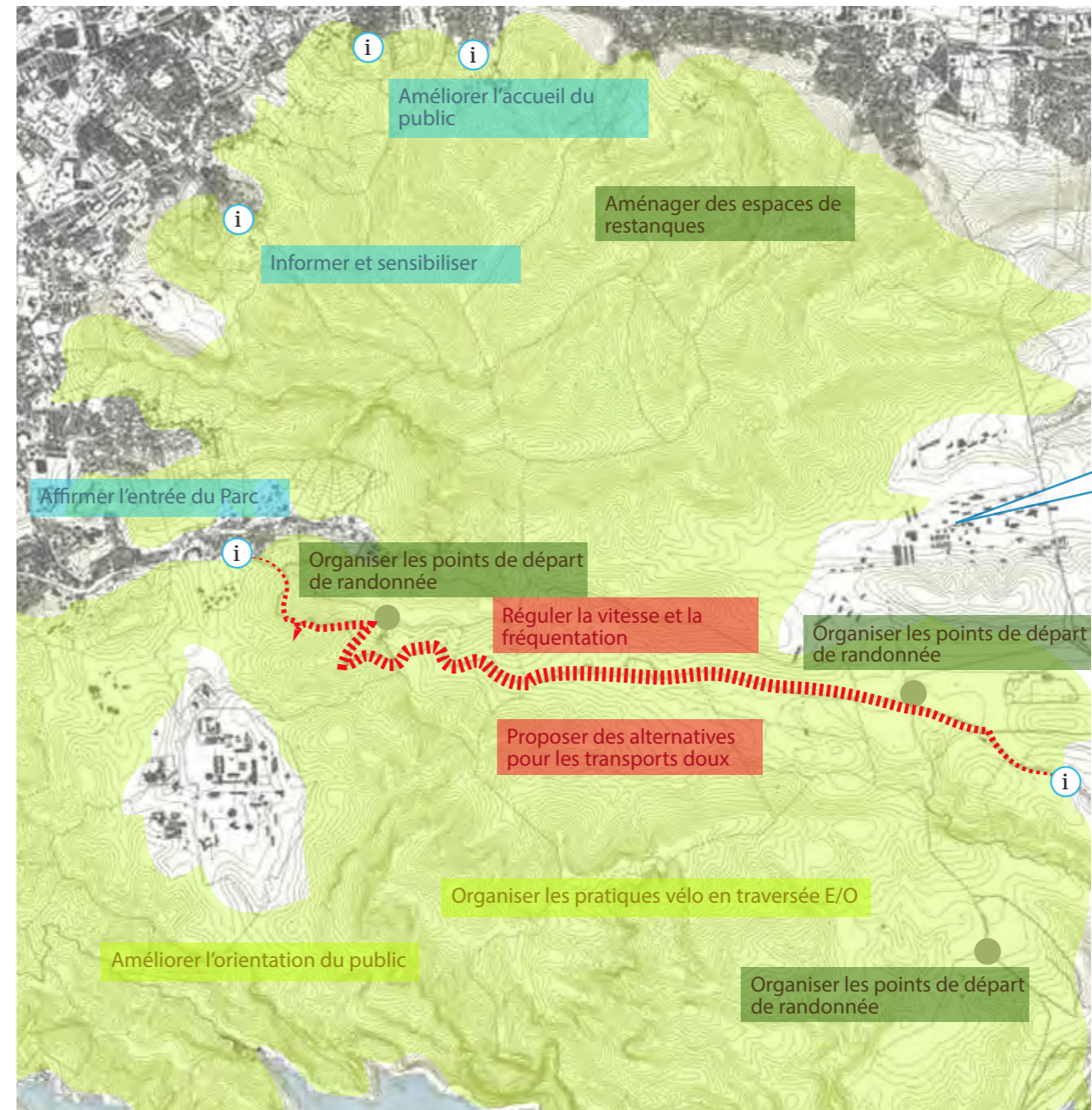
- Améliorer la prise en compte des déplacements doux (piétons, cycles, transports en commun)



Photos de l'atelier de terrain «Massif de St Cyr»
photos coloco

Vue sur la route de la Gineste, au cœur du PNCal

photo Cesare Photography



Améliorer l'accueil du public

Aménager des espaces de restanques

Informier et sensibiliser

Affirmer l'entrée du Parc

Organiser les points de départ de randonnée

Réguler la vitesse et la fréquentation

Organiser les points de départ de randonnée

Proposer des alternatives pour les transports doux

Organiser les pratiques vélo en traversée E/O

Améliorer l'orientation du public

Organiser les points de départ de randonnée

«Y'a une vraie rupture de pratiques quand les gens savent qu'ils entrent dans un espace protégé. Sur la Gineste, les gens jettent leurs papiers par la fenêtre alors que dès qu'ils prennent un sentier, les même ne le feront pas... Le problème c'est qu'ils ne savent pas qu'il s'agit d'un Parc national»

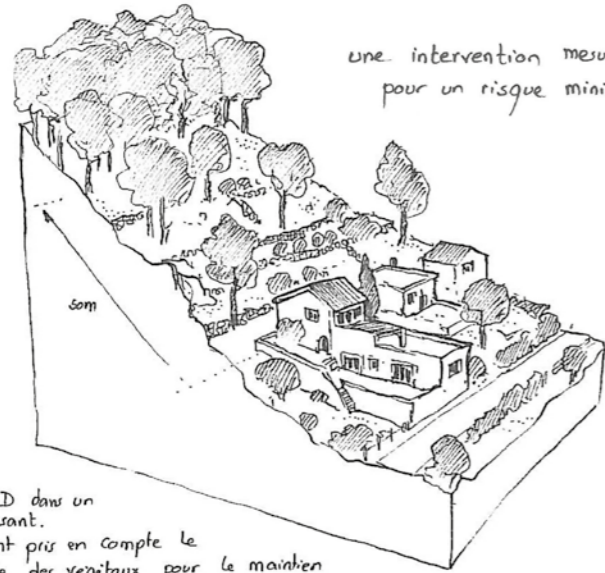
Carte des propositions d'actions

carte coloco



Vue sur les espaces agricoles de Cassis, à la sortie de la route de la Gineste
photo coloco



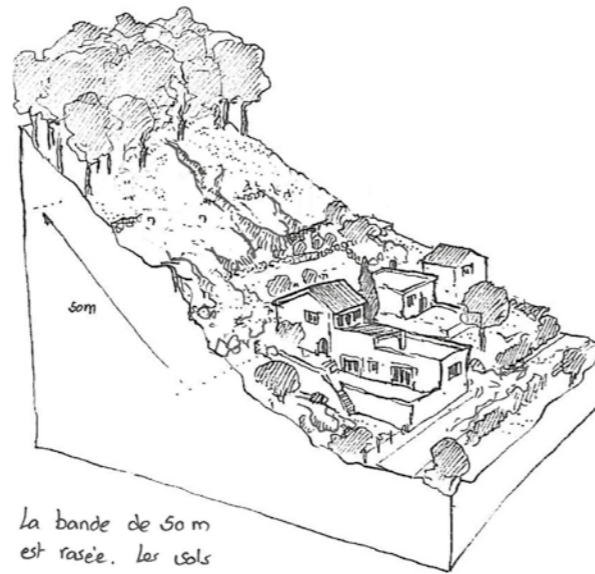


une intervention mesurée pour un risque minimisé.

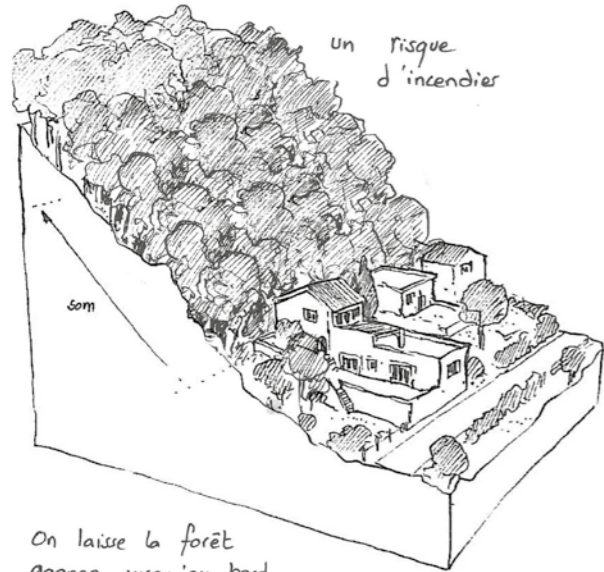
Un débroussaillage bien conduit.

OLD dans un versant. Sont pris en compte le rôle des végétaux pour le maintien des sols et la protection de la pente contre l'érosion.

un risque d'érosion du sol et d'éboulements.



La bande de 50 m est rasée. Les sols sont mis à nu et érodés. La boue et les éboulements peuvent arriver dans l'espace habité.



un risque d'incendie

On laisse la forêt gagner jusqu'au bord des maisons. Le risque incendie est élevé.

Le référentiel paysager du Massif de St Cyr

A Plantations et aménagements



B Matériaux





Entité paysagère

Rade de Marseille

Typologie d'espace

Porte majeure, Interface ville nature

Contexte

Le site de Luminy forme une grande dépression au coeur du massif calcaire des Calanques, entouré du Mont Puget, les monts de la Gineste et la crête des Escampons. Espace protégé des vents, comblé en fond de vallon par des argiles de décalcification fertiles, ce tènement est cultivé depuis le Xe siècle. Son cadre est constitué des forêts et pinèdes installés sur les flancs du massif des Calanques. Cette grande clairière, d'abord agricole puis devenue campus universitaire dans les années 60, est l'une des entrées principales du Parc national des Calanques, par la piste (ZAPEF) permettant d'accéder au col de Sugiton. La fréquentation y est importante mais le milieu y est fragile.

Il a été soumis au feu régulièrement depuis les années 1960, jusqu'au dernier en 2013. Les pinèdes encore très présentes restent très sensibles au risque incendie.

La décision d'aménager un campus universitaire sur les terres de l'ancienne bastide de Luminy est prise au début des années 1960. La propriété privée avait été vendue à la Libération pour partie à l'Etat et à la ville de Marseille. Le plan d'aménagement initial pensé par René Egger et François Gabrielli n'a jamais été mené à terme. Après une pause dans l'aménagement du site durant les années 1980 et 1990, le projet de transformer le site en technopôle associant enseignement/recherche/économie a posé les bases du plan Campus lancé par l'Etat en 2008.

Cette nouvelle phase d'aménagement, en site inscrit et en aire d'adhésion du Parc, en limite de site classé et de coeur de Parc est menée dans le cadre d'un schéma directeur partenarial. Un projet de charte d'aménagement de Luminy a été élaboré en 2014 sous la coordination de l'Agam pour compléter l'orientation d'aménagement du PLU de Marseille et fixer les axes de développement urbain du site, mais n'a pas pu être signée par les partenaires concernés.

La spécificité du lieu d'implantation de ce campus en fait aujourd'hui un défi et un laboratoire possible du lien entre biodiversité et espaces urbains.

Enjeux

1. Réhabilitation et développement du campus universitaire et de recherche
2. Interfaces urbaines
3. Accueil des visiteurs, pratiques de loisirs
4. Protection du massif contre l'incendie, gestion DFCI, pastoralisme

Atelier 6 Luminy



Localisation
carte coloco

Description du site de Luminy

Luminy est une cuvette urbanisée au centre des espaces naturels du massif des Calanques. Cette ancienne bastide agricole du XVIe siècle occupait le fond de vallon entre le Mont Puget et la crête des Escampons jusqu'à la calanque de Sugiton. Ce domaine de 1200 ha ayant une source a pu compter 200 ha de surfaces cultivées (céréales, vergers, vignes...) ainsi que les autres formes d'exploitation de la forêt (élevage, charbonnières, fours à chaux...)

La propriété fut versée au domaine public en 1945 pour fait de collaboration pour l'établissement de services publics. L'Etat décide en 1966 d'y construire un domaine universitaire. Le site regroupe aujourd'hui :

- 2 Facultés, 6 Grandes Ecoles et Instituts (plus de 8000 étudiants)
- 32 Laboratoires de recherche (CNRS, INSERM, Université,



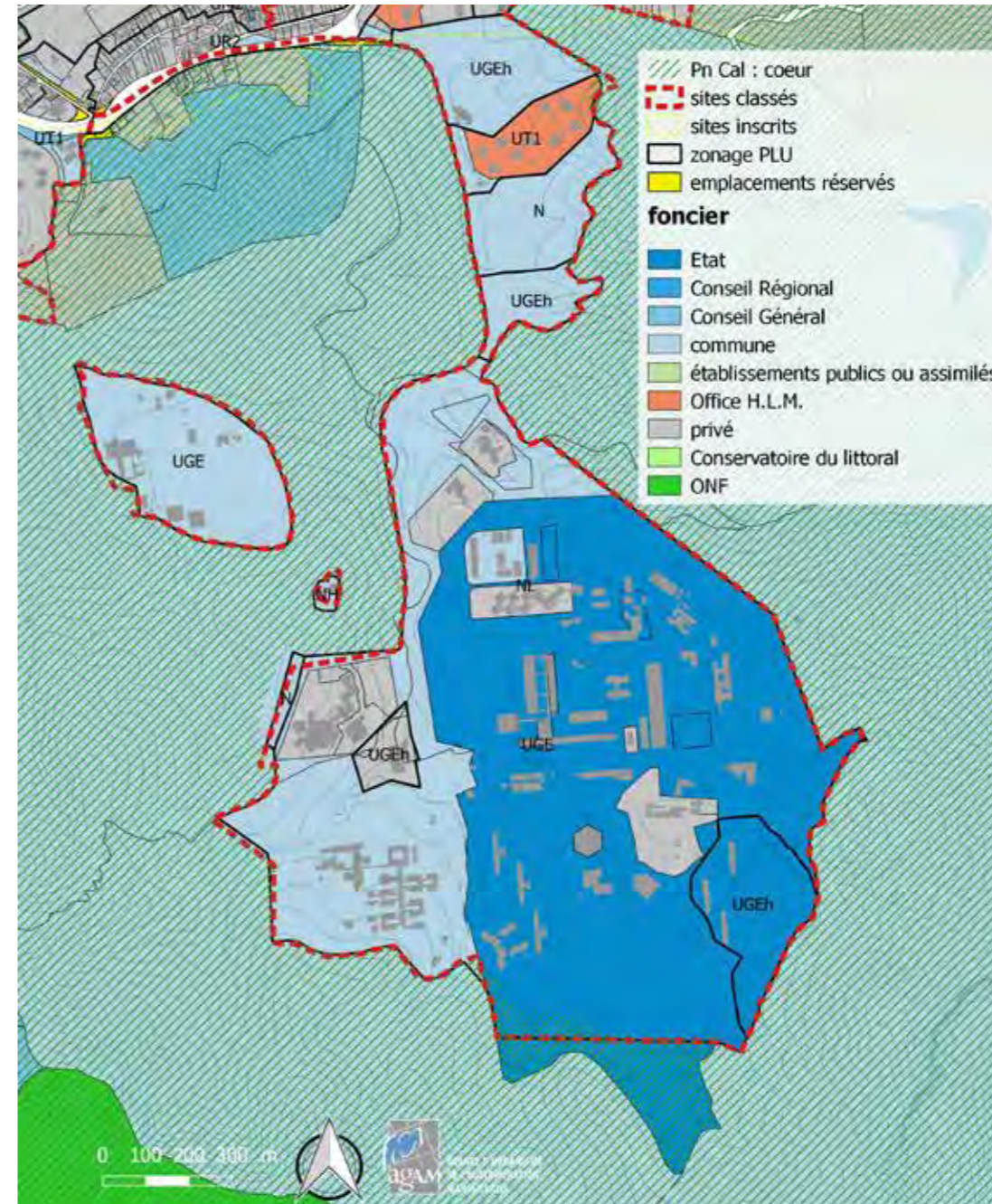
Photos de l'atelier de terrain
photos coloco

INRA, IRD, CEA...)
- une pépinière et des entreprises de haute technologie
- un centre de formation et colloque (CIRM)
- des services et commerces
- des hébergements étudiants (CROUS, Résid Etudes...)
- des installations sportives (tennis, stades, piscine...)

Aujourd'hui il accueille quotidiennement jusqu'à 14000 personnes et sa voie d'accès est fortement embouteillée aux heures de pointes. Malgré l'arrivée prochaine d'un BHNS, la problématique de l'automobile et de son stationnement reste largement posée dans cet espace exceptionnel doublement reconnu par l'Etat au titre du Parc national et du Plan Campus.

Le site est un point d'entrée majeur dans le Parc national, en raison de son accessibilité en voiture et son positionnement central dans le massif. Le chemin d'accès vers le col et la calanque de Sugiton donne un accès privilégié à la mer surdimensionné par rapport à la capacité d'accueil de la calanque.

Morceau de ville isolé du reste de l'agglomération, Luminy apparaît aujourd'hui comme une île urbaine au cœur du Parc national. Il est situé intégralement en aire d'adhésion. Toute référence aux parcelles agricoles a disparu, à l'exception de quelques bâtiments patrimoniaux et de quelques arbres remarquables autour de la bastide. La forêt alentour est une forêt jeune, de repousse après les incendies qui ont parcouru régulièrement les pentes depuis 1960. L'ambiance paysagère a donc profondément évolué, confrontant directement la ville à la forêt du massif des Calanques.



L'entrée du Campus de Luminy
photo coloco

«Le problème avec ce site c'est qu'il n'y a jamais eu de plan d'ensemble. C'est pour cette raison que le plan Campus a été mis en place ; pour regarder et repenser les choses dans leur ensemble.»

«Il n'y a pas d'office du tourisme de Luminy ! Le problème c'est que personne ne sait qu'on est dans un Parc national... Il n'y a pas de vraie sensibilisation. Ni chez les professionnels, ni chez les étudiants...»

Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNCal dans le secteur de Luminy
carte AGAM



Les enjeux issus de l'atelier

Luminy représente une porte d'entrée majeure au PNCal. Il est, pour la métropole, un pôle d'excellence et de développement, à ce double titre c'est un site qui doit marquer son exemplarité en termes de développement durable.

La spécificité du site réside dans l'imbrication actuelle entre les bâtiments et l'espace naturel, devenu très homogène sur le site, suite au passage répété des incendies et à l'absence d'entretien.

Les parties construites sont totalement immergées dans la forêt en reconstruction, rendant très aigus les problèmes de défense contre l'incendie des bâtiments et de la forêt.

Le site de Luminy représente donc un lieu d'enjeu particulier où tous les acteurs doivent apprendre à gérer de manière innovante et partagée cette proximité et ces interactions entre ville et nature.

- Proposer une vision globale et cohérente du site, intégrant toutes les dimensions (urbanisme, paysage, milieux, accessibilité ...) et associant l'ensemble des acteurs

- Gérer les boisements/peuplements forestiers pour limiter l'impact du feu et préserver voire favoriser la biodiversité végétale

- Réguler la fréquentation du site (surtout en période estivale) et les accès aux sentiers pour limiter le piétinement

- Améliorer l'information et la communication pour avoir une meilleure gestion d'ensemble et proposer des solutions viables aux conflits d'usages

- Travailler sur les parkings afin de répondre à la demande tout en limitant l'impact paysager sur le site

- Offrir une entrée paysagée avec des services à la mesure du Parc national et du site universitaire



Axe principal du campus

Photos de l'atelier de terrain «Luminy»
photo coloco

L'horizon du site de Luminy depuis les hauteurs
photo coloco



- Améliorer l'accueil du public
- Accès/portes
- Améliorer l'information
- Améliorer le stationnement
- OLD : Obligation légale de débroussaillage
- Gestion forestière expérimentale
- Forte fréquentation terrestre
- Protéger des motifs paysagers prédominants
- Axes routiers majeurs
- Arrêts de bus

«Il faudrait travailler sur une entité de gestion commune pour tout le site de Luminy, développer un outil de communication général pour faire comprendre et connaître les enjeux.»

Carte des enjeux
cette coloco



Vue sur le campus de Luminy et ses horizons

photo coloco

Les projets portés sur le site de Luminy

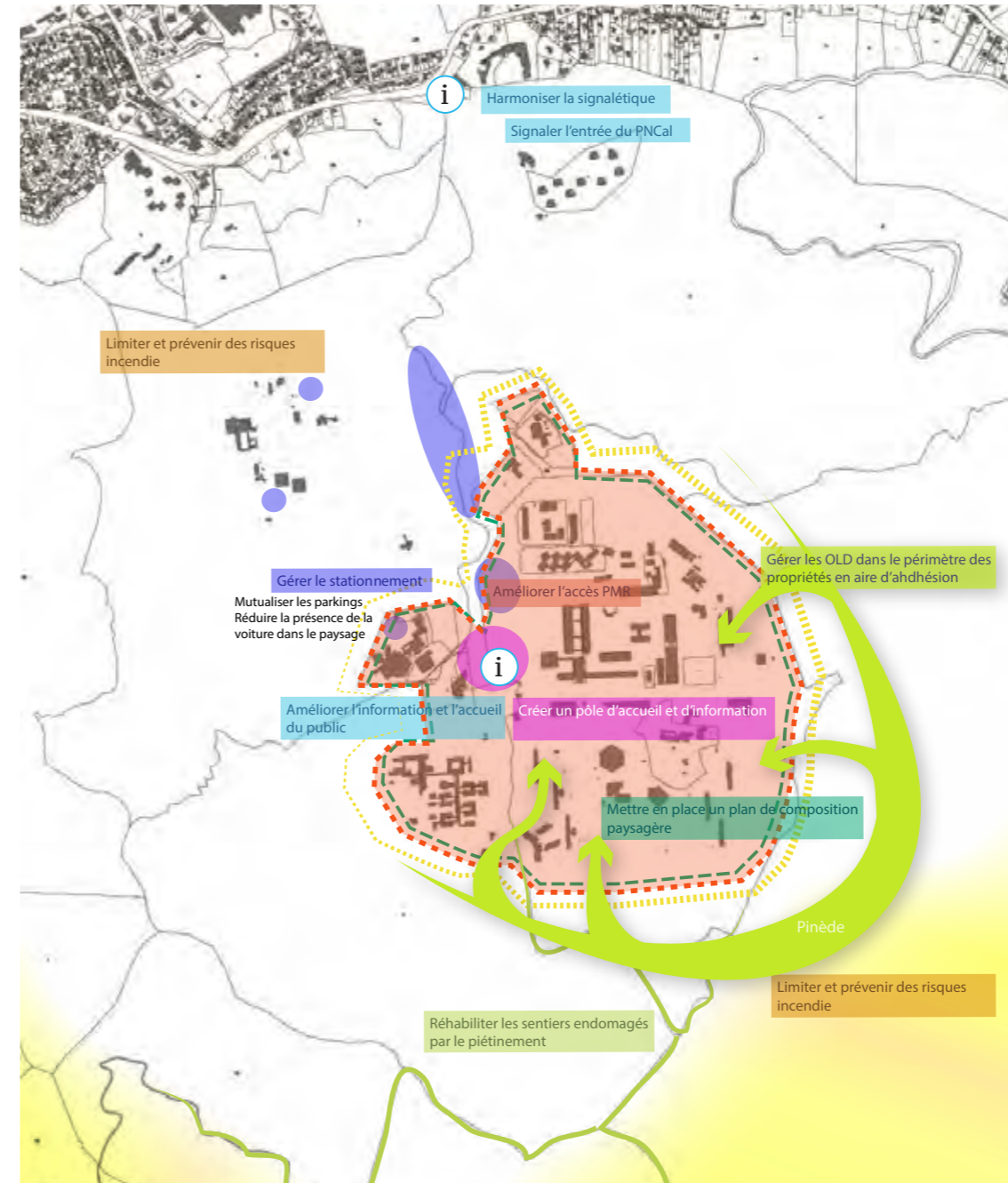
Le Plan Campus a pour objectif de faire émerger en France douze pôles universitaires d'excellence de niveau international, grâce à des dotations exceptionnelles. Le campus de Luminy fait partie de ces pôles reconnus comme lieu d'excellence. En avril 2012 commençaient les premiers travaux d'aménagements extérieurs programmés dans le cadre des opérations anticipées du Plan Campus. En prévision de l'arrivée du BHNS dans le campus, les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de l'axe central du campus ont déjà largement démarrés. Les premières actions ont déjà été totalement ou partiellement réalisées comme c'est le cas pour les projets suivant :

- Aménagement de jardins paysagers
- Réalisation d'un canal d'eau ruisselante le long des cheminements piétons
- Création d'espaces communs et de détente
- Séparation des voix de circulations douces (piétonnes et cyclistes)
- Réhabilitation de certains bâtiments

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit prochainement démarrer les travaux d'aménagement nécessaires à la mise en service du bus à haut niveau de service (BHNS) comprenant le retraitement de toute la voirie jusqu'à l'entrée du site universitaire.

Les orientations d'un plan directeur

- **Gérer la forte affluente touristique, gérer l'accès et le stationnement, gérer les problèmes de circulation**
- **Gérer les conflits d'usages en améliorant la signalétique, en sécurisant les lieux accessibles au public, en régulant les usages et en partageant les espaces**
- **Faire respecter les OLD à l'intérieur de l'aire d'adhésion tout en favorisant la continuité d'ambiance paysagère entre la pinède et les espaces intérieurs du site**



Photos de l'atelier de terrain «Luminy»

photo coloco

Carte des propositions d'actions

carte coloco

Mont Puget

Atelier 6 : Luminy

Préconisations

Col de Sugiton

Parcours surfréquenté

Paysager
les espaces d'accueil
dans un esprit plus naturel

Conserver
les pénétrations
végétales dans les talwegs

Gestion des franges
Effacer les effets de
lisière des OLD

Réseau DFCI

Un campus boisé

ACCUEIL
Structures et aménités
Informations
poubelles
toilettes

Esplanades

ENTREE

Stationnements

RÉORGANISER
le stationnement par étages
Mutualiser les espaces de parkings

Espace public
université

BHNS

Talweg

Réduire le
stationnement



L'entrée de Luminy
photo PNcal



Le référentiel paysager de Luminy

A
plantations et aménagements



B
matériaux



C
Signalétiques





Interfaces ville/mer

La mer constitue l'élément identitaire du Parc national des Calanques et de la métropole. Elle ne peut cependant pas se limiter à une fonction d'image et doit devenir un véritable centre d'intérêt, de connaissances et de valorisation pour l'ensemble des partenaires.

Une mobilisation importante doit émerger autour des problématiques de pollution, de partage de l'espace et de pratiques respectueuses de la nature.

Quelle(s) entrée(s) pour le Parc national des Calanques ?

Grand absent du jalonnement routier et des grandes infrastructures de déplacement, le Parc national des Calanques ne se découvre qu'une fois à l'intérieur.

Le Vieux port, la gare St Charles, les autoroutes et les axes majeurs de la métropole doivent être équipés en vue de constituer les espaces de jalonnement et de transition permettant d'orienter et d'accueillir les visiteurs dans des conditions optimales.

Education à l'environnement

Comment le Parc national des Calanques mobilise les partenaires autour de l'éducation à l'environnement permettant un changement du regard sur la qualité des paysages et les pratiques d'aménagement et de gestion dans son cœur et dans la métropole ?

Les villages de cabanons

Les cabanons sont une des marques de fabrique des espaces de pratique au cœur du Parc national. Les dynamiques de résidentialisation en cours remettent-elles en cause le cabanon traditionnel en le patrimonialisant ou en le banalisant dans l'étalement urbain ? quels effets induits en terme d'accès, de stationnement, d'assainissement,... ? comment éviter la banalisation de la forme urbaine calanque/cabanon ? comment partager un patrimoine commun ?

Atelier 7

Approche maritime



Approche maritime du parc
photo coloco



Localisation
carte coloco



Description du site des calanques

La mer constitue l'élément identitaire du Parc national des Calanques et de la métropole. Pour tous, elle fonde la singularité de ce territoire. Espace à vocation de tourisme, de loisir, de pêche, de transport... elle doit devenir un véritable centre d'intérêt, de connaissances et de valorisation pour l'ensemble des partenaires qui parfois n'y voient qu'une image. Réceptacle ultime de toutes les pollutions du territoire, la mer doit aussi être l'objet d'une mobilisation importante autour des problématiques de pollution, de conservation et de restauration des milieux dans leurs rôles écologiques. Avec les sites balnéaires, les « portes d'entrées » de l'espace maritime sont les ports, ainsi, le port de Cassis et le Vieux-Port, par leur activité de transport de passagers doivent être aussi considéré comme des portes majeures d'entrée dans le Parc. L'accès au littoral est un point important des objectifs de

visite pour les métropolitains ou pour les touristes. Il est tantôt inaccessible du fait d'urbanisation limitant les continuités du sentier littoral, tantôt totalement saturé de voitures en stationnement sur des espaces qui ont perdu toute valeur écologique et dégradent le rapport à la mer. Après une traversée de la rade sud de Marseille, le passage des Croisettes, la baie des Singes et l'île Maire symbolisent la porte des Calanques. Véritable trésors naturels, ces paysages ont préservé leur caractère sauvage. L'archipel de Riou (parmi les dernières îles non habitée de méditerranée) est classé en réserve naturelle nationale en 2003 avant d'être intégrée au Parc national des Calanques. Avec la découverte de ce littoral encore sauvage, les images recherchés (et proposés par les bateliers) sont les façades maritime des villages de cabanons avec tout l'imaginaire qu'ils portent. Ils appartiennent à la carte postale.

«La vision du Parc national et celle de la ville sont parfois très différentes, notamment en terme de développement et d'image du Parc national.»



Photos de l'atelier de terrain «Approche maritime»
photos coloco



«L'Observatoire Photographique du Paysage vue depuis la mer a mis en place sur tout le littoral de PACA. Un itinéraire de 150 photographies sur le littoral PACA qui seront re-photographiées à pas de temps régulier, afin de suivre à long terme l'évolution des paysages littoraux.»

Le Bec de l'Aigle, l'île Verte et les hauteurs toulonnaises
photo inconnu



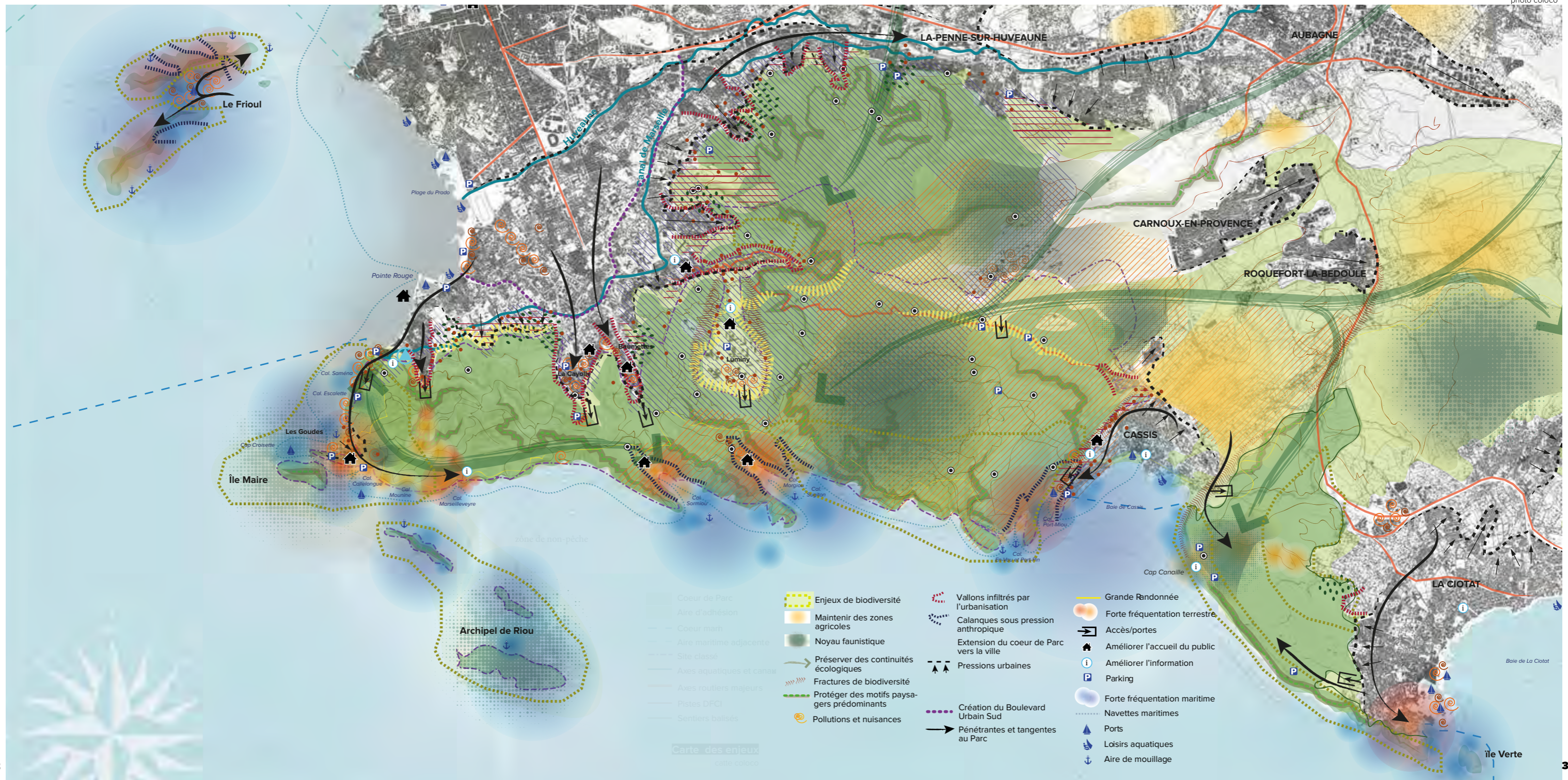
Gestion des lisières herbacées

Cabanons de Sormiou

Piétinements et dégradations

Impact des bouées sur le paysage

Calanque de Sormiou
photo coloco



Carte des enjeux
coloco



Identifier la porte d'entrée du PNCal

Sensibiliser les usagers aux risques

Affirmer les enjeux maritimes

Gérer les zones de mouillage

Vue vers la calanque de Morgiou

photo coloco

Les enjeux issus de l'atelier

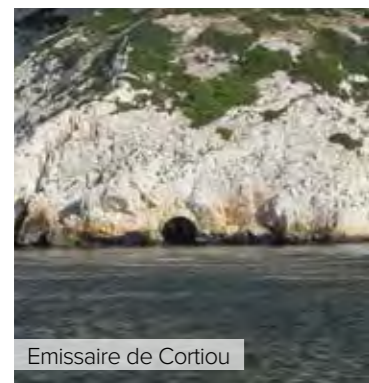
On constate une forte interaction terrestre et maritime entre les patrimoines naturels, paysagers et dans le ressenti des usagers. Malgré le piétinement sur les espaces balnéaires, les habitats naturels les plus exceptionnels se trouvent sur le littoral dans les zones soumises aux embruns. Sous l'eau, d'autres habitats (biocénoses) se développent comme l'herbier de de posidonies, leurs présences sont essentielles au fonctionnement des écosystèmes et plus largement aux activités humaines du territoire. Les pollutions poussées par les vents, les pluies et les divers rejets se concentrent sur cette fine lisière et fragilisent les populations animales et végétales du littoral.

Les bastides, cabanons, sémaphores ou fortins, comme de nombreux sites archéologiques témoignent aussi, par ce vécu très important à toutes les époques de cette interaction terre/mer.

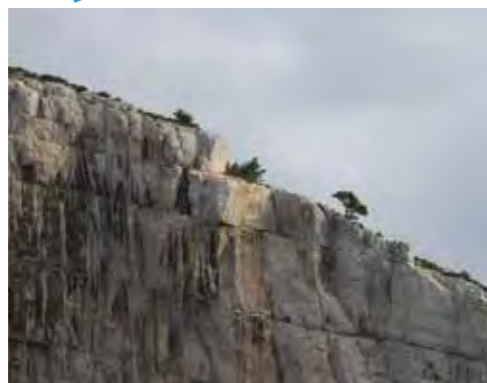
La gestion intégrée de la zone côtière nécessite de prendre en compte ces interactions terre/mer, que ce soit en termes d'aménagement, de gestion des usages et de diminution des pollutions d'origine terrestres.

- **Limiter les problèmes d'érosion et de piétinement en sensibilisant et en limitant la fréquentation humaine dans les zones les plus dégradées**
- **Gérer les pollutions, notamment dues aux rejets des eaux usées au large des côtes**
- **Eduquer et sensibiliser les visiteurs/pratiquants du site aux enjeux de conservation/préservation et aux risques**
- **Limiter/interdire/organiser/gérer les pratiques de loisir dans leur aspects incompatible avec le Parc national des Calanques (sports tractés, mouillage...)**

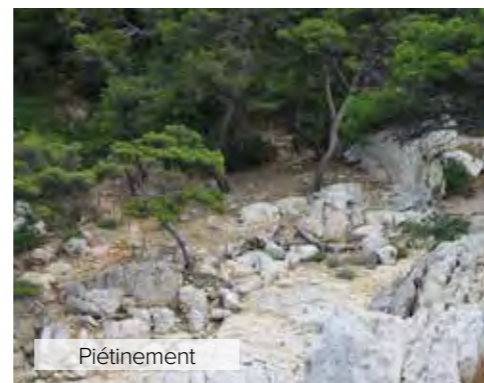
«Oui, bah, en effet, ça pue !
La dernière fois que je suis venue ça ne sentait pas comme ça... Mais évidemment, on ne dit jamais aux touristes qu'ils passent dans les égouts de Marseille»



Emissaire de Cortiou



Piétinement



Photos de l'atelier de terrain en mer
photos coloco

Les projets portés sur la mer et le littoral

Le Parc national des Calanques a lancé l'élaboration d'un schéma d'accueil, d'un schéma d'accessibilité et d'un schéma signalétique. Ces trois documents permettront de définir les équipements opérationnels à mettre en place tout en protégeant ou requalifiant les paysages.

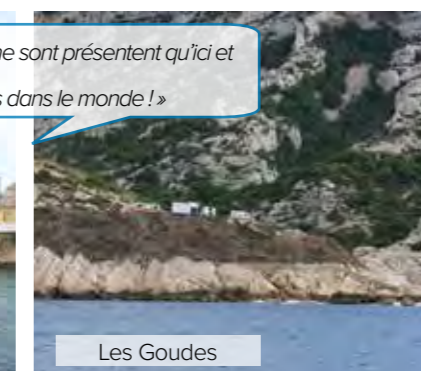
Le contrat de baie signé en octobre 2015 entre l'Agence de l'eau RMC, les collectivités et le Parc national porte un large corpus d'actions (dépollutions, inondations, rejets pluviaux, sensibilisation...) permettant de concourir à la qualité des masses d'eaux marines des rades de Marseille et de la baie de La Ciotat de Martigues à St Cyr. Dans ce cadre, la ville de Marseille établit un Plan plage et littoral ainsi qu'un Plan milieu marins et ressources halieutiques ayant pour but d'améliorer la qualité de l'eau, de restaurer la biodiversité et de sensibiliser au milieu marin.

La DDTM gère le domaine public maritime qui a fait l'objet de remise en état par la démolition de bâtiments. D'autres autorisations d'occupation temporaire font l'objet de réflexion ou de libération par la démolition et réaménagement.

«Le passé industriel a laissé beaucoup de traces ! Souvent ces «délaisés», pris pour des décharges, subissent des dégradations importantes du fait de leurs potentialités écologiques.»



Cap croisette



Les Goudes



L'Escalette

Photos de l'atelier de terrain en mer
photos coloco

Les orientations d'un plan directeur

- **Elaboration d'un schéma d'accueil du public corrélé avec un schéma d'accessibilité et de signalétique pour faciliter l'accès au parc et sa lecture**
- **Organiser les accès aux sites balnéaires pour limiter les piétinements et la fragmentation des habitats littoraux**
- **Améliorer les aménagements paysagers des fonds de calanques habitées et/ou fréquentées**
- **Favoriser des usages balnéaires et maritimes «propres»**
- **limiter le développement d'espèces invasives sur les espaces littoraux**
- **réaliser des campagnes régulières de nettoyage des côtes pour retirer les macros déchets, sensibiliser les publics**
- **Organiser les sites de mouillage pour limiter les dégradations des milieux marins et gérer la fréquentation**
- **Etablir une charte architecturale adaptée aux spécificités de l'habitat cabanonnier**
- **Prolonger la prise en compte du paysage sous le miroir de l'eau en réalisant un plan de paysage sous-marin (action contrat de Baie 2017)**

«Il y a des espèces qui ne sont présentes qu'ici et nulle part ailleurs dans le monde !»





Vue depuis l'anse de Cassis
photo coloco



Entité paysagère

Baie de la Ciotat

Typologie d'espace

Interface ville nature

Contexte

La carrière du Loin est installée dans le massif situé entre la Ville de la Ciotat et la route des crêtes. Elle est creusée dans des roches de grès de différentes couleurs et textures, mélanges de sables calcaires et siliceux alluvionnaires agglomérés en zone littorale. Son exploitation a commencé au début du XIXe siècle pour fournir des pierres de pavement et pour l'enrochement des chantiers navals, jusqu'au début des années 1980. Les différentes étapes d'exploitation sont visibles dans les techniques d'extraction. L'exploitation industrielle des dernières années a créé un carreau, des terrasses et des fronts de taille immenses, au contraire des périodes d'exploitation antérieures ayant créé des alvéoles d'exploitation plus intimistes.

Les falaises ont été équipées de circuits d'escalade très pratiqués par plusieurs associations ou en individuel depuis les années 1980. Les quelques 200 voies d'escalade de l'Etoile noire sont décrites dans un topoguide édité en 2012 et ont fait l'objet d'un conventionnement avec la commune.

La ville de La Ciotat et l'ONF ont aménagé dans le cadre d'un chantier d'insertion un espace d'accueil du public en amont de la carrière. Classé en zone d'accueil du public en forêt (ZAPEF), il permet d'autoriser une fréquentation du massif compatible avec la gestion de l'arrêté préfectoral. A partir de cet espace couplant parking et tables de pique-niques, la circulation sur la route goudronnée d'accès aux carreaux est coupée par une barrière DFCI, offrant aux promeneurs (poussettes, vélos...) un cheminement aisé dans un espace boisé. Plusieurs sentiers partent de cet axe et permettent de réaliser des boucles.

En surplomb du site, la route des crêtes (RD141) offre une vue dégagée sur l'ensemble du massif des Calanques, de l'anse de Cassis et de la baie de La Ciotat. Cette route, accueillant un millier de véhicules en trafic moyen journalier, est empruntée par nombres de visiteurs souhaitant bénéficier des points de vue. Les abords de route sont largement piétinés du fait de cette fréquentation et des aménagements de bord de falaise sont peut-être à prévoir dans les secteurs les plus fréquentés.

Enjeux

1. Accueil des visiteurs, pratiques de loisirs
2. Reconversion d'espaces industriels
3. Protection du massif contre l'incendie, gestion DFCI
4. Gestion des visiteurs route des Crêtes

Atelier 8 Carrière du Loin

Diagnostic paysager



Localisation
carte coloco

Description du site de la carrière du Loin

La carrière du Loin est insérée dans le massif du Cap Canaille. Vaste ensemble d'exploitation des grès depuis le XIXe siècle, les roches extraites ont servi au pavement et à l'enrochement de nombreux sites de la région. Les premières exploitations, par alvéoles relativement retraits, sont aujourd'hui bien reboisées et constituent un réseau de petits espaces intimistes très utilisés pour la pratique de l'escalade.

Le dernier carreau d'exploitation, situé sur les espaces les plus hauts du site, sous la route des Crêtes, est à une échelle industrielle, en exploitation jusque dans les années 80, il a notamment servi à réaliser la digue du chantier naval. Sa cicatrisation n'est pas encore effectuée et il constitue encore aujourd'hui un espace à l'abandon et hors d'échelle. Une berce pour la défense incendie y a été installée sans préoccupation paysagère.

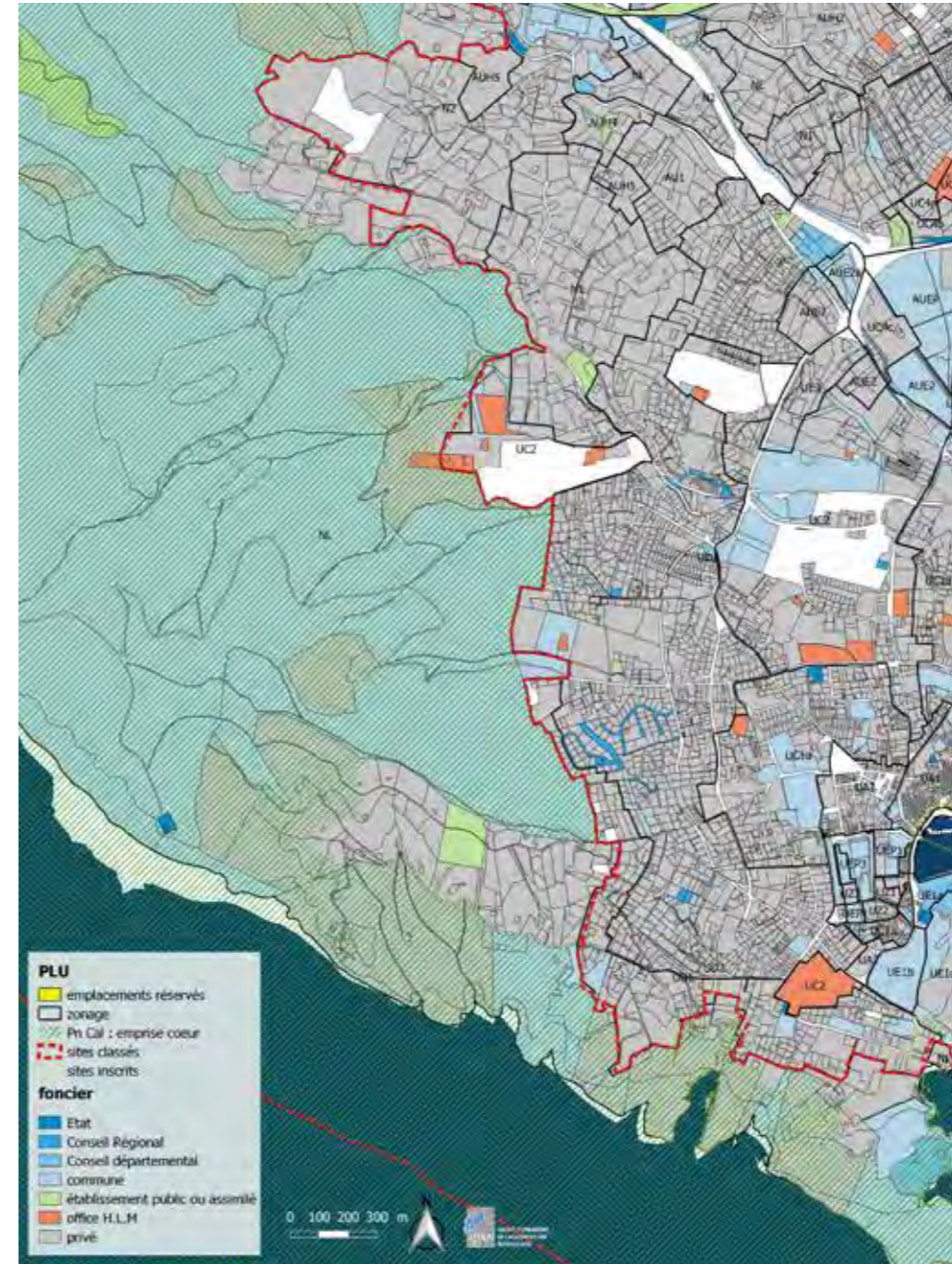
Tout autour, le paysage est marqué par les anciennes

restanques embroussaillées, installées dans les fonds de vallon rejoignant La Ciotat. Ils sont parcourus par les chasseurs, parmi les derniers à fréquenter encore ces espaces. Ces vallons retirés sont aujourd'hui recouverts d'une végétation de maquis en raison des sols siliceux, constituant une spécificité notable à l'échelle du Parc national.

La carrière du Loin attire une fréquentation de proximité. Le site du Clos Redon, en début de séquence, a été aménagé selon les principes d'une zone d'accueil du public en forêt (ZAPEF) mais n'a jamais fait l'objet d'une reconnaissance officielle à ce titre ; il permet une soixantaine de places de parking. En dehors de la large bande de roulement desservant les carrières, les cheminements au sein de cet espace ne sont pas balisés et sont pratiqués par un public connaisseur. La connexion entre le site et la route des Crêtes existe mais aucun balisage ne connecte se site aux sentiers reliant Cassis à La Ciotat.



Photos de l'atelier de terrain «Carrière du loin»
photos coloco



Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNCal dans le secteur de la Ciotat
carte AGAM

Carrière du Loin, vu depuis les abords du site
photo coloco

«Le fait qu'il n'y ai pas spécialement d'enjeux naturalistes sur cette zone pourrait permettre de développer de nouvelles activités»



Discussion autour des enjeux liés à la carrière du Loin dans le cadre du Plan de Paysage du PNCaI

photo coloco

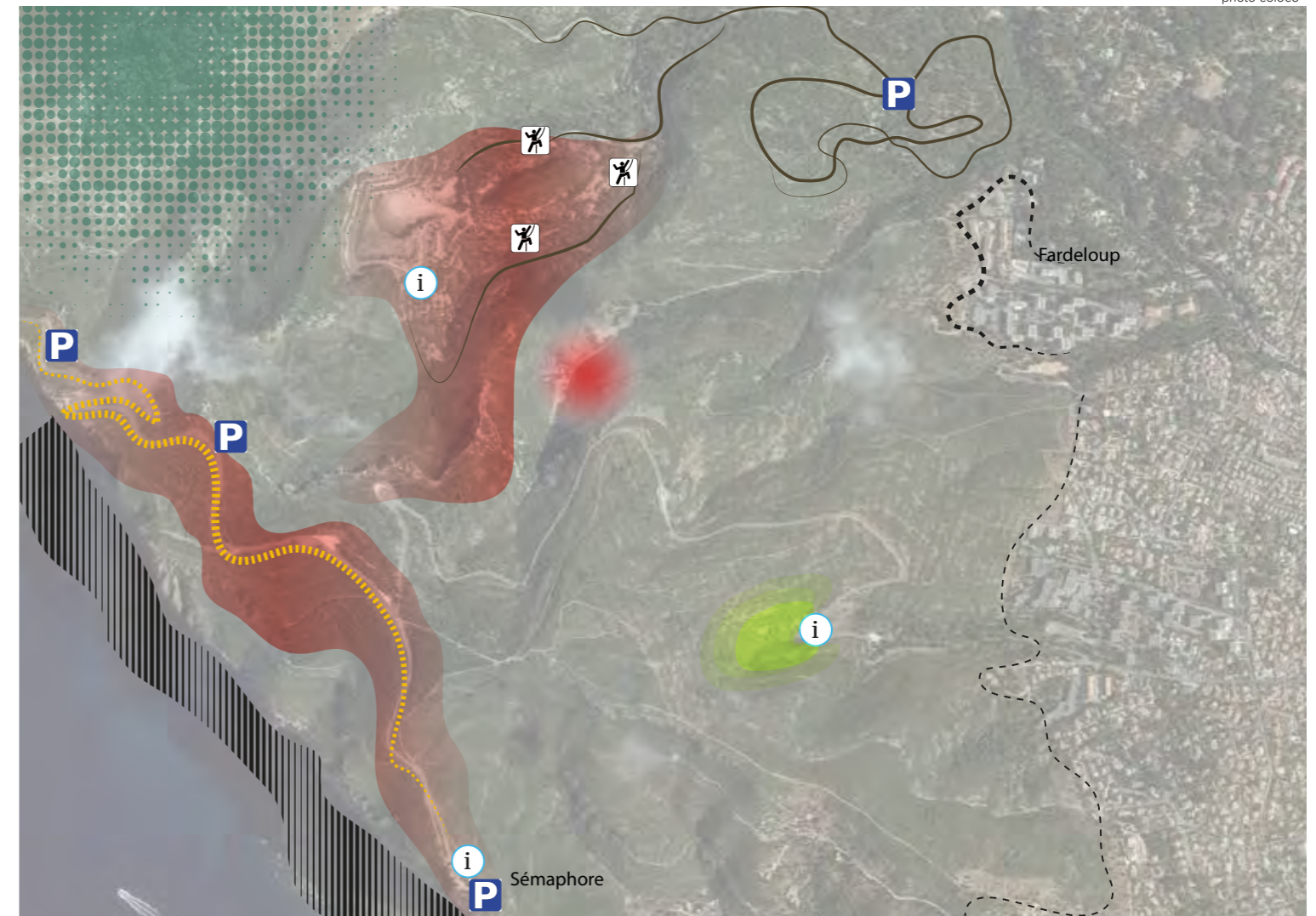
Les enjeux issus de l'atelier

Le site a fait l'objet de nettoyage et de mise en sécurité important. Un conventionnement entre la ville de La Ciotat, et le comité départemental de la FFME confie à ce dernier l'entretien et le suivi des voies d'escalade. Toutefois, le terme proche de ce conventionnement pourrait largement modifier le fonctionnement actuel. De plus, des squats réguliers et des lieux dégradés comme le site du stand de tir déqualifient régulièrement les lieux.

L'enjeu est de maintenir cet espace particulier au cœur du massif du Cap Canaille le plus vivant possible en libre accès depuis la ville de La Ciotat tout en accompagnant les dynamiques naturelles.

Une dynamique d'appropriation positive peut être à nouveau insufflée autour de la mise en valeur du patrimoine vernaculaire ou naturel au sein de cet espace et ceux alentour (chapelle Ste-Croix, Ste-Fréouse, cœur d'Honoré,...).

- Réaménager la route des crêtes en répondant aux problèmes de stationnement liés aux points de vue sur la baie de Cassis et le massif des Calanques
- Protection du massif contre l'incendie, gestion DFCI
- Conforter l'aspect familial et local de la fréquentation du site
- Favoriser les accès et la découverte du site / valoriser le support pédagogique que constitue le site
- Réhabiliter les éléments patrimoniaux, en lien avec l'histoire et les pratiques industrielles passées, en s'appuyant sur des chantiers d'insertion
- Intégrer le secteur aux boucles de randonnée entre Cassis et La Ciotat et vers St-Fréouse et le Cœur d'Honoré



- - - Pression urbaine sur le coeur de parc
- Site majeur de tournage
- Promenades et randonnées
- Secteur de restanques à valeur pédagogique (coeur Honoré)
- Pollutions industrielles
- ✕ Site d'escalade
- i Améliorer l'information et l'accueil du public
- P Stationnements à réaménager

«Le problème c'est que plusieurs sentiers de randonnée ont disparu à cause du feu, notamment les séquences autour de Cassis.»



Photos de l'atelier de terrain carrière du loin
photos coloco

Carte des enjeux
carte coloco



Les projets portés sur la carrière du loin

L'aménagement de la ville de La Ciotat et l'ONF du Clos Redon à plus d'une quinzaine d'années et fonctionne toujours bien, les tables de pique-nique, sont largement utilisées. La facilité de déplacement par l'accès au parking puis la circulation piétonne (poussettes et vélos) sur la bande de roulement dans une ambiance boisée et ombragée vers des vues ouvertes sur la baie de La Ciotat confère une vocation d'accueil au site.

Peu de projets sont portés actuellement sur cet espace en « autogestion », la ville de La Ciotat envisageant la cession de ses espaces naturels au Conservatoire du Littoral ou au Département en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS).

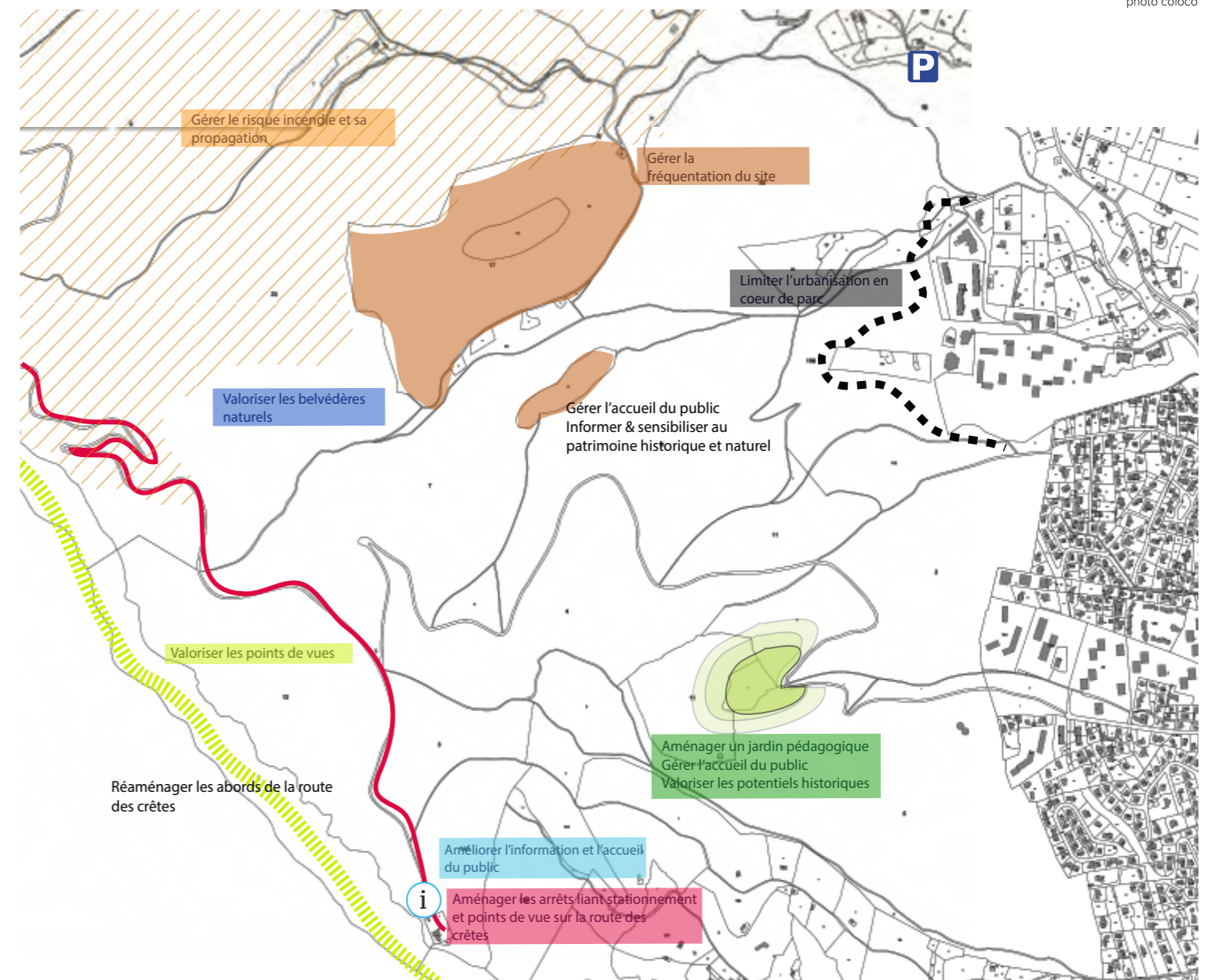
Une amélioration et remise en état des dispositifs de gestion des accès et du stationnement autour de l'aire du Clos Redon est à l'étude.

«C'est aussi un lieu de fêtes sauvages, dans les grottes par exemple ! Cet usage culturel n'est pas mauvais, en soi, mais il n'est pas géré donc dangereux...»

Les orientations d'un plan directeur

- **Désaménager des traces, points noirs et cabanes, poteaux et massifs de béton**
- **réaliser une nouvelle campagne de nettoyage des déchets**
- **accompagner la renaturalisation du site par des aménagements paysagers (gestion de la pinède, utilisation des pierres du site pour les sentiers...)**
- **Aménager un jardin pédagogique dans le cœur Honoré qui offre des potentiels historiques**
- **Réaménager, rouvrir et/ou restructurer les sentiers / Etablir un balisage cohérent avec le reste du Parc national**
- **Protéger/informer le public de l'existence et des dangers lié au stand de tir**
- **Proposer des aménagements le long de la route des crêtes pour diminuer l'empreinte du stationnement**
- **Dans la mesure où l'école d'escalade est confortée sur le site par les parties, permettre les aménagements paysagers pour l'accueil**

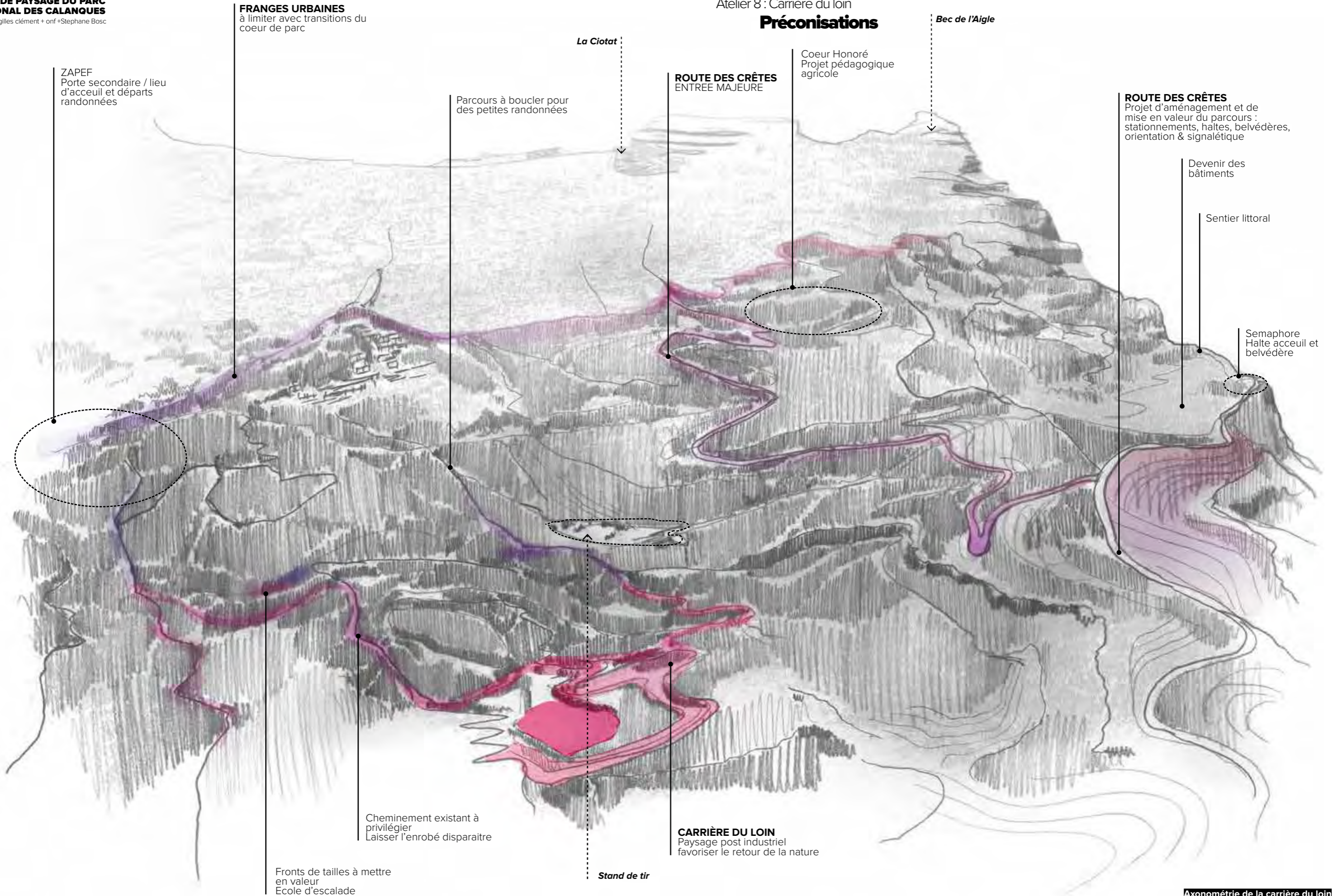
Vue sur la baie de Cassis depuis la carrière du Loin
photo coloco



Photos de l'atelier carrière du loin
photos coloco

Carte des propositions d'actions
carte coloco

Préconisations





Entité paysagère

Anse de Cassis

Typologie d'espace

Interface ville nature / Grands paysages

Contexte

La commune de Cassis compte 14% de son territoire en zone agricole, occupé majoritairement (77% en 2011) par l'exploitation de la vigne. L'espace occupé par la viticulture représente aujourd'hui près de 220 ha. Il bénéficie d'un classement AOC depuis 1936. Il s'agit du premier classement effectué en France.

L'anse de Cassis forme un cirque face à la Mer Méditerranée. Il est fermé, à l'Ouest, par le Massif des Calanques et, à l'Est, par le Cap Canaille. Du haut de ses 400 mètres d'altitude, le cap Canaille est la plus haute falaise maritime de France. Le vignoble de Cassis s'érige sur son flanc façonné par les restanques. Le vignoble s'implante sur des sols composés de calcaires urgoniens riches en oxyde de fer provenant des éboulis de la falaise. Des nouvelles conquêtes d'espaces dédiés à la viticulture ont eu lieu ces dernières années, avec la défriche d'une dizaine d'hectares depuis 2010, en particulier dans le vallon de Cuettes et sous les falaises du Bau de la Saoupe. Ces nouvelles implantations respectent les cultures en terrasses mais ne sont pas accompagnées par la création de murs comme sur les restanques historiques. La création de nouvelles terrasses sous les falaises réduit la part de la forêt sur les pentes et transforme le paysage durablement. En parallèle, le devenir des petites terres agricoles dédiées historiquement à la viticulture (parcelles de 3000 à 5000 m²) est soumis à une pression urbaine importante.

L'anse de Cassis constitue un corridor écologique important entre les deux espaces naturels composés par le Massif des Calanques et celui du Cap Canaille par le bois de la Marcouline en particulier. Cette connexion est inscrite au Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Elle a été fragilisée par la voie de chemin de fer, la création de l'autoroute A50 et l'urbanisation diffuse. Elle nécessite une attention particulière dans les futurs documents d'urbanisme et dans des actions de restauration.

Enjeux

1. Défriches – reconquête agricole
2. Mitage de l'espace agricole et pressions urbaines
3. Protection du massif contre l'incendie, gestion DFCI

Atelier 9 Espaces agricoles de Cassis

Diagnostic paysager



Localisation
carte coloco

Description du site de Cassis

L'anse de Cassis constitue un espace particulier au sein du Parc national des Calanques. Vaste espace vallonné, situé dans un amphithéâtre orienté vers la mer et entouré à l'ouest par le massif des Calanques, à l'est par le Cap Canaille tous deux cœur de Parc et au nord par le bois de Marcouline jusqu'au pas de l'Ouillier. Cet espace, plus ancienne des AOC viticole de France, est fortement marqué par la présence de la vigne (environ 200 ha) et de bois de pins d'Alep, tantôt clairsemés et présentant des silhouettes marquées, tantôt en peuplements

denses.

Les derniers incendies vécus sur la commune datent de 1990 sur le piémont des Calanques et de 2010, sous l'A50 en direction de La Ciotat. Les bois les plus anciens ont aujourd'hui entre 40 et 80 ans et un début d'évolution vers la chênaie peut être observé dans le bois de la Marcouline.

La viticulture, installée originellement au plus près de la mer, donnant une touche particulière au vin produit, a peu à peu gagné les coteaux sous les falaises du Bau de la Saoupe et de la couronne de Charlemagne. En 1850, la vigne occupait environ 500 ha sur la commune de Cassis. La déprise agricole et la consommation urbaine a fait diminuer cette activité à 215 ha aujourd'hui. La vigne constitue aujourd'hui la marque identitaire de l'entité paysagère de l'anse de Cassis, reconnue par une appellation protégée depuis 1936.

Bien que l'habitat soit relativement développé dans cette zone, souvent dissimulé sous les pins, sa présence ne marque pas ostensiblement le paysage.



Vue sur la Anse de la Ciotat depuis le bau de la Saoupe



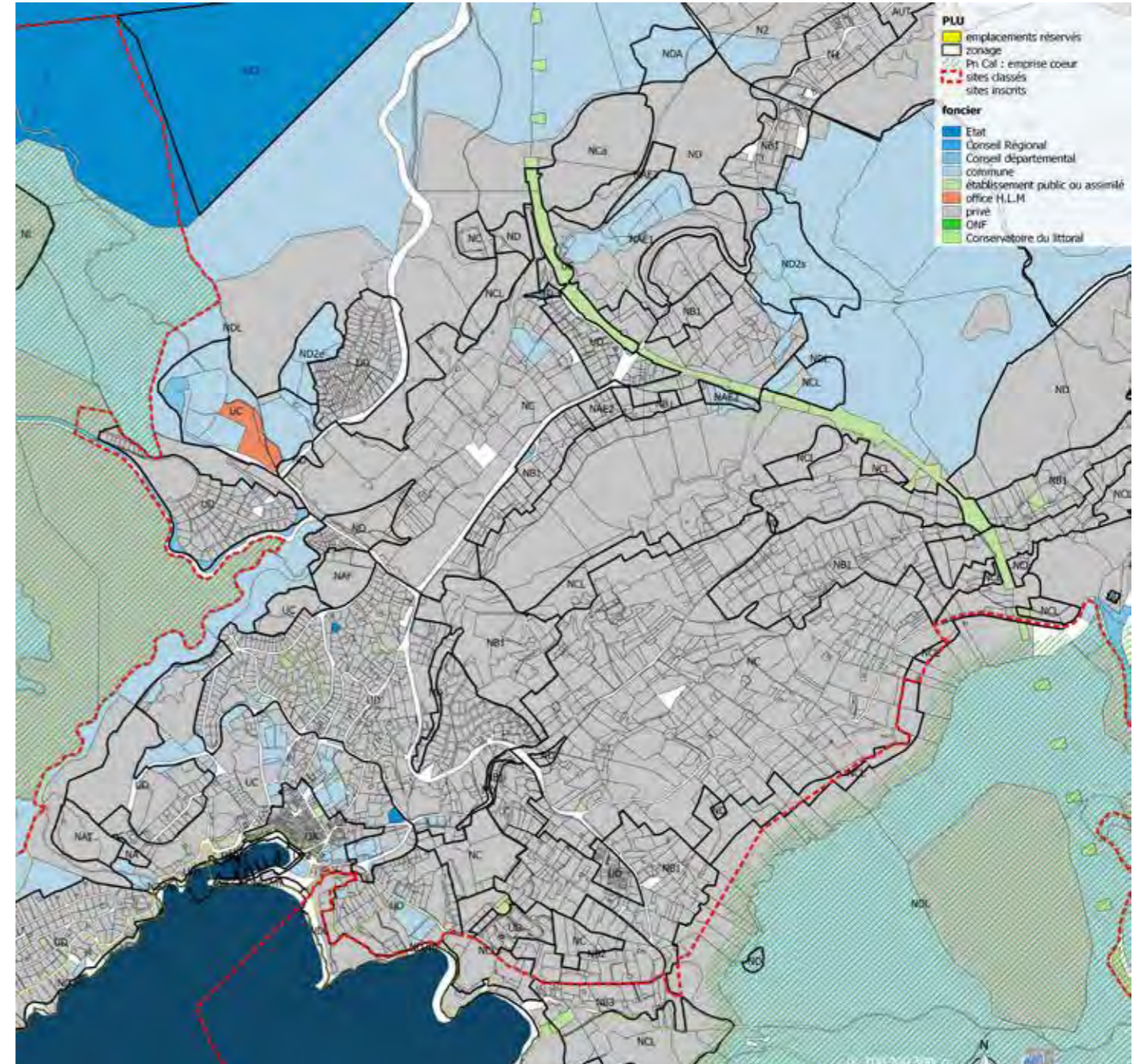
Vallon des Cuettes

Photos de l'atelier de terrain «Espaces agricoles de Cassis»

photos coloco

Vue sur l'anse de Cassis

photo coloco



Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNCaI dans le secteur de Cassis

carte AGAM

Les enjeux



Baie de Cassis depuis la route des Crêtes
photo coloco

La viticulture constitue l'élément fondamental de l'ambiance paysagère de l'entité anse de Cassis. Cependant, sa situation peut s'avérer fragile au regard de la pression foncière exercée par l'urbanisation et le fait que 50% environ du vignoble n'appartient pas aux vignerons. Une étude menée par Marseille Provence Métropole et la Chambre d'Agriculture a permis d'identifier des terres aujourd'hui en friche mais ayant connu une exploitation historique.

Des actions de défrichement permettant de remettre en culture 30 à 40 ha supplémentaires peuvent être envisagées pour pérenniser l'activité viticole. Pour conforter l'image paysagère de Cassis, tous les acteurs sont d'accord pour affirmer le besoin d'accompagner cette politique par un respect des lignes paysagères, de la topographie locale et historique, et des échelles traditionnelles des talus de terrassement.

Les espaces boisés interstitiels situés sur les parties hautes des vallons et l'émergence des Rompides doivent être protégés dans la période fragile de régénération de la pinède qui doit être accompagnée pour éviter des effets de mèche préjudiciables à la forêt, tout en garantissant les continuités écologiques.

- **Garantir une réserve foncière disponible pour préserver, voir agrandir les domaines viticoles**
- **Utiliser les zones agricoles comme espaces tampons pour limiter l'impact du feu et/ou des inondations**
- **Préserver l'image de la commune en limitant la diversité des paysages agricoles (la vigne renforce l'identité de la ville)**
- **Améliorer la qualité des espaces agricoles (intégration paysagère des vignobles)**
- **Protéger le patrimoine agricole de Cassis des divers prédateurs (notamment les sangliers)**
- **Conserver la présence du pin au cœur du paysage, maintenir l'habitat diffus sous la canopée**



- - - Site classé
- Paysages à valeur affective
- Limiter l'urbanisation
- - - Extension récente des espaces agricoles
- ↑ ↑ Continuités de biodiversités
- ← Boisements interstitiels
- Espaces agricoles à enjeux prioritaires
- ▤ Culture en terrasse à préserver
- - - Clôtures protectrices (sangliers)
- i Améliorer l'information
- 🏠 Accueil du public



Photos de l'atelier de terrain «Espaces agricoles de Cassis»
photos coloco

Carte des enjeux
coloco



Utiliser les vignes comme zone tampon contre l'incendie

Limiter la disparition des espaces agricoles face à l'urbanisation

Respecter l'image de la ville

Préserver l'identité paysagère liée aux vignobles

Affirmer les enjeux maritimes

Les projets portés sur les territoires agricoles

La viticulture est une activité à fort enjeu économique qui contribue à dynamiser le territoire de Cassis et participe directement de son attractivité touristique. La présence de viticulteurs a maintenu le vignoble sur des secteurs relativement importants. Dans son dernier POS, la commune a étendu la zone du vignoble de 178 à 210 hectares pour 3 raisons : le vignoble participe directement à la qualité paysagère, il a un réel poids économique et il joue un rôle important dans la protection contre les incendies.

A Cassis, la proximité avec le milieu naturel et la forêt implique la mise place d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) pour nombreux propriétaire situé à moins de 200 mètres de l'espace naturel.

«Aujourd'hui c'est les hommes et les vigneron notamment qui ont créé le paysage de Cassis même si face à la vigne, la forêt reste un peu en tête.»

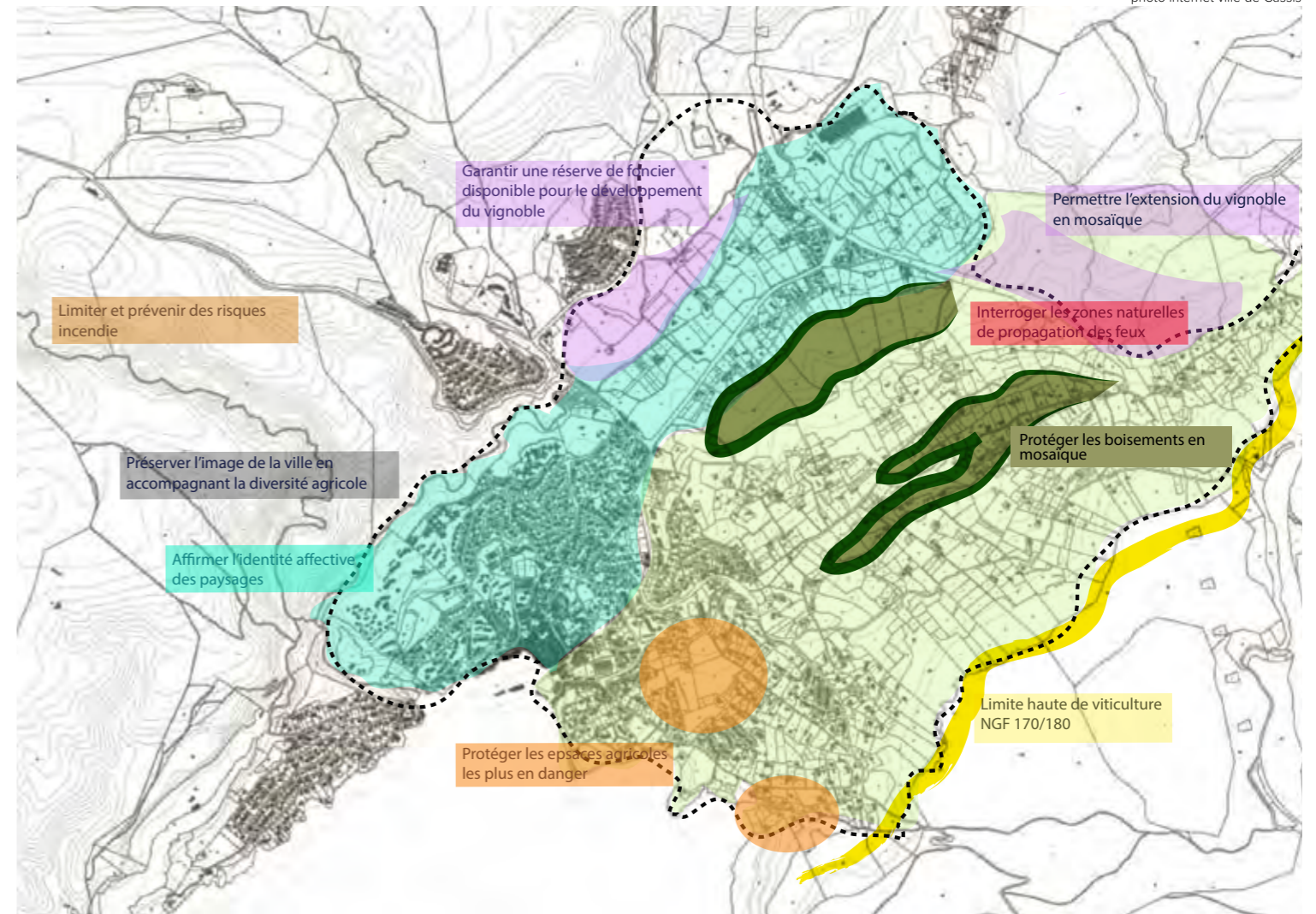


Photos de l'atelier «Espaces agricoles de Cassis»
photos coloco

Les orientations d'un plan directeur

- **Affirmer et protéger la vocation des espaces agricoles dans les documents d'urbanisation (PLU, SCoT, ...)**
- **Maintenir les «langues» de boisements de pins et de feuillus interstitiels par des actions sylvicoles et des OLD**
- **accompagner la dynamique naturelle des peuplements forestiers en place sur les coteaux en cœur de Parc et le bois de la Marcouline**
- **Constituer des réserves foncières permettant l'extension du vignoble en continuité de l'existant, aux dépens de l'urbanisation**
- **Utiliser les vignobles comme coupe-feu (positionnements stratégiques)**
- **Protéger les paysages ayant une valeur affective**
- **Stopper l'étalement urbain et le mitage résidentiel des espaces agricoles dans le prochain PLU**
- **valoriser les modes de déplacement doux (piéton, vélo) entre les polarités (gare, Gorguettes, centre ville) en retrouvant des cheminements hors des axes routiers**

Vue sur Cassis depuis les hauteurs de Port-Miou
photo internet ville de Cassis



Limiter et prévenir des risques incendie

Garantir une réserve de foncier disponible pour le développement du vignoble

Permettre l'extension du vignoble en mosaïque

Interroger les zones naturelles de propagation des feux

Protéger les boisements en mosaïque

Préserver l'image de la ville en accompagnant la diversité agricole

Affirmer l'identité affective des paysages

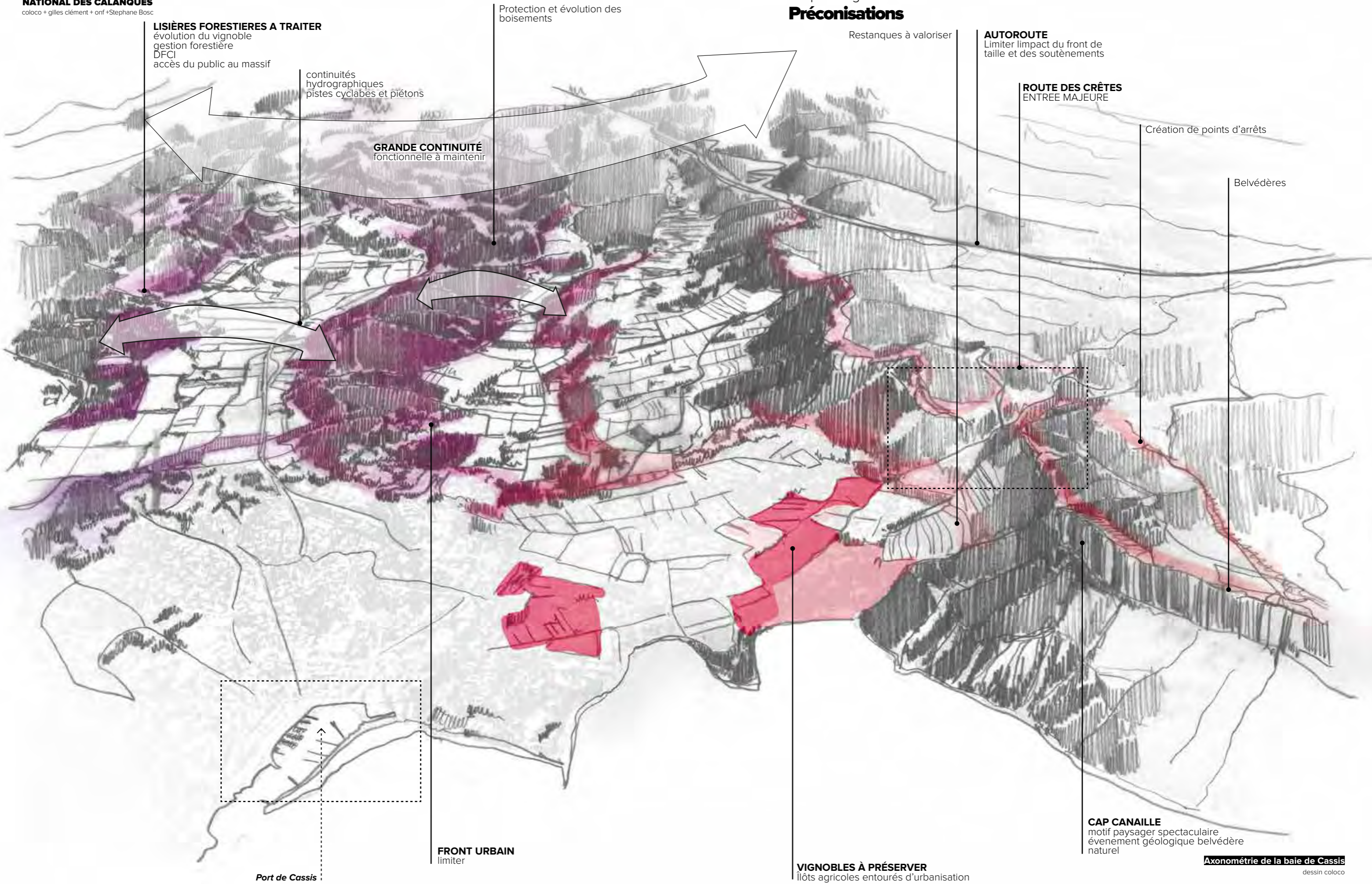
Protéger les espaces agricoles les plus en danger

Limite haute de viticulture NGF 170/180

«Il y a 30 ans, il n'y avait pas, ou peu de sangliers. Maintenant, on met des barrières électriques partout pour limiter les dégâts... C'est un vrai fléau !»

Carte des propositions d'actions
carte coloco

Préconisations



Port de Cassis

FRONT URBAIN
limiter

VIGNOBLES À PRÉSERVER
Ilôts agricoles entourés d'urbanisation

CAP CANAILLE
motif paysager spectaculaire
événement géologique belvédère naturel

Axonométrie de la baie de Cassis
dessin coloco

Préconisations

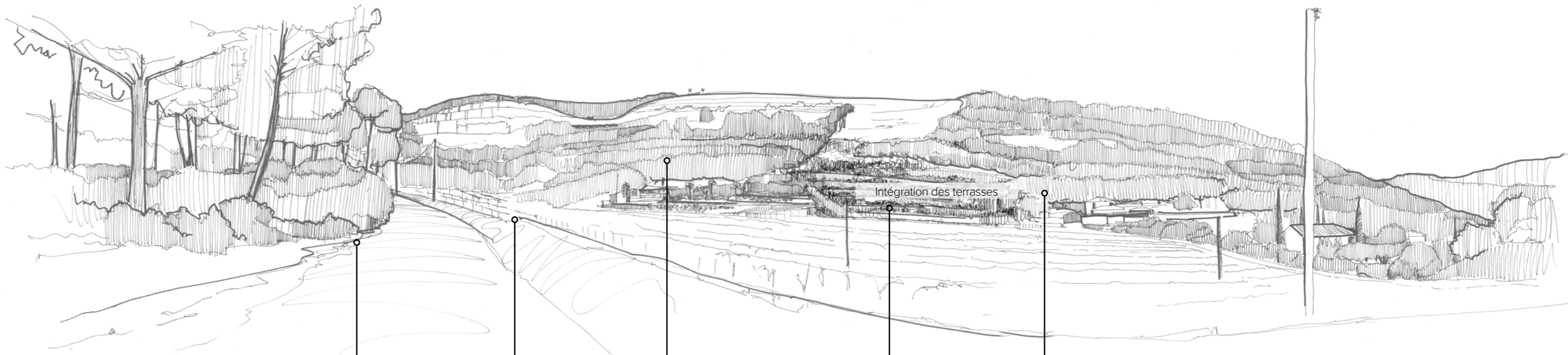


Impact paysager A50

Nouvelles terrasses

Urbanisation diffuse

Vue sur le vallon des Cuettes
photo coloco



Intégration des terrasses



Cheminement



Signalétique



Dépressage des alignements



Restauration des restanques



Gestion des lisières

Références

Le référentiel paysager des paysages agricoles de Cassis

A
Aménagements





Entité paysagère

Rade de Marseille – Massif de St-Cyr

Typologie d'espace

Interface ville nature / Grands paysages

Contexte

Le quartier de St Marcel est installé dans un resserrement de la vallée de l'Huveaune, au pied des pentes du Massif de St-Cyr. Il est logé par le canal de Marseille. L'urbanisation progressive des pentes au-delà de l'ancienne route nationale de Marseille à Aubagne, s'est installée le long de traverses permettant d'accéder au massif.

Le développement de l'urbanisation, d'abord le fait de l'implantation d'activités économiques le long de la Vallée de l'Huveaune, s'est accéléré par la création de lotissements et d'ensembles de logements sociaux importants dans des anciennes propriétés agricoles.

La vallée de l'Huveaune concentre ici les réseaux et infrastructures linéaires de transport et de déplacement. Elle fait l'objet d'attentions particulières autour du contrat de rivière porté depuis 2011 par le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune et du schéma de référence en cours d'élaboration par Marseille Provence Métropole. En synergie, la ville de Marseille a lancé un programme d'amélioration de l'habitat et de requalification urbaine du noyau villageois de St-Marcel. Elle a également intégré cet espace dans une orientation d'aménagement « franges » au PLU.

L'ensemble de ces documents mettent l'accent sur l'importance de la trame verte et bleue composant ce site, mais reléguée aujourd'hui à la position du « tiers-paysage », c'est-à-dire d'espaces où l'homme a abandonné l'évolution du paysage à la seule nature, tout en y portant un regard plutôt dépréciateur (Gilles Clément, Manifeste du Tiers-Paysage, Editions Sujet/objet, 2003).

L'ensemble des travaux portés sur ce territoire cherchent à recréer une valeur paysagère à ces espaces et les remettre en connexion entre eux, dans un esprit d'assurer tout à la fois des continuités écologiques et des espaces de pratiques.

Enjeux

1. Rénovation urbaine – interfaces ville-nature
2. Trames verte et bleue, continuités écologiques
3. Pratiques de loisirs

Atelier 10 St Marcel

Diagnostic paysager



St Marcel, vu depuis les hauteurs du PNCal

photo coloco



Localisation
carte coloco

Description du site de Saint Marcel

Le village de Saint-Marcel est un des lieux d'établissement humain les plus anciens de la vallée de l'Huveaune. Dernier resserrement de la basse vallée entre le mont Saint Cyr et le Garlaban, il est d'abord lieu stratégique de défense autour du castrum construit au XIe siècle et de l'oppidum, bien plus ancien, sur l'autre rive. Les contreforts du massif de St-Cyr deviennent au XVIIe et XVIIIe siècles des vignobles pour les échanges commerciaux, puis, avec l'arrivée du canal, mi XIXème, ces activités disparaissent au profit de cultures vivrières irriguées de première importance. En parallèle, le

long de l'Huveaune s'implantent de nombreuses industries entraînant l'installation de populations ouvrières accueillant des immigrations italiennes puis du Maghreb. Les prospections archéologiques menées après l'incendie de 2010 sur près de 1400 ha ont permis de mettre à jour de nombreuses bergeries et fermes associées à un système développé de restanques. Des chapelles isolées émaillaient le territoire. Une centaine de fours à chaux témoignent de l'activité importante tout au long de l'histoire sur cette partie du massif.

L'agriculture a disparu au cours des cinquante dernières années sous la promotion immobilière sous forme de grandes résidences ou d'habitat pavillonnaire jusqu'à la ligne de niveau de 100m, au dessus, les espaces naturels conservés forme le cœur de Parc. Le resserrement naturel concentre dans le fond de vallon les grands axes de circulation (autoroute, RDN8, voies ferrées) et limite fortement les circulations transversales qui relient les villages aux espaces agricoles ou aux usines.

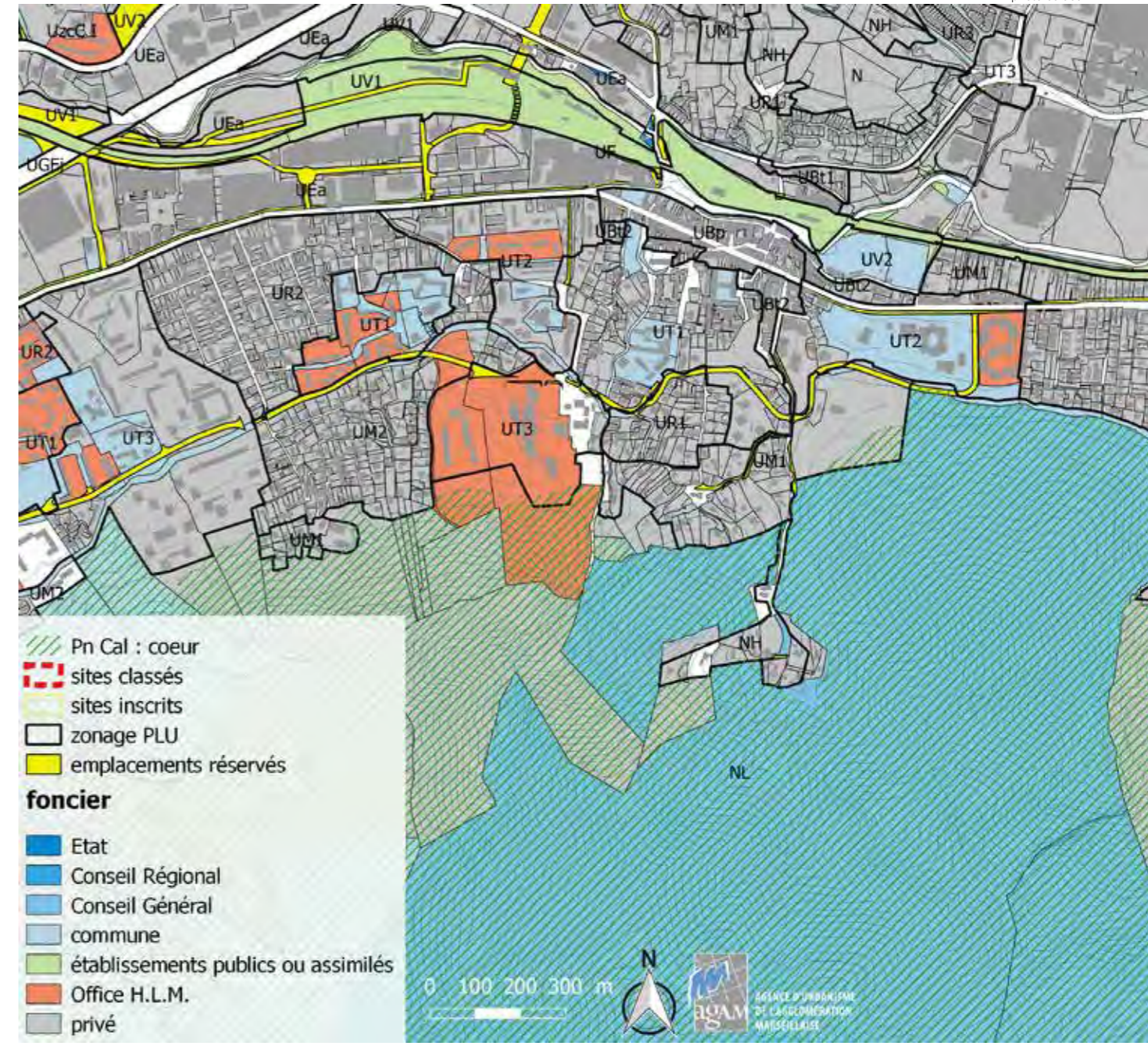
Cet habitat en balcon construit autour d'impasses difficilement accessibles ne favorise pas les déplacements piétons et la présence de commerces de proximité, de plus, il tourne le dos à l'espace naturel sur lequel les sentiers s'infiltraient des vallons vers le sommet et viennent buter sur la zone de tir du camp militaire sans offrir la possibilité de faire des boucles.

«Le Parc national des Calanques ce n'est pas que le 9^e arrondissement. C'est aussi le 10^e et le 11^e et bien d'autres»



Photos de l'atelier de terrain «Saint Marcel»

photos coloco



Carte du PLU et des propriétaires fonciers sur le PNCal dans le secteur de Saint Marcel

carte AGAM



Départ de l'atelier depuis le parc de St Marcel
photo coloco

Les enjeux issus de l'atelier

Le site de St-Marcel est profondément marqué par son histoire, les évolutions urbaines récentes et les crises industrielles de la vallée de l'Huveaune. Un besoin important de requalification urbaine se fait sentir, avec également pour objectif d'offrir une meilleure accessibilité à la ville, mais aussi mettre en valeur le patrimoine historique important.

La remise au jour de ce patrimoine oublié nécessite de travailler à sa protection, à l'entretien des espaces naturels limitrophes et à la réalisation de chemins de connexions situés en frange, dans l'urbanisation et dans le cœur du parc national. Ces liaisons transversales, notamment le long du canal, accessible depuis la ville par les traverses remises en valeur, aurait une vocation multifonctionnelle permettant d'assurer une communication entre les quartiers et les différents sites d'accueil du public (parc des Bruyères, parc de la Barasse) et potentiellement par les OLD et les accessibilités une fonction de protection contre les incendies.

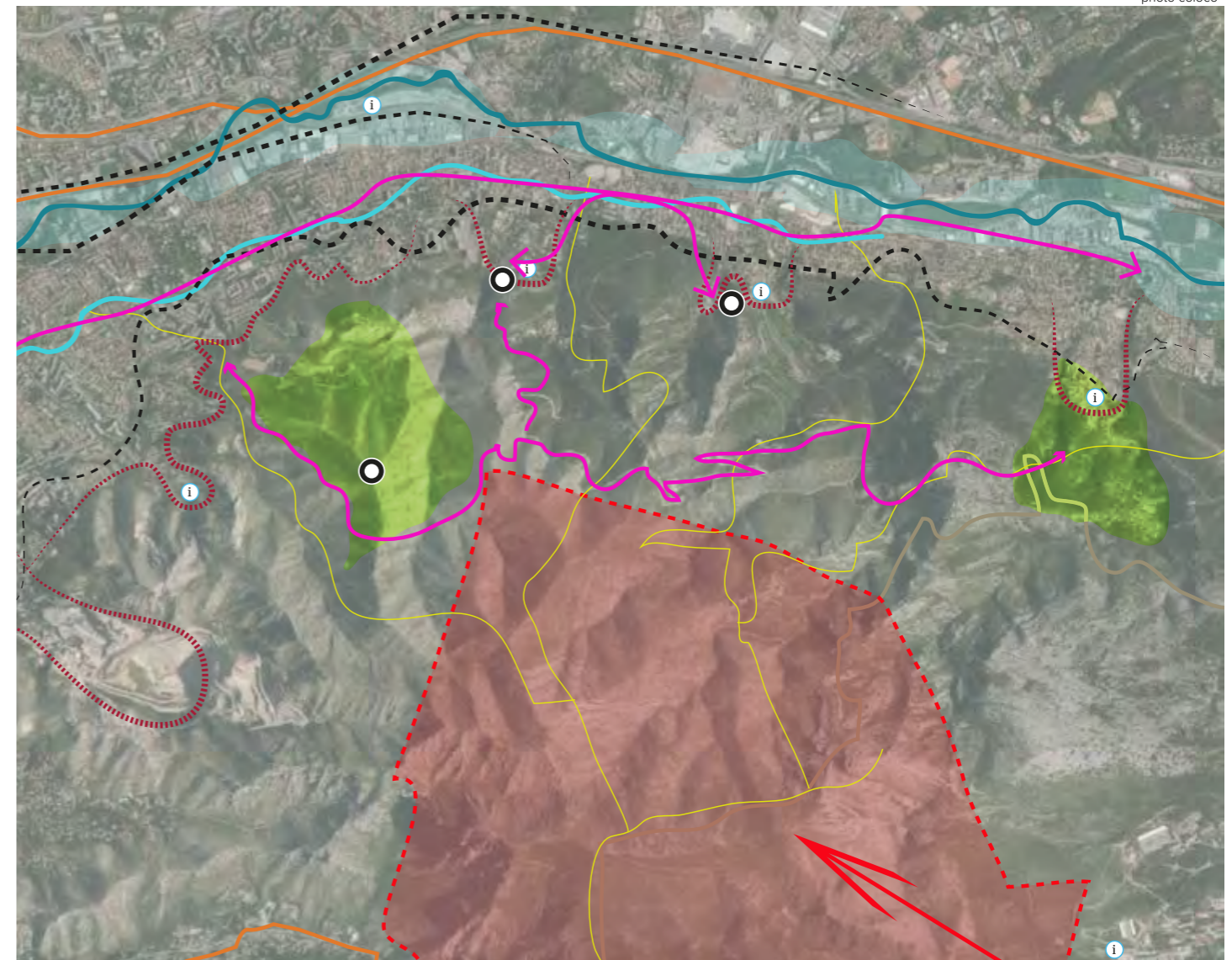
La définition de lieux d'accueil du public est à imaginer en fonction des enjeux patrimoniaux, des pratiques d'activités de pleine nature existantes et de la desserte par les transports en commun (gares de St Marcel et de La Barasse, futur BHNS sur la ligne 18...).

- **Présence de l'eau : utiliser l'eau du Canal plutôt que l'eau potable pour l'irrigation et la salubrité de la ville**
- **Canal de Marseille : permettre les cheminements en mode doux sur les abords du Canal**
- **Patrimoine : valoriser et préserver le patrimoine, sensibiliser les visiteurs à la fragilité des sites**
- **Accessibilité : valoriser les cheminements doux entre les maisons, le long du Canal, dans les anciennes traverses...**
- **Activités : créer des sentiers en balcons reliant les sentiers qui mènent aux sommets, rendre accessible le Mont Carpiagne et l'escalade dans le vallon de St Cyr.**

«C'est quand même dommage d'arroser nos tomates à l'eau potable quand on a un canal comme celui de Marseille ! Sans parler de nos rues !.»



Photos de l'atelier de terrain «Saint Marcel»
photos coloco



- Axes routiers majeurs
- Réseaux hydrographiques à valoriser et aménager
- Limite du camp militaire de Carpiagne
- Limite du champ de tir (danger)
- ← Sens de tir
- ▨ Risques incendie
- Zone de PPRI
- Parc des Bruyères
- Parc de la Barasse
- - - Pressions foncières liées à l'urbanisation
- Sentiers à créer ou à rendre accessible
- ⋯ Vallons infiltrés par l'urbanisation
- i Améliorer l'information
- Mettre en valeur les belvédères
- Créer un lien transversal entre les points d'intérêt



Traverse piétonne de St Marcel et accès privé au Canal de Marseille

photo coloco

Les orientations d'un plan directeur

L'ensemble des documents de planification mettent l'accent sur l'importance de la trame verte et bleue composant ce site, mais reléguée aujourd'hui à la position du « tiers-paysage », c'est-à-dire d'espaces où l'homme a abandonné l'évolution du paysage à la seule nature, tout en y portant un regard plutôt dépréciateur (Gilles Clément, Manifeste du Tiers-Paysage, Editions Sujet/objet, 2003).

L'ensemble des travaux portés sur ce territoire cherchent à recréer une valeur paysagère à ces espaces et les remettre en connexion entre eux, dans un esprit d'assurer tout à la fois des continuités écologiques et des espaces de pratiques.

Le schéma de référence de la vallée de l'Huveaune engagé par Marseille Provence Métropole met en synergie toutes les actions engagées par les différents partenaires depuis La Pomme jusqu'à Aubagne en définissant un fil conducteur naturel autour de l'Huveaune. Ce document a vocation à orienter les documents de planification futurs et la programmation des actions.

La ville de Marseille a engagé un programme de requalification du noyau villageois de St-Marcel, comprenant à la fois une intervention sur les espaces publics et un programme de réhabilitation de l'habitat ancien.

- Développer des mobilités douces et créer des accès au niveau du Canal de Marseille / utiliser le Canal pour la DFCI

- Gestion paysagère et accessibilité au massif : développer des entrées locales (transversales) pour rejoindre le PNCal plus facilement

- Utiliser les anciennes traverses (mise en valeur du patrimoine) et leur fonction hydraulique pour renforcer la trame verte et bleue et les continuités écologiques entre les Calanques et le massif du Garlaban

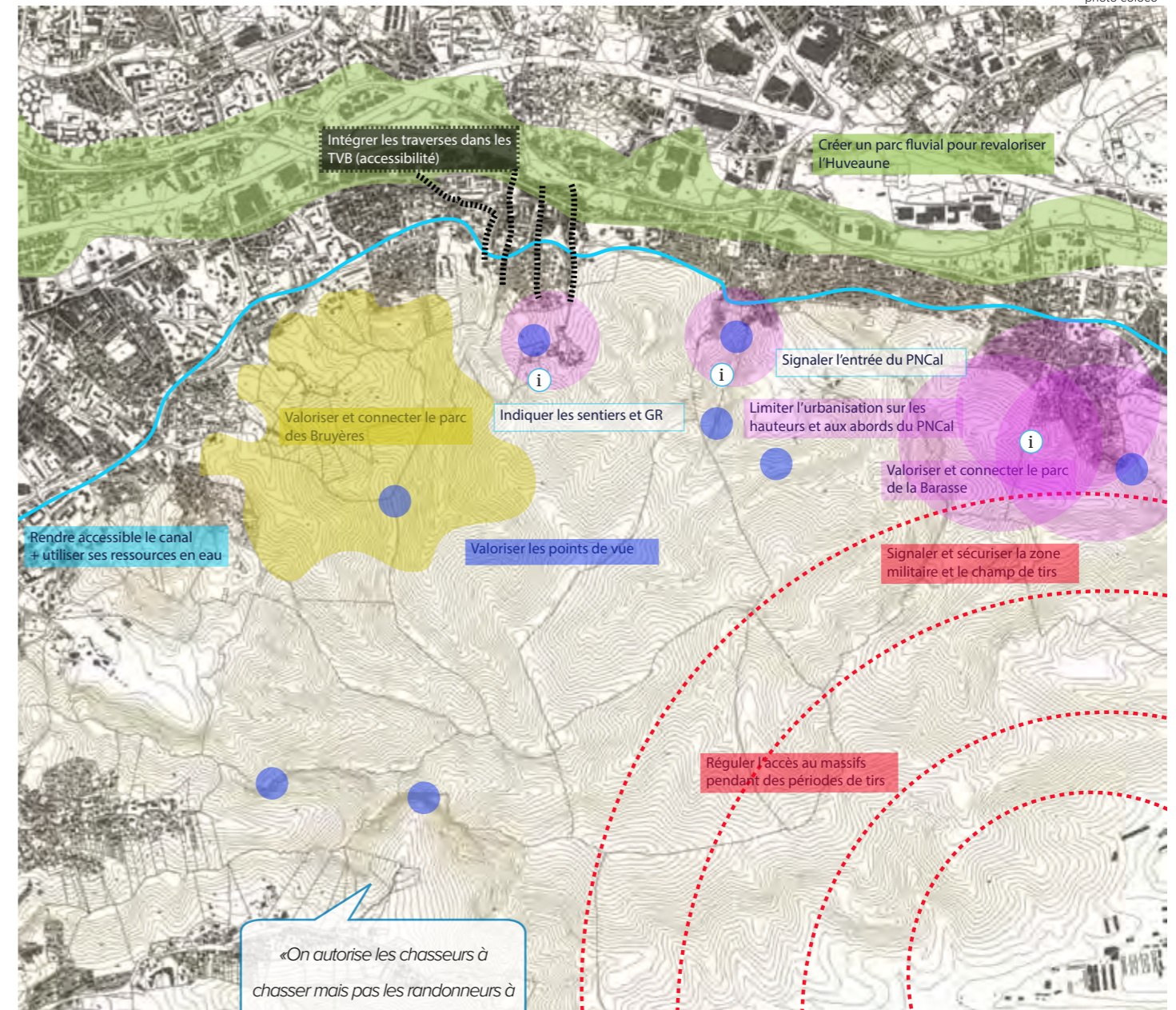
- Axer l'interprétation du territoire sur le patrimoine culturel

- Créer un cheminement en balcon en cœur de Parc

«Y'a à peine 30 ans, on pouvait longer tout le Canal de Marseille à pied ! C'était vraiment chouette et beaucoup de personnes venaient se promener.»



Photos de l'atelier «Saint Marcel»
photos coloco



«On autorise les chasseurs à chasser mais pas les randonneurs à marcher...»

Carte des propositions d'actions
cette coloco

Préconisations

Canal de Marseille

CANAL DE MARSEILLE
Utilisation de l'eau agricole
Liaison potentielle importante
piétonne périphérique

Vallon de la Forbine

Chaîne de Saint Cyr

Vallon de Saint Cyr

La Valbarelle

Patrimoine
archéologique à
conserver

Accès randonnée

Porte PNCal locale et
secondaire

La Pomme

Futur parc de
l'Huveaune

connexion massif / vallée
Signalétique et matérialisation

Zones en
reconversion

LIMITE DU PARC À MATERIALISER
Prohiber toute construction

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS A L'ELABORATION DU PLAN

L'équipe projet

Hélène BALU, AGAM
Hervé THEDY, AGAM
Gweltaz MORIN, AGAM
Carmen AURIAC, AGAM
Francis TALIN, Parc national des Calanques
Albert SAYAG, Parc national des Calanques
Marie BERMOND, Parc national des Calanques

L'équipe de maîtrise d'œuvre

Miguel GEORGIEFF, coloco
Fabien DAVID, coloco
Benjamin MESNAGER, coloco
Chloe QUINTIN, coloco
Stéphane BOSC
Gilles CLEMENT
Laurence LE-LEGARD-MOREAU, ONF
Valérie MORA, ONF

Les contributeurs

Hervé AMBROSETTI, Comité départemental de la Randonnée
Pédestre
Issam AMRANI, Ville de Marseille
Luc ANGELS, Ville de Marseille
Lorraine ANSELME, Parc national des Calanques
Aurélien ARNAUD, Aix-Marseille Université
Marilyne AUBOIRON-RIFF, DDTM des Bouches-du-Rhône
Sébastien BATAILLE, ONF
Patrick BAYLE, Ville de Marseille
Bernard BECK, Mobee
Denis BECK, CROUS
Denise BELLAN-SANTINI, Conseil scientifique Parc national des
Calanques
Brigitte BENADIBA, Ville de La Ciotat
Lydia BENDIFALLAH, LOGIREM
Annie BENETREAU, Préfecture des Bouches-du-Rhône
Christian BENOIT, Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
Laetitia BERTHIER-FLANDIN, Marseille Provence Métropole
Sylvie BERTOLINA, Parc national des Calanques
Christophe BEZZA, CIQ Les Goudes
Emmanuel BLAIZOT, Ville de Cassis
François BLAND, Parc national des Calanques
Cyril BLANC, Marseille Provence Métropole
Nicole BONFILS, CIQ Les hauts de Mazargues
Marcel BONFILS, ABIHO Calanques
André BONNET, Association des chasseurs de Cassis
Marion BOUCHEZ, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Loïc BOUDET, Ville de Marseille
Espoir BOUVIER, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Valérie BOYER, Ville de Marseille
Marc BRACALONI, Société de chasse La Ciotat
Laurence BROQUIERE, Ville de Marseille
Christian BRUNNER, AGAM

Marie-Louise CABALLERO, Mobee
Laure-Agnès CARADEC, Ville de Marseille
Valérie CARBONNE, Bouches-du-Rhône Tourisme
Jean-Claude CAYOL, Rivières Mystérieuses
Anne CECCONELLO, Ville de Marseille
Isabelle CHAMPEIX, CCIMP
Josette CHANOU, CIQ Point Rouge
Frédéric CHAPTAL, DDTM Bouches-du-Rhône
Yacine CHARMAT, Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
Julie CHENOT, Fondation Camargo
Goerges CHOLEY, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant
de l'Huveaune
Robert CIVALLERO, Ville de Marseille
Samuel CLERICI, Parc national des Calanques
Rozenn COLLET, Théâtre du Centaure
Olivier COLOMBANO, Vins de Cassis
Jérôme CORONA, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de
Marseille
Hélène CORSET, STAP des Bouches-du-Rhône
Christian COUTON, Ville de Marseille
Julian CRESPO, INAO
Pierre-Jean CRISTOFARI, Ville de Marseille
Rolland DADENA, Comité Santé Littoral Sud
Jean-Pierre DALLEST, Ville de La Ciotat
Xavier DAUMALIN, Aix-Marseille Université
Roland DAVID, Mobee
Marc DECANEVA, Ville de Cassis
Laurence DELACHAUME, Parc national des Calanques
Yves DEMANGE, Marseille Provence Métropole
Antoine DESCLEVES, Marseille Rénovation Urbaine
Cécile DESCLOUX, Fondation Camargo
Marie-Laure DEVULDER, Ville de Marseille
Bruno DINEUR, Marseille Provence Métropole
Jean-Marc DOUAY, Ville de Marseille
Anne-Marie D'OVIDIO, Ville de Marseille
Manon DUCHESNE, Ville de Marseille
C. DUFAUR, Ville La Ciotat
Cécile DUMOULIN, MUCEM
David DUPUIS, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ségoène DURAND, Aix-Marseille Université
Daniel EMILIANI, Ville de Marseille
Laurianne ENARD, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de
Marseille
Alice FAURE, Amis de l'Huveaune
Marion FERAUD, Ville de Cassis
Danielle FERRARI, Mobee
Olivier FERREIRA, ONF
Sophie FIORI, Ville de Cassis
François FOUCHIER, Conservatoire du Littoral
Bernard FOUCRAS, Ville de Marseille
Valérie FOUQUE, Marseille Provence Métropole
Thomas FOUREST, ARPE
Philippe FRANCESCHETTI, Ville de Marseille

Alain FRIDLENDER, Aix-Marseille Université
Claude FULCONIS, CRPA FFME
Paul GAMBI, Ville de Cassis
Anne GAROUX, Ville de Marseille
Pauline GARRIGOU, CPIE Côte provençale
Claire GAUSSET, Ville de Marseille
Liza GAYRAL, AGAM
Jean-Louis GENOVESI, Domaine du Bagnol
Edouard GEOFFRAY, SAFER PACA
Christel GEORGES, Ville de Marseille
Tashina GIRAUD, Conseil Economique Social et Culturel, Parc national des Calanques
Cyril GOMBERT, Conseil scientifique Parc national des Calanques
François GONDRAN, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur
Nicolas GRIMA, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
David GUYADER, ONF
Rémi GUYOT, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Florence HANNIN, Ville de Marseille
Stéphane HANROT, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Sébastien HEBRAY, DDTM Bouches-du-Rhône
Claude HENNEQUIN, CIQ La Barasse
Arlette HERAT, Ecole supérieure d'architecture de Marseille
Thierry HOUART, Parc national des Calanques
Son-Ca HUYNH-CONG, Parc national des Calanques
Odile JACQUEMIN, MALTAE
Patrice JADAULT, INAO
André JULLIEN, CFPPA
Jean-Stéphane KERSTENNE, Ville de La Penne sur Huveaune
Stéphane KRONENBERGER, Aix-Marseille Université
Olivier LANGLOIS, Marseille Provence Métropole
Frédéric LAPEYRIN, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Lionel LAUNAY, Ville de Marseille
Michèle LAURENCE, CIQ La Valbarelle
Lucie LEMAIRE Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Pierre LEMERY-PEISSIK, CAF
Hervé LLAMAS, ONF
Chantal LOICHOT, Mobee
Danielle LOMBARD, CIQ Montredon
Denis LOMBARDI, Mobee
Lionel LONG, CD13
Philippe MAIGNE, Grand Site de France Montagne Ste-Victoire
Martial MAIROT, Ville de Marseille
Bertrand MALLET, Aix-Marseille Université
Alain MANTE, Parc national des Calanques
Léo MARCHAL, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Marie MARCHANDISE, Ville de La Ciotat
Stéphane MARCIE, Marseille Provence Métropole
Thomas MERCIER, Ville de Marseille
Jean-Jacques MICHAU, CIQ Baumettes
Jean-Pierre MICHEL, CIQ La Barasse
Danielle MILON, Ville de Cassis
Pierre MINGAUD, Ville de La Penne sur Huveaune
Ségolène MOLLARD, Ville de Cassis
Jean-Jacques MOMDJIAN, ONF
Norbert MONLEAU, Ville de La Ciotat
Laurent NOVELLI, ONF
Julien MONTFORT, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Yves MORAINÉ, Ville de Marseille
Nicolas MOULY, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Yzsa NADIR, LOGIREM
Valérie NORMAND, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Béatrice ORELLE, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Jean-Louis PACITTO, MALTAE
Jean-Louis PALAY, Ville de La Ciotat
Gilles PANZANI, Ville de Cassis
Gisèle PEZ, Marseille Provence Métropole
Gérard PLAISANT, Club Nautique Port-Miou
Patrick PAYAN, Préfecture des Bouches-du-Rhône
Marguerite PIERSON, Parc national des Calanques
Stéphane PRATE, Ville de Marseille
Sacha PREIN, Ville de Marseille
Nicolas PRIEUR, Locus-Site
Domnin RAUSCHER, Marseille Provence Métropole
Olivier RAVEUX, Aix-Marseille Université
Didier REAULT, Parc national des Calanques
Caroline REGNAULT, ADEME
Cécile REGNIER, Ville de Marseille
Maryse RETALI, Ville de Marseille
Delphine REULAND, STAP des Bouches-du-Rhône
Pierre REVEL, Rives et cultures
Maurice REY, Ville de Marseille
Jean-François RICHON, Marseille Provence Métropole
Samuel ROBERT, Conseil scientifique Parc national des Calanques
Pierre ROMANI, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Jacques RONDET, YCCC
Matthieu ROSSI, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Stéphane ROVEDE, Ville de Marseille
Lionel ROYER-PERREAUT, Ville de Marseille
Jonathan SACK, Vignerons de Cassis
Ouahiba SADOU, Association Parents
Rachid SAIGHI, Société de chasse LA Ciotat
Claire SALTET-DELAAGE, Marseille Provence Métropole

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS A L'ELABORATION DU PLAN

Olivier SANTINI, Domaine du Paternel
Aurélié SASSIER, Kedge BS
Thierry SIFFERT, CFPPA
Jean-Pierre SIMI, CIQ La Pomme
Hendrick STURM, artiste promeneur
Rémi SZUWARSKI, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Jean-Pierre TAGLIANTE, Mobee
Luc TALASSINOS, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Annick TAJAN, SOS Nature
Thierry TATONI, Conseil scientifique Parc national des Calanques
Pierre TCHERSKY, CIQ La Barasse
Valérie THESEE-FUSCIEN, CEREMA
Yannick TONDUT, Marseille Provence Métropole
Christophe TRINQUIER, AGAM
Sébastien UMBECK, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Sylvain VAN OTRIVE, Marseille Provence Métropole
Luc VENOT, ONF
Marc VERGES, Port Miou Plaisance
Fabienne VERSTRAETEN, MUCEM
Philippe VINCENSINI, Ville de La Ciotat
Alain VINCENT, Parc national des Calanques
Kate WALERY, Conseil scientifique Parc national des Calanques
Pierre YZOMBARD, Conseil d'administration Parc national des Calanques

Avril 2016

AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE



Parc national
des Calanques

